

# MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

---

1852 — 1853.



NIMES,

IMPRIMERIE C. DURAND-BELLE, PLACE DU CHATEAU, 10.

---

1855.



Per. 8°  
10199

---



---

**TABLE DES MATIÈRES.**


---

**LETTRES.**

Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard, par M. NICOT, <i>Secrétaire-perpétuel</i> .....	Pag. 5
Eloge de M. le docteur Martin, par M. NICOT.....	23
Eloge de M. Adolphe Delpuech - D'Espinassous, par M. ALPHONSE DUMAS.....	40

**ARCHÉOLOGIE.**

Colonnes itinéraires existant encore sur l'antique voie <i>Domitia</i> , entre <i>Ugernum</i> et <i>Substantion</i> , par M. Au- GUSTE PELET.....	49
---	----

**ÉCONOMIE POLITIQUE.**

La Guyanne française, par M. le C <sup>er</sup> L. MAURIN.....	134
--	-----

**LITTÉRATURE.**

Notice sur Frédéric Bastiat, par M. DE LA FARELLE...	225
Notice sur l'industrie de la ville de Nîmes, par M. H. RIVOIRE.....	291
De la Responsabilité morale des Écrivains, par M. ISI- DORE BRUN.....	297

**POESIES.**

Les Langes de Jésus, par M. J. REBOUL.....	362
Souvenirs de la veille de Noël, par M. J. REBOUL...	364
Épître à M. de Lamartine, par M. ISIDORE BRUN.....	366
Un Paysage, épître à M. Jules Canonge, par M. ISIDORE BRUN.....	374
Fragments de traduction de la 15 <sup>me</sup> satire de Juvénal, par M. NICOT.....	378

**SCIENCES.**

Rapport sur un Mémoire de M. Rodier de La Bruguière, intitulé : <i>Développement nouveau des fonctions d'une seule variable</i> , par M. JOUVIN.....	381
---	-----

<del>Séances de l'Académie du Gard, du 5 mars 1868.</del> Pag.	389
Développement nouveau des fonctions d'une seule variable, par M. RODIER DE LA BRUGUIÈRE.....	394
Observations météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard), par M. d'OMBRES fils.....	428
	
Programme du Concours.....	436
Tableau nominatif des Membres de l'Académie du Gard.....	439
Erata.....	452



**COMPTE-RENDU**  
DES  
**TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,**

EN SÉANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT ET DU CONSEIL MUNICIPAL,

LE SAMEDI 27 AOUT 1853 ,

PAR M. NICOT , SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

---

MESSTEURS ,

Ce n'est pas après deux siècles d'existence et tant de manifestations solennelles de ses tendances et de ses efforts, que l'Académie du Gard a besoin de dire aujourd'hui ce qu'elle médite, ce qu'elle fait, ce qu'elle vaut.

Pourquoi viendrai-je vous exposer longuement nos travaux ? serait-ce pour leur donner plus de retentissement et attirer sur leurs auteurs d'éclatantes récompenses ? Ils n'ont pas cette ambition.

Entreprendrai-je de vous entretenir de faits intimes, de notre vie de famille ? Vous la connaissez déjà, parce que vous savez bien qu'entre des hommes rapprochés par une commune pensée : l'amour du pays et celui de l'étude, toutes les relations doivent être bienveillantes.

Mentionnerai-je que nos séances ont été plus fréquentées que jamais, qu'elles ont été remplies par des lectures substantielles et des rapports importants ?

Mais n'avez-vous pas eu déjà une communication officielle et presque hebdomadaire de ces travaux dans les feuilles, organe de la publicité locale ? Que faire donc aujourd'hui ?

Comme un exposé détaillé serait superflu, serait impossible, et que, d'autre part, se réfugier dans le silence, serait un procédé peu académique, il ne me reste qu'à réduire à leur expression la plus simple, la plus brève, les traits saillants des œuvres nombreuses de l'année, et à mettre ainsi en saillie la pensée qui nous anime de vulgariser la science, d'élever par degrés nos populations à la complète compréhension des choses nobles, grandes ou seulement utiles, pensée silencieusement formée, poursuivie sans bruit, et exprimée ici sans faste, sous la seule impulsion du vrai, du beau, du bien.

Vainement on entend dire qu'à une époque où la pensée publique, toujours active, demande à chaque jour son résultat, à chaque conception, son motif et son but, il y a peu de place pour les études patientes, qui ont pour objet le culte du beau, les souvenirs du passé et les œuvres d'imagination.

Non, Messieurs : malgré les entraves matérielles de nos temps distraits et affairés, le public s'intéresse encore aux choses spéculatives, au gouvernement des arts de l'esprit ; la foule se presse encore autour de quelques hommes privilégiés pour écouter leur parole, profiter de leurs recherches, recueillir les révélations de la vie intellectuelle, pour s'inspirer aux accents de la science.

Nul d'entre nous n'a eu plus à se louer de cet em-

pressement que notre confrère M. Pelet. Il a vu accourir autour de lui, pour entendre ses explications ou recevoir communication de ses travaux, tous ceux pour qui nos monuments et nos belles ruines ont tant d'attrait et de puissance.

Ces fragments, ces pages d'histoire sont disséminés dans nos environs, ou ensevelis dans les profondeurs du sol. Notre confrère les y poursuit et les y trouve. Dans une récente excursion à Espeyran, il a interrogé d'un œil scrutateur des ruines oubliées, a rapproché des textes d'inscriptions, saisi des événements jusqu'à ce jour confusément indiqués.

Puis il a offert à l'Académie des éclaircissements précis sur 3 médailles nouvelles, sur un dé, une épingle en ivoire surmontée d'une tête de divinité Egyptienne ;

Et un véritable traité sur les tessères (*Lusoriæ*, *pecuniariæ congiariæ*).

Revenant sur l'inscription de 1748 (1), il a encore étudié ce cippe précieux et comparé sa propre interprétation à celle de MM. Germer Durand, Colson et Chamboredon, d'Alais, qui a essayé en dernier lieu d'apporter le tribut de ses conjectures, ou plutôt, de ses connaissances.

Enfin, Messieurs, il y a peu de jours, M. Pelet a publié un livre où il a donné non seulement une description architecturale et artistique de l'amphithéâtre de Nîmes, mais un tableau complet, un tableau émouvant des jeux des romains, drames passionnés d'un peuple grand jusque dans ses délires.

Remplis, j'allais dire, épris du même goût de re-

(1) Elle présente onze noms de localités voisines et sert à reconstituer l'ancien pays romain.

cherches du passé, deux de nos confrères, M. Colson et M. l'abbé Gareiso nous ont donné : l'un, un mémoire retouché et considérablement augmenté sur les *billets de confiance* ; l'autre, un précis complet d'archéologie chrétienne.

L'Académie a surtout applaudi à ce dernier ouvrage, parce qu'il est destiné à répandre le goût d'une science profondément mêlée à l'art, d'une science qu'ont recommandée tant de pontifes dans les temps anciens, tant de prélats dans les temps nouveaux, dans le but louable de conserver tous ces monuments vénérés de la puissance architecturale, ces immenses poèmes de pierre, où le moyen-âge a ciselé sa picuse et originale pensée.

Si le passé a eu son culte parmi nous, si notre science de prédilection, celle qui a ici comme un droit de cité, a provoqué d'utiles et de fécondes recherches, l'actualité n'a point été délaissée.

M. De Lafarelle nous a offert des études sur l'industrie de la soie, où il s'est proposé non seulement de donner, au point de vue statistique, des chiffres exacts sur cette importante production du midi de la France, mais où, sous le rapport économique et moral, il indique les moyens curatifs les plus pratiques et les plus efficaces de la situation de quelques-unes de nos populations.

De plus, le même membre nous a lu une notice nécrologique sur Frédéric Bastiat, son honorable confrère à l'Institut, ce publiciste si distingué qui, saisissant tous les faits de la science économique, sut les étudier avec fruit et les expliquer avec clarté, dans des exposés nets, précis et presque mensuels (1).

Vous le comprenez d'avance, Messieurs : ce travail

(1) Voir la *Revue des Économistes*.

soulève une multitude de problèmes de la plus haute importance : les rentes , les tarifs , les revenus , intérêts , libre échange , etc. M. De Lafarelle les a tous examinés avec savoir , discutés avec sagacité , mêlant parfois à son rôle de panégyriste celui de juge , et même de contradicteur. Sur cette dernière et palpitante question du *Free Trade* , M. De Lafarelle a essayé d'apaiser la querelle entre l'esprit et les intérêts anciens , l'esprit et les intérêts nouveaux , et , partisan sincère , mais promoteur circonspect de la liberté du commerce , il a su poser de sages limites aux propositions aventureuses et peut-être intéressées de Cobden , tout en montrant , j'aime à le répéter , les plus vives sympathies pour tout ce qui peut ajouter aux pacifiques conquêtes de l'humanité.

M. Maurin , se plaçant aussi dans le domaine des réalités , nous a offert , non point de simples impressions de voyage , mais une suite d'études et de mémoires sur la Guyane , vers laquelle se sont tournés depuis quelque temps les regards de la France , justement vengée et toujours compatissante.

Il ne s'est pas borné à retracer les tableaux d'une nature neuve et luxuriante ; il a noté en statisticien consciencieux tous les produits variés de la richesse minérale ou végétale ou animale ; il a décrit en historien les mœurs des habitants si différentes des nôtres , puis il a jeté un coup-d'œil de légiste sur les institutions politiques et civiles de cette belle colonie.

La science économique et la science sociale se touchent. Or , la véritable science sociale résidant dans les manifestations de la pensée , qui en est comme l'*expression* , je suis naturellement conduit à nos productions littéraires.

Les plus nombreuses , les plus développées appar-

tiennent à M. Isidore Brun. Il a jugé tour à tour, dans divers essais, la littérature dramatique, le roman moderne et l'influence des grands auteurs classiques. Il nous a donné aussi une dissertation qui n'est pas seulement une œuvre brillante, mais une bonne action, car tout en traitant de la responsabilité morale des écrivains en général, il a adressé à ceux de nos jours des conseils graves et amis. S'ils pouvaient être entendus, ils nous vaudraient des œuvres saines et pures qui, le soir, égayeraient le foyer domestique, charmeraient la famille, ces compositions délicates appelées plutôt que préparées par un grand poète qui les caractérisait, qui les apostrophait avec tant de bonheur quand il disait :

La main du tendre enfant peut t'ouvrir au hasard  
 Sans qu'un mot corupteur étonne son regard ;  
 Sans que de tes tableaux la suave décence  
 Fasse rougir un front couronné d'innocence ;  
 Sur la table du soir, dans la veillée admis,  
 La famille te compte au nombre des amis,  
 Se fie à ton honneur, et laisse sans scrupule  
 Passer de main en main le livre qui circule ;  
 La vierge en te lisant, qui ralentit son pas,  
 Si sa mère survient ne te dérobe pas ;  
 Mais relit au grand jour le passage qu'elle aime,  
 Comme en face du ciel tu l'écrivis toi même,  
 Et s'endort aussi pure après t'avoir fermé,  
 Mais de grâce et d'amour, le cœur plus parfumé (1).

C'est aussi en cédant à des inspirations religieuses et sereines que M. Germer Durand, à propos du livre consolant de M. Scurre (2), un de nos plus ingénieux

(1) Lamartine. *Poésies diverses*.

(2) *Les Croyances*.

et plus féconds correspondants , nous a communiqué quelques réflexions adressées aux âmes d'élite avec une puissance de persuasion que relèvent encore les formes heureuses et choisies d'un exquis atticisme. C'est encore avec ce même caractère de moralité que s'est montrée parmi nous la poésie. Grâce à l'exemple entraînant , mais dangereux , du radieux interprète qui la représente parmi nous , elle a été cultivée par plusieurs de nos confrères qui , quoique aux prises avec des devoirs austères et positifs , n'ont pas craint de se rapprocher de cette fille de l'idéal , de la traiter en amie. N'est-ce pas elle , en effet , qui plus d'une fois nous fait oublier les amertumes de la vie , nous berce et nous endort au bruit des plus douces fictions , ou bien nous éveille en nous montrant les formes animées de la nature , en nous frappant de ces accents sublimes qui sont comme le cantique de l'harmonie universelle , je dirai presque , la grande voix de la Providence et de l'humanité ? Ce n'est plus alors cette poésie qui rêvait jadis sur les bords du Lignon ou dans les bocages de l'Occitanie ; qui répétait les légendes du pays , ou les plaintes d'un amant , et tous les lieux communs d'une commune sentimentalité ; parmi nous , la poésie n'est pas considérée comme un simple délassement , une récréation de bon goût , une mélodie sonore , mais elle nous apparaît comme un labeur sérieux , élevé , continu , un véritable enseignement ; elle n'est plus une fée magique , mais une conseillère grave s'adressant aux intelligences élevées , et , j'ose dire , à la partie supérieure de l'intelligence , et vouée à une haute mission religieuse , patriotique , et humanitaire (1).

(1) Christine de Pisan la définissait déjà au 15<sup>me</sup> siècle : *Celle-là est poésie , dont la fin est vérité , et le moyen doctrine* ,

Ainsi, M. Jules Canonge a ouvert à la poésie provençale quelques nouvelles et pures échappées ; ainsi, M. Brun nous a donné plusieurs épîtres intimes et une satire, qui n'est point l'invective d'un Timon, mais bien la leçon d'un sage moraliste ; ainsi, M. Alphonse Dumas a chanté les bords et les dons magnifiques du Rhône ; ainsi, nous avons applaudi à deux traductions de M. Teulon, l'une de cette admirable épître aux Pisons, où l'aridité du précepte disparaît sous le charme de l'expression et la finesse des vues, traité complet de poétique, qu'on appellerait volontiers le bon sens du génie.

L'autre traduction reproduit un grand poète, Juvenal, dans des vers pleins et concis, où la profondeur du trait n'ôte rien à la pureté du contour. C'est là, Messieurs, une œuvre forte et ardue que le Secrétaire de l'Académie a aussi tentée, et qu'il ose dire hautement morale, en ce que rien ne nous tourne vers le bien, comme la peinture du vice. N'est-ce pas par le spectacle de l'ivresse que les Spartiates enseignaient la sobriété ?

Enfin, Messieurs, l'auteur de chants palingénésiques, dont je louais ici les premiers essais l'an dernier, nous a encore communiqué plusieurs fragments de son œuvre brillante. Nous avons remarqué quelques tableaux grandioses et pathétiques, entre autres, celui de l'avènement de l'homme et de l'invention des arts, et principalement, la peinture du déluge, de ce moment suprême où la race humaine va disparaître. C'est beau-

*revêtue en paroles d'ornements délitables et par propres couleurs.*

M. de Lamartine dit, en parlant des destinées futures de la poésie : *Elle sera de la raison chantée.*

coup que l'on n'entre pas resté trop au-dessous d'une scène grande comme l'erreur de l'homme, mélancolique comme sa destinée.

Si de ces hautes régions, si de ce royaume de l'idée, je descends à la science positive et pratique, je trouve, dans les fascicules de nos futures publications, malgré un peu d'inactivité dans la section des sciences, je trouve :

1° Une monographie du genre *ibiscus*, de M. Liotard père, où ce botaniste habile nous donne, sur les usages de l'espèce *esculentus*, des détails étendus, et ce qui vaut mieux encore, l'espoir d'une prochaine acclimatation ;

2° Des recherches historiques et statistiques sur l'industrie du Gard, que déjà l'auteur, M. Rivoire, avait, en 1843, décrite et jugée avec savoir et intelligence ;

3° Des Mémoires de MM. d'Hombres père et fils, sur la maladie des feuilles de mûrier, sur la météorologie et les récoltes du département. Attentifs, l'un et l'autre, à tous les faits climatériques et agricoles de nos contrées, ils nous ont donné un véritable état de situation des forces productives, des besoins et des détresses de notre sol.

Ces travaux si persévérants, commencés, il y a 30 ans, par le père, et si heureusement continués par le fils, ont valu à ce dernier une distinction d'un haut prix. La Société centrale d'agriculture de Paris, en lui décernant une grande médaille d'or, a acquitté la dette que l'Académie du Gard avait dès longtemps contractée pour tant d'utiles communications.

Je trouve encore, parmi les applications de la science, l'œuvre laborieuse et savante de M. Emilien Dumas (1),

(1) Carte géologique du Gard.

un instrument dû à M. Hedde , le nyctographe ; je rencontre encore , comme œuvre utilitaire, du même membre , un Mémoire sur les *Eaux de Grézan* , à l'aide duquel il est venu s'associer à la solution de ce difficile problème des eaux de la ville , posé depuis tant d'années par MM. Benjamin Valz , Perrier , Simil , problème qu'ont essayé surtout de résoudre deux hommes ( MM. Teissier et Jouvin ) , dont les patients et hardis projets mériteront , ou la reconnaissance qui survit au bienfait , ou des regrets qui honorent.

C'est pour servir aussi son pays , en même temps que l'humanité tout entière , que M. de Castelnaud s'est occupé de recherches de climatologie et d'hygrométrie , et que , poursuivant avec zèle la tâche qu'il a entreprise , d'apprécier l'influence des lésions mentales sur la volonté , il nous a lu un Mémoire considérable ayant pour objet l'examen des faits qui s'accomplissent pendant le passage de la raison à la folie caractérisée , et l'exposé des moyens prophylactiques et curatifs.

Des considérations de M. le docteur Fontaines , sur l'intoxication par venin animal , ont encore révélé en lui un savoir médical puissant , qui se fait jour malgré la discrétion de la parole et le calme de l'entendement.

Pour se distraire un instant de la longue suite de tant d'élucubrations sérieuses , l'Académie a écouté une relation badine du baptême du tropique , par M. Maurin. Elle a ri , elle a été désarmée par ce récit plein de verve , qui est venu , à la fin de l'année , rompre avec bonheur l'austère et habituelle uniformité de nos travaux.

Dans le cadre resserré où je suis contraint de les présenter , je ne puis mentionner ni divers écrits ou réflexions de MM. d'Hombres père , Ignon , ni tous les

rapports devenus plus fréquents sous la haute impulsion de notre président , M. le colonel Pagezy.

Cependant , Messieurs , une justice exacte , les intérêts de la vérité me font une loi de dire ici qu'entre ces comptes-rendus d'ouvrages , nous avons distingué ceux de MM. de La Farelle et Maurin. Ils ont analysé , l'un et l'autre , avec une grande étendue , deux beaux livres : *Conquête du Mexique* , de Prescott , et *Voyage dans l'Amérique du Sud* , par le comte Francis de Castelnaud. L'œuvre de nos deux confrères n'a point été la simple exécution des volontés de l'Académie , mais un véritable tribut , une sorte de nouveau livre en raccourci , rendant , condensant en traits profonds et caractéristiques la civilisation antique du Nouveau-Monde , et ses destinées nouvelles , avec ses phases mornes ou brillantes , et sa pittoresque mobilité.

L'Académie , séduite par ces deux lectures , s'est demandé , sur l'observation d'un membre éminent , M. Girard , si au lieu de rapports si multiformes et quelquefois si écourtés que nous demandent les auteurs et surtout les Sociétés correspondantes , on ne pourrait point choisir et analyser les œuvres littéraires ou scientifiques un peu marquantes , à mesure qu'elles paraissent , et suivre ainsi le mouvement général des intelligences de l'époque. Puis , bientôt , la discussion étendant les idées , on s'est encore demandé si nous ne pourrions pas entreprendre quelque œuvre importante collective , telle que l'histoire du pays , refaite à l'aide des documents et chartes , ou tel autre travail d'ensemble , qui serait confié à nos aptitudes variées.

Malheureusement , de graves difficultés d'exécution se présentent. D'abord , devons-nous espérer , pour alimenter ces rapports , des envois de livres aussi considérables que ceux dont j'ai parlé l'an dernier , et ,

dans la limite assez étroite imposée à nos ressources, malgré les bienveillantes allocations de M. le Ministre de l'Instruction publique, du département et de la cité, pourrions-nous nous procurer tous les ouvrages importants qui paraissent ?

Le second projet n'est pas d'une exécution plus facile. Y a-t-il parmi nous une assez grande somme de loisirs ? Est-il facile d'assurer l'unité de vues, la convergence des efforts et l'harmonie des volontés ?

Enfin, ne faut-il pas remarquer que tandis que le travail isolé de l'individu amène l'intensité de l'effort, la réunion, au contraire, l'affaiblit, en ce qu'elle éparille la responsabilité, et endort chacun dans une sorte de mystérieuse incurie.

Toutes ces questions ne sont point encore résolues ; je n'en parle que pour montrer la physionomie de notre année, et pour prouver aussi que, tout en occupant notre pensée des faits de la science, nous ne perdons pas de vue les intérêts du pays.

Contraint de passer sous silence les envois pourtant bien précieux de Monseigneur l'Archevêque de Paris, Hardouin, Rigaud, Nougier père, Sausse-Villiers, Choussy, A<sup>m</sup> Boudin, De Masquard, Campan, Vingtrinier, De Saive, Frossard père et fils, Robert, de Metz, etc., je signale exceptionnellement le *Traité des Phosphènes*, par M. le docteur Serres; les réflexions aussi ingénieuses que sensées de M. Gaston Boissier, sur la musique ; l'*Histoire de Montpellier*, par M. Germain ; le mémoire de M. le chanoine Giraud, sur *Tauroentum* ; et une notice biographique sur M. le Pr Gravitz, où M. Alexandre Rolland nous a fait comprendre les tendresses de la famille et les inspirations de la foi, et toutes ces grandes idées chrétiennes qui, lorsque la poussière produite par tant d'écroule-

ments sera dissipée, vont être, nous aimons à le croire, la loi de notre siècle, et l'espérance de son avenir.

Enfin, Messieurs, je ne puis taire l'offrande de deux ouvrages, l'un scientifique, et l'autre médical, de MM. Rodier de la Bruguière et Mazade, d'Anduze. Ceux qui ont l'habitude des mathématiques savent tous que le génie analytique de nos temps a fait d'importantes découvertes dans ce champ si vaste; mais quoiqu'il ait été parcouru en bien des sens divers, il reste encore des parties inexplorées, des recoins obscurs. M. Rodier de la Bruguière les a aperçus, les a mis en lumière dans un écrit que M. Jouvin a résumé avec précision et jugé avec autorité.

A son tour, M. Mazade, qui nous avait déjà adressé successivement quatorze opuscules sur divers sujets de médecine: tartre stibié, frictions mercurielles, effets du nitrate de potasse, etc.; M. Mazade nous a présenté des recherches sur l'emploi du sulfate de quinine dans la fièvre typhoïde. L'Académie a été si satisfaite de ces deux mémoires, qu'elle a accordé à ces deux auteurs le titre de membre ordinaire non résidant.

En les associant intimément à ses travaux, elle a voulu recueillir un nouvel élément d'activité. C'est, en effet, en choisissant des hommes qui réunissent l'élevation de l'esprit à l'étendue des connaissances, qu'elle est assurée de réaliser le bien moral et intellectuel, qui est l'objet de son institution.

Un mot encore sur les hommages qui nous ont été offerts. Entre tous les dons empressés qui nous sont venus de diverses Académies de France, qui nous sont venus aussi de Liège, de Turin, d'Anvers et de Rovigo, celui qui nous a le plus profondément touchés est l'envoi de l'institut Smithsonian séant à Washington,

et qui consiste en quatorze ouvrages, la plupart scientifiques et contenant des faits nouveaux. Ce n'est point un spectacle sans grandeur, ou du moins, sans attrait, que celui d'une société savante qui vient de si loin s'affilier à nos travaux et nous communiquer les siens ; qui nous montre ainsi qu'il n'existe plus d'obstacles et de distance, quand il s'agit de l'échange de la pensée, et que les hommes de nos jours, s'ils n'ont pas accru leur valeur morale, ont du moins bien grandi, car ils se donnent, pour ainsi dire, la main à travers les montagnes et les océans, comme à l'aide de l'imprimerie, les générations se la donneront à travers les siècles.

Cet exposé, déjà bien long et pourtant bien sommaire des tributs et des faits académiques de l'année, je le clos tristement par la mention de la perte de trois de nos meilleurs confrères, MM. Martin et d'Espinassous, dont vous allez bientôt entendre l'éloge prescrit par nos usages, et M. Lambert, notre correspondant, notre compatriote et notre ami, homme d'intelligence et d'application, qui, jeune encore, eut à la fortune du grand empereur, devint préfet à Piombino, et qui, après avoir exercé ces hautes fonctions, vint cacher parmi nous sa vie modeste et recueillie. Timidement retirée derrière le foyer domestique, elle s'est révélée cependant par quelques communications littéraires, pleines d'intérêt, et des actes de dernière volonté empreints des sentiments de la plus pure philanthropie, de la plus intime concorde, de la plus touchante confraternité.

Il ne me reste plus maintenant qu'à vous parler de nos concours. L'importance des questions proposées et des intérêts agités, commande impérieusement quelques détails. L'an dernier une épidémie survenue

dans nos vignobles , comme dans ceux de la France et de l'Europe , vint préoccuper tous les esprits. Notre Compagnie , voulant favoriser les études spéciales et découvrir surtout le remède au mal , ou du moins arrêter les causes de développement , proposa un prix destiné au meilleur mémoire sur l'*Oidium Tuckery*. Notre appel a été entendu. Nous avons reçu quatre communications à ce sujet : l'une , ne présente qu'une suite d'idées incohérentes et de phrases prétentieuses , et n'est qu'un travail sans portée , sans application , sans but.

Dans la seconde , l'auteur réfute l'idée qui a souvent été émise sur la production de la maladie par l'oïdium , qu'il considère non comme un principe , mais comme une conséquence de la piqûre d'un acarus jaune et translucide , qui file une espèce de bourre blanche.

Cette partie du Mémoire est fort bien rédigée. Malheureusement les moyens curatifs qu'il préconise ne sont pas d'une application facile. Il faudrait , suivant lui , dès le mois de septembre , enlever minutieusement toutes les feuilles , toutes les mousses et toute la vieille écorce ; ensuite , étendre une forte couche de chaux et de soufre sur tout le bois , etc.

La même opinion sur la cause de la maladie : l'invasion de l'acarus , est soutenue dans le troisième mémoire. L'auteur a fait une étude très-attentive de l'insecte , qu'il a suivi dans toutes les phases de son existence ; mais , malgré le mérite de ses recherches , l'Académie n'a pas cru devoir le couronner ni même le mentionner honorablement , parce qu'il n'offre pas de moyen de défense applicable à la grande culture , ni même un traitement aussi nettement défini que celui qui est présenté par le concurrent qui précède.

Enfin , Messieurs , un observateur des plus exacts ,

des plus sagaces, nous a envoyé un travail étendu où d'abord il recherche et signale la cause première du mal, qu'il attribue aussi à une espèce d'acarus. Il a constaté l'existence de cet acarus sur des feuilles de vigne et des ceps placés sous les yeux de l'Académie, et pour compléter l'œuvre, il a proposé un moyen économique de fumigation expérimenté à Uzès, en présence des autorités locales.

L'Académie, Messieurs, sans se dissimuler la difficulté d'application de ce procédé dans les grands vignobles, et encore trop peu édifiée pour adopter, dès aujourd'hui, sur la cause du mal, l'opinion qui a été soutenue, a voulu toutefois récompenser un travail consciencieux et des efforts persévérants, qui remontent déjà à trois années, ainsi que le prouvent de nombreux témoignages, et elle a accordé à titre d'encouragement à M. l'abbé Bonnet, chanoine honoraire, curé à Uzès, une médaille d'or de 150 fr., c'est-à-dire, la moitié de la valeur de celle qu'elle eût été si satisfaite de décerner.

C'est aussi dans des intérêts de localité, disons mieux, c'est sous l'inspiration des sentiments du patriotisme le plus pur que l'Académie avait proposé l'éloge de Séguier.

Mais au lieu d'une œuvre forte et compréhensive qui nous l'eût montré étudiant avec ferveur l'antiquité payenne et ces beaux monuments qui nous font archéologues malgré nous; au lieu d'un tableau animé de la vie studieuse de cet infatigable athlète de la science, qui ne se reposant jamais, donnait l'exemple d'une activité présente partout, à Nîmes, à Vérone, à Paris; qui cultivait toutes les sciences exactes ou naturelles et semblait se multiplier pour offrir à chacune d'elles un

homme tout entier (1); au lieu de l'ouvrage que nous avons sollicité (tranchons le mot) que nous avons rêvé, et qui eût peint les délectations de l'étude et la noblesse du caractère, nous n'avons reçu qu'une notice incomplète et décolorée. Sans doute, elle renferme quelques aperçus, quelques traits dignes d'éloge; mais que de détails biographiques pleins d'intérêt ont été ignorés ou oubliés! que de graves omissions dans l'appréciation des œuvres de l'illustre antiquaire!

L'Académie a profondément regretté qu'un auteur, qui se dit l'ami de Jaquemont, de si douloureuse mémoire, qu'un auteur qui a fait plus d'une fois preuve d'un vif amour de la science et d'un sens moral des plus élevés, soit resté si inférieur aux espérances qu'elle avait conçues.

Oui, nous l'avouons: nous avons été contristés de voir que notre voix n'avait pas pu, n'avait pas su éveiller quelques ambitions généreuses, et que la couronne offerte était délaissée même par ces jeunes hommes d'intelligence et de bonne volonté de notre département, qui auraient trouvé dans les nombreux volumes de la correspondance manuscrite déposée à la Bibliothèque de la ville, une foule de renseignements inédits, de véritables trésors de science.

Nous espérons que le prochain concours nous dédommagera d'autant plus que la question est vaste et d'un profond intérêt.

Toujours vouée à sa mission d'utilité, notre compagnie a pensé, Messieurs, qu'il serait bon de dresser un tableau de la situation du département au point de

(1) Tite-Live a dit de Caton : *Huic versatile ingenium sic pariter ad omnia aptum fuit ut ad id unum diceret quodcumque ageret*, LXXXIX, c. 40.

vue agricole , industriel et commercial. Cette espèce d'inventaire où seraient soigneusement énumérées nos richesses locales , où seraient rappelés tous les faits importants que nos regards distraits laissèrent échapper , ou dont notre mémoire infidèle n'a pas gardé le souvenir , cette sorte d'*exposition* par écrit de nos progrès depuis quarante ans , serait fort propre à satisfaire notre légitime orgueil de citoyen du Gard , fort propre à éveiller surtout cette tendance au perfectionnement, qui se manifeste ici de toute part , fort propre aussi à guider dans la création plus développée de tant de produits déjà si abondants , déjà si remarquables par la variété et la supériorité artistique.

Cette œuvre pour laquelle nous avons plus que triplé la valeur accoutumée de nos prix, serait à la fois la preuve de notre zèle et la récompense de nos travaux.

En attendant , Messieurs , permettez-moi la libre expression de ce vœu : qu'ils soient longtemps , qu'ils soient toujours ce qu'ils ont été : persévérants , graves et tendant toujours à fortifier les liens de la vie sociale !

Sans exagérer ici la part que nous devons prendre aux destinées du pays , nous pouvons dire que nous continuerons à nous mêler profondément au mouvement intellectuel de notre époque, et nous ne méconnaitrons jamais les principes éternels de la religion , de la morale et du goût. Amis sincères et dévoués de la science , nous la cultiverons pour elle-même et sans la lier aux préoccupations du moment ; nous en serons fiers comme d'une conquête , mais non d'une conquête de l'esprit sur le cœur ; nous la puiserons à des sources pures , aspirant à reproduire au lieu des tableaux tourmentés d'une littérature fébrile , ce qui ne meurt pas : la grandeur et la beauté morale ; essayant de réunir en nous , d'offrir dans tous nos travaux l'élan de la pensée

et le recueillement de l'émotion ; de les éclairer , ces travaux , au feu de l'émulation , de les empreindre des caractères sacrés d'utilité et de sagesse.

Heureux si nous pouvons ainsi allier le savoir et la raison, et élever les plaisirs de l'intelligence jusqu'à la hauteur d'un devoir !

## ÉLOGE DE M. LE D<sup>r</sup> MARTIN,

LU EN SÉANCE PUBLIQUE, LE 27 AOUT 1853.

PAR M. NICOT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Nous en avons fait] la cruelle épreuve dans cette année funèbre : pour notre cité comme pour l'Académie du Gard, les pertes se sont multipliées, les coups de la mort se sont pressés, les tombes rapprochées (*Densantur funera*, — Horace).

Il y a un an à peine que nous payions le plus légitime tribut de regrets au doyen de notre Compagnie (1); quelques semaines après, au littérateur plein d'urbanité, qui sut servir à la fois les lettres et son pays (2); il y a peu de mois que nous voyions disparaître de nos rangs un homme de tête et de cœur (3); et aujourd'hui je suis encore appelé à être l'interprète de votre douleur, en vous entretenant, suivant un pieux usage, d'un confrère dont la vie n'a été qu'une

(1) M. le Dr Phélip.

(2) M. Adolphe D'Espinassous, maire de Salinelles.

(3) M. Lambert, ancien préfet de Piombino.

longue suite de pensées sérieuses et de bonnes actions , vie qui ne fut que la permanence dans la raison , et l'heureuse monotonie de la sagesse.

Casimir-Antoine MARTIN naquit à Nîmes, le 17 janvier 1785, d'un père qui était chirurgien à l'Hôtel-Dieu, et qui trouvait, dans cet emploi, et surtout dans l'exercice extérieur de sa profession, les moyens d'élever convenablement sa famille, composée de quatre enfants. Par une de ces singulières coïncidences que le peuple explique grossièrement par la fatalité des nombres, et où l'homme réfléchi ne voit qu'un pur effet du hasard, et le chrétien une nouvelle marque de la volonté divine, le docteur Martin mourut aussi le 17 janvier de cette année 1853, c'est-à-dire, pareil mois, pareil jour, et à la même heure où il était né.

Dernier venu dans cette famille honorable, mais bornée dans ses ressources, il comprit bien vite que le travail était pour lui un impérieux devoir. Aussi, il suivit avec l'application la plus constante, la plus obstinée, les leçons de l'école centrale qui venait d'être créée. Là, il se fit remarquer par sa sagesse (ses condisciples lui en décernèrent unanimement le prix), par l'exact accomplissement de tous ses devoirs, par la netteté de son esprit, par ses progrès dans toutes les branches de l'enseignement. Sans doute, dans des cours si imparfaitement constitués, les penchants studieux du jeune Martin ne pouvaient point être complètement satisfaits. C'était là un enseignement auquel manquait le souffle de vie : la haute culture littéraire et morale. Toutefois, il résista à l'attrait universel qui poussait la jeunesse vers les sciences de calcul, et il fut littéraire malgré son époque, malgré ses maîtres, tout imprégnés encore du génie analytique, que je n'accuse ici que parce qu'il fut alors immodéré ; mais

qui, tempéré, peut servir utilement les lettres par la rectitude qu'il imprime aux facultés.

Ses cours classiques terminés, il fallut choisir une carrière. Celle de son père s'offrit tout naturellement. Il se rendit donc à Montpellier, moins séduit par la proximité que par la renommée des illustres maîtres de cette école. Là, il poursuivit le cours de ses brillantes études. Il savait déjà qu'elles n'agrandissent l'âme que si elles sont fortes et sévères, et qu'il vaut mieux appliquer à la recherche de l'utile, à l'amour du beau et du bon, les premières émotions, l'ardeur vive et féconde de la jeunesse, que de livrer cette chaleur vivifiante à la merci d'une volonté désordonnée, ou de la laisser s'évaporer et se perdre dans le tourbillon du monde ou dans l'habitude des plaisirs.

Le jeune adepte subit ainsi, sans crainte, les épreuves du doctorat, et même trois mois après, et avec un égal succès, celles qui le firent admettre au grade de médecin adjoint.

C'était alors l'époque mémorable des grandes guerres de l'empire. Un fastique capitaine avait à résister à l'Europe coalisée. L'Autriche, la Prusse, la Russie, déjà tour à tour vaincues, rassemblaient leurs forces. L'Espagne, insurgée, et comme galvanisée par le désespoir, ne voulait d'autre domination que celle de ses anciens rois. C'est dans cette dernière contrée que l'adjoint des armées fut envoyé. Après des courses multipliées et rapides, dont l'amour du devoir lui dissimulait les fatigues et les ennuis, il fut attaché à l'hôpital militaire français de Barcelonne, avec le titre de médecin ordinaire.

Cette position était élevée, et, de plus, elle offrait l'avantage de rapports fréquents avec les médecins les plus distingués de la Catalogne. Elle le rapprocha sur-

tout d'un des praticiens les plus instruits et les plus accrédités , le docteur Salva. Cette amitié lui fut très-utile ; il put puiser , dans une riche bibliothèque , dans des entretiens variés , dans de savants conseils , de quoi étendre son savoir médical , de quoi se former une connaissance parfaite de la littérature Espagnole.

Pendant qu'il se livrait à cette double étude , et que , souvent blotti dans une étroite salle de son hôpital , il suivait le cours de ces méditations graves , qui offrent quelquefois avec tout le charme d'un plaisir pur le précieux avantage de frayer une nouvelle route à l'esprit humain , le laborieux médecin militaire reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Glubokoï , petite ville de Lithuanie.

Il était destiné à prendre part à ce noble épisode , j'allais dire , à ce poignant épilogue d'une gigantesque épopée , à cette grande expédition de 1812 , qui jette sur notre gloire , non pas comme l'ont dit d'ineptes détracteurs , la morne lueur du sépulcre , mais le plus radieux éclat ; car c'est alors que l'armée française se montra si terrible dans son dénûment héroïque , si fière dans son isolement désespéré.

Ce fut là , pour lui , un début sévère. Au moment où , avec les restes du corps d'armée du duc de Reggio , il essayait de gagner les bords du Niemen , derrière lequel devait se recomposer l'armée , il fut surpris par un pulsk de cosaques aux ordres du partisan Sselavin. Ils s'emparèrent de ses livres , qui le suivaient partout , même dans le coin de l'ambulance ; ils ne lui laissèrent que sa montre , parce que leurs mains gelées ne surent pas la trouver dans le gousset du pauvre Docteur , désormais leur prisonnier.

De gîte en gîte , il fut laissé dans un cantonnement lointain. Il fut cependant plus heureux que tant d'au-

tres , et trouva un allègement ménagé par la Providence. Cherchant à occuper ses loisirs et à rompre ses ennuis , il parvint à se faire connaître comme médecin , et fut reçu , dans un château fort , par une baronne polonaise. Il exerça d'abord la médecine dans la maison et les fermes dépendantes , et bientôt , à l'aide de la renommée , dans tous les environs. Ce n'était plus , hélas ! ces heures rapides et fortunées passées au milieu de ses chers malades ; ce n'était plus cette étude vive et brusque et pourtant fécondée par la réflexion , qui en était le fruit , cette étude saisie et comme surprise au milieu des feux d'un téméraire bivouac , et poursuivie au bruit des marches et des triomphes de la grande armée ; quand il parcourait , aux pâles lueurs du matin et à travers une brume froide et lourde , ces campagnes humides , ces steppes immenses sur lesquelles s'étend tour à tour un voile uniforme de deuil ou une sombre verdure , il avait souvent de douloureuses aspirations vers la patrie absente.

Combien de fois , comblant par l'espoir et surtout par les regrets la longue distance qui l'en sépare ; combien de fois , agacé et trompé par un cruel mirage , il crut voir se dérouler les fraîches eaux de sa Fontaine , ou se dresser à la marge grisâtre de l'horizon , et s'y dessiner en fauve silhouette , la Tour antique et bien-aimée qui a fait battre tant de cœurs Nimois , et qui a si bien inspiré notre poète (1).

En considérant ces tristesses et ces servitudes de l'exil , on se demande s'il en est du savoir comme de l'enfance de l'homme : s'il a besoin de passer par la douceur et les larmes avant de parvenir à la ma-

(1) Ode sur la Tourmagne , par M. Reboul , *Mémoires de l'Académie* , 1852.

turité, et si les rudes initiations sont la grande loi de tout ce qui doit briller un jour !

Remarquons-le pourtant : cette captivité fut plus d'une fois adoucie. Le silence de sa retraite, la paix et la splendeur d'une maison hospitalière, les égards et les soins qui lui étaient prodigués, lui donnaient parfois les illusions de la famille, et toujours, avec les douces heures de l'étude, le charme de la rêverie.

Ainsi s'écoulait cette longue année de 1813, partagée entre les travaux intellectuels et les perplexités mélancoliques, quand de nouveaux efforts, de nouvelles péripéties d'une ardente lutte vinrent occuper sa pensée. La guerre, qui avait illustré la France, allait reprendre tout ce qu'elle avait donné. Avec quelle anxiété il suivait le mouvement de retraite de ses valeureux compagnons ! Puis, avec quelle joie il contemplait de loin sa chère France, résistant intrépidement à l'Autriche, qu'elle punissait de sa défection à Nangis et à Montereau ; à la Prusse, profondément atteinte à Montmirail et à Champaubert ; à la Russie, dont elle foudroyait les sauvages pandours, à Brienne, ce premier et glorieux berceau du grand Empereur.

Et, cependant, il faut le dire, dès à présent : ce n'était qu'à force de patriotisme qu'il s'associait à ces brillants retours de fortune, à ces immortelles victoires, qui ne furent pas le fruit du génie, mais peut-être l'excès du génie. Il eut voulu dès lors reconstituer la vieille monarchie ; aussi vit-il s'accomplir avec satisfaction ce grand mouvement qui ramena en France les anciens souverains.

Quand les événements inattendus de 1814 rouvrirent aux prisonniers de Russie le chemin de leur patrie, M. Martin se hâta d'y rentrer. Je ne dirai pas

quel fut le ravissement de ce cœur bien né (1), quand il sentit encore les brises de France, et trouva ses concitoyens si heureux et si fiers de le revoir ! Jamais plus sainte joie n'avait éclaté en accents plus purs.

C'est alors que commença pour lui une nouvelle carrière ; c'est alors que se dégagea plus complètement le type parfait du vrai médecin.

Ses succès le signalèrent bientôt à l'attention publique et à la bienveillance de l'administration des hospices. Son ancien maître, Victor Broussonnet, étant devenu l'un des médecins en chef de l'Hôtel-Dieu, prépara et obtint le choix, d'ailleurs peu disputé, de son habile disciple.

Dès cette époque, le docteur Martin fut le médecin et l'ami des pauvres. Vous savez tous, Messieurs, avec quel dévouement il cherchait à alléger leur souffrance. Le soldat malade était principalement l'objet de tous ses soins. Il revoyait avec plaisir sa première clientèle, et se présentait moins en médecin qu'en confident, qu'en ami, qu'en frère, maître à la fois de la vie, de l'oreille et du cœur de ceux qu'il visitait. Souvent, pour entrer plus intimément dans la confiance d'un vieux brave, il lui laissait raconter, tantôt les joies anciennes de la famille et du pays, tantôt les rudes assauts et les bonnes chances de l'avant-garde, ou même les scènes divertissantes de la folâtre chambre. Il saisissait ainsi tout ce côté moral de l'homme, dont il faut toujours tenir compte, quand on étudie, quand on veut guérir les affections morbides.

Ici, je suis tout naturellement conduit à exposer les principes d'après lesquels agissait le docteur Martin. Ce serait trop peu de dire qu'il traitait ses malades avec

(1) Tancrède Volt.

toutes les ressources du savant , toute l'habileté du praticien , toute l'effusion d'un bon cœur. Pour bien juger le médecin , il faut oser disserter sur la médecine.

Trois systèmes sont en présence et semblent former comme trois doctrines , trois camps opposés.

Les uns , considérant certaines analogies dans le jeu et la marche de la matière et les fonctions de la vie , s'appliquent à montrer , entre la science des corps vivants et celle des corps bruts , une secrète similitude. Recherchant minutieusement les moindres accidents de coloration , de densité , de forme , ils concrètent et localisent ; ils ne voient , dans toutes les maladies , que des perturbations momentanées , un défaut d'équilibre entre certaines forces. Tout mal est pour eux dans la texture organique et dans l'altération qu'elle a subie. Pour eux , la santé n'est que le jeu régulier d'un mécanisme qui fonctionne bien , et au besoin sait secreter convenablement la pensée.

D'autres , allant de l'ame à l'organisation , donnent à celle-là la direction souveraine de tous les actes qui composent la vie , regardant cette ame , non pas comme la forme accidentelle , mais substantielle , comme la perfection et l'achèvement du corps , et peu occupés de l'étude des causes extérieures , ils s'attachent à prouver que les phénomènes de l'économie vivante ne sont pas simplement de l'ordre physique , mais forment , en quelque sorte , des plans réguliers qui peuvent être entrevus , des déterminations curatives du principe pensant , dont il faut étudier et bénir les efforts conservateurs et prévoyants.

Les troisièmes , enfin , mieux inspirés , et se plaçant comme médiateurs entre l'idée mécanicienne et l'idée spiritualiste , soutiennent que la vie n'est point un simple lien qui retient ensemble les éléments divers

du corps vivant , mais un corps vivant , pour ainsi-dire , qui les meut , les modifie et les transporte sans cesse. Ils signalent certains actes vitaux qui ne sauraient être expliqués par les deux autres systèmes , et ils proclament , avec l'illustre Barthez et son si éminent disciple Lordat , un principe tiré des données de l'observation et des théories spéculatives , une sorte de transaction entre les réalités et la raison pure , entre l'empirisme et l'idéalisme , système conciliateur qui , par cela même , dut être adopté par la prudence du docteur Martin , système d'ailleurs rassurant , en ce qu'il sait confier beaucoup aux forces médicatrices de la nature , en ce qu'il travaille par tous les moyens l'investigation savante et l'application utile à pénétrer les causes des affections humaines , pour arriver à les prévenir , à les modifier , à les guérir.

Telle était l'espèce de programme que se traçait et que suivait le docteur Martin , quand il essayait , suivant une de ses expressions habituelles , d'entrer en lice contre les différents maux de l'humanité.

Fort de cette doctrine , de ses constantes réflexions , de sa croissante expérience , il eut bientôt une clientèle étendue , et qui l'eût été plus encore sans une excessive réserve et un peu d'incuriosité.

Quoique cette clientèle ne lui laissât que de rares loisirs , M. Martin se livrait à l'étude , et à l'étude des lettres , avec suite , avec amour. Les méditations étaient pour lui un besoin. Dans sa vie tranquille et toute recueillie , il se nourrissait volontiers de la lecture des grands auteurs de la médecine Hippocratique et de la médecine arabe , pour s'en pénétrer et pour les comparer aux auteurs modernes , qu'il ne négligeait pas non plus. Il aimait aussi à étudier cette grande littérature de Rome , qui , riche de tant de chefs-d'œuvre ,

doit rester pour tous les âges un objet de surprise et d'émulation, car tout y respendit, tout y éclate en merveilles.

Entre les auteurs classiques qu'il chérissait, qu'il relisait sans cesse, il faut nommer trois grands écrivains : Virgile, Tite-Live, Cicéron. C'était comme le résumé des hautes branches du savoir humain : la poésie, l'histoire, l'éloquence. Il savait reconnaître dans l'un de suaves accents, dans le second de pénétrants récits, dans le troisième des sentiments vrais, élevés par la sérénité de l'âme jusqu'à la plus sublime philosophie, et, par le charme de l'expression, au plus haut degré de puissance de la parole.

C'est que ces immortels génies étaient accommodés aux allures tempérées et discrètes de sa pensée. Le travail intérieur de la sienne n'eut jamais, comme ces machines de la moderne industrie, une grande force d'explosion ou un pétitement bien vif de traits soudains et acérés, mais elle ressemblait à ces ingénieux instruments dont l'action continue et les évolutions paisibles agissent sur la matière et la transforment pour la faire servir à nos besoins.

C'est ici que doit se placer un aveu nécessaire.

Quoique sans cesse occupé des travaux de l'intelligence, quoique souvent retiré dans son silencieux intérieur, M. Martin a peu écrit. Tous ses confrères se souviennent pourtant d'un mémoire développé sur les vers hydatides, d'un autre sur les institutions de la charité et de la bienfaisance publiques. Ils n'ont pas oublié surtout un essai sur la littérature dramatique Espagnole, où, après avoir jugé successivement les Lope de Vega, les Alarcon, les Garcilaso, les Calderon et les Guilhem de Castro, il indiqua si nettement le caractère distinctif du génie Castillan, de ce

génie où tous les caprices de la fantaisie, et tous les ennuis d'une emphatique redondance, s'allient à de vigoureuses conceptions et à ce bon sens lumineux plus d'une fois interrogé par Corneille, Voltaire et Molière lui-même.

Ces trois compositions, les plus importantes de celles qu'il nous a communiquées, portaient, comme tous les rapports qu'il faisait à l'Académie, une empreinte remarquable de sagesse et de pureté. Son style, comme toute sa personne, était facile, convenant et poli, d'une correction et d'une mesure parfaites. Toujours près de l'idée, jamais au-delà; il y régnait une justesse d'expression et une honnêteté de sentiment qui lui donnait une distinction en quelque sorte involontaire. S'il n'avait point l'éclat qui saisit et le mouvement qui entraîne (je l'ai déjà dit), il avait le charme et la suavité. Sa parole, douce et lente, peu accentuée (car il avait peu de passion), n'éclairait pas par de vives lueurs l'horizon quelquefois un peu voilé de ses idées, mais du moins elle y versait une clarté douce qui n'éblouit jamais et qui satisfait toujours.

Après avoir considéré le médecin et l'académicien, il me reste à faire connaître l'homme et le citoyen.

Je ne serai démenti par aucun de vous, Messieurs, en affirmant que le caractère du docteur Martin était un heureux mélange de douceur et de droiture. Son regard bienveillant, son front uni, son visage toujours souriant faisaient de lui comme l'apparition visible, la personnification la plus sereine de l'amitié, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une sorte d'incarnation de la mansuétude et de la bonté.

Rien n'égalait surtout sa modestie. Et, ici, je ne parle pas de cette fausse humilité qui n'est que la quintessence de l'orgueil, mais de cette rare vertu qui

ordonne de ne pas s'exagérer la valeur de tout ce qu'on dit et de tout ce qu'on fait, mais qui nous porte à reconnaître le mérite d'autrui, quelquefois même à lui servir d'organe et de piédestal.

Dans la profession qu'il exerçait, il est de ces instants où l'on a besoin de s'oublier et de ne pas offenser. C'est quand une santé précieuse menacée appelle le secours de la science réunie. Soit alors que la gravité du mal qu'on voit assombrisse la parole, soit que la diversité des doctrines et des jugements (pourquoi faut-il ajouter l'ardeur des rivalités et des vanités jalouses?) puisse donner à l'expression de l'opinion une teinte d'acrimonie ou un cachet de personnalité, M. Martin montrait toujours la bonté de l'homme à travers le savoir du médecin, préférant la persuasion au combat, souffrant quelquefois de l'erreur des autres, quand personne n'avait encore souffert de la sienne. Aussi, le dénigrement, cette ombre qui suit le mérite, la critique elle-même, qui parfois blesse si douloureusement, s'arrêtèrent à propos devant lui : il les avait vaincus par son abnégation et sa placidité.

Un autre trait distinctif dominait encore dans cet heureux caractère : c'était la charité. Avec quel empressement il l'exerçait à l'égard des réfugiés de sa chère Espagne ! Avec quel bonheur aussi il la déployait dans la pratique de son art, qui semble incomplet s'il ne prépare et n'accoutume à la commisération. Et quand il l'avait exercée et exercée sans bruit (le ciel seul eut le secret de ses dons), sa physionomie, ordinairement recueillie, s'illuminait de joie. Le sentiment du bien qu'il avait fait rafraîchissait son âme, car, comme l'a si bien dit un poète (Delille) :

Le bonheur appartient à qui fait des heureux.

Osons pourtant le dire : le docteur Martin ne trouva pas tous les éléments de la félicité. Condamné, au début de sa vie, à un travail opiniâtre et bientôt à un tumultueux apprentissage de son art, captif ensuite sous de sinistres augures, puis, malgré des efforts continus, ne pouvant jamais atteindre aux douceurs de l'opulence ; enfin (et c'est ici une bien autre amertume), il fut forcé de se refuser la plus vive, la plus pure des joies intimes qui se serait si bien développée dans son cœur aimant. Jamais il ne put s'engager dans d'autres liens que ceux dont l'avait étreint sa famille ; il était tout entier à elle, constamment préoccupé des événements qui pouvaient la frapper ; un jour même il fut enveloppé dans ses disgrâces. Mais l'infortune n'était, pour ce sage, ni une surprise ni une douleur. Quand il laissait échapper une plainte, ce n'était que dans le cercle étroit de quelques amis et dans l'abandon des conversations familières, et encore était-elle tempérée par tout ce que la philosophie avait mis dans son âme de courage et de vertu. Si, par hasard, on accusait devant lui l'auteur de ses poignantes angoisses, il se taisait, et ce silence, qui était la convenance de sa situation, n'était-il pas aussi l'inspiration ou plutôt le déchirement et le martyre secret de son cœur ?

Cette grande égalité d'âme, cette imperturbabilité de caractère qui s'unissait à la circonspection et à la mesure, ne lui permettaient pas d'aspirer à un rôle bien actif, bien militant. Aussi, quand il fut appelé par le suffrage spontané de ses concitoyens, à s'asseoir au milieu des édiles de notre cité, il n'essaya pas d'y prendre une part très-grande aux discussions que les intérêts divers rendent quelquefois assez vives ; mais du moins il fut fort utile au sein des commissions. Là il concevait et proposait ces patients projets, ces plans heu-

reux qui, de nos jours, améliorent peu à peu, qui métamorphosent les grandes cités. Là il ne laissait échapper que ces mots précis qui indiquaient l'étendue de ses connaissances, la justesse de son esprit, et parfois les scrupules de son âme.

Attaché aussi intimément à la cité qui l'avait vu naître, il a voulu consacrer ce lien par un acte de dernière volonté. Il a légué à sa bonne ville de Nîmes, qu'il aima tant et qui l'a tant aimé, sa riche bibliothèque. Elle sera à la fois le témoignage d'un patriotisme ardent et pur, la preuve même d'un profond et vaste savoir.

Avec ce caractère réservé, ces goûts de retraite, il semble superflu de dire que M. Martin ne rechercha point les distinctions honorifiques. Il fit mieux que de les obtenir; il les mérita. A cet égard nous consignerons ici l'expression d'un regret.

En novembre 1851, un de nos confrères entreprit des démarches qui furent appuyées par l'autorité universitaire, par plusieurs membres notables du Conseil municipal et par une délibération formelle de la Société de médecine. Mais, soit qu'à cette époque tous les esprits fussent livrés aux préoccupations de la politique et aux craintes de l'avenir, soit qu'au milieu d'une foule courbée on ne pût distinguer l'homme qui, debout, attendait sans demander, l'étoile de l'honneur n'a point brillé sur cette noble poitrine. L'Académie en éprouva un déplaisir qui ne se traduisit point en observations stériles, et moins encore en plaintes retentissantes, mais je crois de mon devoir de rendre public un vœu qui honore notre compagnie et celui qui s'en fit l'organe, M. de Castelnaud.

Je n'aurais pas complètement rempli la tâche qui m'est assignée, si je ne retraçais, et ce sera en quel-

ques mots , les opinions politiques et religieuses de notre regrettable confrère.

Le pouvoir , d'après M. Martin , était une émanation de Dieu. Ce pouvoir , exercé par un seul , n'était pas à ses yeux une simple utilité , mais une nécessité. Il n'était pas une chaîne , mais un fil heureux qui guide la société politique dans le développement de ses mœurs et le choc de ses intérêts. Tout ce qui tend à le limiter , à le contrebalancer , je raconte toujours , lui semblait une innovation périlleuse.

Par suite de ces idées si tranchées , si soumises , M. Martin devait être mieux disposé que personne à accepter la discipline de la religion et de la foi. Si le respect de la vérité me commande de ne point dissimuler qu'au milieu des premières agitations de sa vie , il avait un peu abandonné les saintes pratiques du foyer paternel qui avaient occupé et béni son enfance , il est doux d'avoir à ajouter , que ce ne fut jamais renoncement , mais simple interruption , pur accident. La religion a ce touchant privilège : on la perd de vue dans le rapide mouvement de la vie , on l'oublie surtout dans les hautes régions de la prospérité , mais on la retrouve toujours au fond de l'abîme que creuse l'adversité , ou dans ces instants solennels qui saisissent l'âme , qui l'éclairent et la tournent vers le ciel. C'est la grande visitieuse de l'infortune et de la maladie.

Ces sentiments chrétiens , ranimés plutôt que reconquis , il eut besoin de les invoquer , de les appliquer dans la longue période de la décadence de ses forces. Quand il sentit que le terme de ses jours approchait ( et mieux qu'un autre il pouvait les mesurer et les compter ) il ne s'occupa plus que de pensers graves , et , essayant de tromper par la méditation les heures si lentes de la souffrance , ou pour parler sa langue , prenant l'étude

comme un dérivatif pour sa douleur, il fit comme le philosophe antique, ou plutôt, comme le chrétien : il attendit. A voir cette physionomie tranquille où ne s'étendait qu'un léger voile de tristesse, et ces regards si calmes où la sensibilité palpait encore, où parlait encore la pensée et la bienveillance ; à voir cette empreinte de béatitude anticipée du juste qui va de la terre à Dieu, on reconnaissait que c'était Dieu lui-même qui allait se charger d'acquitter, par une belle mort, la dette de reconnaissance du pauvre, la dette de reconnaissance de la cité.

Quand approcha le moment suprême, le docteur Martin se sentit grandir encore. Vainement une nièce, dont l'affectueux dévouement ne s'est jamais démenti, s'efforçait de lui dissimuler un rapide déclin, il fit mieux que d'accepter sa situation, il sut la juger et reconnut que la marche vers la mort serait continue, et seulement entrecoupée de quelques mornes repos, comme la marche du Calvaire. Il n'en demeura pas moins impassible. Arrivant alors par degrés à cet état de sublime résignation et de sainte volupté, où l'âme n'a plus d'autre desir que l'ordre de la Providence, d'autre respiration que la prière, se séparant par elle des bruits expirants du monde qui fuit, il se plaça dans cette sphère inaccessible aux angoisses comme aux affections de l'humanité, et, après avoir reçu le pain mystique transformé en Dieu, il eut toute la sérénité de l'espérance. Il savait bien que quand on s'endort dans le sein d'un père, il ne faut pas être en souci du reveil, et, dans son agonie si prolongée, si douce, si radieuse, il s'embellissait par cette confiance, car rien n'est plus beau que le sourire quand on est sur le seuil de l'éternité.

Le jour des obsèques j'ai vu, non point de simples signes de douleur sympathique, mais j'ai vu courir

parmi la foule attendrie , cette douleur profonde et saintement contagieuse , qui l'avertissait que son bien-aimé docteur lui était ravi ; j'ai vu surtout , rangés en longues files respectueuses , les pauvres qui venaient saluer encore une fois celui qui , couronné en ce moment d'estime et de vertu , avait été pour eux une sorte de représentation divine , car lui aussi avait su consoler et guérir. L'homme de loisir y coudoyait l'homme de peine ; l'artisan , le poète , le riche , l'indigent ; le noble , le plébéien , tous les visages étaient abattus et mouillés de larmes. C'est que cette mort était une calamité publique , comme elle sera à jamais un sujet de deuil pour l'Académie.

Cherchons pourtant des adoucissements à nos regrets , dans la pensée que rien n'a manqué à cette douce , à cette admirable figure que la mort elle-même avait craint de marquer de son sceau redoutable. Oui , rien ne lui a manqué : ni le mérite des services publics , ni l'attrait des exercices littéraires , ni la continuité des bienfaits , ni l'auréole des vertus domestiques , ni la double consécration du malheur et de la foi. Aussi , j'en ai la ferme confiance : dans la douloureuse appréciation de la vie et de la mort de nos confrères , nous conserverons la mémoire de ses travaux , de ses exemples. Elle sera impérissable au milieu de nous.

Ah ! puisse ce souvenir être à la fois une règle et une force ! Qu'il nous confirme dans nos devoirs et nous soutienne dans nos épreuves ! Qu'il nous inspire à la fois le courage et la douceur , la patience et l'amour des hommes ! Qu'il nous anime encore dans cette culture sereine des lettres qui ennoblissent les loisirs , élèvent les intelligences , tempèrent les amertumes de la vie , et souvent peuplent et consolent les mornes solitudes du cœur !!!

---

---

## ÉLOGE

DE

M. ADOLPHE DELPUECH-D'ESPINASSOUS ,

Prononcé dans la séance publique de l'Académie du Gard ,

LE 27 AOUT 1853 ,

Par M. ALPHONSE DUMAS.

---

MESSIEURS ,

Placé entre l'impartialité du sentiment public, juge parfois sévère à ceux - là même qui ne sont plus, et la tendre sympathie d'une famille douloureusement émue, l'ami qui élève la voix pour rendre honneur au souvenir d'un homme justement regretté, se trouve en présence d'une difficile tâche. Sentant qu'il peut être suspect d'adulation ou de froide indifférence, il craindra également de dire tout le bien et de laisser entrevoir les imperfections ; il le craindra d'autant plus de nos jours, que ces formules d'éloge, ces courtoisies de langage admises et comme consacrées aux deux derniers siècles, répugnent à la sincérité parfois un peu rude et sèche de notre temps.

Quel moyen d'éviter l'un et l'autre écueil, et de parler de manière à ménager les droits de l'affection et ceux de la justice? Il n'en est qu'un à mon sens, et qui consistera dans l'effort soutenu d'apprécier avec équité l'homme qu'on cherche à replacer vivant sous les yeux de ceux qui le connoissent, en ne le faisant

point autre qu'il ne fut , et en ne souffrant point que la mesure de notre prédilection dépasse celle de notre respect pour la vérité.

Je resterai sans peine fidèle à cette loi , car je me rappellerai que jamais on ne fut plus que M. d'Espinassous ennemi constant de l'exagération , du vain bruit et du faux éclat.

Doué des qualités les plus propres à servir l'ambition et à porter sur un théâtre élevé : une intelligence étendue , un esprit fin et un tact exquis , M. d'Espinassous n'aspira en aucun temps à sortir de l'humble cercle des relations de famille et des amitiés privées ; et du début à la fin de sa carrière , on le vit fuir emplois et honneurs avec le même soin qu'on met généralement à les poursuivre. — Mais les préoccupations et les joies du foyer domestique suffirent-elles d'une façon absolue à tous les besoins d'une ame pleine de chaleur , à tous ceux d'un esprit vif , facile et incessamment actif ? — Non , sans doute , et ce complément nécessaire à ses facultés sensibles et intellectuelles , M. d'Espinassous alla le demander aux deux plus puissantes sources de méditation , d'amour et de travail : à la religion et à l'étude.

Dès son enfance , naturellement accessible aux impressions et aux idées religieuses , le jeune Adolphe Depuech-d'Espinassous , sous la tendre direction d'une mère pieuse , dame Quatrefage de Laroquette , avait senti se développer en lui une foi de plus en plus vive à la révélation divine et la sublime mission du Sauveur. Cette foi , qui ne l'abandonna jamais , ni pendant les années ardentes et tout ensemble insoucieuses de la première jeunesse , ni au sein du discrédit presque universel qui , à la fin de l'autre siècle et au commencement de celui-ci , s'attachait à toute pensée , à toute

croissance, à tout acte ayant la religion pour objet ou pour principe, cette foi ne cessa de grandir et de s'affermir continuellement en son âme par la lecture assidue des livres saints et par les enseignements de la vie, jusqu'à ce point, qu'on put le dire chrétien véritablement orthodoxe.

C'était bien au spectacle d'une foi ainsi vivante, positive et fondée sur les textes sacrés, qu'on devait revenir de cette pensée si fautive, quoique trop généralement répandue, que le protestantisme n'est qu'une négation. M. d'Espinassous ne fut jamais disposé à faire bon marché de sa croyance, et il ne savait y admettre ni transactions, ni concessions. Si, en politique et en économie sociale, il osait prétendre, comme but final, à l'entière satisfaction des besoins physiques et moraux de l'homme, il ne comprenait et n'acceptait ces besoins que réglés par la loi révélée, et la liberté n'existait réellement pour lui, que sous l'autorité du texte littéral de l'Évangile. Si, enfin, la future unité religieuse du globe, qu'il considérait comme certaine, ne lui paraissait point devoir être partout revêtue d'une forme identique, rigide et inflexible, mais se prêtant aux modifications extérieures, déterminées par les tendances propres aux diverses nationalités, cette unité religieuse ne pouvait, selon lui, s'établir que sur la vérité dogmatique et morale du pur christianisme. — C'est en vue de cet avancement désiré du règne de Dieu sur la terre, que M. d'Espinassous avait en estime et vénération l'œuvre des Sociétés Bibliques, à laquelle il donna son adhésion personnelle à Sommières, à Nîmes et à Paris; léguant même, par acte de dernière volonté, à la Société Biblique française et étrangère, un gage de confiance en sa mission religieuse et sociale.

Mais pénétré de l'obligation imposée à tout homme

d'exercer son action propre et de l'exercer , d'abord , autour de lui même , il travaillait avec persévérance et courage à s'acquitter de la tâche qu'il se voyait départie par la Providence. Je dois laisser sous le voile son dévouement de chaque heure à ceux de sa maison ; mais je puis dire que , maire pendant quinze années de la commune de Salinelles , où étaient sa résidence et ses propriétés , il y opéra le bien en toutes choses. Ainsi , les ressources de la caisse municipale étaient presque nulles , et pourtant M. d'Espinassous sut les rendre suffisantes à élever un temple et à construire une mairie , en même temps qu'il faisait une large part à l'enseignement religieux , moral et pratique de la jeunesse. Grand propriétaire , il ne se contentait pas de donner de l'occupation aux bras , il voulait de plus développer et éclairer l'intelligence agricole ; et notamment par l'introduction dans son domaine de la culture perfectionnée du mûrier , il dotait la contrée d'une riche et considérable industrie , jusqu'à lui chétive et négligée.

S'il est vrai que toutes les préférences de M. d'Espinassous fussent pour l'accomplissement des devoirs de la vie privée , sa constante application à la bonne administration des intérêts communaux placés en ses mains , prouve qu'il savait au besoin accepter et dignement remplir les charges de la vie publique. C'est ce que comprirent plusieurs de nos préfets qui , au milieu des circonstances difficiles du pays , eurent recours à l'influence que lui assuraient sur les populations voisines , sa position et son caractère ; et sa famille conserve précieusement le témoignage écrit où l'un de ces magistrats , dans des termes qu'on dirait flatteurs s'ils n'étaient la naturelle expression d'une reconnaissance bien due , le félicite et le remercie de son

officieuse intervention auprès de ces communes , naguère troublées par de sérieuses agitations , et où l'ordre et l'union étaient rentrés , grâce à son esprit conciliant et à son langage persuasif et plein d'aménité.

Mais je dois me hâter d'arriver à ne considérer M. d'Espinassous que sous le rapport spécial auquel il nous appartenait , à ne voir en lui que l'homme de lettres , l'académicien ; et ici encore il faudra m'efforcer d'être concis et de renfermer ma pensée en des limites aussi resserrées que possible.

Ce fut surtout à son heureuse organisation que M. d'Espinassous dut ce goût littéraire , si délicat et si pur qu'on admirait en lui ; car ses études classiques , forcément contrariées et interrompues , comme elles le furent pour toute cette génération dont la jeunesse eut à traverser notre grande période révolutionnaire , ne purent le mettre que faiblement sur la voie de cette instruction variée autant qu'approfondie , dont pendant les vingt-cinq années qu'il demeura membre de l'Académie du Gard , il nous apporta de si intéressantes preuves. Mais ici , peut-être , faut-il me rendre l'organe d'un légitime regret : c'est que cette disposition intime de M. d'Espinassous , à ne voir dans l'étude et l'acquisition des connaissances , qu'un exercice pour son intelligence , qu'un moyen d'élargissement pour l'ensemble de ses facultés , qu'un devoir rempli vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de Dieu , son créateur , lui ait fait envisager comme une obligation très-accessoire toute communication de ses pensées et du résultat de ses travaux. Non seulement sa parole ne se faisait entendre au milieu de nous que bien plus rarement que nous ne l'aurions tous désiré , mais encore les écrits sortis de sa plume et recherchés depuis sa mort par sa famille n'ont été retrouvés , sauf les tra-

ductions complètes de deux comédies de Goldoni , qu'à l'état de fragments ou d'essais ébauchés ; tant leur auteur se préoccupait peu du soin de sa renommée , tant sa modestie l'avait toujours éloigné de l'idée de laisser après lui un monument littéraire quelconque de son passage sur la terre. — C'est par de tels motifs que si les confrères de M. d'Espinassous n'ont pu ignorer qu'il possédait à fond la langue maternelle , mérite moins commun qu'on ne pense, et à un degré éminent la langue italienne , où il choisissait de préférence des sujets de gracieuses et poétiques traductions , personne en dehors de sa plus étroite intimité ne se doutait qu'il fût également versé dans la connaissance de l'allemand et de l'anglais , dont le génie austère lui présentait un contraste qu'il ne trouvait point sans charme avec les moelleux idiomes de notre Europe méridionale.

Si M. d'Espinassous se plaisait à imiter ou à traduire , en des vers pleins d'élégance et de facilité , des comédies de Goldoni , des sonnets de Pétrarque , des chants entiers du Tasse , l'inspiration originale ne lui demeurait point non plus étrangère , ni pour le fond des idées , ni pour la forme oratoire ou poétique dont il lui convenait de les revêtir. Ainsi , comme président de cette Académie et en un jour pareil à celui-ci , il prononça un discours où il développait cette pensée , certainement fort juste , qu'en général les gouvernements , avec la plus sincère intention de favoriser les sciences et les lettres , leur portaient trop souvent un coup fatal , par la façon même dont ils avaient coutume de récompenser les supériorités littéraires et scientifiques ; c'est-à-dire , en les arrachant à leurs travaux naturels pour les appeler à la vie politique , et en leur fermant de la sorte , avant l'heure , la carrière spéciale et conforme à leurs aptitudes , que , sans cette fâcheuse

diversion, elles auraient achevé de fournir, au plus grand profit et à la plus grande gloire du pays, comme dans l'intérêt de leur véritable illustration personnelle. Les exceptions ne devaient être faites, disait M. d'Espinassous, qu'en faveur de ces rares génies propres à tout embrasser, ou évidemment capables de rendre à l'État, dans l'ordre politique ou administratif, des services d'une plus haute portée que ceux qui appartiennent aux positions auxquelles on les enlève; et il importerait que cette vocation nouvelle fût le couronnement d'une vie en grande partie déjà noblement parcourue au sein des lettres et des sciences, plutôt que la fin anticipée de cette existence précieuse, et des beaux résultats qu'elle aurait pu donner.

Dans une autre circonstance, c'est une joyeuse petite comédie que compose M. d'Espinassous, intitulée : *l'Embarras du Choix ou les deux Billets*, à l'occasion sans doute de quelque fête de famille.

Le plus souvent, pourtant, la muse de notre regretté confrère prend un vol élevé, et c'est le drame tragique qui paraît surtout provoquer sa sympathie. Dans une étude des diverses tragédies, dont l'héroïne est cette Sophonisbe, qui devint l'écueil de notre grand Corneille, M. d'Espinassous, après avoir indiqué par quels moyens une nouvelle tentative pourrait être plus heureuse, fait échanger quelques beaux vers entre les généraux romains Scipion et Lélius, abordés ensemble sur la rive carthaginoise.

Mais ce qu'il m'a été donné de connaître de mieux dans les écrits dramatiques de M. d'Espinassous, c'est un fragment de tragédie sur un sujet analogue à celui qui a si brillamment inspiré l'un de nos plus jeunes membres, M. Alexandre Rolland, dans son *Comte d'Égmont*. Et on le conçoit : les Pays-Bas, affranchis

de l'inquisition et du joug espagnol , seront toujours un thème de prédilection pour tout poète attaché de cœur au principe et au triomphe de la réforme religieuse. Il n'y a donc pas à s'étonner que M. d'Espinassous ait mis dans la bouche du Prince d'Orange et de Barneveldt , de ces chaudes paroles de foi et d'espérance qu'il retrouvait gravées dans son ame. C'est qu'en effet, cet amour de la religion de Christ , sous la forme protestante , a été, on peut le dire, le fond de l'existence entière de M. d'Espinassous ; amour qui , dans sa jeunesse , lui faisait quitter la cité nimoise , à chaque fête solennelle , pour retourner dans la ville natale y remplir en famille ses devoirs de chrétien ; amour qui, vers le terme de sa vie, le portait à prêcher de préceptes et d'exemples les vérités et la morale évangéliques, devant tous , et particulièrement devant ces jeunes enfants de l'école de son village , que , de plus , il formait avec un soin tout paternel à une édifiante exécution du chant sacré. — Nous mêmes avons pu voir avec quel empressement il accepta le rôle de rapporteur dans la commission chargée de l'examen des Mémoires sur l'éloge de Saurin , sujet que , dans sa haute impartialité, cette Académie avait mis au concours, après celui de l'éloge du Père Bridaine. Quelques années avant, M. d'Espinassous avait cherché, dans un travail sur les mérites du premier orateur de la chaire protestante , à relever une gloire trop méconnue ; et il fut heureux de voir l'Académie à laquelle il appartenait , vouloir à son tour contribuer autant qu'il était en elle , à réparer , à l'égard de l'éloquent et pieux prédicateur , enfant de notre ville, l'injustice d'un long et inexplicable oubli.

Messieurs , bien que ce soit d'un écrivain et d'un poète que j'ai l'honneur de vous entretenir , je ne vous

ai encore cité de lui ni une ligne , ni un vers. Permettez-moi , pour finir , de placer sous vos yeux le 33<sup>e</sup> sonnet de Pétrarque , rendu par M. d'Espinassous avec la touchante mélancolie qu'y avait mise l'auteur , et qui , bien que destiné à exprimer une douleur autre que celle dont a été inopinément frappée la famille de notre vénéré confrère , pourrait cependant peindre avec une égale vérité la déchirante émotion d'un père et d'une mère pleurant la mort d'une jeune fille accomplie.

« Vallons , que je remplis de ma douleur profonde ;  
 Ruisseaux , que de mes pleurs je grossis tant de fois ;  
 Sauvages habitants des campagnes , des bois ;  
 Poissons qui vous jouez dans le cristal de l'onde ;  
 Air pur , que mes soupirs échauffent si souvent ;  
 Sentier , jadis si doux , et maintenant si rude ;  
 Coteau qui me charmais et qui fais mon tourment ,  
 Où me conduit encore une tendre habitude ;  
 Hélas ! chacun de vous conserve sa couleur ,  
 Et n'offre point aux yeux une forme nouvelle ;  
 Moi seul je suis changé , moi seul dont le bonheur  
 A fui sous l'angoisse cruelle.  
 D'ici je voyais Laure ; et mon regard , hélas !  
 N'aperçoit que la tombe , où son ame immortelle ,  
 S'envolant au séjour de la vie éternelle ,  
 Quitta sa dépouille ici bas. »

Ce fut le 19 octobre 1852 , il y a dix mois à peine , que succomba M. Adolphe d'Espinassous , dans la soixante-sixième année de son âge ( étant né au Vigan , le 16 septembre 1786 ) , et alors que son esprit encore jeune et sa parfaite constitution semblaient lui promettre de longues années ; et à quelques jours d'intervalle , sa petite-fille était également enlevée à une famille désolée , dont elle était l'honneur et la joie.

Puissent aussi ces vallons et ces rives où le grand-

père et la jeune fille portaient naguère leurs pas, ne rappeler à ceux qui leur survivent que le doux souvenir d'une affection dont la chaîne n'a point été rompue, car si l'une des extrémités repose encore sur terre, elle n'en demeure pas moins fermement et éternellement unie à l'autre, qui est pour jamais attachée dans le ciel.

---

# LETTRES.

—  
**ARCHÉOLOGIE.**

## COLONNES ITINÉRAIRES

EXISTANT ENCORE

SUR L'ANTIQUE VOIE *DOMITIA*,

ENTRE

*UGERNUM* ET *SUBSTANTION* (Beucaire & Castelnaud),

Voir la Carte ou les milliaires sont numérotés,

PAR M. AUGUSTE PELET.

---

D'après Polybe(1), les Romains, avant la conquête des Gaules, avaient déjà établi, entre *Empurias*, en Espagne, et la rive droite du Rhône, une voie militaire sur laquelle étaient élevées des colonnes milliaires plantées de huit en huit stades. A l'occasion des grands travaux que le proconsul Domitius OEnobarbus fit exécuter sur cette voie, plus d'un siècle avant l'arrivée d'Auguste à l'empire, elle reçut le nom de *Via Domitii* (2).

(1) *Historiar*, lib. III, cap. 39.

(2) Cicéron, *orat. præ Fontecius*.

Plus tard, Octave dota la Narbonnaise de trois autres grands chemins, dont Lyon fut le centre, et, sous la direction de son gendre et son favori, il fit réparer et perfectionner l'ancienne voie de communication entre l'Espagne et l'Italie. On verra, par les monuments que nous allons décrire, que Tibère, Claude et Antonin ne se montrèrent pas moins jaloux que leur prédécesseur d'attacher leur nom à des simples réparations exécutées sur ces grandes artères, un des plus beaux ornements de l'empire Romain (1).

Dans aucune contrée du monde, l'antiquité n'a conservé, sur ces travaux auxquels les Romains attachaient une si haute importance, autant de documents épigraphiques que ceux que nous allons retrouver entre *Ugernum*, Beaucaire et Castelnaud, emplacement presque certain de l'antique *Substantion*.

En parcourant cette partie de l'antique voie Domitienne, dont Nîmes est aujourd'hui le centre, et nous dirigeant d'abord sur Beaucaire, puis sur Castelnaud, nous pourrions signaler, dans ce court trajet de 70 kilomètres environ, plus de cinquante colonnes milliaires existant encore avec leur inscription, non loin ou sur l'emplacement même qu'elles occupaient dans le principe (2).

(1) *Histoire du Languedoc*, vol. 1, pag. 104, 105. — Bergier, chap. xxix, pag. 109.

(2) Cette partie de la voie Domitienne se trouvant parfaitement tracée sur la Carte géologique de notre confrère M. Emilien Dumas, de Sommières, nous joignons ici un extrait de cette carte; la source à laquelle nous avons puisé, offre pour nous et pour tous une garantie d'exactitude à laquelle nous n'aurions pas osé prétendre personnellement; nous avons dû nous borner, pour l'intelligence de ce mémoire, à marquer la place des colonnes milliaires avec l'indication de leur numéro.

Nous n'ignorons point que cette portion de la route romaine a déjà été décrite, *ex professo*, par un érudit du xviii<sup>e</sup> siècle (1), que les inscriptions des milliaires qu'on y rencontre ont été reproduites dans une foule de recueils publiés depuis plusieurs siècles (2), et que l'historien de Nîmes, précédé de ce riche bagage, a su mettre à profit toutes les observations intéressantes faites par ses devanciers (3).

Nous nous hâtons de reconnaître cette priorité, de rendre pleinement justice au mérite incontestable de ces savants auteurs; nous déclarons hautement que ce n'est point une tendance à la critique qui nous entraîne vers le même sujet, et bien moins encore une présomption déplacée. Tout en suivant la route que ces historiens nous ont tracée, nos impressions de voyage ont été différentes; pourquoi hésiterions-nous à les faire connaître, si elles peuvent contribuer à jeter une lumière plus vive sur la géographie des anciens?

Ménard a été assez exact dans la reproduction des monuments épigraphiques de notre localité; il avait eu pour guide, dans cette voie, Poldo d'Albenas, Rulman, Grasser, Guiran, antiquaires consciencieux, nés dans notre ville.

Notre historien n'a pas été aussi heureux en ce qui concerne les colonnes itinéraires de nos contrées, l'auteur qu'il a suivi n'a pas vu par lui-même; il a puisé ses renseignements à des sources peu certaines; Ménard, en le copiant, a, sans le vouloir, contribué à augmenter les erreurs.

(1) Astruc, *Mémoire pour l'Histoire naturelle de la Province du Languedoc*.

(2) Rulman, Guiran, Gruter, *Histoire du Languedoc*; Bergier, de La Bastie, *Mercur de France*, an 1731.

(3) Ménard, vol. vii, pag. 429 et suivantes.

Nous avons voulu constater les faits nous-mêmes ; un examen attentif et minutieux a eu pour résultat de modifier quelques opinions acceptées trop légèrement.

Astruc a publié une carte et une description de cette partie de la voie romaine, que nous nous proposons de décrire ; d'après lui, elle passait au midi de Roque-Partide, formant, de Nîmes à Beaucaire, une ligne droite sur laquelle venaient s'embrancher deux autres voies ; la première, au quatrième milliaire en partant de Nîmes, se dirigeant en droite ligne sur Arles ; l'autre, du côté opposé, partait du septième milliaire pour conduire à Avignon et Orange, en traversant le Gard sur un pont de pierre établi près de Remoulins.

Le premier embranchement n'a jamais existé que dans les renseignements qu'Astruc dit avoir obtenus des gens de lettres qu'il a consultés à Nîmes (1), dont quelques-uns, ajoute-t-il, ont pris la peine d'aller sur les lieux. Ces renseignements lui ont paru d'autant plus exacts, qu'il a cru en trouver la confirmation dans un passage de l'auteur le plus compétant en cette matière, - Bergier ; à propos de cette portion de la voie *Domitia*, cet auteur rapporte les inscriptions de six pierres milliaires assises sur le grand chemin de Nîmes à Arles (2).

Cette indication est parfaitement exacte, seulement Astruc, qui avait sous les yeux les itinéraires romains, Astruc aurait dû savoir que la route de Nîmes à Arles passait par *Ugernum* ou *Pons Ærarius*, et que, sur la carte de Peutinger et l'itinéraire de Bourdeaux, elle était indiquée de la manière suivante :

(1) *Mémoire pour l'Histoire naturelle de la Province de Languedoc*, pag. 209 et 214.

(2) *Histoire des grands chemins de l'empire Romain*, 2<sup>e</sup> édit., pag. 739.

*De Nemausus à Ugernum*, xv milles.

*D'Ugernum à Arelata*, viii milles.

Ces distances s'accordent parfaitement avec les bonnes itinéraires que nous allons retrouver sur cette antique voie, à la même place, sans doute, où Peiresec, il y a plus de deux siècles, les avait signalées à son ami Bergier, comme existant encore sur la voie romaine qui conduisait de Nîmes à Arles.

Tout cela, on le voit bien, n'implique nullement l'existence d'un embranchement partant du quatrième milliaire pour conduire directement à Arles, et l'examen attentif de la localité n'a jamais révélé, de ce côté, la moindre trace d'une autre voie romaine que celle de *Nemausus* à *Ugernum*.

C'est en suivant cette voie qu'on arrivait à *Pons Ærarius* (1), pour traverser le Rhône; là se trouvait *Ugernum*, que les itinéraires indiquent, non comme une ville, *civitas*, mais simplement comme un relais, *mutatio*; tout porte à croire que ce lieu n'était qu'un camp romain, *castrum* (2), situé sur l'emplacement même du vieux château, position admirable pour protéger le passage du Rhône et observer l'ennemi à une très-grande distance (3).

(1) Pont entretenu par les deniers publics, *Ærepublico*.

(2) Grégoire de Tour, écrivain du viii<sup>e</sup> siècle, appelle ce lieu *Ugernum Arelatense castrum*, à cause de sa situation dans le diocèse d'Arles (*Histoire du Languedoc*, vol. I, pag. 59).

(3) Le château de Beaucaire a été construit sur l'emplacement de celui d'*Ugernum*; on y voit des restes d'un mur d'une voûte en pierres très-dures, de construction antique; il existait encore en 1018, sous le nom de *Castrum Ugerni* (*Histoire de Beaucaire*, par Ch. Blaud, pag. 33).

Le 6 mai 1846, on a découvert, à l'occasion d'une fouille

Quant à l'embranchement de gauche, qui, d'après Astruc, conduisait à un pont de pierre sur lequel on traversait le Gardon près de Remoulins, nous sommes disposés à croire qu'il existait, en effet, non point à partir de Redessan, comme l'indique cet auteur, mais bien du dixième milliaire que nous retrouvons encore à sa place. Cet embranchement porte aujourd'hui le nom de *Chemin du Devez*, jusqu'au point où il traverse la route moderne, près de St-Vincent, après laquelle

faite dans l'intérieur même du Château, des silots de construction romaine, qui avaient été remarqués déjà depuis longtemps par M. Emilien Dumas. Cette même fouille mit à découvert un cippe dont l'inscription réalise le vœu que formait l'Académie du Gard, en 1808 (voyez les Mémoires de cette année, pag. 350).

« Il est possible, disait-elle, que quelque débris d'inscription trouvée à Beaucaire nous donne un jour des lumières sur la situation précise de l'antique Ugernum, qui est encore un sujet de controverse parmi les savants qui s'appliquent à la géographie des anciens. » Hé bien, le cippe nouvellement découvert dans le Château, réalise aujourd'hui ce vœu de notre Académie. Il porte :

D· M·  
MOCCIAE·CF  
SILVINAE  
CENTONARI  
VGERNENSES  
OB MERITA

Aux dieux mânes de Moccia Silvina,  
fille de Caius, les Centonaires d'Ugernum, à cause de ses mérites.

Dans les camps, tant l'hiver que l'été, les soldats légionnaires dressaient des tentes et des pavillons de cuirs pour leurs logements ordinaires : *retentus omnis exercitus sub pellibus quamvis hyeme seva*, dit Tacite; il est arrivé que plusieurs de ces camps sont devenus de grandes villes (Bergier, *Histoire des grands chemins*, pag. 625). — Les centonaires étaient des hommes employés à ces ouvrages de cuirs.

il prend le nom de *Chemin des Poissonniers* ; sur cette dernière portion , à trois cents mètres de la route moderne , on trouve , dans une terre appartenant à M. Carcassonne l'ainé , un milliaire cylindrique sans inscription , planté sur le bord du chemin , où il a dû servir de piédestal à une croix , si l'on en juge par le trou pratiqué à son extrémité supérieure ; nous en parlerons plus loin.

La largeur de cette voie secondaire est d'environ 3 mètres ; c'est celle que Bergier assigne aux *vici vicinales* (1).

#### DE LA VOIE DOMITIA DE NIMES A BEUCAIRE.

---

Si du haut de notre vieille Tour nous considérons la route qui conduit à Beaucaire , nous la voyons sur une ligne parfaitement droite , depuis la Porte d'Auguste jusqu'aux granges de Curebousot , situées à mi-chemin des deux villes. Sur toute cette longueur de 10,500 mètres , la route moderne a été entièrement établie sur la voie romaine ; mais , à partir de ce point , elles cessent de rester confondues ; l'une , conservant tous les caractères de son antique origine , reste sur la hauteur en continuant à suivre la ligne droite , tandis que l'autre se dévie à gauche pour contourner la colline jusqu'à l'endroit appelé *les cinq-vies*, à deux kilomètres environ avant d'arriver à Beaucaire , où elle vient de nouveau se réunir à sa sœur aînée , pour ne plus s'en séparer.

(1) *Sunt vicinales viæ , quæ de publicis divertunt in agris ; et sæpè ad alteras publicas parvenirent* ( voyez Bergier , pag. 82 ).

On donne encore le nom de *Chemin vieux des Romains* à la partie abandonnée de cette antique voie ; il est difficile de se rendre compte de cet abandon partiel ; le déplacement de la voie , sur ce point , est contraire aux règles de l'art.

Les milliaires restés en place sur cette partie abandonnée , démontrent que le système de mensuration des routes était le même à Nîmes qu'à Rome , et nous permettent d'apprécier , d'une manière exacte , la longueur du mille romain (1).

La marche , les progrès , la décadence de la puissance romaine dans nos contrées sont écrits sur ces précieux jalons , en caractères que vingt siècles n'ont point effacés ; ces livres impérissables de nos annales vont nous apprendre qu'Auguste , Tibère , Claude et Antonin veillèrent aux grands intérêts de la colonie de Nîmes , et que la mort de ce dernier fut le signal de sa décadence.

Dans le tracé de cette route , les Romains ont habilement profité d'une fissure que présente la roche de Beaucaire , à l'endroit qu'on indique aujourd'hui sous le nom de *Roque-Partide*. On observe , sur une grande étendue de la paroi septentrionale de cette fissure , un

(1) « La politique Romaine , respectant d'ordinaire , chez » les peuples conquis , tous ceux de leurs usages qui pou- » vaient se concilier avec les lois de la mère-patrie , avaient » laissé aux Gaulois leurs mesures itinéraires , leur *leug* ou » *lak* , dont le souvenir s'est perpétué dans les mots latins : » *leuga* , *leuca* , et dans la langue française ; aussi , Ammien- » Marcellin , parlant de la situation de Lugdunum , dit : *Qui » locus exordium est Galliarum. Ex indeque non millenis » Passibus , sed leugis itinera metiuntur* ; ce qui est confirmé » par la carte de Peutinger , où on lit : *Lugdunæ caput » Galliarum usque hic Legas* ( Alex. de Boissieu , *Inscription » antique de Lyon* , pag. 364 ).

fait assez remarquable ; une petite épaisseur , qu'on croirait être de marbre , fortement fixée au rocher , offre une surface tellement lisse et unie qu'on la croirait polie par les Romains , si l'on ne réfléchissait que rien , dans cet endroit isolé , ne pouvait motiver un travail aussi considérable. Voici les explications qui nous ont été données à ce sujet par un habile investigateur des secrets de la nature, notre confrère M. Emilien Dumas.

« Les pentes ou fissures que l'on observe dans les » roches stratifiées qui forment la croûte solide du » globe , ont été produites , comme on le sait , par des » mouvements violents , tels que les soulèvements et » affaissements qui ont donné lieu , sur une grande » échelle, aux protubérances actuelles de la surface de » la terre.

» Ces fissures ont leur parois quelquefois en contact, » d'autres fois elles sont distantes , et l'intervalle qui » les sépare se trouve vide , ou le plus souvent rem- » pli de substances minérales. Il arrive aussi assez » fréquemment que , l'un des côtés de la fracture , la » roche se trouve soulevée au-dessus ou abaissée au- » dessous de la masse avec laquelle elle était en contact » de l'autre côté. Ce dernier mode de déplacement est » ce qu'on appelle plus particulièrement un *rejet* , un » *plissement* ou une *faille*.

» Lorsque les substances minérales qui remplissent » ces fissures ont été injectées de bas en haut , ce phé- » nomène se rattache à la formation des filons métalli- » ques. Mais ordinairement ces fentes ont été com- » blées , dans leur partie supérieure , par de la terre , » du sable , ou le plus souvent par des fragments an- » gulaires , des pierres provenant évidemment de la » fracture des roches adjacentes. Ces débris , reliés » ensuite par un sédiment argilo-calcaire , ont donné

» naissance à des roches qu'on désigne sous le nom gé-  
 » nérique de *brèches*, et qui sont douées d'une plus ou  
 » moins grande solidité.

» La fissure de Beaucaire, désignée sous le nom de  
 » *Roque-Partide*, se rapporte à cette dernière nature  
 » de faille; elle est remplie, en partie, par une brèche  
 » provenant du calcaire néocomien, dans lequel elle est  
 » située.

» Les Romains ont habilement profité de cette solu-  
 » tion de continuité pour y faire passer la voie qui  
 » conduisait de Nîmes à Beaucaire: il leur a suffi  
 » pour cela d'enlever une partie de la brèche comprise  
 » entre les deux parois du rocher, laquelle en général  
 » offre peu de solidité.

» Le polissage qu'on observe sur la paroi septentri-  
 » nale de cette faille n'a rien de particulier, il se re-  
 » trouve dans un grand nombre d'autres fissures; ce  
 » phénomène est dû au frottement continu des deux  
 » surfaces de la roche, l'une sur l'autre, lorsque ces  
 » masses furent ébranlées et soulevées; les mineurs  
 » anglais connaissent parfaitement cette particularité;  
 » ils donnent le nom de *sticken-sides* à ces surfaces  
 » polies.

» La faille de *Roque-Partide* a une largeur moyenne  
 » de 3 mètres; elle incline légèrement du nord au sud.

» Cette faille se rattache, par sa direction, au soulè-  
 » vement de la chaîne principale des Alpes, qui s'étend  
 » du Valais jusqu'en Autriche, et qui court de l'ouest  
 » 16° nord, à laquelle se rattachent encore par leur  
 » parallélisme les crêtes du Mont-Vantoux, de la  
 » Sainte-Baume et du Luberon en Provence, ainsi  
 » que la petite chaîne des Alpines, située en face de  
 » Beaucaire, sur laquelle se dirige exactement la faille  
 » que nous décrivons.

» D'où il faut conclure , d'après les belles recherches de M. Elie de Beaumont , sur les soulèvements des montagnes , que la faille de Beaucaire est contemporaine des diverses chaînes de montagne que nous venons de nommer. »

DE LA VOIE DOMITIA DE NIMES A CASTELNAU.

---

Dans le trajet de Nimes à Montpellier , la voie romaine et le chemin moderne sont placés côte-à-côte jusqu'au huitième milliaire, *Uchaud* ; là , elles se confondent sur une longueur de 3850 mètres , et se séparent après cette distance pour ne plus (1) se réunir ; la voie romaine prend ici le nom de *Chemin de la Monnaie* , corruption de la dénomination de *via munita* , qu'on donnait aux anciennes voies militaires de l'Empire , elle dévie à droite pour gagner les collines , rase les maisons de Codognan , passe à 155 mètres de la station d'Aiguesvives , au nord du télégraphe de Gallargues , et arrive au pont romain d'*Ambrusium* , sur lequel elle traversait le Vidourle ; après cette rivière , elle suit une ligne droite jusqu'à l'antique *Substantion* , aujourd'hui Castelnaud.

Cet état de conservation de la voie Domitia , sur une longueur de plus de soixante-dix kilomètres , permettait d'y observer , il n'y a pas bien longtemps , dix-sept milliaires debout et beaucoup d'autres épars dans les villages ou les campagnes à peu de distance de leur emplacement primitif. Maintenant , les premiers

(1) C'est vis-à-vis le chemin actuel d'Aiguesmortes que la voie romaine passe au nord de la route actuelle de Nimes à Montpellier.

sont réduits à six et les autres disparaissent tous les jours, employés comme de simples matériaux dans les constructions les plus viles.

Ces monuments, dont toutes les voies romaines étaient jadis décorées, ne se retrouvent guère plus aujourd'hui que sur la portion de route que nous parcourons en ce moment ; auraient-ils été détruits partout ailleurs par les anciens habitants des Gaules, pour faire disparaître tout ce qui pouvait rappeler leur servitude passagère ? Ce serait possible ! Mais ce motif aujourd'hui si loin de nous, ce fanatisme patriotique de nos ancêtres, n'existe plus, et la destruction de ces belles pages de notre histoire est un véritable vandalisme.

Nous adjurons les hommes éminents qui représentent le pays de nous seconder dans la conservation de ces documents précieux ; M. Jules Teissier vient naguère de nous en faire comprendre toute l'importance en déduisant de la disposition de ces pierres les motifs du fait historique qui, d'après Ptolémée, réduisirent Narbonne à l'état de ville de second ordre, et portèrent, sous Antonin, la ville de Nîmes à l'apogée de sa plus grande prospérité.

Quand le gouvernement romain faisait réparer les chemins, s'il se trouvait quelques pierres milliaires détruites, on leur en substituait de nouvelles portant une inscription relative à l'Empereur régnant, c'est ce qui fait que nous trouvons sur notre antique voie cinq espèces de colonnes itinéraires, les unes sans inscriptions, les autres portant les noms des empereurs Auguste, Tibère, Claude et Antonin ; il arrivait même que, bien qu'il existât une de ces pierres à l'endroit où avait lieu la réparation, on en plaçait une seconde à son côté et quelquefois une troisième, comme nous aurons lieu de le faire remarquer ; mais, dans ce cas, l'expression

numérale de la distance qu'indiquaient ces colonnes , n'était gravée que sur l'une d'elles , les autres avaient pour but de faire honneur à l'empereur régnant des travaux exécutés par ses ordres.

On ne sera pas surpris , d'après cela , que le nombre de pierres milliaires qui existe encore sur la portion de voie que nous décrivons, soit plus considérable que n'en comportait sa longueur , et que , malgré leur parfaite conservation , on ne puisse indiquer aujourd'hui , d'une manière précise leur emplacement primitif , lorsqu'elles ne portent aucune indication numérale. Il est toujours facile , au contraire , avec un peu d'habitude , de déterminer , par la seule inspection d'un milliaire , dont l'inscription est entièrement effacée , l'empereur auquel il appartient , pour peu qu'on ait étudié la forme de ces pierres , qui n'était jamais la même sous des empereurs différents.

Il ne sera peut-être pas inutile d'indiquer ici ce mode facile d'investigation ; il pourra contribuer à la conservation de ces monuments et faire comprendre à nos modernes *curatores viarum*, que ces pierres, qu'ils laissent détruire journellement , ont un prix au-dessus de leur valeur intrinsèque , et qu'il importe de veiller à la conservation de ces vieux jalons historiques dans la seule contrée du monde où ils n'ont pas été détruits.

Ce n'est pas par leur hauteur qu'on pourra les distinguer , elle tient à leur plus ou moins bonne conservation et varie , pour les milliaires du même empereur , entre 1 et 3 mètres ; mais il est d'autres caractères qui rendent cette distinction facile , du moins pour les cinq espèces de pierres itinéraires que nous allons décrire , en les retrouvant soit à leur place , ou non loin de celles qu'ils occupaient dans l'origine.

Cet emplacement se trouvant indiqué par le chiffre

que portent certaines d'entr'elles, l'itinéraire d'Antonin ou les tables de Peutinger doivent nous servir à le déterminer d'une manière précise ; c'est dans ce but que nous donnons ci-dessous un extrait de ce livre de poste de l'empire romain en ce qui concerne la route de Narbonne à Arles. Nous mettrons en regard dans ce même tableau les milles qui sont indiqués sur ces itinéraires, leur réduction en stade, d'après l'évaluation de Polybe (1), et cette réduction en kilomètres, calculée sur la distance 1472<sup>m</sup>50, prise entre deux milliaires consécutifs n<sup>os</sup> ix et x, encore à leur place sur la route de Nîmes à Beaucaire.

NOMS des ITINÉRAIRES ROMAINS.	NOMS MODERNES.	Désignation des LIEUX.	MILLES.	STADES.	KILOMÈTRES.
Narbonem. . . . .	Narbonne. . . . .	Civitas.	0	0	0
Boeterras. . . . .	Beziers. . . . .	Civitas.	xvi	128	233,60
Arauram sive Ceseronem.	Saint-Tiberi. . . . .	Mansio.	xii	96	176,70
Forum-Domitii. . . . .	Gigean. . . . .	Mutatio.	xviii	144	265,05
Sextantionem. . . . .	Substantion. . . . .	Mutatio.	xv	120	220,87
Ambrussum. . . . .	Pont-d'Ambrussi.	Mutatio.	xv	120	220,87
Nernausum. . . . .	Nîmes. . . . .	Civitas.	xv	120	220,87
Ugernum ou Pons Ærarius	Beaucaire. . . . .	Mutatio.	xv	120	220,87
Arclata. . . . .	Arles. . . . .	Civitas.	viii	64	117,80
			CXIV	912	1678,63

(1) *Histor.* Lib. 3, c. 39.

En décrivant les milliaires que nous allons retrouver sur divers points de cette route, nous nous appliquerons à donner la copie exacte de l'inscription, tant pour l'ordre des lignes que pour les lettres qu'on y distingue encore, afin qu'on puisse apprécier, plus tard, les effets du temps sur ces monuments; nous aurons soin également de faire connaître l'auteur qui, le premier, les a décrits, pour le rendre seul responsable des erreurs que ses successeurs n'ont propagées que d'après lui.

Le bourg d'*Ambrussum* ou *Ambrusium*, où l'on changeait de chevaux, *mutatio*, était effectivement situé, comme l'indique l'itinéraire ci-dessus, à LXXVI mille de Narbonne et à XV mille de Nîmes. C'était probablement une des vingt-quatre villes ou bourgs que Strabon met sous la dépendance de Nîmes.

Des restes d'anciens murs, des inscriptions romaines et une infinité d'objets antiques qu'on découvre tous les jours sous une petite colline à l'ouest du Vidourle, témoignent que c'était là l'emplacement de l'antique *Ambrussum*, et l'on peut ajouter, pour corollaire, que la tradition a conservé le nom de *Pont-d'Ambreuil* à la vieille ruine du pont romain sur lequel la voie domitienne traversait sur ce pont le Vidourle.

En 1737, il existait encore quatre arches de ce pont. « Ce monument, disent les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (vol. 1, p. 59), que César appelle » *Pons Ambrussi* (1), subsiste à demi-lieue de Gallargues; de cinq arches qui le soutenaient, il en reste » encore quatre du côté du nord, qui ont échappé » aux injures du temps, la cinquième du côté de » Montpellier est abattue. » (2).

(1) Nous laissons l'*Histoire du Languedoc* responsable de cette citation, que nous ne trouvons pas dans César.

(2) Le P. Montfaucon a donné le plan de ce pont, t. IV, l. V, ch. 1. Supplément de l'*Antiquité expliquée*.

L'établissement du chemin de fer de Montpellier à Nîmes, ayant réduit à demi-heure la distance de xv mille romains qui séparait jadis cette dernière ville du pont d'*Ambrussum* ; cette belle ruine doit désormais être comprise dans l'inventaire de nos richesses monumentales, ce qui nous engage à en donner ici une description.

Deux des quatre arches qu'on voyait encore en 1737, furent emportées, le 18 novembre de l'année 1745, par une inondation extraordinaire de la rivière ; il n'existe maintenant de ce pont que les culées et les deux arches du milieu du fleuve, l'isolement du lieu, l'aspect triste et désolé de cette colline où sont couchés çà et là les restes de la vieille *Ambrussum* ; les eaux limpides du fleuve réfléchissant, tout à la fois, la verdure de ses bords et d'antiques ruines offrent au voyageur étonné un spectacle pittoresque ; l'âme est saisie d'un sentiment profond de rêverie et réfléchit à la fragilité des choses humaines.

L'ouverture des deux arches qui restent n'est pas la même ; celle du côté de Gallargues est de 10<sup>m</sup>56, et l'autre de 10<sup>m</sup>16, de même que celles qui ont été détruites ; la hauteur actuelle est de 8 mètres au-dessus des basses eaux ; l'épaisseur des constructions est de 6<sup>m</sup>65, sans y comprendre les avant-becs qui s'avancent de trois mètres, mais seulement en amont, car ce pont n'a point d'arrière-becs. Les piles, dont la largeur est de 2<sup>m</sup>95, sont traversées dans toute la largeur par des ouvertures rectangulaires de 1<sup>m</sup>20 de hauteur sur 0<sup>m</sup>80 de largeur, située à 1<sup>m</sup>80 au-dessus du cordon. Les voûtes des arches ne sont point formées, comme on l'a dit, d'arcs doubleaux, conformément au mode d'architecture suivi par les Romains dans la construction de leurs ponts ; les pierres sont ici en liaison comme nous le pratiquons aujourd'hui.

Ce pont est bâti en gros quartiers de pierres posées sans ciment , réunies par un assemblage à queue d'aronde , probablement en métal , fixée par un scellement en plomb ; de profondes ornières , creusées par les anciens chars , se voient encore sur la crête de la voûte.

Quoique située à très-peu de distance de la grande route de Nîmes à Montpellier , et au milieu d'un paysage des plus ravissans , cette belle ruine est généralement peu connue ; avant MM. Grangent et Durand , personne n'en avait parlé , nul voyageur ne l'avait décrite , nul artiste ne l'avait dessinée : c'était une beauté isolée que le génie industriel du siècle vient de rendre au monde savant , et à laquelle l'antiquaire , l'artiste et le voyageur , passant à Nîmes , ne peuvent désormais se dispenser d'aller rendre hommage.

A quelques lieues en amont d'*Ambrussum* , il existe sur le Vidourle deux ponts romains encore utilisés , l'un dans la ville même de Sommières , et l'autre au petit village de Bouisseron ; mais les restaurations de toutes les époques ont tellement dénaturé les formes antiques de ces deux monuments , que le vulgaire ne saurait les apercevoir.

Non loin de là , près du village de Nages , il existe également un joli petit pont romain , fort bien conservé , sur le ruisseau qu'on appelle le Rhône.



## COLONNES ITINÉRAIRES SOUS LA RÉPUBLIQUE.



Ces monuments que , déjà avant la conquête des Gaules , les Romains avaient élevés sur la voie militaire entre l'Espagne et le Rhône , se distinguent encore

par le caractère simple et sévère de l'époque républicaine : ce sont des colonnes cylindriques, sans ornements ni inscriptions, moins élevées que les milliaires des empereurs, et d'une circonférence de 2<sup>m</sup>20 à 2<sup>m</sup>45.

L'emploi qu'on a fait de ces colonnes dans les premiers temps du christianisme (1), peut seul expliquer la conservation des quatre milliaires qui nous restent de cette époque reculée (2); ils ne diffèrent entr'eux que par le plus ou moins d'érosion qu'une durée de plus de vingt siècles peut infliger à nos pierres de Roquemalière.

Bien des personnes ont vu comme nous, pendant les vingt premières années de ce siècle, au milieu d'une terre, non loin du *Pont-du-Car*, une espèce de monument formé de quatre milliaires plantés en rectangle et d'un cinquième couché au milieu de cet assemblage; l'endroit où se trouvaient ces cinq colonnes ainsi déposées, était regardé comme un lieu de justice, et, pendant longtemps cette singulière réunion fut considérée comme des fourches patibulaires.

La tradition veut que ces milliaires aient servi d'appui à la voûte d'une chapelle élevée jadis sur cet emplacement, sous l'invocation de *St-Martin-de-Car*, en commémoration d'une bataille (3), chapelle qui, d'après Maffei (4), aurait été détruite depuis longtemps pour employer les matériaux à la construction de l'église de Rodilhan (5); ce serait dans le seul but de con-

(1) Elles supportent les voûtes d'une grande partie de nos églises de village.

(2) Maffei considère ces milliaires à notre point de vue (Gall. Ant. pag. 34).

(3) Orosius, l. VII, ch. XLII.

(4) Gall. Ant., pag. 34.

(5) Village à 5 kil. de Nîmes.

server le souvenir de cet ancien lieu de dévotion, qu'on aurait laissé sur la place les piliers qui avaient soutenu sa voûte.

Quelqu'ait été le motif de cet espèce de monument, il n'existe plus aujourd'hui, un grand laps de temps l'avait rattaché à notre histoire locale, le caprice d'un propriétaire ignorant a suffi pour l'anéantir; c'est ainsi que disparaissent peu à peu tous nos monuments épars!

Les cinq milliaires dont se composait celui-ci furent recueillis par M. de Surville le père; deux de l'empereur Claude, servent de décoration à son parc du Mas-Lacoste, nous en parlerons plus tard; les trois autres, disposés actuellement de la même manière que dans le monument détruit, soutiennent un hangar dans la même propriété; ils sont d'un plus fort diamètre, sans inscription, comme celui que nous avons trouvé sur la *via vicinalis*, qui conduisait à Orange, et nous n'hésitons point à les ranger tous les quatre parmi les colonnes itinéraires dont parle Polybe, parce que, du temps de la république, il n'y avait pas d'exemple de colonnes portant une inscription.

---

### COLONNES ITINÉRAIRES SOUS AUGUSTE.

---

Les milliaires de cet empereur ont 2<sup>m</sup>10 de circonférence; ils sont cylindriques sur toute leur hauteur, qui est de 2<sup>m</sup>50, et ornés d'une petite astragale à leur partie supérieure. L'inscription est gravée sur le fût même de la colonne, sans cadre ni renforcement; le nombre de mille n'y est jamais exprimé, ce qui fait supposer que, sous ce prince, cet usage n'était point

encore établi (1). Sauf quelques légères modifications dans l'arrangement des lignes, l'inscription est absolument la même pour tous les milliaires que nous connaissons de cet empereur, ils se rapportent tous au xxii<sup>me</sup> consulat d'Auguste et à la vingtième année de sa puissance tributiennne, c'est-à-dire, entre les années 749 et 752 de Rome, 3 à 5 ans avant Jésus-Christ, 10 ans après l'érection de notre Porte d'Auguste, que la munificence de ce prince octroya à la cité.

Il n'existe, sur leur antique emplacement, que deux milliaires d'Auguste, le neuvième et le treizième, sur cette partie abandonnée de la route de Nîmes à Beaucaire, connue sous le nom de *Chemin vieux des Romains*, entre les granges de Curebousot et la faille de *Roque-Partide*.

Lorsqu'en partant de Beaucaire on se dirige sur Nîmes, en suivant l'antique voie romaine, on trouve, réunis sur un même point, à 350 mètres après la brèche de Roque-Partide, trois milliaires d'empereurs différents: Auguste, Tibère et Antonin; ce dernier seul a été arraché; il est couché au pied des deux autres et partagé, au tiers de son diamètre, dans le sens de sa longueur. Celui de Tibère, dont nous parlons plus loin, porte encore le chiffre XIII, expression exacte de la distance qui le sépare de la Porte-d'Auguste. Cette agglomération de différents milliaires sur un même point, lorsqu'un seul aurait dû suffire, prouve ce que nous avons avancé, que l'empereur, qui faisait exécuter sur un chemin une réparation nouvelle, tenait à honneur de la constater par son milliaire, sans déplacer celui

(1) Scœa Maffei, Gall. Ant., select., ep. vii, pag. 55.

Ni Plutarque, ni Strabon ne rapportent aucune colonne portant d'inscription, ni de président, ni de consuls, nous n'en avons aucun exemple avant Auguste.

qui existait déjà. Ce point est connu dans le pays sous le nom *des colonnes de César*.

La plus rapprochée de Nîmes (1) est celle d'Auguste, on y lit encore, avec quelque peine, ce qu'en a rapporté Astruc, en 1737 (2), sauf une septième ligne dont il a cru reconnaître la trace, et qui n'a jamais pu exister; on y distingue encore ce qui suit :

N<sup>o</sup> 1.

IMP . CA  
 D|VI . FA  
 .....  
 .....  
 IMPXII<sup>r</sup>  
 POTE

Hauteur , 2<sup>m</sup>.

En continuant à se diriger sur Nîmes, on rencontre, sur le même *Chemin vieux des Romains*, un autre milliaire d'Auguste qui indique, par sa position, qu'il était le dixième de cette route. « L'inscription de cette pierre, dit Ménard, est encore moins lisible que celle de la précédente, car on n'y aperçoit plus la moindre lettre; on juge, néanmoins, par sa forme carrée, qu'elle était de l'empereur Tibère. » Ménard se trompe, ce milliaire est cylindrique, et la position de quelques lettres qu'on y lit, prouve qu'il faut l'attribuer à Auguste (3). Il est encore à sa place dans le

(1) Ils sont à environ 1 mètre de distance l'un de l'autre.

(2) *Hist. de Nîmes*, vol. VII, pag. 437. En copiant à cet égard ce que dit Astruc, pag. 225.

(3) Maffei l'a vu tel qu'il est; Gall. Ant., pag. 36.

territoire de Jonquières, à l'angle même de l'antique *via vicinalis*, qui se dirigeait du côté d'Avignon et Orange, et qui s'appelle aujourd'hui *Chemin du Devez*. Cette pierre n'est plus d'aplomb, elle penche vers l'ouest; son inscription, tournée du côté de Nîmes, est extrêmement fruste, et ce n'est qu'avec peine qu'on y distingue quelques lettres qui suffisent cependant pour prouver qu'elle doit être attribuée à Auguste.

## N° 2.

—

IM

....

CO

M

P

Hauteur, 1<sup>m</sup>80.

Le milliaire que nous trouvons ensuite, en continuant notre marche dans la direction de Nîmes, a dû porter le chiffre IX, il est également à sa place; mais comme il appartient à l'empereur Tibère, nous en parlerons plus loin. Nous faisons remarquer, toutefois, que c'est probablement la seule voie romaine où l'on puisse mesurer aujourd'hui la longueur du mille par la distance qui sépare deux milliaires consécutifs.

L'église paroissiale de Milhaud, à six kilomètres de Nîmes, a sa voûte soutenue par deux milliaires; celui de droite, en entrant, est de l'empereur Auguste; sa

conservation serait parfaite sans le badigeon qui remplit en partie son inscription. Ce milliaire est probablement celui dont parle Grasser , sans en indiquer l'emplacement (1); on y lit :

N° 5.

IMP CAESAR  
 DIVI·F·AVG·PONTIF  
 MAXVMVS COS XII  
 COS DESIGNAT·XIII  
 IMP· XIII· TRIBVNICIA  
 POTESTATE XX

Hauteur , 2<sup>m</sup>50.

Le milliaire suivant , appartenant à l'empereur Auguste , se voit au village de Caveirac : il y fut transporté de la route romaine , par les anciens seigneurs de ce village , pour servir à placarder leurs ordonnances de police. La pierre est encore couronnée de son astragale ; mais la pluie et les petits vandales de la rue ont tellement usé l'inscription , qu'elle se confond presque avec la surface ; elle est cependant toute entière.

Après être resté longtemps sur la façade de l'ancien château , elle fut transportée à côté de la porte du temple protestant ; donnée plus tard au Musée de Nîmes par le Conseil municipal de Caveirac , elle n'y

(1) Grasserus , *De Antiquitatibus Nemaus* , p. 53.

a point été transportée ; maintenant elle sert de fontaine sur la place de ce village.

Il est probable que cette nouvelle destination accomplira l'œuvre des petits vandales, et que bientôt il ne restera plus de traces de l'inscription suivante qu'elle porte encore.

N° 4.

---

IMP· CAESAR  
 DIVI·F·AVG PONTIF  
 MAXVMVS COS XII  
 COS DESIGNATXIII  
 IMP· XIII TRIBVNICIA  
 POTESTATE XX

Hauteur, 2<sup>m</sup>50.

Vers la fin du xvii<sup>me</sup> siècle, le château de Teillan, situé sur la rive gauche du Vidourle, près de Massilargues, était la propriété d'un magistrat distingué, qui trouvait dans l'étude de l'antiquité un agréable délassement à des fonctions sérieuses. Homme de goût et de science, M. Philippe Bornier transforma son parc en un véritable musée lapidaire, en disposant avec art, au milieu des touffes d'arbres qui le décorent, de vieilles pierres dont il savait apprécier la valeur historique.

L'amour de la science fut héréditaire dans la famille de ce magistrat ; M. de Monthaulieu, qui lui succéda, accrut encore les richesses monumentales de ses jardins par une grande quantité d'inscriptions ro-

maines dont beaucoup sont encore inédites. Le possesseur actuel de cet élysée augmente tous les jours cette intéressante collection ; il conserve religieusement l'ancien ameublement du vieux château, et grâce à ses goûts artistiques, nous allons trouver, dans ce musée solitaire, la réunion presque complète des différents milliaires qu'on rencontre sur notre antique voie.

Artistes, visitez cet ermitage intéressant, ne craignez point d'être indiscrets, entrez avec confiance, vous recevrez du loyal châtelain, je m'en porte caution, la plus franche, la plus cordiale hospitalité ; vous quitterez son manoir à regret, en vous félicitant tous les jours d'avoir fait connaissance avec l'aimable M. d'Adhémar !

Deux colonnes milliaires, très-bien conservées, de l'empereur Auguste, se trouvent parmi les six qui décorent le parc de Teillan ; le temps n'a exercé aucune influence sur leur inscription ; ce sont, dit Gariel (1), les mieux conservées que je connaisse ; mais, en les publiant, il ne s'est point assujéti à l'arrangement des lignes. A l'époque où il écrivait (1665), ces deux pierres étaient à Gallargues, d'où elles furent apportées à Teillan par M. Bornier.

Astruc, qui ne connaissait les lieux qu'il décrivait, en 1737, que par les auteurs qui l'avaient précédé, Astruc indique, d'après Gariel, nos deux milliaires comme existant à Gallargues ; puis, trouvant à Teillan deux autres milliaires d'Auguste décrits par le marquis Maffei, en 1773 (2), il en rapporte les inscriptions

(1) *Series Præsulum Magalonensium et Monspeliensium*, pag. 22, an 1665.

(2) Gall. Ant., pag. 33.

d'une manière inexacte, sans se douter, le moins du monde, qu'il faisait double emploi, et que c'était seulement les deux premiers qui n'avaient fait que changer de place (1).

Sur la foi de ce savant, notre historien Ménard indique, à son tour, deux milliaires d'Auguste, comme existant à Gallargues, et deux autres à Teillan (2).

Les inscriptions de ces deux colonnes, que nous mettons en regard ci-dessous, sont, quant à la date qu'elles indiquent, les mêmes que celles que nous avons déjà vues de cet empereur; mais elles diffèrent par la disposition de leurs lignes, l'une en a six tandis que l'autre n'en comporte que cinq, par suite des abréviations introduites par le graveur; nous avons remarqué, à cet égard, que les milliaires d'Auguste, trouvés en-delà du Vidourle, du côté de sa rive droite, sont tous dans cette dernière catégorie, tandis qu'au contraire, ceux qui existent sur la partie de la voie romaine comprise entre le Vidourle et le Rhône, ont leur inscription sur six lignes. Cette différence, que nous aurons encore l'occasion de faire observer à propos d'un milliaire d'Antonin, trouvé sur la rive gauche du Rhône, ne semblerait-elle pas indiquer que l'entretien des chemins entre ce fleuve et le Vidourle dépendait d'une administration particulière? et, par induction, ne pourrait-on pas supposer que ces deux rivières formaient à l'est et à l'ouest les limites de la petite république dont Nîmes était la métropole? Nous soumettons cette conjecture à ceux qui s'occupent de la géographie des anciens.

(1) Mém. pour l'*Histoire du Languedoc*, pag. 232 et 233.

(2) *Histoire de Nîmes*, vol. VII, pag. 456, 457.

N<sup>o</sup> 5.

—  
 IMPCAESAR  
 DIVI·F·AVG·PONTIF  
 MAXVMVSCOSXII  
 COS·DESIGNATXIII  
 IMPXIII·TRIBVNICIA  
 POTESTATEXX

Hauteur , 2<sup>m</sup>N<sup>o</sup> 6.

—  
 IMPCAESAR  
 DIVI·F·AVG·P  
 MAX·COS·XII  
 DESIGXIIIIMPXIII  
 TRIB·POT·XX

Hauteur , 1<sup>m</sup>

A l'église du village de Crès , près de l'antique Substantion , on voit , au bas d'un des contreforts extérieurs , à gauche de la porte d'entrée , un milliaire d'Auguste , dont aucun auteur n'a fait mention ; on doit supposer que cette pierre n'existait pas lorsque Gariel a indiqué , dans cette même église , un milliaire de Tibère , formant le pied d'une grande coquille servant aux fonts baptismaux , et que nous retrouverons plus loin , employée comme matériaux , dans une restauration exécutée à la même église , au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Voici ce qui existe encore du milliaire d'Auguste , partagé dans le sens de sa longueur.

N<sup>o</sup> 7.

—  
 IMP CAES  
 DIVI·F·AVG  
 MAX·COS·XII  
 DESIG XII  
 TRIB

Hauteur , 0<sup>m</sup>95 ; largeur , 0<sup>m</sup>65.

Le milliaire suivant avait servi, comme tant d'autres, à soutenir la voûte d'une chapelle à St-Julien-de-Comolas, village détruit depuis longtemps, dont il reste quelques ruines et une métairie qui conserve le nom de St-Julien, entre Lunel et Massillargues.

Ce milliaire est actuellement au Musée de Montpellier; il est réduit à sa partie supérieure, qui porte encore l'inscription; on y lit :

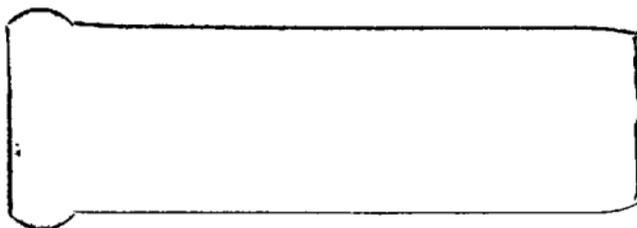
N° 8.

IMP CA  
 DIVI · F · AVG PON ·  
 MAX · COS XII COS  
 DESIG · XIII · IMP XIII  
 TRIB · POTEST · XX

Hauteur, 1<sup>m</sup>20. — *Ce milliaire est inédit.*

Une colonne (la colonne suivante) posée horizontalement, dans le sens de sa longueur, est actuellement dans le mur d'une terre, vis-à-vis la porte du mas Chambon, près de Lunel; on ne distingue aucune inscription sur la partie visible du fût; mais sa dimension et l'assurance qu'on nous a donnée, que cette pierre provenait de l'ancienne chapelle de St-Paul-de-Cabrières, située jadis tout près de là, nous font penser que ce pourrait bien être là le milliaire d'Auguste qui, d'après Gariel (1), soutenait de son temps la voûte de cette chapelle; en attendant qu'on s'assure si cette supposition est fondée, nous le comprenons parmi les milliaires d'Auguste qui existent encore.

(1) *Series Præsul. Magal.*, pag. 12.

N<sup>o</sup> 9.Longueur , 1<sup>m</sup>80.N<sup>o</sup> 10.

Jusqu'à ce que l'on se soit assuré du contraire , nous considérerons comme devant être attribué à Auguste un dixième milliaire que l'on voit à Nîmes , à la rue Notre-Dame , dans le mur extérieur n<sup>o</sup> 4 , appartenant à M. Leris ; cette pierre , dont on ne voit pas l'inscription , probablement cachée dans l'épaisseur du mur , est restée longtemps plantée dans une terre située du côté opposé de la rue ; elle avait même fait donner à ce quartier le nom de *Pilon des Marques* , qu'on trouve dans les anciens titres. Il serait possible que ce fût là ce milliaire d'Auguste que Rulman , Grasser (1) et l'*Histoire du Languedoc* (2) indiquent comme existant à Nîmes , sans désigner l'endroit où il se trouve.

En 1663 , Deyron (3) possédait dans son jardin , à Marguerittes , un milliaire d'Auguste , dont Ménard (4) et Maffei (5) ont également fait mention. Nos recher-

(1) Grasser , *des Antiq. de Nîmes* , pag. 53.(2) Vol. I , *Preuves* , pag. 6 , n<sup>o</sup> 18.(3) Deyron , *Antiq. de Nîmes* , pag. 77.

(4) Ménard , vol. VII , pag. 440.

(5) Gall. Ant. , pag. 33.

ches, dans ce village, ne nous ont fait connaître qu'un fragment d'un mètre, tout au plus, de hauteur, sans inscription, servant actuellement de borne à l'angle d'une maison, dans la principale rue de ce village. Les vieillards que nous avons consultés ne se souviennent pas d'en avoir vu d'autres; cependant elle existait encore en 1680, puisque nous la trouvons dans les manuscrits de M Ségurier, copiée par lui, telle que nous la donnons ci-après.

## N° 44.

IMP CAESAR  
D|VI|·F·AVG·PONTIF  
MAXVMVS COS XII  
COS DESI III  
IMP XIII

*L'Histoire du Languedoc* (1), et d'après elle, Astruc (2), rapportent l'inscription d'un milliaire d'Auguste, comme ayant fait partie de l'ancienne chapelle de St-Martin-de-Car; il n'y a jamais eu dans cette chapelle que les cinq colonnes que nous avons signalées, dont aucune n'est applicable à cet empereur; il y a ici confusion de la part de ces auteurs; ils ont probablement voulu parler du milliaire d'Auguste que nous avons trouvé dans l'église de Crès, qui est effectivement dédiée à St-Martin.

Nous croyons que Peirese a mal renseigné Bergier (3)

(1) Tom. 1, *Preuve* 6, n° 19.

(2) Mémoire pour servir à l'*Histoire du Languedoc*, pag. 230.

(3) *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, pag. 758.

en lui indiquant un milliaire d'Auguste dans l'église de Bernis ; on verra que les quatre qui soutiennent sa voûte n'appartiennent point à ce prince

---

### COLONNES ITINÉRAIRES SOUS TIBÈRE.

---

Les milliaires de cet empereur n'ont pas la forme cylindrique, ce sont des parallépipèdes qui ont 0<sup>m</sup>70 de largeur, 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur, sur une hauteur de 3 mètres, lorsqu'ils sont entiers ; la partie destinée à les fixer dans le sol n'est point équarrie. L'inscription tracée sur l'une des faces larges n'est point renfermée dans un cadre, comme le dit Ménard ; toutes celles que nous connaissons sont comprises entre la trentième et la trente-troisième année de la puissance tribunitienne de Tibère, ce qui indique que les réparations exécutées sous ce prince, sur la voie *Domitia*, ont eu lieu entre les années 781 à 784 de Rome, soit 28 à 31 de Jésus-Christ ; ces inscriptions se terminent toutes par les mots REFECIT ET RESTITVIT.

À propos du milliaire d'Auguste que nous avons trouvé à 350 mètres au couchant de *Roque-Partide*, nous avons dit : que, sur ce même point, l'on en voyait deux autres, l'un d'Antonin, arraché de sa place, l'autre, encore debout, à 1 mètre de distance, applicable à l'empereur Tibère. L'usage de graver sur ces pierres le nombre de mille qu'elles indiquaient n'ayant été mis en pratique qu'à partir du règne de ce prince, cette indication se trouve exprimée sur le milliaire dont nous parlons ; il est vrai de dire, toutefois, qu'on la lit moins aujourd'hui qu'on ne la devine, lorsqu'on sait surtout que cet emplacement est celui du treizième mille

à partir de la Porte-d'Auguste, où se trouve le milliaire zéro ; ajoutons à cette considération que Bergier, qui a fait copier l'inscription de ce milliaire, il y a plus de deux siècles, alors qu'elle était bien moins fruste, Bergier l'a reproduite avec le chiffre **XXIII**, encore assez lisible, quoique la totalité de l'inscription soit peu différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Astruc prétend néanmoins que Bergier (*Hist. des grands chemins*, l. iv, chap. xxxix de la seconde édition, n° 5), ainsi que Maffei (*Galliæ Ant.*, pag. 34) ont, mal à propos, tronqué cette inscription en la transcrivant ; voici ce que dit cet auteur, pag. 216, en parlant de ce milliaire :

« A un bon quart de lieue de Beaucaire, dans la  
 » plaine de St-Roman, on trouve, à main droite, sur  
 » le bord du chemin, à l'endroit marqué XIII sur ma  
 » carte, deux pierres milliaires à la distance de 3  
 » pieds l'une de l'autre. Celle qu'on trouve la première,  
 » en venant de Beaucaire, est carrée, large de 25  
 » pouces et demi, épaisse de 18. Elle est hors de terre  
 » d'environ 6, pieds et peu polie ; on y lit l'inscription  
 » suivante :

TI CAESAR  
 DIVI . AVG . F . AVG  
 PONTIF MAX  
 IRIB . POT . XXI  
 REFECIT ET  
 RESTITVIT  
 XIII

Il n'y a pas à s'y méprendre, c'est bien là la pierre milliaire indiquée par Bergier, par Maffei, et la même dont nous parlons en ce moment, avec cette seule différence que, d'après Astruc, l'inscription serait entière.

Quelques pages plus loin (pag. 240) cet auteur nous fait connaître un autre milliaire de Tibère portant également le nombre XIII, ce qui est bien, dit-il, l'expression de la distance où il se trouve, à trois lieues de Nîmes ; mais comme deux milliaires du même empereur, portant une indication numérale identique ne pouvaient se trouver sur la même voie, Astruc place celui-ci sur le chemin direct, créé par son imagination entre Nîmes et la ville d'Arles, et, ce qui doit paraître étonnant, c'est qu'il s'appuie, cette fois, de l'autorité du maître, en citant le même passage (*Hist. des grands chemins*, l. iv, pag. 760) qui vient d'être l'objet de sa critique et adoptant alors sans récrimination la légende de ce milliaire telle qu'elle est donnée par Bergier :

TI CAESAR  
 DIVI AVG · F AVC  
 PONTIF · MAX

.....  
 .....

XIII

Il oublie seulement de nous dire, et nous réparons ici cette omission, que Bergier ne parle que d'un seul milliaire de Tibère portant le n<sup>o</sup> XIII, et qu'il en indique l'emplacement : *haud procul à Beaucaire viæ hæc Arelatæ ducit*, ce qui démontre, au contraire, que la voie romaine de Nîmes à Arles passait par Beaucaire, fait qui est d'ailleurs conforme aux anciens itinéraires.

Nous aurons bientôt l'occasion de mettre en relief une autre supercherie de ce genre, combinée dans le seul but de prouver l'existence de cette route imaginaire qui conduisait directement à Arles. Ménard a suivi les errements de son prédécesseur.

Voici quel est l'état actuel de ce milliaire n° XIII, encore à sa place sur la voie *Domitia* de Nîmes à Beaucaire :

N° 1.

—  
 I · CAESAR  
 DIVI AVG · F · AV  
 ONTIF MA  
 RIB  
 ET  
 A I I I

Si, à partir de ce treizième milliaire, nous nous dirigeons vers Nîmes pour suivre ces jalons dans un ordre rétrograde, nous remarquerons, qu'il y a rigoureusement l'espace de deux milles romains entre ce dernier et le milliaire d'Auguste que nous avons déjà signalé comme étant le dixième sur cette antique voie ; les n°s XII et XI devraient donc se trouver dans cet intervalle, mais c'est en vain que nous avons cherché à les découvrir; toutefois, nous consignerons ici une remarque judicieuse de notre ami M. Emilien Dumas : c'est que, précisément à l'endroit où devrait se trouver le onzième milliaire, on a planté, comme par une espèce de tradition, une borne carrée de même dimension, qu'on serait tenté de considérer comme antique si elle n'était en pierre molasse de la localité.

Le milliaire n° IX est encore à sa place, il appartient à l'empereur Tibère et forme aujourd'hui la limite des territoires de Jonquières et Redessan ; il est connu dans la contrée sous le nom de *Peïra di Novi*, pierre des fiancés ; parce que les habitants de Jonquières et de St-Vincent, qui n'ont pas de notaires dans leurs villages, se rendent à cette limite pour signer leurs con-

trats de mariage pardevant le notaire de Redessan , le plus voisin de ces localités.

Voilà donc un exemple , unique au monde , de deux milliaires de suite nos IX et X , demeurés à leur place après dix-huit siècles. Astruc mit à profit cette circonstance pour connaître exactement la longueur du mille romain , par la distance qui sépare ces deux pierres ; il eut pour résultat 754 toises. Afin de prouver que cette mesure devait avoir un caractère d'exactitude de plus que toutes celles qui avaient été données précédemment , il fit remarquer ( pag. 225 ) qu'elle avait été prise entre deux milliaires du même empereur , ce qui n'est point exact , comme nous l'avons déjà fait observer , puisque le n° IX était un milliaire de Tibère , et le n° X une colonne d'Auguste. Mesurée avec le plus grand soin par M. Emilien Dumas , cette même distance a donné pour la longueur du mille romain 1472<sup>m</sup>50 , mesure qui n'a que deux mètres de plus que celle qui avait été transmise à Astruc.

Voici ce qu'on peut lire actuellement sur ce milliaire , le neuvième en partant de Nîmes.

N° 9.

—

I CAESAR

Hauteur, 2<sup>m</sup>40.

Au commencement du x<sup>me</sup> siècle , il existait quatre petits hameaux : Lagarne , *Aquarna* ; Costabalene , *Costabalenes* ; Luc , *Lucus* ; et Quart , *Quartum* , dont le territoire confinait à ceux de Nîmes et de Marguerittes ; on ne connaît pas précisément l'époque de leur destruction , mais on sait que celui de Lagarne existait encore en 1322 , qu'il était composé de huit feux , en y comprenant celui de Luc , et que son église

paroissiale était dédiée à l'invocation de la Sainte Vierge (1). Le Seigneur de Manduel avait l'entière juridiction de ce hameau, situé près de ce village.

D'après ces données et la preuve qu'on acquiert journellement, que dans la construction des petites églises de campagne on se servait, au moyen-âge, de pierres milliaires pour en soutenir les voûtes, on a tout lieu de penser que les deux milliaires que l'on voit au *mas de la Crau* (2), situé à cent mètres tout au plus de la station de Manduel, ont fait partie de l'ancienne petite église de Lagarne, dont on suit toutes les fondations sur cet emplacement même ; c'est probablement pour conserver le souvenir de cette église qu'on a consacré l'une des colonnes qui en supportait la voûte à servir de piédestal à une croix en pierre, dont rien, sans cela, ne saurait motiver le bizarre emplacement (3). Un second milliaire, couché au pied de celui-ci, appartient à l'empereur Claude : nous en parlerons plus loin.

Celui qui supporte la croix peut servir de modèle pour les dimensions des milliaires de Tibère ; on les trouvera cotées sur le dessin que nous donnons de cette pierre. Son inscription, quoique fort usée par le temps, se reproduit encore assez par l'estampage, pour être lue en entier, telle qu'on la voit ci-dessous.

La description de ce milliaire a été pour Astruc, comme nous le verrons tout-à-l'heure, une occasion de justifier, par une nouvelle subtilité, l'existence du prétendu embranchement de la voie *Domitia* sur la ville d'Arles ; mais, loin d'atteindre ce but, il démontre de

(1) Ménard, vol. VII, pag. 637.

(2) Mas de la Pierre.

(3) Il est sur des fondations anciennes dans une terre séparée du chemin de Manduel par un jardin.

plus en plus qu'il n'avait jamais visité les lieux qu'il a décrits.

Examinons d'abord attentivement la disposition de la légende que porte ce milliaire.

N° 3.

—  
 TI CAESAR  
 D|VI AVG · F · AVG  
 PONTIF MA  
 TRIB POT · X · X  
 REFECIT ET  
 RESTITVT  
 V · · ·

En voyant ci-dessus la disposition de l'inscription qu'on lit sur ce milliaire, on trouvera moins étonnant que les auteurs qui l'ont publiée, sans l'examiner eux-même avec attention, s'en rapportant aux copies qu'on leur transmettait, que ces auteurs, disons-nous, aient supposé que cette inscription indiquait le cinquième milliaire de la voie romaine; car, en effet, on ne distingue plus que le chiffre V à la septième ligne (1); on a pu également faire erreur sur l'expression de la puissance tribunitienne indiquée par deux X X assez séparées cependant l'une de l'autre, pour prouver qu'il en avait existé une troisième entr'elles deux, lesquels signes sont suivis de deux unités bien distinctes et d'une troisième presque toute enlevée par une épaufrure.

Mais si l'on fait attention que ce chiffre V est placé au-dessous de l'E du mot RESTITVT gravé au-dessus, que sa distance à l'angle gauche de la pierre n'est que

(1) M. Segulier est le seul qui ait placé convenablement ce chiffre dans le dessin qu'il donne de ce milliaire.

de 20 centimètres lorsqu'elle est de 48 centimètres du côté opposé, on supposera, nous disons même on verra, qu'à la droite de ce chiffre V il y avait trois chiffres verticaux qui en faisaient le nombre VIII, placé alors à égale distance des deux bords, et que ce milliaire était le huitième et non le cinquième, comme on l'a cru jusqu'à présent.

On peut ajouter à ces preuves matérielles quelques considérations qui viennent les corroborer; il est probable qu'une pierre d'une aussi forte dimension n'a pas dû être transportée fort loin de son emplacement primitif, et, en effet, si notre conjecture est juste, elle se trouve là, à la distance d'un mille du numéro IX que nous venons de voir, ainsi que du milliaire numéro VII que nous allons trouver en nous rapprochant de Nîmes.

Ne résulte-t-il pas de ce faisceau de preuves que ce milliaire n'était pas le V<sup>m</sup>e mais bien le VIII<sup>m</sup>e sur la voie romaine de Nîmes à Ugernum?

Indiqué simplement, dans le principe, comme existant à Nîmes, son inscription fut publiée avec beaucoup d'exactitude par Grasser, en 1607 (1); plus d'un siècle après, les auteurs de l'*Histoire du Languedoc* le signalèrent comme se trouvant dans l'église de *Curebousso*, et en reproduisirent la légende avec cette seule altération que la puissance tribunitienne de Tibère, au lieu d'y être exprimée par le nombre XXXIII donné par Grasser, était indiquée comme la XXIII<sup>m</sup>e.

Adoptant sans examen cette dernière leçon, Astruc (2) n'hésite point à considérer comme le V<sup>m</sup>e mil-

(1) *De Anquitatibus Nemausensis*, p. 53.

(2) Mémoire pour l'*Histoire naturelle du Languedoc*, p. 235.

liaire de la route de Nîmes à Beaucaire, celui qu'on voit dans l'église de Curebousot, avec l'inscription suivante :

TI CAESAR  
 DIVI AVG · F · AVG  
 PONT MAX  
 TRIB POT XXIII  
 REFECIT ET  
 RESTITVIT  
 V

Hauteur, 3<sup>m</sup>48 ; largeur, 0<sup>m</sup>68 ; épaisseur, 0<sup>m</sup>47.

Cette différence de dix ans, dans l'expression de la puissance tribunitienne de Tibère, quoique n'étant pas sans importance au point de vue historique, ne tendrait, en dernière analyse, qu'à prouver que ce prince s'était occupé des travaux de nos routes sept ans plutôt que ne l'indiquent nos documents épigraphiques ; mais l'on va voir qu'Astruc veut lui donner une autre portée et s'en servir pour démontrer, par un nouveau titre, l'existence de sa voie directe entre Nîmes et Arles.

Continuant la description des milliaires de Tibère, notre auteur en rapporte, d'après Bergier, un nouveau sur lequel on lit l'inscription suivante, avec l'omission du chiffre V, par Bergier, ou plutôt, dit-il (1), par Peiresc, qui a communiqué ces inscriptions à Bergier, ce qui est vrai :

(1) Mémoires pour l'*Histoire naturelle du Languedoc*, p. 238. Bergier a aussi mal indiqué la puissance tribunitienne par le nombre XXXII au lieu de XXXIII ; Astruc aurait dû aussi relever cette erreur. Voyez l'inscription dans Grasser, *Histoire des Antiquités de Nîmes*, p. 53, où Peiresc l'a copiée pour la transmettre à Bergier, par sa lettre en réponse à une lettre de son ami, datée de Rheims, 15 avril 1621.

TI CAESAR  
 D|V| · AVG · F · AVG  
 PONTIF · MAX  
 TRIB · POT · XXXII  
 REFECIT ET  
 RESTITVIT

*Cette pierre , dit Bergier , se voit ès-ruines d'une petite église sise près du grand chemin de Nîmes à Arles (1).*

D'où Astruc tire cette conséquence , résultant des faits spécieux qu'il vient d'établir , que : « le milliaire » de Tibère portant le numéro V , qu'on voit dans l'église de Curebousot , était placé sur la route de Nîmes à Beaucaire , et que le second , entièrement distinct de celui-là , était le V<sup>me</sup> sur la route d'Arles , parce que ces deux voies se séparaient entre le IV<sup>me</sup> et le V<sup>me</sup> milliaire (2). »

Si , comme nous aimons à le croire , l'erreur d'Astruc est simplement le résultat d'une fausse interprétation , elle peut , jusqu'à un certain point , être excusée chez un auteur étranger qui , n'ayant pas visité lui-même les localités qu'il a décrites , s'en est exclusivement rapporté aux renseignements de quelques personnes *qui ont pris la peine d'aller sur les lieux* ; mais on ne comprend pas que l'opinion de ce savant , quel que soit d'ailleurs son mérite , ait été adoptée sans examen par l'historien de Nîmes (3) , qui pouvait si facilement se convaincre : 1<sup>o</sup> que le prétendu embranchement de la voie romaine sur Arles n'avait laissé aucune trace ;

(1) *Histoire des grands chemins de l'empire Romain* , ch. iv , p. 760.

(2) Astruc , p. 237 et 238.

(3) Ménard , vol. vii , p. 435 et 442.

2° qu'il n'y avait jamais eu qu'un seul milliaire de Tibère portant le numéro XIII ; 3° que , dans aucun temps , Cureboussot n'avait été un village , mais simplement la réunion d'une couple de granges dont les habitants allaient entendre la messe à Redessan , que , par conséquent , il ne pouvait y avoir dans son église , qui n'existait pas , un milliaire portant le numéro V ; et 4° enfin , que si , en effet , on voyait aujourd'hui le chiffre V tout seul sur un milliaire de Tibère , c'est parce qu'une érosion de la pierre avait enlevé les trois unités qui étaient à sa droite , ce qui , dans le principe , en faisait le VIII<sup>m</sup>e milliaire sur la route de Nîmes à Beaucaire , la seule qui conduisit à Arles à l'époque gallo-romaine.

Il résulte , de ce qu'on vient de lire , qu'on n'a pas même retrouvé sur cette voie le seul milliaire qui a dû porter le n° V , lorsque cependant Astruc , et d'après lui Ménard , veulent y en découvrir deux , et cela , en étayant leur opinion du témoignage de Grasser , Gruter , Guirau , Bergier et les Bénédictins , qui , tous , ne parlent que d'un seul , celui dont nous nous occupons en ce moment.

---

Rien ne prouve mieux l'immense et légitime importance qu'attachaient les Romains à l'entretien et à l'amélioration de leurs routes , que les soins que mettaient les empereurs à perpétuer , par des jalons impérissables , la part qu'ils avaient prise à l'exécution de ces grands travaux. Une de ces pages inédites de notre géographie ancienne fut découverte , en 1847 , dans les démolitions de la vieille église de Redessan ; ce monument épigraphique allait être jeté de nouveau dans les fondations de l'église qu'on vient d'élever sur le même emplacement , lorsqu'une course géologique

conduisit dans ce village un ami de la science , et cette nouvelle profanation fut arrêtée par M. Emilien Dumas. Sur notre invitation , M. de Chanal , alors Préfet du Gard , engagea M. le Maire de Redessan à faire transporter immédiatement au Musée de Nimes , non seulement l'inscription nouvellement exhumée , mais encore un milliaire de l'empereur Claude , qui formait depuis longues années le seuil de l'église démolie , et qui , partagé dans le sens de sa longueur , git maintenant sur la place , et n'existera sans doute bientôt plus si M. le Préfet actuel ne rappelle la demande de son prédécesseur.

Il est vraisemblable que le milliaire qui correspondait à une station , *mansio* , n'était pas , comme les autres , isolé sur le bord de la route , mais incrusté dans le mur même de la station ; c'est probablement à cette circonstance particulière qu'on doit attribuer la forme insolite de notre septième milliaire trouvé dans les fondations de l'église de Redessan. Le mot *mansio* , dont plus tard on a formé le nom de *maison* , signifie proprement demeure , séjour ; c'est à la mansion que s'arrêtaient les troupes et les voyageurs pour renouveler leurs provisions ou se reposer ; l'intendant de ces établissements s'appelait *manceps* ou *stationarius*. Comme la mansion était ordinairement le terme de la journée du voyageur , on était dans l'usage de compter les distances par mansions (1) , c'est-à-dire par journées de chemin.

Dans notre hypothèse , la mansion de Nimes à Beaucaire aurait donc été au septième milliaire , et ce serait , en quelque sorte , par une espèce de tradition que les

(1) Pline dit : *mansionibus octo stat regio thurifera , à monte excelso.*

granges de Curebousot auraient été établies sur ce même point.

Notre milliaire est formé d'une dalle d'un mètre de hauteur, 0<sup>m</sup>70<sup>e</sup> de largeur, sur 20 centimètres d'épaisseur ; il porte :

N<sup>o</sup> 4.

—  
**TI CAESAR**  
**D|V| · AVG · F · AVG**  
**PONTIF · MAX**  
**TRIB · POT XXXIII**  
**REFECIT ET**  
**RESTITVIT**  
**VII**

Parmi les anciens villages détruits, dont nous avons parlé plus haut, celui qu'on nommait *Quart*, avait probablement reçu son nom du quatrième milliaire près duquel il était situé, *ad quartum* (1); cette pierre existait effectivement à un demi-mille en-delà du pont où le vistre traverse la route actuelle; Rulman (2), qui, en 1562, a pu voir son inscription bien conservée, nous la transmise de la manière suivante :

**TI CAESAR**  
**D|V| AVG · F · AVG**  
**PONTIF MAX**  
**TRIB · POT · XXXIII**  
**REFECIT ET**  
**RESTITVIT**  
**IIII**

Deux siècles plus tard, alors que cette inscription

(1) L'itinéraire de Bondarux désigne plusieurs lieux de cette manière : *ad nonum*, *ad vicesinum*, etc.

(2) *Manuscrit*, 17<sup>me</sup> relation des *Epitaphes de Nîmes*.

était à peu près illisible, l'*Histoire du Languedoc* (1), Astruc (2) et Ménard (3) la reproduisent telle qu'elle a été donnée par Rulman, sauf le chiffre de la puissance tributive de Tibère, que ces auteurs ont jugé à propos d'indiquer comme la XXI<sup>me</sup> année au lieu de la XXXIII<sup>me</sup>, tout en avouant (4) « que l'inscription » est effacée, mais qu'on voit qu'elle était marquée » III, ce qui convient assez bien avec la distance de » Nîmes, à cet endroit là. »

Nos recherches, pour découvrir cette pierre, ont été inutiles, mais nous avons été assez heureux pour en retrouver, dans les manuscrits de M. Séguier, le dessin, avec les côtés, et cette note écrite de sa main :

« Ce milliaire, autrefois placé sur le chemin de » Beaucaire, à quelques centaines de pas du Pont-de- » Car, a été transporté, en 1766, sur le bord du » chemin, où ayant croulé il a été rompu en deux » pièces, tel qu'ont le voit ci-dessous ; on ne peut » savoir si le TRIB · POT est indiqué par le nombre » XXI, comme l'assurent Astruc et Ménard ; la pierre » est très-fruste.

N<sup>o</sup> 3.

—

TI CAES  
DIVI

B

III'

(1) Vol. I, *Preuve* 6, n<sup>o</sup> 21.

(2) Pag. 219, 234.

(3) Vol. VII, pag. 434.

(4) Astruc, pag. 219. Nous avons remarqué que cet auteur n'a donné, sur aucun des milliaires de Tibère, l'expression de la puissance tributive, comme elle s'y trouve indiquée.

L'expression de la distance indiquée sur les milliaires de Tibère, que nous venons de décrire, prouve évidemment que Nîmes était le point de départ de cette distance sur la partie de la voie romaine qui conduisait à *Ugernum*. On va voir, au contraire, par les cinq milliaires du même empereur, que nous allons retrouver sur la voie de Nîmes à Narbonne, que leur ordre numérique était établi à partir de cette dernière ville et allait en croissant à mesure qu'on s'avancait vers Nîmes.

N<sup>o</sup> 6.

—  
**TI CAESAR**  
**DI VI AVG F AVG**  
**PONTIF MAX**  
**TRIB POT XXX**  
**REFECIT ET**  
**RESTITVIT**  
**LXXIII**

Le milliaire que nous donnons ci-dessus est sans doute le mieux conservé qui existe de tous ceux de Tibère ; il est resté fort longtemps sur les bords du Vidourle, d'où M. d'Adhémar l'a fait transporter dans son parc au château de Teillan, où il est aujourd'hui ; ce n'est qu'au commencement du dix-huitième siècle que Maffei en a (1) publié l'inscription ; mais il s'est trompé en y indiquant, comme à tous ceux que nous avons vu jusqu'à présent, la xxxiii<sup>me</sup> année de la puissance tributienne de Tibère ; ce milliaire porte la xxx<sup>e</sup> seulement. Selon l'usage de ces historiens, As-

(1) Gall., *Antiquit.*, pag. 34.

truc (1) et Ménard (2) ont propagé la même erreur en copiant simplement Maffei, sans chercher à voir par eux-mêmes si cet antiquaire n'avait pas fait erreur.

On voit, par l'inscription de ce milliaire, qu'il était le soixante-treizième sur la route de Narbonne à Nîmes, de sorte qu'en prenant pour guide l'itinéraire dont nous avons donné le tableau, on trouvera que, dans le principe, il était placé sur la route entre *Substantion* et *Ambrussum*, à trois milles avant d'arriver à cette dernière *mutatio*.

N<sup>o</sup>. 7.

--

AESA,  
 | AVG F AVG  
 PONT MAX  
 TRIB POT XXX  
 REFI ET  
 RES IT  
 LXXII

Le nombre gravé sur ce milliaire de Tibère prouve qu'il était le soixante-douzième sur la route de Narbonne à Nîmes, c'est-à-dire qu'il était placé immédiatement avant celui dont nous venons de parler.

En 1665, époque à laquelle écrivait Gariel, qui, le premier, nous a transmis l'inscription de ce milliaire (3), il existait près de Lunel-Vieil une chapelle isolée dédiée à St-Paut-de-Cabrières; sa voûte était

(1) Mémoire pour l'*Histoire du Languedoc*, pag. 238.

(2) Vol. VII, pag. 451.

(3) *Series Præsul. Magalen.*, pag. 22.

supportée par quatre pierres milliaires d'empereurs différents ; cette chapelle n'existant plus aujourd'hui , ces pierres ont été dispersées ; celle dont nous nous occupons en faisait partie ; elle sert actuellement de banc à l'extérieur d'une ferme connue sous le nom de *Mas-du-Juge* , qui appartient à M. Castan , de Lunel.

Dans l'intérêt de la conservation de ce milliaire , nous avons vivement engagé le propriétaire à le faire transporter au Musée de Montpellier , mais il tient à le garder comme souvenir de la chapelle détruite , et nos instances ont été sans succès ; il nous a cependant promis de faire mettre cette pierre debout , afin de conserver l'inscription placée à la face supérieure du banc , et soumise à un frottement qui permet à peine de la lire. Ilâtons-nous de dire que cette fois Astruc et Ménard l'ont bien copiée , qu'ils ont même rectifié l'ordre des lignes que Gariel n'avait pas observé.

---

Dans une restauration faite au commencement du xvii<sup>m</sup><sup>e</sup> siècle , à l'église de St-Aunès , l'une des stations du chemin de fer de Montpellier à Nîmes , on a employé , parmi les matériaux , un milliaire de Tibère , qui sert aujourd'hui de base à l'angle droit de sa façade ; il a été placé horizontalement de manière à laisser voir toute la face où se trouve l'inscription. Gariel , qui en a parlé le premier , l'a mal copiée , tant pour l'ordre des lignes que pour l'inscription elle-même ; Astruc (1) a corrigé ce qui concerne l'arrangement , mais n'ayant pas vu la pierre , il a laissé subsister les erreurs , et ,

(2) Mémoire pour l'*Histoire du Languedoc* , pag. 240.

selon son habitude, Ménard (1) la copié. Voici ce milliaire tel qu'on le voit aujourd'hui :

N° 8.

TI CAESAR  
 DIVI·AVG·F·AVG  
 PONT MAX  
 TRIB·POT·XXXII  
 REFICIT ET  
 RESTITVIT  
 LXIII

Longueur, 2<sup>m</sup>05.

Ce nombre LXIII prouve que ce milliaire était le second en partant de *Substantion* pour se rendre à *Ambrussum*, sur la rive droite du Vidourle.

Le premier milliaire qu'on rencontrait en sortant de *Substantion* pour se rendre à Nîmes, était le LXII<sup>m</sup> à partir de Narbonne; en 1665, on l'avait taillé de manière à en faire le piédestal d'une grande coquille servant aux fonts baptismaux dans l'église de Crès, village près de Castelnaud (2); plus tard, on a employé cette pierre dans les reconstructions du mur extérieur de cette église, où on la voit à droite de la porte d'entrée, et réduite à la dimension de sa légende, à laquelle il manque même la première ligne. Gariel, qui l'a publiée (3), ne s'est pas assujéti à l'arrangement des lignes, il s'est même trompé deux fois dans l'expression numérale de ce milliaire, indiquée dans sa première édition par

(1) Ménard, vol. VII, pag. 452.

(2) Ancien emplacement de *Substantion*.

(3) *Séries Pras. Montpell.*, pag. 22, éd. 1<sup>re</sup>.

le nombre **IVII**, et dans la seconde par le chiffre **VII**; Astruc (1) n'a pas donné l'inscription telle qu'elle est, mais par instinct, il a jugé que, dans sa première leçon, Gariel s'était trompé en prenant pour un **I** la lettre **L**, dont la partie horizontale devait être effacée, et l'**X** pour un **V**. De sorte qu'il a rétabli exactement le nombre que portait ce milliaire. Le voici tel qu'on le lit aujourd'hui :

N° 9.

—

IVI AVG F·AVG  
ONTIF MAX  
RIBPOT XXXII  
REFECIT ET  
RESTITVIT  
L XII

Il y a à peine deux ans qu'on voyait encore, au **Mas des Juifs**, appartenant aujourd'hui à **M. Déjardin**, à quatre kilomètres de **Nîmes**, sur la route de **Montpellier**, une pierre dont la forme et les dimensions se rapportaient parfaitement aux milliaires de l'empereur **Tibère**; nous nous disposions à le faire retourner pour voir s'il ne restait pas quelques traces d'inscription du côté sur lequel elle était couchée, lorsque nous avons appris qu'un malencontreux ouvrier l'avait détruite pour en faire de moellons.

Sur les renseignements donnés par **Peiresc**, **Bergier** a publié l'inscription de ce (2) milliaire, qui a été reproduite par **Astruc** (3) et **Ménard** (4).

(1) Mémoire pour l'*Histoire du Languedoc*, pag. 253.

(2) *Histoire des grands chemins de l'empire*, pag 759.

(3) *Astruc*, pag. 239.

(4) Vol. VII, pag. 448.

Nous en reproduisons ci-après le dessin exact, avec les côtes, tel que nous le trouvons dans les manuscrits de Séguier, qui se rapportent à celles que nous avons prises.

D'après l'indication numérale de ce milliaire, il était le 87<sup>m</sup> à partir de Narbonne, et, en effet, la place où il a été détruit prouve bien que cette indication était exacte.

N<sup>o</sup> 10.

—  
 TI CAESAR  
 DIVI AVG · F

LXXIII

Hauteur, 6 pieds ; épaisseur, 1 pied 8 pouces.

Il se trouve le long du chemin de Nîmes à Milhau, à gauche en y allant ; on l'a transporté hors de sa place ; il était autrefois sur la voie ( note de M. Séguier ).

En 1814, un milliaire de Tibère couronnait un des murs de la caserne de Lunel ; par suite d'une réparation faite à cet édifice, M. Giron, ingénieur, qui dirigeait les travaux, fit porter cette pierre à Montpellier où on la voit aujourd'hui, chez M. Blanc, bibliothécaire du Musée Fabre.

L'inscription se lit presque toute entière, mais il ne reste plus que les cinq derniers chiffres VIII du nombre de mille dont elle était l'expression, ceux qui les précédaient ont été détruits.

L'*Annuaire de l'Hérault*, 1820, qui a fait mention de cette pierre, la place entre le 63<sup>m</sup> milliaire,

qui est à St-Aunés , et le soixante-douzième , qui était à cette époque à la chapelle de St-Paul-de-Cabrières et qu'on voit aujourd'hui chez M. Castan , au Mas-du-Juge. Nous avons assez généralement remarqué que ces pierres n'avaient pas été transportées loin de leur emplacement primitif , ce qui serait déjà une preuve que l'indication donnée par l'*Annuaire de l'Hérault* est exacte ; mais cette exactitude serait à peu près la même ; à ce point de vue , si ce milliaire était le LXXVIII ou le LXXVIII , tous les deux également éloignés de la ville de Lunel où il s'est trouvé. L'inscription va nous dire quel est celui de ces deux nombres auquel il faut donner la préférence.

Nous avons remarqué que les milliaires compris dans la série du soixantième au soixante-dixième sont relatifs à des réparations faites sur cette voie pendant la trente-deuxième année du règne de Tibère , tandis que ceux qui expriment un nombre de mille , au-dessus de soixante-dix , indiquent des travaux faits deux ans auparavant ; or , le milliaire ci-dessus appartient à la première série , il était donc le soixante-neuvième à partir de Narbonne , le huitième après *Substantion* ou le septième avant d'arriver à *Ambrussum* ; c'est-à-dire , non loin de Lunel , où il se trouvait avant d'être transporté à Montpellier.

N° 11.

I CAESAR  
 [IV] AVG · F · AVG  
 ONTIF MAX  
 RIB POT XXXII  
 FECIT  
 ESTITVIT  
 VIII

## COLONNES ITINÉRAIRES DE CLAUDE.

Les milliaires de cet empereur sont, comme ceux d'Auguste, entièrement cylindriques, mais sans astragale à leur extrémité supérieure; l'inscription est gravée dans un cadre enfoncé de deux centimètres, entouré d'une petite moulure; la hauteur de ce cadre est de 0<sup>m</sup>62 et sa largeur de 0<sup>m</sup>50. Il est à remarquer que, sur toutes les colonnes de ce prince, la puissance tribunitienne, *tribunitiæ potestate*, n'est accompagnée d'aucun chiffre, ce qui indique la première année de son règne, c'est-à-dire l'an 793 de Rome, 40 ans après Jésus-Christ. Elles portent toutes le mot *REFECIT* et ont une circonférence de 2<sup>m</sup>05.

En parcourant la voie romaine de Nîmes à Beaucaire, on voit au Mas-Lacosté, deux milliaires de Claude, dont le propriétaire, M. de Surville, s'est servi pour décorer son parc, l'un d'eux simule une fontaine et porte un robinet; ces deux colonnes faisaient partie du petit monument religieux dont nous avons parlé à-propos des milliaires de la république en donnant une vue perspective de la disposition des cinq milliaires qui le composaient.

N° 1.

N° 2.

TI CLAVDIVS	TI CLAUDIVS
DRVSI · F · CA R	DRVSI · F CAESAR
AVG GERM	AVG GERMANICVS
PONTIF TRIB	PONTIF · MAX TRIB
POT COS II	POT · COS DESIG II
IMP · II REFEC	IMP II REFECIT

Le n° 1 est le milliaire qui, dans le monument dont nous parlons, était planté à contre-sens, ne laissant

voir que les deux dernières lignes de son inscription , malgré la rugosité de la pierre on peut maintenant la déchiffrer en entier comme nous la donnons. La colonne n° 2 est beaucoup mieux conservée , c'est celle qui était couchée au milieu des quatre autres et disposée de manière à laisser lire toute son inscription , et cependant Astruc (1) et Ménard (2) , en la rapportant , y ont ajouté , on ne sait trop pourquoi , une septième ligne portant le nombre LXXX. La seule particularité à remarquer dans ce milliaire , c'est que le mot GERMANICVS y est écrit tout au long , tandis que sur les autres on ne lit que GERMANIC. , mais le nombre ci-dessus n'a jamais existé.

---

A propos du milliaire n° VIII de Tibère nous avons vu qu'il y en avait un autre couché près de lui au Mas de la Crau , à cent mètres environ de la station de Manduel ; ils avaient , tous les deux , été employés comme matériaux à la construction de la petite église qui avait existé sur cette emplacement même ; Séguier la vu debout en 1756 et renversé dix ans après. Astruc (3) en indique l'emplacement sur sa prétendue voie de Nîmes à Arles. On y lit :

N° 5.

TI CLAVDIVS  
 DRVSI · F CAESAR  
 AVG GERMANIC  
 PONTIF MAX TRIB  
 POTCOS DESIC II  
 IMP II REFECIT

(1) Mémoire pour l'*Histoire du Languedoc* , pag. 220.

(2) Ménard , vol. VII , pag. 451.

(3) Astruc , pag. 244.

Tant qu'a duré l'église de Redessan, démolie en 1847, elle a eu pour seuil de sa porte d'entrée, un milliaire de Claude, posé de manière à pouvoir en lire l'inscription; dans l'intérêt de sa conservation, M. de Bec-de-Lièvre, évêque de Nismes, avait ordonné à M. Aubert, prieur de Redessan, de le placer d'une manière plus convenable, et cet ecclésiastique en avait fait la promesse à M. Séguier; mais cette promesse ne fut pas exécutée par suite de la mort du prieur. Les constructions de la nouvelle église sont enfin venues arracher ce vieux jalon de l'antique voie, de l'ignoble emplacement qu'il occupait depuis tant d'années; mais hélas! nous nous voyons forcés de regretter son ancienne condition: déjà partagé sur toute sa longueur, dans le sens de son diamètre, il gît maintenant sur la place du village où son existence ne peut être de longue durée, si un autre Bec-de-Lièvre ne le soustrait bientôt aux attaques des petits vendales qui l'assiègent tous les jours. Il s'est heureusement partagé de manière à conserver son inscription intacte. Elle porte:

N<sup>o</sup> 4.

TJ CLAVDJVS  
 DRVSI F CAESAR  
 AVC GERMANIC  
 PONTIF MAX TRIB  
 POT COS · DESIG · II  
 IMP II REFECIT

Maffei, pag. 34, a, le premier parlé de ce milliaire; Ménard en a rapporté l'inscription vol. VII, pag. 441.

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il existait encore, à

un quart de lieue du village de Marguerittes, une chapelle isolée, connue sous le nom de St-Thomas-de-Couloure ; l'arceau de sa voûte était soutenu par deux milliaires dont l'un avait son inscription cachée dans l'épaisseur du mur, et l'autre, par la manière dont il était placé, ne laissait voir de la sienne que les premières lettres des six lignes qu'elle comportait. C'est ainsi qu'Astruc (1) et Ménard l'ont donnée. Depuis lors cette chapelle a été détruite et ce milliaire, devenu la propriété de M. Salavie, a été donné par lui à la ville, on le voit maintenant à la Porte-d'Auguste.

Quant à la seconde colonne qu'on voyait dans la même chapelle, nous en parlerons à propos des milliaires d'Antonin ; on s'en est servi pour supporter les dalles d'un petit pont qu'on appelle le Pont-de-Couloure, mais on l'a planté en sens inverse, de sorte qu'on ne peut plus en lire l'inscription ; ce n'est que par la forme carrée de sa base que nous jugeons qu'il appartenait à l'empereur Antonin. Voici le milliaire de Claude, actuellement à la Porte-d'Auguste.

N<sup>o</sup> 3.

TJ CLVVDJVS  
 DRVS · F CAESAR  
 AVG CERMANIC  
 PONTIF MAX TRIB  
 POT · COS DESIG  $\overline{\text{II}}$   
 IMP  $\overline{\text{II}}$  REFECIT

Sur la route moderne de Nîmes à Beaucaire, après avoir passé le village de St-Vincent, on voit, à gau-

(1) Astruc, pag. 246. — Ménard, vol. VII, pag. 440.

che , une petite chapelle isolée , consacrée sous l'invocation de St-Laurent , dans laquelle on ne dit la messe que le 10 août de chaque année ; sa voûte , presque en ruine , est soutenue par deux milliaires de Claude , dont nous donnons les inscriptions telles qu'on les voit en ce moment ; les premières lettres de celui de gauche sont , en partie , enclavées dans le mur de la chapelle ; les lignes sont très-rapprochées , et leurs premières lettres plus grandes que les autres ; l'autre est très-fruste et à peine lisible ; le mot *FOR* est à la quatrième ligne au lieu de la cinquième , comme dans ceux qui précèdent.

Nos historiens n'ont point parlé de ces deux milliaires ; M. Séguier les a seul dessinés et décrits , mais comme sa description , faite en 1767 , est restée dans ses manuscrits , M. le docteur Blaud , de Beaucaire , a bien pu croire (1) que c'était lui et M. Isidore de Forton qui les avaient découverts au mois de juin 1807.

## N° 6.

—

TI CLAVDIVS  
 DRVSI F CAESAR  
 AVG GERMANIC  
 PONTIF MAX TRIB POT  
 COS DESIG II IMP II  
 REFECIT

Hauteur , 2<sup>m</sup>90.

## N° 7.

—

TI CLAVDIVS  
 DRVSI F  
 AVG  
 PONTIF  
 COS DE  
 REFEC

Hauteur , 2<sup>m</sup>90.

Lorsqu'en 1735 on construisit la nouvelle église paroissiale de Beaucaire , on trouva dans le cloître de

(1) *Antiquités de la ville de Beaucaire* , 1819 , pag. 11 (Blaud).

l'ancienne collégiale, deux milliaires de Claude, qui sont actuellement dans la cour de la mairie de Beaucaire ; ils ont au-dessous de leur inscription un trou rond de douze centimètres, tant de profondeur que de diamètre, avec une petite rainure qui semble avoir servi à enchasser une plaque de métal ; il serait difficile de dire ce qui a pu provoquer une pareille disposition.

Astruc ne connaissait pas ces milliaires ; Ménard (1) n'en rapporte qu'un seul ; M. Blaud les a décrits tous les deux (2), en rétablissant leurs inscriptions, sans s'assujétir à l'arrangement des lignes. En voici la copie :

N° 8.

—

TI CLAUDIVS  
 DRVSI F CAESAR  
 AUG GERMANICVS  
 PONITF MAX · TRIB  
 POT COS DESIG II  
 IMP II REFECIT

N° 9.

—

TI CLAVDIVS  
 F CAESAR  
 NIC  
 IB  
 II  
 T

Haut., 2<sup>m</sup>55 ; cir<sup>ce</sup>, 2<sup>m</sup>05. Haut., 2<sup>m</sup>30 ; cir<sup>ce</sup>, 2<sup>m</sup>05.

Les neuf milliaires de Claude, dont il a été question jusqu'ici, appartenaient tous à la voie romaine de Nîmes à Beaucaire ; nous allons décrire maintenant ceux qui se sont trouvés sur la même voie, entre Nîmes et Castelnau.

---

Le premier milliaire de Claude qu'on rencontre sur la voie *Domitia*, de Nîmes à Castelnau, est actuel-

(1) Vol. VII, pag. 441.

(2) *Antiquités de la ville de Beaucaire*, pag. 10.

lement chez M. Robert, courtier à St-Césaire ; mais ce n'est plus, hélas ! qu'un fragment de sa partie supérieure sur lequel on lit seulement :

N° 10.

—  
TI CLAVDIVS

Hauteur, 0<sup>m</sup>30.

Ce fragment inédit sera bientôt perdu si M. Robert n'en confie pas la conservation au Musée de Nîmes.

---

Nous avons indiqué, dans l'église paroissiale de Milhaud, un milliaire d'Auguste servant d'appui au premier arc de sa voûte à droite ; celui de gauche est un milliaire de l'empereur Claude, mais il est tourné de manière que les premières lettres de ses lignes sont cachées dans le mur, et qu'on n'y lit que :

N° 11.

—  
AVDIV S  
CAESA R  
RMANIC  
MAXTRI B  
S DESIG  
I REFECIT

Hauteur, 3<sup>m</sup>

Astruc et Ménard n'ont point indiqué les trois lettres S·R·B gravées hors du cadre de l'inscription.

---

Au village de Bernis, situé sur l'antique voie romaine, la voûte de l'église paroissiale retombe sur quatre

colonnes qu'on suppose être toutes des milliaires ; le fait est certain quand à la seconde de gauche en entrant ; elle est placée dans le mur de manière à laisser apercevoir les premières lettres des six lignes qui composent son inscription déjà donnée par Astruc et Ménard ; quand aux trois autres colonnes , leur forme cylindrique et leurs dimensions indiquent , en effet , de milliaires dont l'inscription serait alors cachée dans l'épaisseur du mur : dans ce cas , vu leur diamètre , ces milliaires devraient être attribués à Claude ou à Antonin , selon que la base taillée sur laquelle ils reposent , serait étrangère ou appartiendrait à la même pierre que le fût ; car on verra tout à l'heure que les milliaires d'Antonin sont les seuls dont la base carrée et saillante soit susceptible d'être taillée en forme de base de colonnes , avec tore et plinthe , telles qu'on les voit à l'église de Bernis.

Sur celui dont l'inscription se voit encore , on lit :

N° 12,

—

TI CLA  
 DRVS  
 AVG C  
 PONT  
 POT C  
 IMP

Dans le même village de Bernis , sur la place , à côté du puits banal , on voit cinq fragments de milliaires sur lesquels les lessiveuses viennent battre leur linge ; cet ignoble emploi qui dure déjà depuis fort long-

temps , a réduit à la copie que nous donnons ci-dessous les inscriptions entières que portaient ces pierres lorsque Grasser (1) et Bergier (2) les ont publiées. L'assemblage de ces fragments , selon leur coupe , nous a démontré qu'ils appartenaient à deux milliaires différents de l'empereur Claude ; l'inscription de l'un d'eux se lit encore assez bien et n'offre rien de particulier ; l'autre , quoique moins bien conservée , laisse apercevoir au-dessous du cadre les chiffres LX V , qui , disposés comme nous les indiquons , démontrent que l'érosion de la pierre a enlevé deux XX , ce qui faisait alors de cette pierre le quatre-vingt-cinquième milliaire de la voie de Narbonne à Nîmes , et , en effet , la supputation de ce nombre prouve qu'aujourd'hui cette pierre n'est pas éloignée de l'emplacement qu'elle a dû occuper dans le principe.

Ce dernier milliaire offre de plus cette particularité , que sur le côté du fût diamétralement opposé à celui où se lit l'inscription , on avait sculpté un cadre dont le champ , parfaitement poli , était évidemment disposé pour recevoir une autre inscription qu'on n'y avait pas encore gravée , lorsqu'un événement quelconque est venu arrêter ce travail. Un examen attentif de ce cadre nous a prouvé que ses moulures et ses dimensions étaient les mêmes que celles qu'on voit sur les milliaires d'Antonin.

En attendant de trouver une explication à ces particularités , voici la copie des deux milliaires couchés sur la place de Bernis , en réunissant leurs fragments respectifs.

(1) Grasser , *Ant. Nem.* , pag. 53.

(2) *Histoire des grands chemins* , pag. 758.

## N° 13.

I CLAVDIVS  
 VSIF CAESAR  
           MANIC  
 MAX TRIB  
       ESIG II  
 FECIT

Longueur, 2<sup>m</sup>55.

## N° 14.

VS  
 SAR  
 NIC  
 TRIB  
 C II  
 CIT  
 LX....V

Longueur, 2<sup>m</sup>60.

Les trois milliaires suivants décorent le parc du château de Teillan ; la partie inférieure est un massif de maçonnerie si bien exécuté, qu'on croirait que les colonnes sont entières ; sur le N° 17, les lettres de la première ligne sont fort allongées, ce qui leur donne le caractère des inscriptions du III<sup>m</sup>e ou IV<sup>m</sup>e siècle ; le mot GERMANICVS y est gravé tout entier, et l'on voit au-dessous du cadre la lettre P, sigle de *passus*, qui n'est cependant suivie d'aucun nombre.

## N° 15.

TI CLAVDIVS  
 DRVSI · F · CAESAR  
           GERMANIC  
 PONT MAX TRIB  
 POT · COS · DESIG II  
 IMP II REFECIT

## N° 16.

TI CLAVDIVS  
 DRVSI · F · CAESAR  
           AVG GERMANIC  
 PONTIF MAX TRIB  
 POT · COS · DESIG II  
 IMP II REFECIT

—

**TI CLAVDIVS**

DRVSI F CAESAR  
 AVG GERMANICVVS  
 PONT MAX TRIB  
 POT COS DESIG II  
 IMP II REFECIT

P

—

Dans le chœur de l'ancienne église démolie de St-Gilles, on a réuni tous les fragments d'antiquités trouvés dans les environs; parmi ces débris, on voit une portion de fût de plus d'un mètre de longueur sur 0<sup>m</sup>55 de diamètre, qui a évidemment appartenu à un milliaire; l'inscription n'existe plus, mais on aperçoit encore le cadre qui l'entourait; nous jugeons par ses dimensions que ce fragment doit être compris parmi les milliaires de Claude.



**COLONNES ITINÉRAIRES D'ANTONIN.**



Les milliaires de ce prince sont les seuls dont la forme cylindrique soit terminée par une base carrée; comme sur les précédents, l'inscription est gravée dans un tableau creusé à un centimètre de profondeur dans la pierre et entouré d'une moulure moins simple que celle qu'on voit sur les milliaires de Claude; ce cadre

commence à 0<sup>m</sup>27 de sa partie supérieure ; il a 0<sup>m</sup>69 de hauteur sur 0<sup>m</sup>59 de large.

Toutes les inscriptions que portent les milliaires d'Antonin se rapportent au quatrième consulat de ce prince , dignité qu'il obtint l'an 145 de notre ère , et qui dura jusqu'à l'année 161 qui fut la dernière de sa vie. C'est donc dans l'intervalle qui s'est écoulé entre ces deux dates , qu'il faut rapporter les réparations que cet empereur fit exécuter sur la voie domitienne entre *Ugernum* et *Substantion*.

Les deux seuls milliaires d'Antonin , trouvés sur la route de Nîmes à Beaucaire , n'ont pas conservé leur inscription , ce n'est que par leur base carrée qu'on peut leur assigner cette origine

N<sup>o</sup> 1.



On se rappelle que le milliaire de Tibère portant le n<sup>o</sup> XIII est encore à sa place à côté d'un milliaire d'Auguste debout à un mètre de distance ; entre les deux on en voit un troisième couché par terre , partagé dans le sens de sa longueur , à un tiers de son diamètre ; la cassure ayant eu lieu du côté de l'inscription , elle a été toute enlevée ; nous devons dire cependant que , sur les renseignements de Peirese , Bergier (1) prétend qu'on lit encore sur la pierre :

T CLAVDIVS  
DRVSI F.

ce qui constituerait un milliaire de Claude. Nous croyons , qu'à cet égard , Peirese , qui n'avait pas vu

(1) *Histoire des grands chemins*, pag. 760.

lui-même cette pierre, a été mal renseigné, sa base carrée et quelques restes de la lettre R qui terminait la première ligne, nous prouvent que ce milliaire doit être rapporté à Antonin.

---



---

N<sup>o</sup> 2.

---

Nous avons dit que la petite chapelle de Couloure, à un quart de lieue du village de Marguerite, avait sa voûte appuyée sur deux milliaires, l'un, que nous avons déjà vu, de l'empereur Claude, et l'autre d'Antonin. Depuis la destruction de cette chapelle isolée, on a fait servir ce dernier à supporter des grandes dalles formant, sur un ruisseau voisin, une passerelle connue sous le nom de Pont-de-Couloure.

Pour la rendre plus propre à cette nouvelle destination, on a considéré sa base carrée comme formant un chapiteau, tandis que sa partie supérieure, où se trouve probablement l'inscription, a été enfouie sous le sol, dans le lit du ruisseau, et maintenant ce n'est plus que par la nature de la pierre et sa forme particulière, qu'on reconnaît un milliaire d'Antonin.

---



---

Si les milliaires d'Antonin, dont il nous reste à parler, se trouvaient sur l'antique voie de Nîmes à Beaucaire, leur emplacement primitif serait naturellement indiqué par les nombres I, II et III gravés sur leur fût, il semblerait, d'ailleurs, d'autant plus rationnel de les appliquer à cette partie de la voie que ces milliaires ne s'y rencontrent point, et qu'en leur assignant cet emplacement, rien ne se trouve interverti dans le système de mensuration établi par les anciens itinéraires et les

distances exprimées sur les milliaires découverts sur ce chemin , à savoir :

1<sup>o</sup> Que sur la route de Narbonne à Nîmes on commençait de compter les milles de Narbonne, et que cette suite numérale allait jusqu'à Nîmes, distante de quatre-vingt-onze milles ;

2<sup>o</sup> Qu'au sortir de Nîmes recommençait une nouvelle suite de milles qui allait jusqu'à Arles en passant à *Ugernum* ou *Pons Erarius* ;

3<sup>o</sup> Enfin, qu'à partir d'Arles on commençait, sur la voie aurélienne, une nouvelle série, qui se prolongeait jusqu'à Aix ou Marseille, ce qui se trouve confirmé par les milliaires trouvés dans la Crau, rapportés par Bergier (1).

D'un autre côté, si l'on considère que sur les trois milliaires d'Antonin, nos I, II et III, dont nous allons parler, l'un est à Nîmes, les deux autres sur la route de cette ville à Narbonne, qu'il est peu probable que des pierres d'une si forte dimension aient été transportées loin de leur emplacement primitif, ce qui serait contraire à ce que nous avons remarqué jusqu'à présent, ne sera-t-on pas tenté d'admettre avec le marquis Maffei (2) ( ce qui a été répété par Astruc (3) et ensuite par Ménard (4) ) que l'ancien système de mensuration de la voie domitienne fut modifié sous l'empereur Antonin, et, qu'à cette époque, la ville de Nîmes devint le point de départ sur la route de Narbonne, comme elle l'était déjà sur celle d'Arles ?

Il est évident que, dans cette hypothèse, les an-

(1) *Histoire des grands chemins de l'empire*, liv. III, chap. XXVIII, pag. 457.

(2) *Mémoire pour l'Histoire du Languedoc*, pag. 255.

(3) Maffei, *Gall. Ant.*, pag. 35.

(4) *Histoire de Nîmes*, vol. VII, pag. 448.

ciens milliaires de la voie de Narbonne à Nîmes ont dû être remplacés par d'autres, disposés selon le nouvel ordre de mensuration ; ce fait ne semble-t-il pas déjà être confirmé par l'existence de trois milliaires, nos I, II et III sur la portion de cette voie, la plus rapprochée de Nîmes ? Une autre considération nous paraît aussi venir à l'appui de cette conjecture.

Nous venons de voir, dans le village de Bernis, un milliaire de Claude ayant, à l'opposite de son inscription, un cadre préparé pour en recevoir une nouvelle ; nous avons même remarqué que ce cadre, par ses dimensions et ses moulures, avait une grande analogie avec ceux que portent les milliaires d'Antonin.

Il est vraisemblable que le *curator viarum* chargé de faire opérer sur les milliaires les changements que réclamait le nouveau mode de mensuration, a dû employer de préférence les pierres qu'il rencontrait sur son chemin, surtout lorsqu'elles avaient, comme les colonnes de Claude, la même forme que les milliaires de l'empereur régnant. Or, celle de Bernis était dans cette catégorie, et si l'inscription relative à Antonin n'a pas été gravée dans l'encadrement qui lui était destiné, c'est que probablement un événement politique, la mort d'Antonin, peut-être, est venue arrêter, à cet endroit même, les mutations qu'il avait projetées sur toute la ligne ; et en effet, après ce milliaire de Bernis, qui aurait été le sixième à partir de Nîmes, ceux que nous avons trouvés sur cette voie portent une indication numérale ayant Narbonne pour point de départ.

---

M. Séguier nous dit avoir vu encore à sa place, contre le mur d'une vigne, à gauche, sur le chemin de Montpellier, le milliaire d'Antonin qui porte le n° I ;

arraché en 1770 , il a été transporté à un mille plus loin , et sert actuellement de pied-droit à l'entrée d'une vigne appartenant à M. Gardie , près de la borne n° 26 de la route actuelle de Montpellier à Nîmes.

Grasser (1) a été le premier à le faire connaître , il a ensuite été rapporté , plus tard , dans tous les grands recueils d'inscriptions romaines.

Malgré les injures du temps et le badigeon dont il est couvert , on y distingue encore assez bien l'inscription suivante :

## N° 5.

IMP. CAESAR  
 DIVI HADRIANI  
 F. T. AELIVS HADRI  
 ANVS ANTONINVS  
 AVG. PIVS  
 PON. MAX. TRIB POT  
 VIII. IMP II COS IIII  
 P. P. RESTITVIT

## I

Le second milliaire sur la voie de Nîmes à Narbonne était , en 1622 , d'après Rulman , *en-dehors du ravelin de la Porte-de-la-Couronne* ; par suite de quelques réparations aux remparts , cette pierre fut enchassée dans le mur d'une tour à droite de cette même porte ; c'est là où elle est indiquée par les auteurs qui en ont parlé plus tard. Ménard , qui l'avait

(1) *Ant. Nem.*, pag. 51.

sous les yeux , n'a pas eu besoin , cette fois , de s'en rapporter à d'autres qu'à lui ; il en a donné l'inscription avec exactitude et n'a pas manqué de relever , dans cette circonstance , les erreurs dont elle a été l'objet dans l'*Histoire du Languedoc* , et dans les Mémoires d'Astruc (1).

» Il n'y a dans cette inscription , dit-il , rien autre  
 » que ce que j'annonce. Cependant les auteurs de l'*His-*  
 » *toire générale du Languedoc* y ajoutent , avant la  
 » note numérale , une neuvième ligne formée de ces  
 » caractères LXIIQVI. Ces historiens la rapportent  
 » d'après Anne Rulman. Mais je dois observer que  
 » c'est sans doute d'après une copie défectueuse de  
 » la collection de cet auteur ; car l'original ne manque  
 » point ici de semblables caractères. M. Astruc , vou-  
 » lant s'assurer de la vérité , fit prendre des éclaircis-  
 » sements sur les lieux. La personne néanmoins qu'il  
 » chargea de cet examen tomba dans une autre erreur.  
 » Au lieu des caractères rapportés par Rulman , on crut  
 » y trouver quatre lettres , dont la première , disait-  
 » on , était presque effacée , et les trois autres étaient  
 » ORR. Quoi qu'il en soit , il faut entièrement re-  
 » trancher la neuvième ligne qu'on a cru découvrir  
 » sur ce monument. On voit , à la vérité , en cet en-  
 » droit , certains caractères tout défigurés , qui ont pu  
 » jeter dans l'erreur. Mais , avec quelque attention ,  
 » il est facile de s'apercevoir que ce ne sont là que  
 » des mutilations faites après coup , ou sans dessin ,  
 » ou par malice. »

Ce milliaire se trouve aujourd'hui sur la façade de la Porte d'Auguste comme nous l'indiquons ci-dessous.

(1) Ménard , vol. VII , p. 445. — *Histoire du Languedoc* , t. I , preuve , p. 6 , n° 29. — Astruc , p. 148.

IMP CAESAR  
 DIVI HADRIANI · F  
 TAEIVS HADRIA...  
 ANTONINVS AVG P...  
 PONTI MAX TRIB POT  
 VIII IMP II COS IIII  
 P P  
 RESTITVIT  
 II

Hauteur, 1<sup>m</sup>45 ; circonférence, 1<sup>m</sup>98.

On remarquera qu'il y a une différence dans l'arrangement des lignes avec le N<sup>o</sup> 1 qui précède.

Le milliaire qui suivait immédiatement celui qui précède, en nous dirigeant vers Narbonne, sert aujourd'hui de décoration dans le jardin de M. Huguet, à St-Césaire ; il est très-bien conservé ; l'arrangement des lignes, auquel Astruc et Ménard ne se sont pas rigoureusement astreints, est le même que pour le milliaire n<sup>o</sup> 1, comme on le voit par le dessin ci-dessous.

IMP CAESAR  
 DIVI HADRIANI  
 F · TAEIVS HADRI  
 ANVS ANTONIN  
 AVG PIVS  
 PONT MAX TRIB  
 POT VIII IMP II COS IIII  
 P P RESTITVIT  
 III

Hauteur, 2<sup>m</sup>30 ; circonférence, 1<sup>m</sup>93.

N<sup>os</sup> 6 ET 7.

On voit aujourd'hui à la Porte-d'Auguste deux milliaires dont l'inscription est entièrement détruite, ils y ont été transportés en 1850, l'un de Milhaud, l'autre d'Uchaud, où ils servaient, depuis un temps immémorial, de piédestal à des croix dans les cimetières de ces villages ; à cet effet, on les avait plantés en sens inverse de leur position primitive, afin que leur base carrée, comme les ont tous les milliaires d'Antonin, formassent un espèce de chapiteau à ce piédestal ; l'inscription se trouvant aussi dans la terre, a été détruite par l'humidité, il n'y reste pas la moindre trace de lettres. Il se pourrait que ces colonnes eussent porté les n<sup>os</sup> 4 et 5, qui suivaient celui dont nous venons de parler.

N<sup>os</sup> 8, 9 ET 10.

On a vu que l'église paroissiale de Bernis avait les nervures de sa voûte appuyées sur quatre milliaires, dont l'un se rapporte à l'empereur Claude ; la position des trois autres ne permet pas d'apercevoir une seule lettre de leur inscription : « Je crois (1), dit » Ménard, que la sainteté du lieu aura porté les bonnes » gens qui faisaient servir ces colonnes à l'usage des » voûtes, de cacher ainsi dans le mur le nom d'un » empereur payen ; on ne peut, ce semble, donner » d'autres raisons d'une conduite si bizarre et si contraire au bon goût, et qui, d'ailleurs, est fort in-

(1) *Histoire de Nîmes*, vol. VII, pag. 455.

« différente à la religion. » S'en rapportant ensuite à l'assertion d'Astruc (1), il ajoute : « La base de ces » trois milliaires est carrée, ce qui donne lieu à les » attribuer à l'empereur Antonin. »

Nous n'hésiterions pas à accepter cette conclusion si, en effet, leur partie inférieure était carrée; mais il n'en est point ainsi, elles sont, au contraire, taillées en forme de bases de colonnes avec de moulures, et n'ont aucun rapport avec le carré brut qui termine les milliaires d'Antonin. Ces bases font-elles ou ne font-elles pas partie du fût? En l'état, c'est fort difficile à apprécier; toutefois, nous sommes assez disposés à croire qu'elles sont indépendantes de la colonne et qu'elles ont été placées là dans le seul but de lui donner plus d'élévation (2). Quelle que soit, au reste, l'époque à laquelle cette question pourra être résolue, on trouvera, nous n'en doutons nullement, trois milliaires qui ne peuvent appartenir qu'à Claude ou à Antonin.

Nous les laisserons, pour le moment, dans la catégorie des milliaires de ce dernier empereur, ainsi qu'ils ont été classés par Astruc et Ménard.

D'anciens titres qui donnent au village d'Uchaud le nom de *Villa St-Poli de octavo*, ont fait supposer que cette dénomination lui venait de ce qu'il était situé *ad octavum lapidem*. On a inféré de là (3) que le milliaire d'Antonin, qui est encore à sa place, à 200 mètres avant d'arriver à ce village, avait dû nécessairement porter le nombre VIII.

(1) Mémoire pour l'Histoire du Languedoc, pag. 251.

(2) Ils ont près de trois mètres.

(3) Maffei, *Gal. ant.*, pag. 31.

On verra, par le dessin que nous donnons ci-après de ce milliaire, qu'aujourd'hui il n'existe pas la moindre trace de ce chiffre, et si l'on compare ce dessin à celui qu'en a fait Séguier, il y a près d'un siècle (1), on verra que le chiffre VIII n'existait pas davantage à cette époque; nous sommes même convaincus qu'il devait en être ainsi quelques siècles auparavant, puisque Rulman, Grasser, Bergier, Guirau, Gariel et les historiens qui sont venus après eux n'en font aucune mention; l'on avouera cependant qu'un milliaire existant encore à la place qu'indique le numéro d'ordre qu'il porte, était un monument épigraphique d'une assez haute importance pour l'histoire, pour ne pas être passé sous silence par ses interprètes.

Maffei (2) dit bien, à la vérité: « J'ai vu à Nîmes » quatre colonnes cylindriques d'Antonin, avec les » bases carrées, l'une incrustée dans le mur de la » Porte-de-la-Couronne, portant le n° 2, le n° 1, n'est » pas éloigné de la ville, le n° 3 à St-Césaire, le » le n° 8 à son ancien emplacement, près d'Uchaud. — » Je ne les aurais jamais connues, ajoute-t-il, sans le » secours d'un noble jeune homme, M. Séguier, natif » de Nîmes; » mais puisque ce noble jeune homme copiait alors même l'inscription de ce dernier milliaire, sans y comprendre le chiffre 8, c'est qu'il n'y était pas, et que Maffei, en l'indiquant comme le huitième, n'a fait que répéter ce qu'on regardait comme la conséquence naturelle de son emplacement près d'Uchaud. A cet égard, écoutons Astruc parlant de ce milliaire (3). « On peut lire encore le commencement de l'inscription, » mais la fin est effacée. M. le marquis Maffei prétend

(1) Ce dessin coté se trouve dans ses manuscrits.

(2) *Gal. ant.*, pag. 34.

(3) Mémoire pour l'*Histoire du Languedoc*, pag. 223.

» qu'on y lit au bas le chiffre VIII ; mais ceux que j'ai  
 » prié de l'examiner, m'ont mandé qu'on n'y voit au-  
 » cun chiffre, et que la pierre est creusée et dégradée  
 » à l'endroit où ils devraient être. Cependant il est  
 » certain que la suite des nombres apposés aux autres  
 » milliaires d'Antonin sur cette route, prouve que ce  
 » milliaire d'Uchaud devait être marqué le VIII<sup>m</sup> par  
 » rapport à la distance de Nîmes. »

A propos de ce milliaire, Ménard se trouve pour la première fois en contradiction avec Astruc, alors que celui-ci paraît être dans le vrai.

« On ne peut lire, dit-il, bien distinctement que  
 » le commencement de l'inscription de ce milliaire et  
 » la note numérale VIII qui est au-dessous, mais le  
 » reste peut se supposer par ce qu'en a rapporté Gariel,  
 » du temps qu'elle était mieux conservée (1). Or, cet  
 auteur donne bien en effet l'inscription entière telle  
 qu'on la voit sur les milliaires d'Antonin, mais il ne  
 fait aucune mention du nombre VIII, qui devait ce-  
 pendant d'autant mieux exister alors, que la pierre  
 avait un siècle de moins.

On voit, par ce qui précède, que rien, jusqu'à présent, ne démontre d'une manière précise que cette pierre ait jadis porté le nombre VIII, nous croyons même qu'il n'y a jamais été gravé, et voici quelques considérations qui contribuent encore à affermir cette opinion.

Les milliaires restés à leur place sur notre voie romaine, ont confirmé cet usage pratiqué par les anciens, de planter ces pierres sur la gauche des chemins en sortant des villes, par où l'on commençait à les comp-

(1) *Histoire de Nîmes*, vol. VII, pag. 447.

ter (1), et de placer leur inscription de manière à faire face à ce point de départ.

Comment se fait-il alors que, contrairement à ce principe, le milliaire d'Uchaud ait son inscription tournée du côté de Narbonne, et que cette colonne, qui est bien réellement la huitième à partir de Nîmes, ait été placée sur la voie, à droite de ce point de départ ?

On ne peut mettre en doute que ce milliaire ne se trouve aujourd'hui sur son antique emplacement ; mais, d'un autre côté, pourrait-on raisonnablement admettre que l'anomalie dont cet emplacement est l'objet soit le résultat d'une erreur ? Nous ne le pensons pas !

Rappelons-nous que les milliaires de Tibère, que nous avons rencontrés sur la voie romaine de Nîmes à Castelnau, portent tous une indication numérale qui a Narbonne pour point de départ ; d'où il résulte, qu'en conséquence du principe dont nous venons de parler, ces pierres avaient été plantées sur la gauche de cette voie, en partant de Narbonne, c'est-à-dire que, dans l'origine, elles étaient absolument disposées comme la colonne d'Antonin qui existe encore près d'Uchaud ; cela n'indique-t-il pas naturellement que cette dernière doit être placée dans la même catégorie ?

Nous concluons, de ce qui précède, que le milliaire d'Uchaud était bien, en effet, le huitième en partant de Nîmes, mais qu'il était également le quatre-vingt-troisième à partir de Narbonne, et qu'on doit inférer de sa position actuelle que son inscription ne pouvait indiquer que ce dernier nombre.

Si par une de ces bizarreries, dont le huitième

(1) Ménard, vol. VII, pag. 433.

milliaire de Tibère nous a offert un exemple, il est arrivé sur celui-ci, qu'une épaufrure de la pierre ait enlevé en premier lieu les quatre premiers chiffres, on aura pu croire que les trois caractères verticaux qui restaient, avaient appartenus au nombre VIII; cette conjecture était ici d'autant plus vraisemblable que la position de ce milliaire se trouvait en harmonie avec cette indication, du moment qu'on admettait que sur la route de Narbonne, comme sur celle de Beaucaire, le système de mensuration avait pour point de départ le milliaire zéro placé sur la porte principale de la ville de Nîmes, comme semblaient l'indiquer les colonnes d'Antonin nos 1, 2 et 3, qui existent sur cette voie; mais il faut se rappeler en même temps qu'un fait important vient s'opposer à cette conclusion; c'est qu'une longue suite de milliaires de Tibère, trouvés sur la même voie, prouvent, par leur indication numérale, que leur point de départ était Narbonne, et non pas Nîmes.

De ces deux faits opposés, on a tiré cette conséquence, que sous Antonin on avait voulu changer le système de mensuration établi sur cette route et le remplacer par un autre qui aurait Nîmes pour point de départ; s'il en est ainsi, l'exécution de ce projet aurait été, par un motif quelconque, arrêtée à Bernis, où nous venons de trouver, en quelque sorte, les curateurs de cette route, occupés à opérer ce changement sur un milliaire de Claude; quand à celui qui existe à Uchaud, nous ne pensons pas que, sous aucun rapport, il puisse être cité comme preuve d'un changement de système de mensuration sur la route de Nîmes à Narbonne.

Voici ce milliaire tel qu'on le voit aujourd'hui :

—  
**IMP CAESAR**  
**VI HADRIANI**  
**LIVS H**

Hauteur, 2<sup>m</sup>30 ; circonférence , 2<sup>m</sup>20.

Personne n'a fait mention des deux fragments d'un milliaire cylindrique de 2<sup>m</sup>10 de circonférence qui existent depuis un temps immémorial au village d'Aiguesvives : le premier a 2 mètres de hauteur , et l'autre 0<sup>m</sup>70 ; le temps en a tellement rongé l'inscription , qu'on serait tenté de croire qu'il n'y en a jamais eu , si quelques restes d'encadrement ne prouvaient le contraire Sa forme, ses dimensions , et une espèce d'instinct que donne l'habitude , nous font juger que c'était un milliaire d'Antonin , et nous le comprenons au nombre de ceux qui nous restent de cet empereur.

M. le Maire d'Aiguesvives vient , en quelque sorte , de le rendre à sa première destination en le faisant servir de borne indicative à l'embranchement du chemin de Gallargues , sur celui d'Aiguesvives , à la station du chemin de fer.

—————

Ménard (1) nous parle en ces termes d'un milliaire d'Antonin qui , selon nous , n'a jamais existé :

(1) *Histoire de Nîmes*, vol. VII , pag. 446. — Grasser , *Ant. de Nem.* , pag. 54.

« Nous devons à Rulman la connaissance du sixième  
 » milliaire, il en rapporte l'inscription dans son recueil  
 » manuscrit. Grasser en a seulement fait mention sans  
 » le rapporter. Comme ni l'un ni l'autre ne désignent  
 » pas l'endroit où ce milliaire se trouvait ; nous igno-  
 » rons ce qu'il est devenu. Quoi qu'il en soit, l'inscrip-  
 » tion est encore d'Antonin. »

Les auteurs cités par Ménard, en faisant mention d'un milliaire n° 6, de l'empereur Antonin, ont confondu ce milliaire, avec celui qui existe à St-Césaire, portant le n° 3, dont ils ne parlent pas. Nous comprenons d'autant mieux cette erreur de leur part, que nous avons été sur le point de la sanctionner nous-mêmes.

Un dur ciment auquel le temps avait donné la couleur de la pierre, remplissait les deux premiers chiffres du nombre III, en ne laissant vide que leurs extrémités supérieures <sup>II</sup>, qu'il était ainsi très-facile de confondre avec un V. Ce n'est qu'après avoir enlevé, avec quelque peine, ce ciment, que nous nous sommes bien convaincus qu'il cachait les deux chiffres verticaux qui en font le troisième milliaire.

Reinesius, qui donne ce milliaire d'après Grasser, en fait aussi le sixième (1).

---

#### N° 13.

---

Ce n'est pas nous écarter du cadre de nos recherches que de relater ici un autre milliaire découvert à Tarascon en 1837, et donné au Musée d'Avignon par M. Paulin. Il porte :

(1) Insc. ant., class. 2, insc. XI.

CAES·T·AELIO  
 HADRIA OANTONI  
 AVG PIO TRIB  
 POT COS III

Hauteur, 0<sup>m</sup>61 ; diam. 0<sup>m</sup>56.

Bien que ce fragment de milliaire soit , comme ceux que nous venons de voir , applicable à l'empereur Antonin , il diffère essentiellement de tous ceux qui ont été trouvés sur la rive droite du Rhône ; son inscription n'est pas encadrée , elle indique le troisième consulat de ce prince , au lieu du quatrième , et , de plus , son nom , au lieu d'y être indiqué au nominatif , comme sur celles qui viennent d'être rapportées , s'y trouve énoncé au datif. « Les inscriptions de la première » sorte (1) , dit Bergier , désignent les chemins que » les empereurs y dénommés ont fait par eux-mêmes , » et en leurs noms ; soit qu'ils fussent à ce faire commis et dénommés par le peuple , comme Auguste » César , à réparer les chemins des environs de Rome ; » soit qu'ils prissent d'eux-mêmes à tâche les ouvrages » ou réparations de quelques chemins. Mais celles de » la seconde sorte , conçues au cas datif , signifient » que les chemins sur lesquelles elles étaient assises , » n'avaient pas été faites par les empereurs en personne , mais par ceux qui portaient la qualité de » *curatores viarum* , c'est-à-dire , commissaires des » grands chemins ; lesquels employaient aux ouvrages » d'iceux les deniers publics et non les leurs. Et c'est » pourquoi , par les inscriptions qu'ils faisaient mettre

(1) Bergier , *Histoire des grands chemins des Romains* , pag. 768.

» aux colonnes milliaires , ils dédiaient l'œuvre entière  
 » aux empereurs , durant le règne desquels ils y fai-  
 » saient travailler. »

Après avoir décrit en détail les milliaires qu'on retrouve encore à leur place ou non loin de leur emplacement primitif sur la voie romaine d'*Ugernum* à *Substantion* , nous résumerons en quelques lignes ce qu'offre de plus intéressant cette longue dissertation.

Nous avons prouvé qu'entre Nîmes et Arles il n'y avait pas une route directe autre que celle par laquelle on traversait le Rhône sur le *Pons Ærarius* à *Ugernum*.

Les distances , dont ces milliaires sont l'expression , nous ont démontré d'une manière positive qu'ils n'avaient pas tous , pour point de départ , ainsi qu'on l'a prétendu , le milliaire d'or : *milliarium aureum* , qu'Auguste planta au milieu du *Forum* , à Rome ; mais qu'ils se rapportaient , comme l'a remarqué Bergier (1) , « A quelque bonne ville ou cité métropolitaine d'où on » commençait à compter les milles par une nouvelle » suite de nombres et un nouveau rang de colonnes. » Et , en effet , les itinéraires anciens nous prouvent , en ce qui concerne la voie que nous venons de parcourir , qu'on comptait les milles de Bordeaux à Narbonne , de Narbonne à Nîmes , de Nîmes à Arles , etc. , etc.

Nous voyons également par ces milliaires que les empereurs s'honoraient des réparations exécutées par eux sur les voies militaires ; qu'ils n'avaient même d'autre but que d'en transmettre le souvenir à la postérité , lorsqu'ils plaçaient , à côté des milliaires de leurs prédécesseurs , de nouvelles pierres de formes différentes , sans indication numérale , portant leur nom , leurs titres et la date de leur souveraine puissance , avec les

(1) *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, p. 733.

mots REFECIT et RESTITVIT ; ce qui explique l'existence, sur un même point, de milliaires s'appliquant à des empereurs différents et motive ce nombre de 57, que nous trouvons encore aujourd'hui sur une portion de route qui n'en comportait à la rigueur que 40.

Voici comment se divisent les cinq espèces de milliaires qui existent sur la portion de la voie domitienne qui séparait *Ugernum* de *Substantion*, et quel est, en résumé, le moyen de reconnaître par leur forme, l'époque à laquelle ils appartiennent, lors même que leurs inscriptions n'existent plus.

- 4 Se rapportent au temps de la République ; ils sont cylindriques sur toute leur longueur, sans inscription, leur hauteur est de 2<sup>m</sup>90 et leur circonférence de 2<sup>m</sup>20 à 2<sup>m</sup>40.
- 11 Appartiennent à Auguste ; leur forme est également cylindrique, avec une astragale sur leur partie supérieure ; l'inscription est gravée sur le fût sans encadrement ; elle indique sur tous la vingtième année de la puissance tribunitienne de ce prince ; leur hauteur est de 2<sup>m</sup>50 et leur circonférence de 2<sup>m</sup>10. On en trouve encore deux en place, ce sont les neuvième et treizième sur la voie de Nîmes à Beaucaire.
- 11 Se rapportent à l'Empereur Tibère ; ils forment des parallépipèdes qui ont 0<sup>m</sup>70 de large, 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur, et une hauteur de 2<sup>m</sup>90. L'inscription, tracée sur une des faces larges, n'est pas encadrée,

les caractères sont beaux et profondément gravés dans la pierre, peu polie; elles sont comprises entre la trentième et la trentetroisième année du règne de Tibère, et portent toutes les mots REFECIT · ET · RESTITUIT, ainsi que leur indication numérale; le n° 13, près de Beaucaire, est le seul qui soit resté en place.

- 18 Datent de l'empire de Claude, ils sont cylindriques, sans astragale; leur inscription est renfermée dans un cadre creusé dans la pierre, qui a 0<sup>m</sup>62 de hauteur, sur 0<sup>m</sup>50 de large; les mots TRIB · POT · ne sont accompagnés d'aucun chiffre, ce qui indique la première année du règne de ce prince, l'an 40 de J. C. La hauteur de ces milliaires est de 2<sup>m</sup>90, et leur circonférence de 2 mètres; tous portent le mot REFECIT, et un seul son indication numérale; aucun n'est resté à sa place, leurs dimensions les rendant très-propres à servir de colonnes.
- 13 Appartiennent à Antonin; leur forme est cylindrique, mais la partie qui les fixait dans la terre est carrée; leur hauteur est de 2<sup>m</sup>40, et leur circonférence de 1<sup>m</sup>95; l'inscription est renfermée dans un cadre dont les moulures sont moins simples que celles des milliaires de Claude; ce cadre a 0<sup>m</sup>67 de hauteur sur une largeur de 0<sup>m</sup>59. Toutes ces colonnes indiquent la huitième année du règne d'Antonin, l'an 146 de J. C., époque à laquelle ce prince exerçait son quatrième consulat, qui dura

jusqu'à sa mort , l'an 162 de notre ère ; il ne reste sur son ancien emplacement que le quatre-vingt-troisième à partir de Narbonne , à la distance de huit mille de Nimes.

---

En tout : 57 milliaires sur une longueur de moins de  
80 kilomètres.

---

Les distances indiquées par les nombres portés sur les milliaires de Tibère et sur l'une des colonnes de Claude , nous démontrent que , sous les empereurs qui ont précédé Antonin , on comptait les milles à partir de Narbonne jusqu'à Nimes , que de là partait une nouvelle suite numérale qui se prolongeait jusqu'à Arles , pour recommencer de nouveau sur la voie Aurelienne , peut-être jusqu'à Aix.

Ce fait est démontré par un milliaire portant le n° 1 , trouvé près d'Arles , et conservé au Musée de cette ville ; Bergier l'a rapporté pag. 495 ; Maffei , qui en parle pag. 35 , prétend qu'on ne saurait trouver de milliaire plus moderne que celui-ci .

L'inscription est parfaitement conservée , ainsi que le cippe cylindrique sur lequel elle est gravée ; on y lit :

SALVIS DD NN  
THEODOSIO, ET  
VALENTINIANO  
P·F·V· AC TRIVM  
SEMPER AVG XV  
COMS VIR INI  
AVXILARIS PR  
prae.. TO GALLIA  
DE ARELATE MA  
Mi..LIARIA PONIS  
M·P·I

Il paraîtrait, d'après ce que nous avons vu, que sous l'empire d'Antonin cet ordre éprouva des changements qui devaient faire de la ville de Nîmes le point de départ des distances, même sur la route de Narbonne; ce fait ne repose, il est vrai, que sur cette circonstance particulière, que, près de Nîmes, sur cette route, on trouve trois milliaires d'Antonin, portant les nos 1, 2 et 3, non loin de l'emplacement indiqué par ces chiffres, et qu'il n'est pas probable que le hasard eût provoqué une pareille coïncidence, si ces pierres eussent été arrachées de la route de Nîmes à Beaucaire; il a semblé plus rationnel d'admettre que le projet de changer l'ordre des milliaires avait été réellement conçu par l'empereur, et qu'il était en voie d'exécution, lorsqu'un événement important est venu arrêter les travaux.

On pourrait supposer, d'abord, que ce fut simplement pour faire honneur à la ville dont il était originaire, qu'Antonin voulut faire de Nîmes le point de départ de son nouveau système de mensuration; mais il paraîtrait que cette disposition tiendrait, au contraire, à un fait historique que nous devons aux révélations du dieu Nemausus, ou plutôt aux savantes investigations de son judicieux interprète.

Ce n'est point seulement au point de vue industriel que M. Jules Teissier s'est acquis la reconnaissance des bons citoyens; la ville de Nîmes lui devra une illustration nouvelle fondée sur d'antiques documents que son fondateur lui a révélés.

• Au premier coup-d'œil, dit M. Jules Teissier (1), il semble qu'en voyant, d'une part, sur la route romaine les distances commençant à Narbonne, et,

(1) *Confidences du dieu Nemausus*, pag. 127.

d'autre part, la même indication commençant à Nîmes, on doit simplement en conclure que ces deux villes étaient sur le même pied et avaient rang égal dans l'empire ; cette conclusion serait fausse.

« Tant que les milliaires ont été numérotés à partir de Narbonne, sous Auguste, sous Tibère, sous Claude, et jusques à Antonin, *Narbonne était la métropole de la province*. La position des milliaires le prouve, puisqu'on agissait de même partout, et l'histoire le confirme. Mais à partir d'Antonin, cet ordre change, les milliaires sont numérotés en sens inverse, Nîmes est le point de départ : *Nîmes est donc devenue la métropole même à l'égard de Narbonne*. On ne peut pas prétendre pour les deux villes un état d'égalité comme nous le supposions tout à l'heure. En administration, les réglemens postérieurs abrogent ceux qui les ont précédés et qui leur sont contraires ; il ne peut pas y avoir deux manières de supputer les chemins ; deux distances légales d'un lieu à un autre. Si l'on peut s'exprimer ainsi, *les milliaires d'Antonin ont abrogé ceux des empereurs précédents*, qui n'ont plus subsisté que par tolérance. Mais ceux d'Antonin avaient seuls une existence légale, d'où je conclus qu'alors *Nîmes primait Narbonne*, et était évidemment la métropole de la Narbonnaise première. »

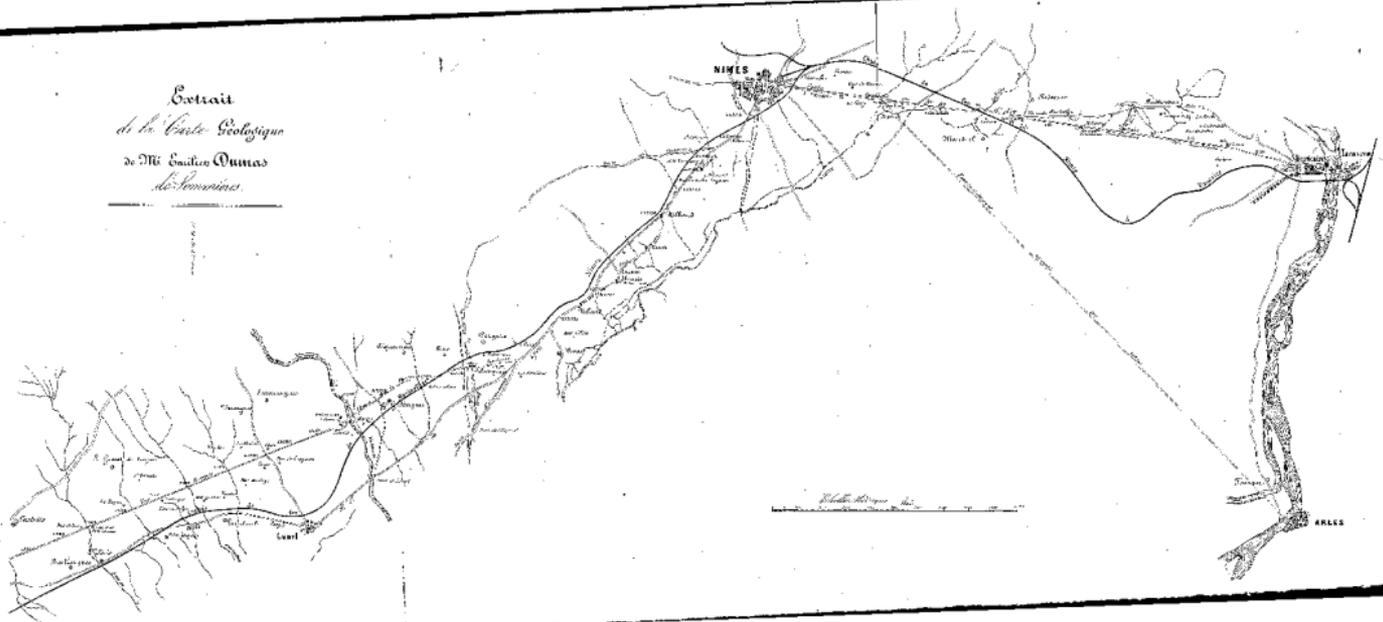
M. Jules Teissier démontre que ce ne fut point par injustice que l'ordre politique de ces deux villes fut renversé par Antonin, mais le destin seul fut coupable ; en l'année 145, *Narbonne périt par un incendie* (1) !

(1) Capitolinus. — Biponti, 1787, pag. 43, 44. — Florus.

Une inscription de Narbonne prouve qu'à la même époque qu'indique les milliaires d'Antonin, cet empereur faisait réparer à ses dépens : les Thermes, les Portiques, les Basiliques de Narbonne, consumés par un incendie. (Voyez *Histoire du Languedoc*, tom. 1, preuve, pag. 6, insc. 26.)

*Extrait*  
*de la Carte Géologique*  
*de M. Sauter Outils*  
*de Savoigne*

1860



1:50,000

ARLES

« Consumée par les flammes , cette ville ne pouvait plus être le chef-lieu de la province , le siège du gouvernement , de la force publique , de l'administration , des tribunaux ; il fallait nécessairement désigner une autre ville , et si , à la considération que Nîmes était la seconde ville de la Narbonnaise , nous joignons l'affection de la famille d'Antonin pour la ville de *Nemausus* , nous trouverons que son choix était pleinement justifié. »

Les successeurs d'Antonin ne firent plus aucune réparation sur la voie domitienne , et l'on doit supposer qu'à l'époque où les peuplades du nord fondirent sur nos contrées , cette partie de l'administration y fut complètement négligée.

Toutes ces considérations tendent à éclairer , de plus en plus , le nouveau point de vue sous lequel M. Jules Teissier vient de nous faire considérer ce côté de notre histoire locale , et nous concluons avec lui :

« Que sous Antonin , Nîmes arriva à l'apogée de sa prospérité ; la faveur du prince et l'incendie de Narbonne contribuèrent à son agrandissement et à sa splendeur ; mais cet état , qui tenait à deux causes pour ainsi dire passagères , ne put pas être de longue durée. En effet , Narbonne , qui se rétablit peu à peu , ne tarda pas à faire valoir ses droits. Le temps même pendant lequel elle en fut privée fut si court , que l'histoire ne le mentionne pas , et que les monuments seuls nous en instruisent. De sorte qu'on peut dire qu'Antonin , en descendant au tombeau , emporta avec lui les espérances d'accroissement et de grandeur factice d'une colonie qu'Auguste fonda par des motifs politiques qui n'existaient plus alors ; que le désastre de la métropole favorisa pour un moment , et qu'Antonin combla de ses bienfaits , par une prédilection qu'on ne pouvait plus attendre de ses successeurs. »

---

**ÉCONOMIE POLITIQUE.**

---

LA

**GUYANE FRANÇAISE ,**PAR LE *Cer* L. MAURIN.

---

2. 1<sup>er</sup>

Un voyageur célèbre, qui a séjourné quelque temps dans cette vaste contrée que la France possède à une courte distance de la ligne équinoxiale, frappé d'admiration, comme on ne peut manquer de l'être, à la vue de ses richesses naturelles qui contrastent si bien avec le peu d'avantages que la métropole en retire, a exprimé le regret de voir ce beau pays oublié de la mère-patrie et condamné, si l'on n'y porte un prompt remède, à tomber dans un état complet d'abandon. M. de Castelnau a ajouté : « la France ne possède plus aujourd'hui que deux colonies d'avenir, l'Algérie et la Guyane. Cette dernière est une belle région d'une grande fertilité et qui est bien loin de mériter la réputation fâcheuse qu'on lui a faite sous le rapport sanitaire; en tout, elle est semblable au nord du Brésil. »

Si par elle-même la Guyane Française est assez libéralement dotée pour mériter un intérêt qui néanmoins lui a fait défaut jusqu'à présent, il y a une raison de plus, dans les conjonctures actuelles, pour que cet intérêt cesse de lui être refusé. Depuis les évé-

nements de décembre, le Gouvernement français, préoccupé, à juste titre, des dangers que fait courir à la Société une classe de condamnés voués au mal par des habitudes de récidive invétérées, a fondé un établissement pénitentiaire dans ce pays si peu connu et si mal apprécié. On a voulu alors l'étudier pour le connaître; mais où puiser des notions précises en son [endroit? Vainement on a compulsé les recueils géographiques les plus complets et les plus estimés; on n'y a rien trouvé qui put satisfaire une curiosité publique vivement excitée.

Je n'ose dire que c'est la pensée de combler une lacune regrettable qui a inspiré ce travail; mais à coup sûr, elle n'y est pas demeurée indifférente. Si *voyageur d'un moment aux rives étrangères* mes observations personnelles ont été insuffisantes, du moins j'ai pu trouver dans des communications verbales ou manuscrites, dans des publications intéressantes mais peu connues, des ressources pour y suppléer. Et après tout, si incomplète que soit cette œuvre, il me sera bien permis de dire que son but serait rempli si elle pouvait réveiller le zèle d'une plume plus compétente.

Nos pères avaient sur les colonies des idées exclusives qui, dans l'état de la science économique, ne sauraient être les nôtres. Pour eux, elles n'étaient qu'un moyen de s'approvisionner de certaines denrées que l'Europe ne produisait pas et dont ils ne voulaient pas demeurer les tributaires de l'étranger. Telle n'était pas la manière dont les envisageaient les anciens. A leurs yeux, elles n'étaient qu'un débouché pour les cadres trop pressés de la population d'un pays. Ne semble-t-il pas que les anciens y voyaient plus juste que nous? Si on l'admet (et pourrait-on ne pas l'ad-

mettre), quand une nation possède des colonies, pour juger de ce qu'elle en doit faire, on n'a qu'à se poser l'unique question de savoir si elles peuvent nourrir leurs habitants et si leur climat est d'ailleurs dans des conditions sanitaires à n'y pas rendre l'existence impossible.

La Guyane Française peut-elle fournir une réponse favorable à cette double question ?

On le sait, tous les ans la population de la France s'accroît dans une proportion notable ; et au bout d'une certaine période plus longue, il est vrai, pour elle que pour d'autres pays, mais non moins assurée, elle sera doublée, à supposer que nous continuions à jouir (et il faut l'espérer) des bienfaits de cette paix féconde qui depuis près de quarante ans règne en Europe.

Or, les ressources alimentaires de notre sol sont évidemment bornées par l'étendue des terrains et leur capacité productive. Il peut donc y avoir quelque utilité à s'occuper du cours à donner à nos excédants de population.

La Guyane Française semble être un des pays appelés dans l'avenir, par la volonté de la Providence, à remplir cette destination. C'est une vaste contrée où n'ont pas réussi, il est vrai, jusqu'à présent les essais de colonisation, et qui d'ailleurs n'est pas en possession d'une bonne renommée sous le rapport de la salubrité. Mais cette renommée est-elle méritée et ces essais ont-ils toujours été assez bien conduits pour qu'on puisse leur attribuer une portée définitive ? C'est le problème qu'on s'est proposé de résoudre dans cet écrit, mais sans effort de logique, et par le simple exposé des faits.

2. 1<sup>er</sup>

La Guyane Française est une portion de cette contrée de l'Amérique équinoxiale qui porte le nom de Guyane, et qui est comprise entre le 3<sup>e</sup> degré de latitude australe et le 8<sup>e</sup> degré de latitude boréale, ainsi qu'entre le 53<sup>e</sup> et le 64<sup>e</sup> degré de longitude ouest. Les limites de la Guyane, proprement dite, sont d'un côté le fleuve des Amazones, de l'autre celui de l'Orénoque. Quant à la Guyane Française, elle s'étend entre les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> degrés de latitude boréale, et entre les 52<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> degrés de longitude ouest du méridien de Paris. Cayenne, le chef-lieu de la Guyane Française, est située elle-même au 4<sup>e</sup> degré, 56'24'' de latitude nord, et au 54<sup>e</sup> degré, 38'45'' de longitude ouest.

Notre colonie continentale est bornée, au nord-est, par l'Océan Atlantique; au nord-ouest et à l'ouest, par le Maroni, fleuve qui la sépare de la Guyane Hollandaise, ainsi que par les régions intérieures situées au-delà du Rio-Branco; et enfin, au sud, par l'ancienne Guyane Portugaise, qui est aujourd'hui une dépendance du vaste Empire du Brésil.

De ce côté, et bien qu'il existe une difficulté internationale déjà ancienne avec cet Empire, relativement à l'interprétation des termes du traité d'Utrecht, qui a fixé les limites de notre possession, difficulté qui a encore donné lieu à un débat tout récent dans les Chambres Brésiliennes, on peut regarder le Cap Nord comme bornant la Guyane Française vers le sud, au point où le Vincent-Pinçon se jette dans l'Atlantique. Il est sans doute à regretter qu'à raison de l'obscurité de ces termes, le Portugal d'abord, et après lui le Brésil

émancipé, aient eu la prétention de reculer à la rive droite de l'Oyapoc les frontières de notre colonie ; mais il l'est surtout que la France n'ait pas, à l'époque où le traité d'Utrecht fut signé, vivement insisté pour que les anciennes limites qui s'étendaient jusqu'à la rivière des Amazones fussent reconnues. Cela eut changé probablement de face la situation de notre colonie, qui se serait ainsi trouvée en relations directes avec les plus riches provinces du Brésil et du Pérou.

En prenant le Cap Nord comme borne de la Guyane Française au sud, il est admis que les côtes peuvent embrasser une étendue de cent vingt-cinq lieues, du Maroni au Vincent-Pinçon. Si quelques géographes ne portent qu'à quatre-vingts lieues cette étendue, c'est qu'ils acceptent les prétentions du Brésil, contre lesquelles le Gouvernement français a cependant suffisamment protesté par l'occupation de l'île Mapa, située dans le périmètre des lieux contestés.

Bien qu'il soit difficile d'assigner des bornes précises à notre occupation intérieure, les documents officiels estiment approximativement à 300 lieues la profondeur du territoire qui nous appartient, depuis le littoral jusqu'au Rio Branco ; et, dans ce cas, la superficie pourrait fournir un chiffre de 18 à 20,000 lieues carrées.

Il est à remarquer que sur cette superficie qui peut être mise en regard de celle de la France, que l'on n'estime pas au-delà de 27,000 lieues carrées, vit une population qui n'excède pas 20,000 âmes, dont 15 à 1,600 Indiens aborigènes, ce qui, par lieue carrée, donne un chiffre de proportion curieux à comparer avec celui de la Mère-Patrie. Une population aussi rare, clair-semée, sur une surface aussi vaste, ne parvient guère, bien évidemment, à trans-

former un pays. Aussi bien la Guyane Française n'offre guère que l'image d'un immense désert, en l'état actuel des choses.

Parmi les montagnes qui sillonnent la contrée, la seule digne d'être mentionnée est la Sierra Tumucumaque, qui forme une chaîne dont l'axe se dirige parallèlement au cours de la rivière des Amazones. Mais si les montagnes n'ont pas une très-grande hauteur, les reliefs, qui sont très-fréquents, s'élèvent, en revanche, de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du littoral, et la configuration du sol en est sensiblement affectée. Ils se révèlent ici par des soulèvements de terrains qui mettent obstacle à l'écoulement des eaux intérieures, et donnent par là naissance à des marécages; ailleurs, par des sauts ou cataractes dont le lit des rivières se trouve semé et qui en interrompent brusquement la navigation. Ces accidens du sol présentent un développement d'autant plus considérable, qu'on s'avance davantage dans le sud vers la cordillère des Andes. Un officier de la marine royale qui, sous la Restauration, a exploré le cours de la Mana, fut arrêté par une cataracte de 20 mètres d'élévation et d'une très-grande largeur, qui l'empêcha de poursuivre la remonte du fleuve et d'arriver jusqu'à la source. Qu'on juge par là des difficultés que présentent les communications intérieures.

Les formations de terrains sont presque toutes granitiques. Le fer y abonde même jusqu'aux environs de Cayenne, où la couleur rougeâtre du sol décèle la présence de ce métal. On y trouve encore le gneiss, la syenite, le porphyre, l'amphibole, le feldspath, le weis-tein ou pierre blanche, le feldspath leptinite, le grun-stein ou pierre verte, appelé *grison* dans le pays (diabase), le schiste micacé, argileux et chloritique,

le dysthène, la staurotide, le gès, le manganèse, le titane. La mine de fer limoneuse, appelée dans le langage local *roche à ravet*, compose le massif des montagnes de la Gabrielle et de quelques autres.

De nombreux îlots bordent la côte, ils se lient naturellement au profit du terrain continental et participent de sa constitution géognostique.

Nommons d'abord le grand Connétable, le petit Connétable, l'Enfant perdu, qui ne sont que des rochers presque dépourvus de végétation. Le grand Connétable a 1 kilomètre de circuit, 35 mètres environ de hauteur, et il offre l'aspect d'un cône tronqué. Le petit Connétable s'élève seulement de 4 à 5 mètres au-dessus du niveau de la mer. A une moindre distance du rivage, on rencontre le groupe connu sous le nom des Îlots de Remire. Il se compose de cinq petites îles très-boisées, les Mamelles qui en forment deux, la Mère, le Père, le Malingre. A l'île la Mère réside le pilote côtier, au sein de la plus magnifique végétation, mais dans la solitude la plus complète. C'est lui qui est chargé de conduire les bâtiments, soit dans le port de Cayenne, pour ceux qui peuvent y entrer, soit aux autres mouillages de la côte, pour ceux à qui leur trop fort tirant d'eau le défend.

A 12 lieues marines environ de Cayenne se trouve un groupe plus considérable que celui des Îlots de Remire, sous le rapport de l'étendue des terres : on les appelle les Îles du Salut. Situées en face de l'embouchure du Konrou, elles sont au nombre de trois : l'Île Royale, qui a 4 à 5 milles de longueur ; l'Île Marchande et l'Île au Diable, qui ont chacune à peu près 3 milles de longueur. Un chenal étroit les sépare l'une de l'autre. Elles présentent un grave inconvénient pour un établissement durable ; et c'est ce qui a fait abandonner,

sans doute, celui dont on peut encore aujourd'hui retrouver la trace sur le terrain ; elles manquent d'eau douce. C'est assurément à regretter, car elles sont douées d'une admirable fécondité ; les plus belles et les plus utiles essences forestières du Tropic y étalent leur richesse. D'autre part, des fruits savoureux, des oiseaux bons à manger fournissent des ressources alimentaires susceptibles encore d'être accrues par le travail humain. Là, point d'eaux stagnantes, et par suite un climat parfaitement pur et sain. Les Iles du Salut offrent un mouillage des plus sûrs aux bâtiments qui ne peuvent entrer dans la rivière de Cayenne, à cause de leur fort tirant d'eau ; et rien de plus frais, de plus gracieux au monde que ces îles situées en face du continent, où j'ai passé une demi-journée à savourer l'avant-goût de cette prestigieuse nature guyanaise qu'il m'a été donné de n'admirer qu'en courant. De là on a la plus magnifique des perspectives, on voit s'étendre la ligne ondulée des terres du continent, qui se prolonge au loin et jusqu'à ce que le regard se perde dans les vapeurs noyées de l'horizon ; on aime à se souvenir que c'est là cette terre qui fut le seul point par où Christophe Colomb aperçut le continent américain.

Une partie des déportés de décembre a été établie dans les Iles du Salut, qui, à raison de leur isolement et de leur éloignement des côtes, offrent moins de chances d'évasion que le continent. Des barraques de campement y ont été installées, des cultures y ont été entamées. Les premiers essais ont parfaitement réussi. Comme de raison, on s'est préoccupé, avant toute chose, dans les cultures, des produits alimentaires destinés aux nouveaux habitants de ces îles ; mais, néanmoins, on commence à en étendre le cercle, et le caféier, qui y est cultivé depuis peu, paraît devoir y prospérer.

Il est fâcheux que le Gouvernement français n'ait pas pris possession de l'île Maraca, qui est en face de l'embouchure du Vincent-Pinçon. Cette île, beaucoup plus grande que les îles du Salut, pourvue d'excellente eau, riche en gibier, en bois de construction, possédant des terres très-fertiles, des côtes très-poissonneuses, était dans des conditions bien meilleures pour servir à un établissement comme celui qui a été formé dans les îles du Salut. Elle n'est point habitée, et son voisinage, sa position, qui est vis-à-vis la ligne de partage, déterminée par le Vincent-Pinçon, pouvaient justifier notre occupation.

Une multitude de cours d'eau arrose la Guyane Française. Vingt-deux d'entr'eux, tous pourvus de nombreux affluents, se jettent dans la mer directement. On appelle ces vingt-deux fleuves ou rivières des noms suivants : Maroni, Mana, Organabo, Iracoubo, Conanama, Courassani, Sinnamary, Konrou, Macoria, rivière de Cayenne, Mahury, Kaw, Approuague, Ouanari, Oyapoc, Ouassa, Cassipour, Conani, Carsewène, Mayacaré, Manayc et Vincent-Pinçon. A une assez grande distance de la terre, la mer change graduellement de couleur ; et, après avoir passé du bleu d'outre-mer au vert émeraude, et de celui-ci au vert du Jade ou de l'Aiguemarine, elle arrive à prendre une teinte de plus en plus jaunâtre à mesure qu'on se rapproche des côtes. Ce phénomène, qui frappe le voyageur la première fois qu'il pénètre dans ces parages, est produit par le mélange des eaux marines avec celles que les rivières de la Guyane Française, accrues de toutes celles qui descendent du Brésil, versent dans son sein, alors que, charriant les détritits du sol qu'elles traversent, elles en conservent la trace et la portent au loin.

On a remarqué qu'il était peu de contrées, même sous la zone torride, aussi arrosées que la Guyane Française. Outre les fleuves qui la parcourent et leurs affluents, il est une multitude de canaux naturels qui, pendant l'hivernage, sont pleins d'eau et à sec quand les pluies de l'hivernage ont cessé. On y trouve encore ce qu'on appelle dans le pays des *criques*, qui sont des petits embranchements de rivières creusées par les pluies dans les terrains déclives et qu'alimente la marée montante.

Les rivières de la Guyane Française n'offrent pas la ressource d'une navigation très-longue et très-aisée. Celles dont le cours est le plus prolongé cessent de pouvoir être accessibles à la distance de 15 à 20 lieues de leur embouchure, à cause des sauts et des cataractes que nous avons déjà signalés, et qui barrent leur lit. On ne peut franchir l'obstacle que présentent ces accidents du terrain qu'à l'aide du système de *portage*, qui est fort en usage dans toute l'Amérique Espagnole, mais qui doit singulièrement restreindre les communications intérieures. On sait que ce système consiste à débarquer les voyageurs et les bagages qu'on transporte ici à dos d'homme par-delà le barrage, pendant que là on fait passer le canot par-dessus les rochers.

Non-seulement on ne peut pas remonter fort haut les rivières de la Guyane Française; mais leur embouchure même n'est pas toujours facile à franchir, à cause des bancs de sable ou de vase qui embarrassent la passe et la rendent inaccessible aux navires qui tirent plus de 12 à 15 pieds d'eau et quelquefois moins.

Les cours d'eau de notre colonie, que l'on appelle indifféremment rivières, qu'ils se jettent ou non dans la mer, n'ont presque pas de pente, dès-lors de rapidité, et ils sont d'ailleurs fort peu encaissés. Ils sont parfois

guéables pendant l'étiage ; mais quand vient la saison de l'hivernage, ils grossissent tellement qu'ils débordent et inondent la contrée. Ces masses d'eau, qui tombent des plateaux élevés comme une trombe, et font disparaître la trace de leur lit, sont nommés *doucins*, et elles rendent le courant des rivières si rapide, qu'il est impossible de les remonter et parfois dangereux de les descendre.

La rivière de Sinnamary, qui est celle dont le cours est le mieux connu, décrit une courbe assez sinuëuse ; son étendue est de 70 lieues, en tenant compte des sinuosités, et de 35 lieues en ligne droite.

On rencontre à la Guyane Française quelques lacs. Les plus considérables sont dans les hautes savanes qui confinent au Brésil. Ce sont : l'Ouavine, le Mépépéu, le Macari, le Mapa, au milieu duquel se trouve une île où le gouvernement de la Restauration avait fondé un établissement qui n'a pas prospéré, mais dont la prise de possession a été pour la France comme une plantation de bornes en face du Brésil.

Malgré les imperfections et les inconvénients que peuvent présenter les voies de communication par eau, il faut bien reconnaître cependant que dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de mode de transport pour les produits du pays qui puisse rivaliser avec le système hydraulique. La viabilité du territoire est un des *desiderata* de cette contrée si bien dotée par la nature et si mal traitée par les hommes. En effet, à l'exception d'une route praticable pour les voitures qui traverse l'île de Cayenne dans la direction du sud-est, et dont le développement est de 16,000 mètres sur 6 à 7 de large, il n'existe dans la Guyane Française aucun chemin auquel on puisse donner le nom de route. La plupart des voies de communication sont

de simples tracés à travers les bois et savanes que peuvent seuls parcourir les piétons et les bêtes de somme.

Quelques canaux de peu d'étendue complètent l'ensemble des communications hydrauliques. Encore ne faudrait-il pas s'imaginer que tous ont été ouverts dans le but de favoriser les communications ; plusieurs d'entr'eux n'ont d'autre destination que le dessèchement des terres voisines, dont ils servent à écouler les eaux.

On compte huit canaux dans le pays. Les principaux sont : la *Crique Fouillée*, le canal *Torcy* et le canal *Laussat*.

La *Crique Fouillée* est sans contredit le plus important des trois. Il partage l'île de Cayenne en deux parties et relie la rivière de Cayenne à celle du Mahury. Sa longueur est de 8,000 mètres, sa section la moins large est de 10 mètres.

Le canal *Torcy*, creusé dans les savanes de la rive droite du Mahury, a 6,000 mètres de longueur sur une largeur moyenne de 14 mètres. Celui-ci est tout à la fois un canal de dessèchement et de transport. A marée basse il sert, en effet, à l'écoulement des eaux des habitations ou des terres qui en dépendent, à marée haute à la navigation.

Il existe parallèlement au canal *Torcy*, et en arrière des habitations de la rive gauche du Mahury, un autre canal fermé par une écluse du côté de la mer, qui a été creusé pour le service du dessèchement des terres de ces habitations. Il a 6,000 mètres de longueur sur une largeur de 8 mètres.

Le canal *Laussat*, situé au sud de Cayenne, a la double destination du canal *Torcy*. A marée haute il est utilisé pour les besoins de la navigation, à marée basse il sert à l'écoulement des eaux.

Indépendamment de ces canaux, il a été creusé, en 1845, un canal sur la rive gauche de l'Approague pour joindre cette rivière à celle de Kaw. Il a 6,000 mètres de long et 4 de large, sur 0<sup>m</sup> 60 de profondeur. En continuant ce canal jusqu'au Mahuri, il communiquerait avec le canal Torcy.

On compte 14 ponts dans la contrée plus ou moins abandonnés, car presque toutes les communications se font en bateau. Ils sont établis, un sur la rivière Macoria, trois sur le canal Laussat, un sur la Crique Fouillée, et neuf sur diverses autres criques.

La surface du pays est couverte par d'immenses marécages qui sont formés par les pluies diluviennes de l'hivernage, à la suite desquelles arrivent les débordements des rivières. Du sein de ces eaux palustres, où s'accumulent de vastes dépôts limoneux, s'élèvent des forêts de mangliers. Dans le pays on appelle *pripri* ceux de ces marécages qui en toute saison conservent de l'eau. Quant aux autres, qui à la longue et par suite de l'exhaussement qu'ont produit les décompositions d'une multitude de végétaux, se sont desséchés, ils sont transformés en prairies d'une étendue considérable, où le palmier pinot a remplacé le manglier. De là le nom de *Pinotières*. Mais parmi celles-ci, il en est qui sont préservées complètement de l'invasion des eaux. D'autres ne sont pas aussi favorisées et elles sont inondées pendant la saison des pluies.

A la région des terrains marécageux se rattachent les immenses terres découvertes qu'on appelle du nom de Savanes, et qui sont comprises entre la rive gauche de l'Oyapoc et la rive droite du Vincent-Pinçon, dans les quartiers de Macoria, de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo jusqu'à l'Organabo.

Les unes ont pour base de formation le granit, et

composent une chaîne de terrains ondulés , recouverte d'une couche légère de sable mêlée à une très-petite quantité de terre végétale, comme dans les parties hautes de Macoria et d'Iracoubo, les autres ne sont que de vastes marais , à fond arénacé comme dans les quartiers de Kourou , à fond argileux comme dans celui de Sinnamary. Enfin, il est des savanes connues sous le nom de savanes tremblantes, qui présentent une couche de terre solide , épaisse de 0<sup>m</sup> 70, reposant sur un fond de vase molle où croissent des plantes aquatiques. Ces savanes se rencontrent surtout entre les rivières de Kaw , de Mahuri et de Sinnamary.

La zone des terrains ne se divise pas , comme au Mexique , en *tierras frias*, *tierras templadas*, *tierras calientes*. On le comprend sans peine, car il n'y a pas là cette progression ascendante du sol , qui s'élève jusqu'aux plus éminentes attitudes. Les terres cultivables sont de deux sortes, les terres hautes et les terres basses.

Les terres basses s'étendent depuis le littoral jusqu'au premières cataractes des rivières. Une partie de ces terres consiste en une série de couches d'alluvion, recouvertes d'épaisses forêts de mangliers et de palétuviers, qui comprend tous les terrains situés sur la ligne des côtes de la Guyane Française. Ces terrains doivent leur formation aux détritits de roches et aux matières végétales qui roulent des plateaux élevés, entraînés par les pluies dans le lit des fleuves et de là précipités dans la mer, où l'agitation des flots les réduit en bancs de vases molles qui, avec le temps, prennent une consistance solide, se relieut au continent et finissent, en s'élevant au-dessus des eaux, par produire naturellement ce résultat, que la Hollande obtient à force d'art l'accroissement de la zone des terrains cultivables. Une fois ces terres desséchées, elles sont éminemment fertiles

et se prêtent facilement à toute espèce de culture.

Les terres basses sont sillonnées par quelques côteaux et de petites montagnes qui s'élèvent isolément sur le sol ou se rattachent à l'axe des terres hautes dont le développement accidenté règne exclusivement, et sans solution de continuité, par-delà le point où cessent les terres basses.

Les terres hautes ont pour base de formation une espèce d'argile mélangée de sable granitique, de carbonate de chaux et de pyrites de fer.

Il est facile de comprendre que, soit sous le rapport de la nature et de la quantité des produits, soit sous celui des conditions du travail, les terres hautes et les terres basses doivent beaucoup différer entre elles. Evidemment, ce sont les terres basses qui donnent les produits les plus abondants et les plus riches, comme aussi, par compensation, celles qui offrent le plus de dangers pour la santé des travailleurs.

On croit, en général, que la température de l'Amérique équinoxiale est beaucoup plus élevée que celle d'Europe. Sans doute on ne connaît pas, dans la zone torride, ces alternations de froid et de chaud, qui sont la cause de tant de maladies aiguës de ce côté-ci de l'Océan. La température moyenne est incomparablement plus élevée, mais le maximum ne dépasse pas, souvent même n'atteint pas l'élévation thermométrique de nos mois d'été.

Ainsi, en ce qui concerne spécialement la Guyane Française, il résulte des observations faites par M. Ithier qui, avant d'accompagner M. de Lagrenée en Chine, avait reçu du gouvernement la mission d'étudier les ressources de cette colonie, que le maximum de température ne va pas au-delà de 26° 1/4 Réaumur. Il est vrai que les mêmes observations n'établissent

pas moins que le minimum ne s'abaisse point au-dessous de  $18^{\circ} \frac{1}{4}$ , ce qui donne une moyenne générale de  $22^{\circ} \frac{1}{4}$ . Mais n'est-ce pas là la preuve de la vérité de notre proposition, sur la supériorité comparative de la température moyenne de ce pays ? Les données thermométriques fournies par M. Ithier ne sont pas, sans doute, une loi invariable; et on pourrait citer des années où le thermomètre s'est élevé à  $30^{\circ}$  Réaumur, d'autres où il s'est abaissé à  $16^{\circ}$ , d'autres enfin, où la moyenne a été de  $27^{\circ}$ ; mais ce sont des années d'exception.

Il est bien évident que dans de telles conditions atmosphériques, les saisons ne doivent pas se distribuer comme dans notre zone tempérée d'Europe. Ce n'est pas, en effet, sur des différences de température que peut reposer la séparation de l'hiver et de l'été. Ils ne sont dissemblables qu'au point de vue de l'état hygrométrique du ciel.

Aussi divise-t-on les saisons, non pas comme chez nous en saison froide et en saison chaude, mais en saison sèche et en saison humide. La saison humide commence en novembre pour ne finir qu'en juillet, et dans l'ordre inverse la saison sèche commence en juillet pour ne finir qu'en novembre. Ainsi, aux 7 à 8 mois d'une pluie presque incessante, succèdent 4 à 5 mois d'une sécheresse aussi constante. Il n'y a guère d'interruption à cette longue succession de pluies, que pendant une période de 3 à 4 semaines qui se place le plus ordinairement en mars, ce qui lui a fait donner le nom d'Été de Mars. Ce fait d'une sécheresse aussi prolongée, qui se produit sans solution de continuité pour ainsi-dire, exerçant une très-grande influence sur l'état du pays, il est bon de le signaler, par avance, comme constituant un phénomène climatérique de la plus haute portée.

La quantité de pluie moyenne qui tombe dans la Guyane Française, est de 3<sup>m</sup> 34 (plus de 120 pouces). Près de l'Oyapoc elle s'élève à 4<sup>m</sup> (plus de 144 pouces), c'est-à-dire, qu'elle est égale à 7 fois celle qui tombe à Paris. Janvier, février, avril et mai sont les mois les plus pluvieux de l'année.

On comprend l'action que doivent exercer de telles conditions météorologiques sur les cultures. L'excès d'humidité n'est pas moins défavorable dans un cas, que l'extrême sécheresse dans l'autre.

Les cultures ne s'étendent pas sur une surface dont le périmètre soit proportionnel à l'étendue des terrains qui nous appartiennent. On estime, tout au plus, à 230 lieues carrées la portion du territoire de la Guyane Française, dans les limites de laquelle se trouvent renfermées les terres cultivées, en prenant pour points géodésiques une ligne comprise entre le Maroni et l'Oyapoc, et une autre ligne passant par les habitations les plus éloignées de la mer. La superficie du sol occupé par les colons, est d'environ 92,000 hectares; mais il ne faudrait pas croire que la majeure partie de ces terrains fût cultivée. Tout au plus la neuvième partie l'était-elle en 1836, et aujourd'hui même, depuis l'émancipation, c'est beaucoup moins encore. Quant aux terrains non cultivés, ils consistent en savanes et forêts qui ont bien aussi leur utilité sans doute.

Comme aux Antilles, on divise les exploitations en habitations vivrières et en habitations sucrières. Les habitations sucrières, pas plus que dans nos autres colonies tropicales, ne sont organisées en vue de la production exclusive du sucre. On y cultive, indépendamment de la canne à sucre, le rocouyer, le caféier, le cacaoyer, le cannellier, le poivrier, le mus-

cadier, le vanillier, le giroffier, l'indigotier. Dans les habitations vivrières on cultive le riz, le maïs, le bananier, le manioc, le camanioc, les patates, les ignames, le tayove, la plupart des légumineuses d'Europe, quelques-uns de ses arbres fruitiers, tels que l'oranger, le citronnier, le grenadier, le figuier, enfin les arbres fruitiers des régions tropicales, le manguiier, le sapotillier, l'avocatier, le corossolier, le cocotier, l'ananas, le jaune d'œuf, etc., etc.

Les savanes nourrissent une certaine quantité de bétail et pourraient même en nourrir davantage. La qualité de ce bétail n'est pas toujours excellente; cela tient à diverses causes qu'il n'est pas temps encore d'examiner. Mais, quoi qu'il en soit, on peut, dès à présent même, avancer qu'il serait facile de l'améliorer. Plus tard nous dirons ce qu'il y aurait à faire dans ce but, en nous occupant plus spécialement de ce sujet auquel se lie évidemment l'avenir de la colonie.

Les forêts occupent un espace considérable, et à voir ces arbres qui s'élèvent si haut, ces troncs déracinés, ces lianes, ces arbustes qui les rendent inaccessibles aux pas du voyageur, on s'aperçoit bien vite qu'on est en pleine nature primitive. Les bois de construction civile et maritime et les bois d'ébénisterie y abondent. On ne rencontre guères ces bois que dans les terres hautes, les terres basses ne produisant que des bois mous, parmi lesquels les mangliers forment à eux seuls, dans les terres alluvionnaires du littoral, d'épaisses et inextricables forêts. Dans les terres hautes les arbres ne croissent pas comme dans les forêts d'Europe, par familles; les espèces les plus dissemblables sont associées les unes aux autres. Comme ils se dressent très-haut, puisqu'il en est qui ont des troncs de près de 50 mètres, dont le diamètre n'est pas tou-

jours en rapport avec la hauteur , et que leurs racines pivotantes s'enfoncent peu dans le sol , la nature prévoyante les a pourvus d'*arcabas*, qui sont des prolongements extérieurs de racines , formant comme une sorte de contrefort destiné à les protéger contre l'action des vents.

Le ouacapou , le cèdre noir , le rose mâle , l'angelique , le cœur-dehors , le parcouri , le pekcia , le balata , le ouapa sont les principaux bois de construction ; comme le bois de lettre moucheté , le bois bagot , le sattinné rubanné , le moutouchy grand bois , le férole , le panacoco , le bois violet , le boco sont les principaux bois d'ébénisterie.

Les bois de teinture sont plus rares. On ne cite guères que le *panapi* , qui donne la couleur amarante , le tariri et le simira dont les Indiens se servent pour teindre en violet leurs vêtements et leurs hamacs. En revanehe, les arbres à gomme , à résine et à baume abondent ; nous citerons parmi leurs produits le baume de copahu , la gomme d'acajou , le caoutchouc , la résine de courbaril , qui vaut la résine copal , le brai qu'on retire du Mani , l'adipocire qu'on extrait du guinguiamadou et qui sert à faire des bougies. Le pays fournit aussi une grande variété de fruits oléagineux dont on obtient des huiles concrètes ou liquides.

Nous reviendrons sur tous ces divers produits quand nous nous occuperons plus spécialement des forêts. Mais nous ne pouvons nous empêcher de les mentionner dès à présent , comme aussi de signaler les ressources que ces forêts fournissent en gibier pour la table , et en animaux divers pour les collections zoologiques. Plusieurs espèces de singe , le tatou , le coati , le tapir , le pécaré , le paca , le cabiai , l'agouti , l'*Iguana delicatissima* , les perroquets , les perdrix co-

lin-toocco et colin-sonnini, le faisan parraka, les hocoos, les ramiers s'y rencontrent à côté d'une multitude d'autres variétés curieuses ou délicates. Les côtes, les lacs, les rivières abondent en poissons. On y trouve des tortues de grande dimension et d'un goût excellent, l'espèce de phoque, connue dans le pays sous le nom de lamentin, l'aymara, et le pacou qu'on pêche dans les rivières et qui sont des mets délicieux.

Il y a donc là mille ressources pour l'existence, et il n'est rien dans les conditions climatériques du pays qui puisse s'opposer à ce qu'elles soient utilisées par des colons européens.

D'autre part, les grandes perturbations de la nature auxquelles sont exposées les régions voisines, et qui produisent des ravages si profonds au sein des cités, comme au sein des campagnes, dans les rangs de la population comme parmi les cultures, les ouragans et les tremblements de terre sont inconnus à la Guyane Française.

Si l'on pouvait douter de cette vérité, que les ouragans dépendent de l'état volcanique du sol, bien plus que de l'état atmosphérique, et s'il ne suffisait pas pour l'établir de ce fait que j'ai entendu souvent affirmer aux Antilles, et dont j'ai même été témoin, qu'ils éclataient d'ordinaire par le calme le plus absolu de l'atmosphère, alors que pas la moindre brise ne venait faire osciller l'air, on en trouverait, sans doute, la preuve la plus irréfragable dans cette circonstance essentielle, que jamais aucun ouragan n'a sévi sur notre colonie où n'existe aucune trace de volcan, à la différence de la Guadeloupe et de la Martinique.

Les tremblements de terre qui se lient également à l'action volcanique du sol sont presque aussi inconnus,

dans la Guyane Française, que les ouragans, ou du moins, quand ils se manifestent avec une grande violence aux Antilles, ils sont à peine sensibles à la Guyane, où ils ne se font guères sentir que très-indirectement et seulement par l'effet de l'ébranlement des roches sous-marines qui communiquent avec le système orologique du continent. Les deux seuls tremblements de terre dont on s'y souvient ont éclaté en 1794 et 1821 ; aucun dommage n'en fut du reste la suite.

Les raz de marée qui sont fréquents pendant l'hivernage aux Antilles, et qui ne sont pas sans péril, — j'en ai eu un exemple sous les yeux, la perte d'une goelette de l'état qui sombra corps et biens, — sont rares à la Guyane Française, et surtout ils n'amènent aucun sinistre.

On sait que sous l'équateur les jours sont égaux aux nuits. De là il résulte que plus on s'en rapproche et plus l'inégalité des jours doit diminuer. Aussi bien à Cayenne, dont la latitude touche de si près au grand cercle équatorial, le plus long jour, au solstice d'été, est de 12 heures 18 minutes, et le plus court, au solstice d'hiver, est de 11 heures 42 minutes. De là, pour le plus long, le soleil se lève à 5 heures 51 minutes et se couche à 6 heures 9 minutes, tandis que pour le plus court, il se lève à 6 heures 9 minutes et se couche à 5 heures 51 minutes.

C'est ordinairement dans la saison humide que sont les jours les plus courts ; et c'est alors que la santé publique a le plus de dangers à redouter. Les maladies qui, pendant cette période de l'année, règnent le plus fréquemment, sont les fièvres intermittentes, qui revêtent parfois le caractère pernicieux, les dysenteries, les hépatites, les insulations, qui sont la source de graves désordres dans l'économie animale. Il n'y a rien

là, du reste, de spécial à la localité ; et ce sont les maladies des pays chauds.

La moindre plaie engendre vite la gangrène, si l'on n'y prend garde. On dit même qu'il a suffi pour la faire naître de la pique d'un insecte, la chique, espèce de puce qui ne se contente pas d'attaquer la peau de l'homme, mais y dépose quelquefois ses œufs. C'est là un accident très-rare, sans doute, et dont il ne faudrait pas grossir la portée. Il n'en est pas de même du tetanos, qui est assez commun et qui est souvent l'effet de blessures même sans gravité.

N'exagérons pas toutefois l'influence de ces diverses affections nosogéniques, et constatons d'abord d'une manière générale ce fait important, que le chiffre des malades est, toute proportion gardée des élémens numériques de la population, bien inférieur à celui que présentent la Guadeloupe et la Martinique. J'ai voyagé sur un bâtiment qui ramenait en France les soldats marins et employés civils atteints des maladies équatoriales, et j'ai entendu dire à l'officier commandant et aux médecins du bord, que de tout temps, et notamment depuis plusieurs années qu'ils remplissaient leur mission sur la *Caravane*, affectée deux fois par an au service d'hôpital, la Guyane avait fourni un contingent de malades comparativement bien moindre que celui des Antilles. J'ai entendu affirmer le même fait par M. le gouverneur Pariset, qui pendant plus de vingt années est resté attaché à divers titres à notre colonie continentale. Et, cependant, que ne dit-on pas tous les jours sur son insalubrité ! Ce sont évidemment les souvenirs du 18 fructidor qui pèsent sur le renom dont elle jouit ; et ces souvenirs ne sont pas faits, il faut bien en convenir, pour relever un pays de sa mauvaise réputation. Toutefois, qu'il me soit permis de répon-

dre que si les déserts de Connanama et de Sinnamary ont été le tombeau de tant de Français, que le malheur des temps et l'égarement des esprits chassaient de la terre natale, cela tenait à l'état des lieux plus qu'aux influences atmosphériques, puisque Sinnamary est aujourd'hui un des points les plus assainis de la Guyane; et ce résultat est dû à des défrichements qui, cependant, ne sont pas même complets. J'en dirai autant du quartier de Kourou, qui a eu antérieurement et sous le règne de Louis XV une célébrité non moins malheureuse pour l'insuccès d'une tentative de colonisation, où les précautions de la prévoyance la plus vulgaire furent du reste négligées, en présence d'une terre inexploitée qui en exigeait beaucoup.

Il est certain, d'autre part, que toutes les fois qu'on portera la hache du pionnier sur les forêts vierges d'Amérique, et qu'on dédaignera de prendre les mesures que réclame cette œuvre difficile, il s'échappera du sein des matières ligneuses qui sont accumulées depuis des siècles dans ces forêts, ou du fond limoneux des eaux vagues que les fleuves rejettent sur leur rives dans les crues, alors que les obstacles naturels répandus dans leur lit s'opposent à leur écoulement naturel, il s'échappera, dis-je, des miasmes qui empoisonneront l'air ambiant; mais cela n'arrive-t-il pas en tout pays nouvellement attaqué par les bras de l'homme.

Abstraction faite de ces causes relatives et accidentelles d'insalubrité, le climat de la Guyane exige, sans doute, l'emploi de certains moyens préservatifs que l'hygiène indique pour l'acclimatement des Européens; mais quel est le pays où l'on peut se soustraire aux conditions de l'existence qui y est appropriée? Est-ce dans nos contrées d'Europe qu'il serait possible de vivre en santé, sans se défier des chan-

gements brusques de température dans ces tièdes journées de printemps que nous avons parfois en plein hiver et auxquels en succèdent d'autres, où le thermomètre s'abaisse de plusieurs degrés au-dessous de 0 ?

Une précaution générale qui est vivement recommandée par les hommes de l'art qui ont expérimenté les dangers du climat de la zone torride, et en particulier de celui de la Guyane, c'est de ne pas trop céder au désir de prendre des boissons rafraichissantes, et de manger des fruits dont l'eau savoureuse sollicite les ardeurs de l'estomac. La chaleur humide qui règne dans les régions équinoxiales énerve le corps, et il faut remédier à cette influence adynamique par un régime tonifiant, au lieu de s'abandonner à des besoins plus apparens que réels, dont la satisfaction, en débilitant le corps, ouvrirait la porte à l'invasion de la maladie. Sous ce rapport la nourriture animale est sévèrement recommandée comme devant en former la base essentielle.

C'est là de l'hygiène applicable aux créoles et surtout aux Européens, car les noirs trouvent dans leur constitution particulière les élémens nécessaires de vitalité pour résister aux atteintes des maladies locales, sans avoir besoin de recourir aux précautions sanitaires de ce régime.

Cela est tellement vrai, qu'il y a trois ans, dans cette épidémie de fièvre maligne qui a passé sur Cayenne, non sans y faire de nombreuses et très-regrettables victimes, la population noire n'a pas été frappée, bien qu'elle n'eût rien changé à ses habitudes alimentaires, où les substances animales ne jouent pas un grand rôle, comme on sait, tandis que les Européens et même aussi les créoles furent rudement atteints.

Ajoutons, toutefois, que cette épidémie avait été dans

le principe qualifiée de fièvre jaune, mais que plus tard il fut reconnu que s'était une fièvre typhoïde. Or, on ne le sait que trop, cette nature de fièvre peut se rencontrer à l'état épidémique par tout pays; et ce fut dès-lors pour Cayenne un accident comme on aurait pu le voir ailleurs, ce qui n'implique dès-lors rien de spécialement défavorable pour le climat de la Guyane. Quant à la fièvre jaune proprement dite, elle est totalement inconnue dans notre colonie, malgré le voisinage du Brésil, où elle fait de si fréquentes et si meurtrières apparitions; et c'eut été la première fois qu'elle s'y fut montrée. Il est certain que les épidémies y sont excessivement rares, et c'est un fait notoire qu'il importe de mettre en lumière, en face du préjugé si enraciné de l'insalubrité de la Guyane Française.

Somme toute, il est reconnu que le climat est aussi sain à Cayenne et sur les habitations anciennement défrichées et placées au bord de la mer, que dans le midi de la France. On n'y connaît pas, comme aux Antilles, les fièvres d'acclimatement. Pour échapper aux influences morbides du climat, les Européens nouvellement débarqués doivent se garder de toute espèce d'excès, ne point s'exposer la tête nue ou insuffisamment couverte aux rayons du soleil, garder la laine sur le corps, fuir pendant les mois d'août, septembre et octobre, les lieux orientés au vent des marécages. Les défrichements et les dessèchements, malgré les maladies accidentelles dont ils sont la cause, assainissent le pays en reculant la limite des forêts, en retrécissant la zone des terres noyées. Toutefois on ne peut nier que sous l'action débilante de la température, la constitution des Européens ne s'épuise après un séjour assez prolongé, et qu'ils ne soient exposés à des maladies de foie plus ou moins graves. Mais c'est là un danger auquel tous

les pays intertropicaux sont sujets ; et si l'on voulait échapper au risque de ces maladies , il faudrait les désertter à tout jamais. Or , nous voyons cependant que non pas seulement les populations des contrées les plus méridionales de l'Europe , comme les Portugais et les Espagnols , mais encore les Anglais , les Hollandais et même les Danois , c'est-à-dire , les peuples qui habitent les portions les plus froides de la zone tempérée , ont formé dans les régions de la zone torride , du tropique du cancer au tropique du capricorne des magnifiques établissements qu'ils ne sont pas prêts à abandonner , bien que les influences climatiques exposent les immigrants à des maladies dont ils seraient préservés dans leur pays. Il faut ajouter que s'ils peuvent être atteints de ces maladies , par compensation , il en est d'autres particulières à leur climat d'origine , contre lesquelles ils sont garantis. Ce n'est donc pas là bien évidemment ce qui devrait arrêter l'expansion de cette activité civilisatrice , qui fait sortir les cités du milieu des forêts , comme le fit la race Espagnole au xv<sup>me</sup> siècle , comme le fait encore de nos jours la race Anglo-Saxonne.

Et certes , sous ce rapport , tout est , pour ainsi dire , à créer. La Guyane Française ne renferme qu'une seule ville , qui est Cayenne , et même c'est là une bien petite ville , soit que l'on regarde à la population qui l'habite , soit que l'on considère l'étendue des terrains bâtis et l'état de ses constructions. Sans les établissements du Gouvernement , qui lui donnent quelque mouvement de vie , que deviendrait-elle ? Que serait-elle ? Après Cayenne on ne compte plus que trois bourgs bien chétifs , bien misérables , si on les compare à nos bourgs de France. Ce sont Approuague , Kourou et Sinnamary , du nom des diverses rivières qui baignent leur territoire.

Les quartiers d'Iracoubo , de Kaw , de Macoria , de Mana , de Mont-Sinery , d'Oyapoc , de Roura , de Tonnégrande et du Tour-de-l'Île ne sont que des hameaux composés d'habitations éparses à une plus ou moins grande distance les unes des autres. En 1834 il a été créé, par les soins de M. Jubelin, alors gouverneur, un établissement sous le nom de village de Guisambourg, qui ne renferme qu'une douzaine de maisons et une chapelle. Ce nom est un souvenir donné à la mémoire d'un ingénieur hollandais que M. Malonet avait, avant 1789, enrôlé au service de la France, et qui imprima aux cultures, dans les terres d'alluvion, une impulsion féconde, malheureusement ralentie depuis.

Cayenne, le chef-lieu de la colonie, n'a que 500 maisons construites pour la plupart en bois, la pierre à bâtir étant infiniment rare. On ne connaît guère, en effet, dans ce pays, que des pierres volcaniques trop dures pour être exploitées avec avantage, et pour se prêter d'ailleurs aux usages ordinaires de la maçonnerie. La brique seule, qui est fabriquée avec une terre excellente, y trouverait un meilleur emploi; mais on préfère sans doute le bois, parce qu'il y a plus d'économie à s'en servir, la chaux étant fort peu commune et n'arrivant guère à la consommation que par la voie de l'importation étrangère, favorisée, du reste, par une exemption de tous droits de douane.

Tel est l'aperçu d'ensemble de cette contrée que nous allons envisager de plus près, en la considérant sous le rapport des élémens de sa population et de sa production.

## § II.

Bien que le continent américain soit fort loin d'être aussi peuplé que l'ancien continent, et qu'il y ait une

disproportion considérable entre le chiffre de sa population et l'étendue de son territoire, il est peu de contrées néanmoins, dans le Nouveau-Monde, qui soit aussi dépeuplée que l'est la Guyane Française.

Le dénombrement de 1849 ne fournit en population sédentaire, se composant d'Européens, de créoles, d'hommes de couleur et de noirs, qu'un chiffre de . . . . . 18,927 habitants.

A ce chiffre il faut ajouter :

Indiens aborigènes, hommes, femmes, enfants . . . . .	1,449
Indiens réfugiés, brésiliens, etc . . . . .	243
Militaires de toutes armes. . . . .	635
Gendarmes. . . . .	36
Dames de St-Joseph et de St-Maurice. . . . .	32
Fonctionnaires et agents divers. . . . .	25

---

Total . . . . . 21,347 habitants

Ainsi, sur une surface qui embrasse une étendue d'au moins 20,000 lieues carrées, se trouve clairsemée une population qui ne dépasse guère 20,000 âmes : ce qui ne donne pas plus d'un habitant par mille lieues carrées. Or, il est bon de rappeler à cette occasion, comme élément comparatif, que la France a près de 36,000,000 d'habitants répandus sur une superficie qui ne va pas à 27,000 lieues carrées, ce qui, par lieue carrée, représente en moyenne un peu plus de 1,300 habitants. Un habitant par mille lieues carrées, à la Guyane ; 1,300 habitants par lieue carrée, en France ; voilà une formule qui porte en elle-même son enseignement.

La population indienne campée sur notre territoire est divisée en un certain nombre de tribus portant des noms divers. Nous citerons parmi elles les *Galibis*, les

*Approuagues* qui tirent leur appellation du fleuve sur les bords duquel ils ont fixé leur résidence, les *Emé-  
rillons*, les *Oyampis*, les *Tapouilles* expulsés du Para, et qui sont venus installer leurs carbets sur notre territoire.

Bien que répugnant aux habitudes de la vie civilisée, ces indiens, à la peau bistrée, cultivent un peu de manioc, des ignames et des bananes. Ils vivent surtout des produits de la chasse et de la pêche, double industrie à laquelle ils se livrent, en y employant l'arc qu'ils manient avec une certaine adresse. Ils vont nus, ayant seulement un petit tablier autour des reins. Soumis à la France, ils élisent un chef qui exerce directement le pouvoir sur eux, sous le nom de capitaine, mais qui reçoit néanmoins, préalablement, l'investiture du gouverneur de notre colonie.

J'ai entendu dire à Cayenne que, d'année en année, la population indigène diminuait sensiblement. En contact avec la civilisation Européenne, ce sont ses vices beaucoup plus que ses mérites qu'elle lui emprunte; et des produits de cette civilisation, ce n'est pas ce qu'il y a de plus salulaire qu'elle recherche. Le penchant aux boissons alcooliques est très-développé chez elle. Aussi, pour le satisfaire, voit-on les Indiens, dans le but de s'approvisionner de tafia, accourir dans nos établissements. On ne saurait imaginer tout le mal que leur fait l'abus de cette liqueur, qui produit de si déplorables effets dans l'organisme, comme j'ai pu le constater de mes propres yeux aux Antilles, parmi les Créoles ou les Européens qui s'y adonnent. Le tafia n'est pas du reste la seule liqueur qu'ils connaissent, ils fabriquent eux-mêmes diverses boissons fermentées, dont la principale est le *Cachiri*, que l'on prépare avec la racine de manioc.

Nous disions tout à l'heure que les rangs des Indiens établis sur notre territoire s'éclaircissaient de jour en jour. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui, du reste, qu'on s'aperçoit de la diminution de la population indigène. Quand on parcourt la relation de Barrère, qui avait résidé à Cayenne, dans les commencements du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qu'on la rapproche des récits d'autres voyageurs publiés postérieurement, on cherche vainement dans ces derniers le nom d'une foule de tribus qui avaient déjà disparu. Barrère estimait de son temps à 12 ou 15,000 les Indiens des côtes; et quant à ceux de l'intérieur, ils lui paraissaient si nombreux qu'il renonçait à hasarder un chiffre, de crainte de se tromper. Sans avoir la prétention de désigner nominativement toutes les tribus, il en nommait cinquante-cinq cependant qu'il déclarait être les seules connues des Français au moment où il écrivait. On voit que tout est bien changé aujourd'hui, encore que nous n'ayons pas traités les indigènes comme les *conquistadores* espagnols qui les firent périr dans le travail des mines.

C'est contre des couteaux, de la verroterie, des haches, c'est contre le tafia surtout que les tribus indiennes viennent échanger les produits de leur industrie. Parmi ces produits figurent en première ligne les charmants paniers connus sous le nom de *Pagarras*, et qui sont fabriqués avec la tige de l'arrouma, espèce de palmier pinot qui croît le long des prairies, dans les fonds gras et marécageux, et atteint parfois une hauteur de dix pieds. Sa tige, qui est anguleuse et sans nœuds, se fend dans sa longueur comme l'osier; et c'est avec les lanières, aussi minces qu'une feuille de papier, que se fabriquent plusieurs sortes d'ouvrages de vannerie, parmi lesquels les *Pagarras* sont surtout

recherchés des étrangers. Et ce n'est pas seulement ces jolies corbeilles en pailles fines, colorées diversement et si artistement ouvragées et tissées, que les Indiens viennent échanger contre les produits Européens que nous nommions tout à l'heure, mais encore cesalebasses travaillées en ustensiles de ménage et émaillées de peintures à l'aide des substances colorantes que renferment les forêts du pays, ces flèches, ces arcs, ces coiffures et ces ceintures de plume, ainsi que ces oiseaux aux ailes diaprées de mille couleurs, que les voyageurs de passage ne manquent pas de leur acheter sans en marchander le prix. Ils parlent tous le *galibi*, qui est la langue de la principale tribu. Leurs mœurs sont très-douces et leur caractère timide; elles n'ont rien, aujourd'hui du moins, de la férocité d'habitudes de ces tribus péruviennes du haut Amazon, au sein desquelles M. d'Osery, que l'amour de la science avait associé aux travaux d'exploitation de M. de Castelnau, trouva la mort dans un odieux guet-à-pens. Suivant M. Noyer, les tribus éparses sur le sol de la Guyane offriraient tous le caractère d'une organisation dégénérée; elles ressembleraient plutôt à des débris de nations vaincues qui se seraient réfugiées dans les déserts, qu'à des peuples aborigènes.

Vivant dans les bois et sur le bord des rivières, aimant, par-dessus toute chose, l'indépendance, on ne voit pas nos Indiens rechercher les travaux de la vie civilisée et se livrer aux cultures dans les habitations créées par les Européens; mais il ne faudrait pas conclure de là que c'est chose impossible, car, suivant Aublet et Préfontaine, qui ont écrit sur la Guyane, dans la dernière moitié du siècle dernier, il n'en avait pas été ainsi autrefois; mais, de leur temps, les procédés qu'on avait pour eux tendaient

déjà à les éloigner de nos établissements. Aujourd'hui même encore au Para , qui avoisine notre colonie, on voit bien la race indigène prêter son concours aux cultures des colons portugais. Mais il faut ajouter que les tribus établies sur notre sol, y missent-elles une meilleure volonté, elles sont trop peu nombreuses et trop clair-semées pour que leurs services pussent nous être fort utiles. Si elles n'en rendent pas à l'agriculture, il est vrai de dire qu'il n'en est pas de même pour la navigation fluviale intérieure, qui, sans leur aide, serait impossible. Telle est l'expérience qu'en ont les Indiens, qu'on ne peut se passer d'eux quand on descend les sauts; et telle est l'habileté dont ils, font preuve, que, grâce à eux, il n'est jamais arrivé, de mémoire d'homme, d'accidens dans ces rapides.

Pour se figurer l'adresse avec laquelle ils conduisent un canot dans de si périlleux passages, il faut se rappeler que les eaux, dont le cours est suspendu par les cataractes, se creusent à travers les rochers d'étroites issues où elles se trouvent emprisonnées, et qu'elles y acquièrent une vitesse prodigieuse. C'est dans ce moment que l'embarcation est emportée avec la rapidité de l'éclair, au risque de se briser si la main ne gouverne avec sûreté; et pour avoir une idée des périls que l'on court, il faut songer à la différence du niveau des eaux qui se précipitent en cascade du haut des rochers et impriment un mouvement tel au canot, que l'étranger ne peut se défendre d'un sentiment d'effroi, la première fois qu'il franchit un saut, et qu'involontairement il est obligé de fermer les yeux; mais s'il ne voit pas le danger, en revanche il le sent à la secousse qu'il éprouve.

C'est sur les Noirs, esclaves autrefois, travailleurs

salariés aujourd'hui , que repose exclusivement le travail manuel des exploitations rurales.

La population noire était déjà en décroissance avant l'abolition de l'esclavage. Augmentera-t-elle avec l'émancipation? nous en doutons, en tant que continuera à s'exercer l'influence des causes qui agissent sur la situation présente ; et nous dirons quelles sont ces causes. Indiquons , d'abord les élémens de proportion numérique entre les esclaves et les hommes libres , tels qu'ils existaient antérieurement à 1848 , date de l'émancipation.

En 1836, la population totale était de 23,360 individus , parmi lesquels on comptait 6,656 libres et 16,705 esclaves.

Un an après, en 1837, elle n'était plus que de 21,648 individus, parmi lesquels le nombre des libres s'abaissait à 5,006 et celui des esclaves ne variait que d'un chiffre insignifiant.

Les lois de la mortalité ne suffiraient pas à expliquer cet abaissement considérable dans le chiffre de la population libre ; et il faut ajouter, au résultat de leur influence normale, le fait accidentel de retours plus nombreux sur la France de la part de colons dégoutés, sans doute, d'essais infructueux de colonisation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1842, la Guyane comptait 20,629 âmes de population. C'était dans la période quinquennale écoulée de 1837 à 1842 une nouvelle diminution d'un peu plus de 1,000 âmes, diminution toutefois proportionnellement inférieure à celle que nous constatons, de 1836 à 1837.

Sur ce chiffre de 20,629 âmes, il y avait 5,746 libres et 14,883 esclaves.

Il est à remarquer, du reste, que cette fois les chiffres de proportion sont retournés. Tout-à-l'heure c'était la

population libre qui diminuait fortement, tandis que la population esclave ne variait que d'une manière insignifiante. A présent, au contraire, la population esclave décroît d'une façon considérable (1,709), tandis que la population libre s'accroît de plus de 600 ames.

Les affranchissements opérés ne suffisent pas bien évidemment pour expliquer par le déclassement cette différence de nombre.

Il suffit pour cela de rapprocher les deux chiffres de la population libre et de la population esclave.

Sur les 5,746 libres de l'année 1842, il est à remarquer, du reste, que la population blanche ne fournissait que 1,000 à 400 individus, parmi lesquels une fraction de 18 à 20 vivaient en France sur un revenu provenant de leurs terres en Guyane, lequel revenu était présumé de 6 à 700,000 francs.

Le reste des individus libres, sur le chiffre de 5,746, se composait d'hommes de couleur, dont un certain nombre appartenait à la classe des propriétaires, et possédait le quart environ de la population esclave.

L'accroissement, dans le chiffre de la population libre en 1842, devait probablement donc porter essentiellement sur la classe de couleur; et tout en reconnaissant que les affranchissements y contribuaient dans une certaine proportion, il est permis de croire que l'aisance qui, à l'aide de l'industrie et du commerce auxquels la classe de couleur était particulièrement vouée, se répandait de plus en plus dans ses rangs, devait apporter son contingent d'augmentation au chiffre de ses membres.

Et, maintenant, si du chiffre de 20,629 ames que fournit la statistique de la population en 1842, nous nous reportons à celui de 18,927 que donne celle de 1849, nous reconnaitrons que la progression décrois-

sante s'est continuée, et nous pouvons induire du passé qu'elle a porté sur les mêmes éléments.

Si nous recherchons les causes de cette progression décroissante, nous y trouverons la confirmation de cette première induction dans le résultat de nos recherches.

Il faut d'abord établir, en fait, que la traite étant interdite, la population noire ne pouvait pas se recruter par l'immigration forcée; et, dès lors, il est bien évident qu'elle n'avait d'autre ressource, pour s'accroître ou pour se maintenir au même niveau, que dans l'excédant des naissances sur les décès, au premier cas, ou dans l'équilibre entre les naissances et les décès, au second cas.

Or, cette formule admise, il faut reconnaître en point de fait qu'il y avait décroissance dans le chiffre de 1842, comparé à celui de 1837. D'où la conséquence forcée qu'il y avait moins de naissances que de décès.

Ce serait se tromper grossièrement que de croire que les décès auraient eu lieu dans une proportion extraordinaire, tandis que les naissances se seraient produites dans des conditions tout à fait normales. Il faut au contraire renverser la proposition, car c'est le contraire qui est vrai. S'il y avait une situation qui fût normale, c'était celle des décès, une situation qui ne le fût pas, c'était celle des naissances.

Voici à quoi cela tenait.

Ce n'était ni l'excès de travail, ni l'absence de soins en état de maladie, ni le défaut de nourriture saine en état de santé, ni les conditions d'insalubrité dans lesquelles vivaient les noirs, qui opéraient des vides extraordinaires dans leurs rangs. La mortalité est peut-être, toute proportion gardée, moins considérable parmi eux que parmi les créoles, et surtout parmi les Européens. La nature les a mieux pourvus que nous pour

résister aux maladies des pays chauds. Cela se comprend facilement, du reste, puisqu'ils se rattachent par l'origine aux contrées tropicales où règne la température la plus élevée; car nul n'ignore qu'à égalité de latitude, il fait beaucoup plus chaud en Afrique qu'en Amérique.

Il y avait donc insuffisance dans le nombre des naissances destinées à remplacer et à combler les vides opérés par la mort. Il n'y a pas moyen d'expliquer autrement la décroissance constatée de la population noire.

La véritable cause de cette insuffisance dans le nombre des naissances, tenait à l'éloignement des noirs pour le mariage et à la promiscuité des sexes. Partout où agit cette cause, les mêmes effets se produisent. Et les lois invariables de la physiologie, non moins que l'observation des faits, démontrent que rien n'est plus contraire à la procréation des enfants que les relations polygamiques de la femme.

La même stérilité frappait les négresses aux Antilles, placées sous l'empire des mêmes conditions.

Soit instinct de moralité, soit calcul d'intérêt, le colon de la Guyane faisait des efforts inouis pour que le lien religieux du mariage, qui était le seul que le noir pût contracter, avant l'émancipation, rattachât la négresse à un seul homme, *concubitu prohibere vago*. Les habitudes sauvages, mobiles, capricieuses et nomades de la race africaine répugnaient trop au mariage pour qu'elles pussent fléchir et céder devant ses efforts. Quand la nuit laissait tomber ses voiles sur l'habitation de son maître, le noir se dérobait à la surveillance, à la faveur de l'ombre, et se lançait dans les champs à la poursuite de l'inconnu, imitant les animaux qui profitent de l'obscurité pour chercher la proie destinée à assouvir leurs instincts brutaux. Comme les ateliers

sont plus distans qu'aux Antilles les uns des autres , il s'épuisait de fatigue pour atteindre le but de ses voluptés nomades. On comprend que , lorsqu'il arrivait, le corps brisé par la lassitude , la disposition dans laquelle il se trouvait ne devait pas aider non plus à l'œuvre de conception.

Mais, quoi qu'il en soit, la promiscuité des sexes était sans doute la principale cause de la stérilité des femmes ; et voici un fait qui , si la thèse avait besoin de nouvelle preuve, compléterait la démonstration.

On avait remarqué, à la Guyane , que lorsque les ateliers étaient trop écartés pour que le vagabondage nocturne des noirs pût s'exercer avec quelque chance de succès , qu'ils étaient dès lors forcés de rester attachés aux mêmes relations, ne pouvant pas se procurer les moyens d'en changer, les négresses, objet de leurs fréquentations exclusives étaient assez fécondes, et le nombre des naissances égalait ou excédait même celui des décès, tandis que là où les ateliers étaient trop voisins les uns des autres, du moins, où ils n'étaient pas assez éloignés pour qu'il en fût ainsi, alors que les négresses, par conséquent, étaient exposées à des visites fréquentes et à des relations changeantes, la stérilité était leur état normal.

Voilà, selon des observations multipliées et d'une incontestable autorité, les véritables causes de la progression décroissante remarquée dans la population noire esclave. Et c'est bien sur elle qu'a dû porter la diminution que nous constatons tout-à-l'heure, en comparant le chiffre de la population générale sédentaire de 1842, avec celui de 1849: 20,000 contre 18,000.

J'ai été témoin, aux Antilles, des efforts qui ont été opérés depuis l'émancipation pour amener les noirs à

contracter mariage , et à leur faire comprendre les avantages qui naissent d'une union à laquelle la loi prête sa force par l'octroi de l'état civil , avantages tout à la fois matériels et moraux. On ne manquait pas de leur dire que c'était le privilège de l'état libre d'avoir une femme qui ne fût qu'à soi ; et comme l'amour-propre ne leur manque pas , que c'était la dignité de l'homme civilisé d'associer son sort à celui d'une femme unique , et d'élever les enfants nés de ce commerce. La religion était appelée au secours de cette œuvre , que l'on voulait faire sortir des racines même de la situation nouvelle créée par l'abolition de l'esclavage ; et je dois constater qu'à la Martinique , du moins , l'esprit religieux , secondé par la propagande active et dévouée de M. Bissette , a produit d'excellents effets , et qu'il y a eu de nombreuses unions célébrées devant l'officier de l'état civil , et cimentées aux pieds des autels. Il y en a eu peut-être moins à la Guadeloupe , dont la situation morale était moins bonne. Postérieurement à l'époque où j'ai pu faire ces observations , il est survenu un fait qui n'a pu que contribuer au développement du nombre des mariages noirs. Je veux parler de la création des évêchés aux Antilles. Nul doute que cette création ne profite aux mœurs de la population africaine , en donnant plus d'influence et d'autorité à l'action religieuse. Elle est sortie d'une pensée non moins bien inspirée au point de vue des intérêts temporels qu'à celui des intérêts spirituels. Puisse le rayonnement de cette haute influence s'étendre jusqu'à la Guyane , moins avancée sous ce rapport que nos Antilles , et qui se trouve d'ailleurs placée dans un milieu de circonstances locales plus défavorables , en ce sens que les noirs ont déserté les ateliers bien autrement encore qu'à la Martinique et à la Guadeloupe ;

et il faut ajouter qu'ils les ont désertés pour vivre d'une vie quelque peu sauvage, tandis que ceux qui, dans nos deux îles, les ont abandonnés, ne se sont pas écartés du foyer des villes où ils peuvent recevoir les meilleures directions, pour renoncer à leurs habitudes de concubinage.

Il ne faudrait pas s'imaginer, cependant, que sous le régime antérieur à l'émancipation, le maître fût indifférent aux mœurs de ses esclaves, et qu'à défaut du lien civil, qu'il ne pouvait légalement leur faire contracter, il ne mit aucun intérêt à les voir entrer dans les voies régulières du mariage religieux. Ses intérêts de propriétaire lui en faisaient une loi; mais ses efforts y échouaient le plus souvent, et cela s'était vu de tout temps.

Préfontaine a signalé la stérilité qui était la conséquence du célibat gardé par les noirs, et au point de vue exclusif de la reproduction, dans l'intérêt unique par conséquent du maître, il conseillait de ne négliger aucun effort pour les amener au mariage. De raison morale, il n'en est pas question. En revanche, il insistait beaucoup sur les habitudes vagabondes du noir, et qui ne sont pas nées d'hier, comme on voit. Suivant lui, après avoir travaillé toute la journée dans les champs, l'esclave, au lieu de réparer ses forces par le sommeil, n'hésitait pas à faire deux à trois lieues, pendant la nuit, pour aller à la poursuite d'une femme. Il signale comme une cause de maladies meurtrières l'épuisement adynamique amené par un tel régime de vie; et le peu de fécondité que montraient les femmes, lui paraissait le résultat d'un rapprochement sexuel effectué dans de telles conditions. On remarque qu'il n'y a rien de changé à l'heure présente.

A voir la peinture qu'il fait de leurs vices et de leurs défauts , on reconnaît bien vite que les choses ne sont pas différentes non plus sous ce rapport. La paresse et la vanité forment le fond immuable de leur caractère. On peut se demander s'il n'y aurait pas moyen de combattre utilement l'une par l'autre ; mais c'est une question qui ne pourrait être résolue dès aujourd'hui. Le temps seul serait appelé à en fournir la solution.

Quant à cette vie de concubinage , qu'il n'est pas moins important de faire cesser au moment actuel qu'au temps de Préfontaine , ce n'est pas dans l'origine sauvage du noir qu'il faudrait en chercher l'unique explication , mais encore dans les habitudes vicieuses du maître , par la faute de qui le désordre a pénétré souvent dans l'atelier ; le maître voulait bien marier son esclave , mais ce n'était qu'après avoir abusé de celle qu'il lui donnait pour femme.

Reste à savoir maintenant si la transformation de l'esclave en travailleur libre et salarié , aura le résultat de produire , par le travail , assez de moyens de subsistance pour que la population ne rencontre pas d'obstacle à son accroissement , question qu'il serait prématuré d'aborder dès à présent , mais qu'il est impossible de ne pas poser en présence de cette tendance du noir , à s'écarter des ateliers et des centres d'habitation pour aller chercher sa subsistance au sein des forêts.

Mais , en supposant que le noir reformât complètement ses habitudes , et que par la régularité de ses mœurs assujéties au frein salutaire du mariage , comme aussi par l'effet des obligations domestiques qui en ressortiraient , et qui le feraient entrer dans le cercle laborieux de la vie civilisée , il apportât son notable

contingent à l'accroissement de la population et des produits qui serviraient à la nourrir, cela ne suffirait pas sans doute pour la colonisation du vaste territoire que nous possédons sur le continent américain; et on peut dès lors se demander si l'immigration pourra, de son côté, venir remplir les espaces vides que présentera longtemps cet immense désert de la Guyane.

Il est impossible, dès à présent sans doute, de pré-juger cette question si délicate et si complète de l'immigration; et les quelques essais malheureux qui ont été faits à diverses époques ne sont pas probablement reconnus pour un argument sans réplique en faveur de la condamnation du système. Tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'on est ici dans des conditions meilleures qu'aux Antilles.

J'ai vu, il est vrai, à Cayenne, quelques Madériens, que l'on m'a dit y traîner une existence assez misérable; mais ils y sont venus en trop petit nombre pour qu'on ait pu employer leurs bras utilement, car il ne serait guère possible de juger de l'opération que si elle était faite sur une grande échelle. Bien certainement, aux Açores, comme aux Canaries, on pourrait faire de nombreux emprunts d'ouvriers plus faciles à acclimater que d'autres sur un sol dont la température est presque isotherme avec la leur. Cela serait d'autant plus facile, en ce moment, que la maladie de la vigne, qui a envahi l'île de Madère, paraît avoir jeté la population de cette île dans une misère profonde, et la dispose à l'expatriation.

Mais ce n'est pas de ce côté, c'est du côté de la France qu'il faudrait attirer des bras, car il y aurait alors double avantage, puisque, outre le profit qu'on retirerait de la mise en valeur de terrains actuellement improductifs, ou à peu près, ce serait un dé-

bouché large et fécond pour le trop plein des cadres pressés de notre de notre population.

M. Ithier a recueilli un assez grand nombre de faits qui démontrent la possibilité d'un établissement sérieux et durable, de la part des Européens, sur le sol de la Guyane. Chargé par le gouvernement d'examiner sur les lieux même la question de l'immigration française, il est arrivé à des conclusions favorables; mais il pense que cette solution est subordonnée à certaines conditions dont l'accomplissement rigoureux est nécessaire.

Elles se résument dans un système combiné de précautions qui pourvoit tout à la fois à la santé et au bien-être des colons.

On peut bien se demander, il est vrai, dans l'hypothèse même de la réalisation de cet ensemble de conditions favorables, ce qu'il adviendra si nos travailleurs s'avisent d'entreprendre l'exploitation des vastes forêts de la Guyane. Quelles que soient les précautions hygiéniques qui seront prises, de quelque manière qu'on s'y prenne pour échapper aux influences méphitiques de cet air humide et chaud qui s'exhalera de leur sein, tout chargé de vapeurs malfaisantes produites par la décomposition des végétaux, il y aura sans doute des victimes à déplorer; cela est inévitable. Mais ajoutons qu'elles ne seront pas plus nombreuses là que dans toute autre contrée vierge, avant qu'on ait entamé les travaux de culture et d'assainissement. Dans nos pays, où la civilisation a depuis longtemps planté son drapeau, si l'on cessait de cultiver certaines parties de notre territoire et d'entretenir les ouvrages destinés à protéger la santé publique non moins que la propriété, dans moins de cinquante ans nous verrions la population affligée par des épidémies meurtrières; témoin l'Afrique septentrionale et la campagne de

Rome, qui étaient jadis à l'abri des influences de la malaria, grâce aux travaux d'assainissement qui avaient été opérés et qui sont redevenus fort insalubres depuis que ces travaux ont été négligés ou abandonnés.

Néanmoins, le péril qui peut menacer la santé des pionniers intrépides qui s'attaqueront à ces forêts vieilles comme le monde, n'est pas, à tout prendre, insurmontable même dès à présent.

J'ai entendu parler, pendant mon séjour à Cayenne, d'un franc-comtois qui avait formé, au sein des grands bois et à 80 lieues dans l'intérieur des terres, un établissement agricole où il élevait du bétail. On assurait que sa santé prospérait aussi bien que ses affaires.

De son côté, M. Ithier a constaté plusieurs cas de longévité avancée chez des Français appartenant à nos provinces occidentales et septentrionales, qui avaient vécu à la Guyane où ils avaient formé des exploitations forestières sans avoir jamais éprouvé les influences de la maladie.

Ce sont sans doute des constitutions robustes que celles qui parviennent ainsi à se soustraire aux accidents d'un tel milieu atmosphérique. Qui en doute ? Mais lorsqu'il s'agit d'entreprendre une œuvre telle que la colonisation d'un pays neuf, est-ce qu'on s'adresse de préférence à des corps débiles et ruinés, plutôt que de faire appel à la portion virile et forte de la population. Il n'est pas nécessaire de passer l'Atlantique pour procéder dans de telles conditions avec la perspective d'un insuccès ; et si en France, quand il s'agit d'exécuter un travail d'utilité publique, on ne choisissait pas ses ouvriers, on n'aurait bientôt qu'un hôpital au lieu d'un chantier.

Depuis les derniers événements accomplis en décembre, le Gouvernement a jeté les yeux sur la Guyane

pour en faire une colonie pénitentiaire, une espèce de Botany-Bay. Déjà une partie de nos bagnes a été évacuée sur cette contrée lointaine, et on se dispose à achever l'œuvre en y expédiant tous nos forçats. On a formé un établissement provisoire aux Iles du Salut pour les recevoir, en attendant qu'on puisse les installer sur la terre ferme.

Il est impossible d'apprécier par avance le résultat qu'aura le nouvel essai tenté par le Gouvernement, au point de vue de la question que nous examinons en ce moment, celle de l'accroissement de la population. On peut bien se préoccuper des inconvénients que présente à cet accroissement l'état de cette classe dangereuse, muletée des condamnations de la justice, et qui, avant d'en arriver là, a usé son tempérament dans les excès de tout genre. On peut bien se demander si ce ne sont pas de non-valeurs que l'on envoie pour accomplir une œuvre difficile et qui exigerait des bras plus forts, des corps plus valides.

Mais, néanmoins, malgré toutes les difficultés dont elle peut être entourée, c'est une œuvre à tenter. Les colonies pénales de l'Angleterre, malgré toutes les controverses dont elles ont été l'objet, n'ont pas seulement prospéré par la main des colons libres; et les convicts ont bien été sans doute pour quelque chose dans le développement de leur richesse productive. Nous lisons, dans les *Annales du Commerce extérieur*, une lettre du 15 mars 1851, de Port-Adélaïde, dans laquelle on réclame de nouveaux transports de condamnés. C'est donc une preuve que l'on ne regarde pas leur concours comme dépourvu d'utilité.

Quoiqu'il en soit du succès de l'œuvre de colonisation de la Guyane, par les déportés de nos bagnes, disons qu'elle a besoin d'être confiée à des mains émi-

nemment capables. Activité, intelligence et fermeté, ce n'est pas trop de ces qualités réunies pour arriver à organiser le travail, sur cette terre à peu près déserte, d'une manière profitable et durable.

S'il était permis d'espérer que l'on pût convertir nos forçats en travailleurs, et si dans cette conversion du travail des ports en travail de la terre, ils résistaient à l'influence du climat, il y aurait bien à s'applaudir d'une semblable transformation. En effet, d'un côté, le budget de la France serait déchargé de la dépense des bagnes, et la Société serait exonérée des périls que cette classe, adonnée au mal, lui fait incessamment courir; de l'autre, on parviendrait enfin à peupler et à mettre en valeur un immense territoire, en créant un réseau de communications, qui est le besoin le plus urgent du pays, pour faciliter son exploitation. Mais c'est une question enveloppée de trop d'incertitudes pour qu'on puisse se prononcer dès à présent sur la réussite de l'œuvre.

Avant de terminer ce qui concerne la population de la Guyane Française, nous devons constater un fait qui a son importance relative, c'est que les haines de caste sont moins fortes dans notre colonie continentale qu'aux Antilles. Les mariages entre blancs et femmes de couleur y sont plus fréquents; et cela ne date pas d'une époque récente, car on avait déjà remarqué, en 1836, que sur 28 mariages contractés dans la classe de couleur libre, il y avait eu 3 alliances mêlées. A quelque distance de la ville même de Cayenne, et dans les lieux particulièrement où les terrains en savanne font prévaloir l'élevé du bétail sur les cultures dites riches, les classes blanches et de couleur vivent à l'état de fusion complète, et les répugnances de la peau ont totalement disparu.

Néanmoins, bien que la classe blanche eût pris l'initiative de la conciliation, car des arrondissements électoraux avaient, en 1836, quoique composés en majorité de blancs, nommé deux hommes de couleur membres du Conseil colonial, en 1848, après l'émancipation, aucun blanc n'a été nommé député, soit à l'Assemblée constituante, soit à l'Assemblée législative.

Il est vrai que la Guyane n'avait qu'un seul représentant à nommer; et on comprend dès-lors très-bien qu'il n'y ait pas eu d'élection blanche, les hommes de couleur et les noirs devant désirer être représentés par un homme de leur classe.

En revanche, et c'est un fait sur lequel nous ne saurions trop insister, la proclamation de la liberté n'a été suivie d'aucun excès dans la Guyane Française. Là on n'a pas vu, comme aux Antilles, le fer multiplier les victimes, le feu ravager les habitations.

Cette conduite de la population africaine, dans un moment où l'action des lois était suspendue, et dans un pays où les habitations éloignées les unes des autres offraient des facilités au crime, en lui assurant l'impunité, témoigne en faveur de la douceur de ses mœurs et donne des garanties aux efforts qui seraient tentés dans l'intérêt de la colonisation future.

### 2. III.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les cultures de la Guyane Française ne diffèrent guères de celles de nos Antilles. Comme dans les Iles du Vent, les exploitations se divisent en habitations vivrières et en habitations sucrières. La production du sucre n'y a pas toutefois la même importance, sous le rapport du rendement et surtout sous celui de l'étendue des terrains

qui y sont consacrés. Il est cependant des terres d'une qualité supérieure qui donnent un quart de produits de plus que les meilleures terres des Antilles; mais, en général, la production ne dépasse pas 2,500 kilog. par hectare, ce qui est un résultat un peu inférieur à celui qu'on obtient en moyenne à la Guadeloupe et à la Martinique. En revanche, il est d'autres cultures qui y ont plus de développement que dans nos Antilles. Nous citerons, parmi celles-ci, le rocou en première ligne.

De tout temps le rocou a été une branche considérable de l'industrie agricole de notre colonie. On sait que le rocou est la graine ou semence du rocouyer, que l'on triture et réduit en une pâte qui est utilisée dans les opérations tinctoriales pour la coloration en rouge ou en jaune. Le rocouyer exige, pour sa culture, peu de bras et de capitaux; c'est ce qui explique le développement qu'a pris, dans la Guyane Française, la production de cette graine. Un hectare de bonne terre rend en moyenne 300 kilog. Dans le quartier de Kaw, le produit par hectare s'élève même jusqu'à 900 kilog. Le rocouyer porte au bout de trois ans.

Le cafier donne d'excellents produits, mais pas très-abondants. Le café de Cayenne est fort estimé dans le commerce. Son rendement est de 170 kilog. par hectare; chiffre inférieur à celui des Antilles. Le cafier cultivé vient d'Arabie; mais il y a cependant dans le pays deux espèces indigènes que l'on trouve au sein de ses forêts. L'un porte le nom de cafier de la Guyane, l'autre celui de cafier à panicule. Le café de la montagne d'Argent, dans le quartier d'Oyapoc, est particulièrement estimé.

Le coton de notre colonie est de fort belle qualité. Sur les marchés de France, il est coté au même prix

que celui de Fernambouc, qui jouit d'une réputation supérieure. Dans les terres hautes, il est plus beau et plus soyeux ; mais il est moins productif que dans les terres basses. Le rendement moyen d'un hectare est de 175 kilog. en terre haute, et de 225 en terre basse. Il s'élève même parfois jusqu'à 350 kilog. Le cotonnier porte au bout de six mois et donne des produits deux fois par an. Peu importe la nature du terrain dans lequel on sème sa graine, elle lève partout sans difficulté ; et ce qui devrait favoriser beaucoup le développement de cette culture, c'est qu'elle est, de toutes celles qui viennent dans la Guyane, la moins coûteuse.

A coup sûr, il ne devrait pas être indifférent à la France, qui emploie une assez grande quantité de coton dans sa fabrication manufacturière, de ne point rester complètement à la discrétion de l'étranger pour ce produit. Et, d'autre part, il est sans doute de son intérêt de profiter des avantages incontestables que peut présenter, dans notre colonie, une culture qui y prospère aussi bien ; il y a là des éléments de qualité et de bon marché qui ne sont pas à négliger, en effet. Cependant cette culture languit, pour ainsi dire, et c'est en quantités insignifiantes que le coton de la Guyane Française arrive dans nos ports.

Le cacaoyer croit naturellement dans les forêts du pays, dans celles de l'Oyapoc et de Canopi notamment. Il est très-abondant dans les premières. Il se plaît sur les collines, près des ruisseaux et dans les lieux qui ne sont ni trop secs, ni trop humides. Depuis plus de cent ans, du reste, il est cultivé par les habitants. Dans l'île de Cayenne, dans les quartiers d'Oyapoc et d'Approuague se rencontrent les principales cacaotières. Le produit, par hectare, est en moyenne de 130 kilog. Depuis quelques années cette

culture a subi une décroissance, ce qui s'explique d'autant plus difficilement, que c'est une de celles qui exigent le moins de travail.

Le cannelier vient très-bien à la Guyane; mais la canelle, il faut le reconnaître, n'a ni la même qualité, ni le même parfum que celle de Ceylan. Les causes de cette infériorité ne sont pas encore déterminées..

Le poivre récolté à Cayenne est très-beau, et il est fort estimé dans le commerce; mais le produit qu'on obtient n'est pas peut-être suffisant pour encourager les travaux de culture. Aussi est-ce un produit qui n'a pas pris beaucoup de développement.

Nous en dirons autant du muscadier, à la culture duquel se prête peu le climat de la Guyane. Aussi s'est-elle peu propagée, et la muscade tend-elle à disparaître, du moins comme article marchand.

La liane, qui donne la silique parfumée connue sous le nom de vanille, croît naturellement dans les forêts. On la cultive aussi dans quelques jardins, où elle donne des produits magnifiques. Elle est d'excellente qualité et vaut bien celle du Mexique, qui, comme on le sait, a le privilège d'approvisionner l'Europe. On en connaît à la Guyane de trois espèces: la grosse vanille, la petite, la longue. Le naturaliste Aublet n'a jamais trouvé la vanille dans les forêts intérieures, mais seulement à peu de distance de la mer, sur le bord des rivières, des criques où la marée se fait sentir, et dans tous les lieux palustres où l'on rencontre des eaux saumâtres. Elle forme tantôt un arbuste isolé, tantôt une plante parasite qui s'attache au tronc et aux branches des grands arbres.

Le giroflier rapporte au bout de cinq ans en terre basse, et de neuf ou dix ans en terre haute. Son rendement moyen est de 91 kilog. par hectare. Dans l'es-

pace de trois années on compte une bonne récolte, une moyenne, une mauvaise.

L'indigofère croit naturellement dans les terrains sablonneux de Macoria, de Kourou, de Sinnamary. M. Ithier en a vu de très-beaux plants à Kourou, où les habitants préparent eux-mêmes la substance colorante pour leur usage. L'indigo qu'on recueille dans la Guyane Française est reconnu de qualité supérieure. Le seul obstacle qui paraît jusqu'à présent s'être opposé au développement de cette culture, vient de la main d'œuvre, beaucoup trop chère pour le prix auquel on peut le livrer dans le commerce. C'est la manipulation opérée pour obtenir la fécule qui constitue un article élevé de dépense. Préfontaine ne citait, de son temps, qu'un seul habitant à qui cette culture eût réussi. L'aspect d'une plantation indigofère ressemble tout-à-fait à nos luzernières.

L'aouara, espèce de palmiste, qui croit à l'état sauvage, fournit une graine dont la trituration donne une huile connue sous le nom d'huile de palme, bonne à brûler et même à manger. Cette graine sert, en outre, à engraisser les bestiaux. L'aouara est très-commun dans les savannes. On extrait, de l'amande que renferme son noyau, une espèce de beurre qui sert en médecine et même, ce qui ne s'accorde guères, dans les préparations culinaires.

D'autres végétaux, d'un produit oléagineux très-abondant, croissent aussi à l'état naturel, tels que le patawoux, le caumoun, le montcaya. L'huile extraite du noyau, de la chair et de l'amande du caumoun est meilleure que celle de l'aouara; mais cette huile est elle-même inférieure à celle du patawoux, qui est, sans contredit, la meilleure de toutes celles que fournissent les divers végétaux oléagineux de la Guyane

Française. Le patawoux ou le patawoua est une espèce de palmier très-commun, dont le bois s'exporte pour faire des manches de parapluie, des cannes, des ouvrages de tableterie.

S'il faut en croire les gens qui ont vécu dans le pays, le sésame, qui y vient abondamment, donne aussi une huile très-bonne à manger, quand elle est fraîche, et que quelques-uns assimilent à l'huile d'olive. D'un autre côté on fait, avec la graine pulvérisée et réduite en pâte, une espèce de bouillie, dont les Nègres sont très-friands.

On extrait encore une huile, mais bonne seulement pour l'éclairage, de l'amande du fruit du carapa, qui est un des arbres les plus gros de la Guyane, car son tronc s'élève à plus de 25 mètres de hauteur sur 3 ou 4 de diamètre; comme cette huile est très-amère, on s'en sert pour préserver les meubles de la piqure des insectes.

L'arbre à suif *croton sebiferum* qui donne une graine remplie d'une graisse jaune, dont on fait les chandelles, est très-abondant.

Plusieurs espèces de lianes sont utilisées pour faire des cercles de barriques, notamment la liane oncle et la liane couratary. Il en est une espèce dont les Indiens se servent pour éni vrer le poisson. Aublet l'avait nommée *Robinianicou*.

La liane à panier sert à faire des corbeilles. Avec l'arouma on fait des manarets ou tamis, avec le palmier sampa on fabrique des tuyaux-conduites.

Le mahot, qui est très commun entre Kourou et Sinnamary, fournit une écorce dont on fait d'excellentes cordes. On emploie aussi à cet usage plusieurs espèces de liane, la liane rouge, la liane crape, la liane çar-rée, la liane franche, la liane punaise.

L'arbre mani, qui se rencontre aussi entre Kourou et

Sinnamary , donne une résine qui remplace avantageusement le brai, pour les canots. L'écorce, les feuilles, les rameaux, le calice, la fleur et le fruit, soumis à une certaine pression, rendent un suc jaune, résineux qui s'épaissit et devient noir en séchant. Quant au tronc et aux branches, elles le fournissent naturellement sans avoir besoin de les inciser pour le faire couler. On s'en sert pour goudronner non-seulement les bateaux, mais le fil à voile et les cordages; on en fait aussi des flambeaux en le mêlant avec d'autres résines locales.

M. Ithier a recueilli, dans les bois de Kourou, une gomme qui répand en brûlant une odeur très-aromatique, et se rapproche de la gomme *Elemi*. Il a aussi trouvé le caoutchouc par masse, dans la partie haute de l'Oyapoc, dont les rives sont couvertes de forêts épaisses, et aux alentours du lac Mapa.

Préfontaine cite un arbre qu'il appelle du nom sous lequel il est connu dans le pays, l'arbre d'Encens, duquel on extrait une gomme résine d'un jaune pâle que l'on brûle dans les églises en guise d'encens, et dont le parfum est analogue à ce produit de l'Arabie.

Barrère signale comme venant naturellement le baume de copahu, le baume rouge, la salsepareille, l'ipécacuanha. Il mentionne aussi comme pouvant être cultivés avec profit et sans beaucoup de peine la casse du Brésil et celle des Iles, le jalap, la scamonée, le sang de dragon, le storax et le camphrier.

Nous ne devons pas oublier le simarouba, qui croit sans culture, et dont la racine est un remède efficace contre la dissenterie, qui est fort employé à Cayenne.

Parmi les produits de la Guyane Française, il en est un certain nombre classés dans ce qu'on appelle les produits riches et qui, de nature à être exportés, s'ils

devenaient plus abondants, donneraient lieu à un mouvement commercial très-actif avec l'Europe, qui les consomme. Il en est d'autres qui sont destinés à la consommation locale et servent à l'alimentation du pays. C'est à cette catégorie qu'appartiennent surtout ceux dont nous allons parler. Ceux-ci ne sont pas sans doute à négliger, dans l'hypothèse de l'accroissement de la population surtout, et il ne faudrait pas imiter ce roi de la fable qui changeait en or tout ce qu'il touchait, car on risquerait de mourir de faim au milieu des plus riches productions. Il est vrai, peut-on ajouter, que l'exportation suppléerait aux moyens d'alimentation qui manqueraient au pays, mais si on peut se les procurer sans avoir besoin de les demander au dehors, cela ne vaut que mieux sans doute, car de cette façon on n'est pas exposé à mourir de faim, en cas de blocus des côtes.

Le bananier, le riz et le maïs réussissent parfaitement.

Le blé, le riz et le maïs sont les éléments essentiels du régime alimentaire de toutes les parties du globe. La prévoyance divine, dans sa libérale munificence, a donné le blé à l'Europe, le riz à l'Asie, et le maïs à l'Amérique du nord. Quant à l'Amérique du sud, pour remplacer l'une de ces trois substances alimentaires, elle l'a dotée de plusieurs végétaux qui contiennent une grande quantité de matière nutritive, et le bananier est l'un de ces végétaux.

Plus favorisée que nos Antilles, où ne croissent ni le riz ni le maïs, la Guyane Française, qui les cultive avec profit, possède en outre comme elles, indépendamment du bananier, le manioc, le camanioc, les racines de patate, d'igname et de tayove, qui donnent les plus beaux et les meilleurs produits.

On y rencontre les deux espèces de bananier con-

nues sous le nom de *bananier des sages* et de *bananier du paradis*. Leurs fruits ont une forme analogue à celle du concombre ; mais ils sont beaucoup moins gros, leur chair est molle, un peu pâteuse, pleine d'un suc de goût assez fade et de couleur jaunâtre.

Le fruit du bananier du paradis est une nourriture essentielle pour les Indiens et les Nègres, aussi l'appelle-t-on la viande des noirs, comme on appelle le manioc, leur pain ; le fruit du bananier des sages, plus fondant et plus agréable, est servi cru au dessert sur toutes les tables, tandis que l'autre se mange cuit sur le gril, à la poêle, comme l'aubergine, ou apprêté avec une sauce au vin. On fait aussi une espèce de liqueur avec la banane, que l'on regarde comme très-salutaire.

La figue banane ou *bacobe* est, sans contredit, la meilleure au goût, du moins pour un palais européen.

Le manioc *jatropha manihot* est un arbrisseau extrêmement commun dans les forêts, et cultivé dans les jardins pour les usages alimentaires. Ce sont ses racines qui, après avoir été dépouillées du suc laiteux qu'elles contiennent et qui est un poison très-subtil, triturées et réduites en farine, forment la cassave, qui est un aliment très-sain et très-nourrissant. C'est la base de la nourriture des Indiens et des Noirs, qui préfèrent la galette de cassave au pain de céréales. J'ai connu même des créoles qui mangeaient le pain de manioc de préférence au meilleur pain de froment.

On compte, à la Guyane Française, cinq espèces de manioc indépendamment du camanioc. Celui-ci a les mêmes qualités nutritives que le manioc ; mais il en diffère en ce que le suc de sa racine n'est pas vénéneux, et aussi en ce que sa farine a plus de goût. Par compensation, il est vrai, ses racines sont moins abondantes.

Outre qu'on en fait de la cassave , on les mange bouillies ou rôties.

On se sert de la fécule de manioc pour frire le poisson, donner de la liaison aux sauces , et pour coller le papier. On l'appelle *cipipa*. On se sert du suc épaisi ou rob de manioc , appelé *cabiou*, pour assaisonner les ragoûts, le roti, surtout les canards et les oies.

Enfin , on fait avec la racine du manioc diverses liqueurs connues sous les noms de *vicou*, de *cachiri*, de *paya*, etc., etc.

L'igname est une racine tubéreuse, longue de 2 à 3 pieds, noire au dehors, blanche ou rougeâtre en dedans. Elle pèse jusqu'à 30 ou 40 livres. Elle fournit un aliment très-sain , d'une saveur assez douce , que l'on assaisonne pour le rendre plus agréable. Elle se mange rôtie sous la cendre ou simplement cuite à l'eau. On en fait de la bouillie comme avec du pain. Il y a à la Guyane Française une espèce indigène; mais celle qu'on y cultive vient des Indes.

La patate est une racine tubéreuse du même genre , c'est une pomme de terre sucrée.

Le *tayoc* ou choux caraïbe s'accomode de diverses façons. Ses feuilles se mangent à la soupe ; sa racine , qui est très-bonne et très-nourrissante , se mange rôtie ou bouillie. Il figure dans le *calalou*, qui est le plat de l'hospitalité créole. On apprête ce plat , à Cayenne, en mêlant ses feuilles avec les graines et la capsule du *gombo*, que l'on fait cuire dans du lard , de la graisse ou du poisson boucané.

On mange, à la Guyane Française, plusieurs espèces de pois et de haricots qui sont d'un goût parfait. Les légumes d'Europe , qu'on y a naturalisés , le chou , la ciboule , le persil , le céleri , la laitue , les raves , les radis et les navets ne valent pas , néanmoins , ceux

du pays d'origine , mais ils ont cet immense avantage de produire toute l'année. Le melon , la citrouille et le concombre , qu'on y a aussi introduits , sont aussi bons que ceux d'Europe , et ils rendent abondamment.

Il y croît plusieurs espèces d'ananas ; il en est qui ont la chair rouge. Le plus souvent , cependant , elle est blanche. L'ananas *pîte* est le plus estimé à cause de l'odeur suave qu'il répand quand il est mûr. On le confit très-bien , et dans cet état il résiste aux plus longues traversées. Avec le fil de cette espèce d'ananas on fait des cordes et des hamaes.

L'ananas qui ressemble , par sa forme conique , à une pomme de pin , est cultivé avec succès à la Guyane , dans toutes ses variétés , et son fruit est bien préférable à celui qu'on obtient dans nos Antilles. C'est une observation qui peut s'étendre , du reste , à toutes les espèces de fruits qui ont une supériorité marquée dans notre colonie équinoxiale.

L'oranger , le citronnier , le grenadier , le figuier , y donnent des fruits d'une admirable beauté pour le volume , et d'un goût délicieux , l'oranger surtout. Le raisin n'a pu y venir à bien ; il mûrit trop vite pour mûrir d'une manière égale. Ainsi trouve-t-on , sur la même grappe , des grains verts , d'autres mûrs et d'autres pourris.

Les arbres fruitiers indigènes et ceux qui proviennent des Indes Orientales , présentent des ressources infinies pour la nourriture des hommes et l'engrais des bestiaux.

Les principaux sont : le manguier , le sapotillier , l'avocatier , le goyavier , le paripou , l'abricotier , le poirier et le cérisier des tropiques , qui n'ont rien de commun avec les nôtres , le fraisier-arbre , la pomme acajou , le mombin , le saouari , le coupi , le balatas ,

le papayer, le jaune d'œuf, le corossolier, la pomme cannelle, le cocotier, le calebassier, le jaquier, l'arbre à pain, l'arbre à châtaigne, la barbadine, la pomme liane, la liane maritambour, le chou palmiste, le coumier.

Les fruits de ces arbres ne sont pas tous d'un goût excellent; mais quelques-uns, qui ne sont pas abordables pour nos palais délicats, donnent de très-bonnes confitures, et d'autres fournissent un emploi utile sous d'autres rapports.

Le chou palmiste donne une excellente salade. Il est fâcheux seulement que, quand l'arbre est élevé, il faille le détruire pour avoir la salade. Il est plusieurs espèces de choux palmistes: l'aouara, le monteaya, le maripa, le caumoun.

Nous ne pouvons passer sous silence un fruit sucré et farineux qui offre une nourriture aussi saine qu'agréable, c'est celui d'une espèce de palmier nommé *paripou* ou *poupouyna*, qui est extrêmement répandu dans la Guyane Française.

Mais ces ressources alimentaires ne suffisent pas, sans doute, pour les Européens, et il importe de savoir si le pays se prête à fournir des ressources sous le rapport de l'alimentation animale, ou du moins s'il est dans ses conditions naturelles de voir ces ressources se créer ou s'agrandir pour subvenir aux besoins de la colonisation.

Or, c'est ici, il faut en convenir, que la déception est grande dans la situation actuelle des choses.

Il y a bien de pâturages à l'heure présente dans la Guyane Française; ils s'étendent depuis le quartier de Macoria jusqu'à celui d'Organabo. Ils embrassent une certaine zone de prairies confinant à une région de terres cultivées qui les séparent de la mer, et se

prolongent jusqu'à trois ou quatre lieues dans l'intérieur des terres. D'après leur situation plus ou moins rapprochées du littoral, la nature des végétaux et de la terre qui les produit, on les divise en pacages salins et en savannes proprement dites. Les premiers forment une ligne étroite le long des anses des quartiers de Macoria, de Konrorc, de Sinnamary, d'Iracoubo, et se divisent en terres hautes et terres basses ou noyées. Les savannes proprement dites embrassent les immenses terrains découverts, entrecoupés de rivières et de criques que l'on trouve dans les mêmes quartiers, et qui s'étendent jusqu'à l'Organabo.

C'est dans ces quartiers que se trouvent les principales hattes ou pares de bestiaux qu'on élève dans la Guyane Française.

Mais, après avoir déterminé les limites des terrains propres aux pâturages, il reste à savoir quelle est la qualité de ces pâturages; et ici, il faut en convenir, tout est bien différent des espérances qu'on aurait pu concevoir en jugeant de leur mérite par leur étendue.

Il faut, en effet, reconnaître en ceci, comme en bien d'autres choses, qu'il n'est rien de plus trompeur que les apparences. Les pâturages ne fournissent que de très-insuffisantes ressources dans notre colonie, et ce n'est pas sans surprise que l'on apprend, à Cayenne, que les vaches dont on prend le lait, que les chevaux de la gendarmerie locale, qui ne sont pas très-nombreux, comme on peut le supposer, sont cependant nourris avec le foin que l'on fait venir sur bâtiment, de Nantes ou de Bordeaux.

Voici l'explication de ce fait fort extraordinaire :

Pendant les sept à huit mois de pluie continue qui règnent à la Guyane, les savannes sont remplies d'eau et se changeant en un marécage, deviennent inabor-

tables pour le bétail ; ce n'est que sur la fin de l'hivernage que , les eaux se retirant , elles se couvrent d'une herbe épaisse et haute dont on se hâte de profiter ; mais bientôt , à cette période de pluie diluvienne , succède une phase de sécheresse absolue. On ne voit sur le sol que de l'herbe brûlée , et la configuration du terrain se prête peu aux irrigations. Sans doute il y aurait moyen de remédier à cet inconvénient en faisant les provisions de fourrages qui se consumeraient à l'étable pendant la saison sèche ; mais il convient d'ajouter qu'il faudrait avoir de vastes locaux dans lesquels on empilerait le fourrage. Or , ces vastes locaux manquent presque complètement dans l'état actuel des choses.

Ce n'est pas tout encore , et ici nous touchons au point délicat de la question. L'herbe des savannes n'est pas bonne , et le bétail s'en ressent : rien de plus maigre , de plus chétif , en effet , que celui qu'on élève dans les environs de Cayenne.

Mais ce n'est pas sans doute un mal sans remède. Cela changerait bien vite de face si on améliorait les pâturages des savannes en y naturalisant l'herbe de Guinée et de Para. Les récoltes qu'on en obtiendrait pourraient être enfermées pour être consommées pendant la saison sèche et pendant la portion de la saison humide ; où ce serait chose possible , on laisserait paître le bétail sur le terrain. J'ai vu , aux Antilles , des prairies d'herbe de Guinée magnifique , et je puis attester que le mouton , engraisé avec cette herbe , est d'un goût excellent.

L'herbe de Guinée est le panic élevé , *panicum maximum* ; sa racine est vivace. Elle produit plusieurs tiges droites , articulées , qui atteignent parfois la hauteur de plus de 1<sup>m</sup>70 , garnies de feuilles li-

néaires, vertes. Ses fleurs sont disposées en une grande panicule terminale, longue de 0<sup>m</sup>33. Cette plante, originaire probablement de la Guinée, a été transportée aux Antilles. Aucune autre graminée n'y fournit un fourrage aussi abondant et d'aussi bonne qualité.

Si on se livrait à l'élevé du bétail en grand, alors que la population venant à croître, il faudrait songer à lui assurer les moyens de subsistance, on ne devrait pas se contenter de travailler à l'amélioration des savannes, on devrait encore construire de vastes carbetts destinés à loger les troupeaux pour les mettre à l'abri de l'humidité et de la dent du jaguar pendant la nuit.

De nos précédentes observations, il ne faudrait pas conclure, du reste, d'une façon absolue que, dans l'intérieur de la Guyane Française, il soit impossible de rencontrer d'excellents pâturages; nous avons entendu parler, pendant notre séjour à Cayenne, d'un franc-comtois établi à une assez grande distance du littoral, et dont on dit le bétail magnifique, ce qui tient sans doute à la qualité de l'herbe qu'il mange.

De son côté, M. Ithier a appris de plusieurs colons que les savannes des environs de l'Oyapoc sont bien meilleures que celles qui sont situées sous le vent de Cayenne. Quelques Indiens, pasteurs, qu'il a rencontrés dans le haut de la rivière de l'Approuague, lui ont affirmé que l'immense plateau, légèrement ondulé et sillonné de nombreux cours d'eau, qui s'étend de la rivière Mapa à celles de l'Ouassou et de l'Oyapoc, renfermait des pâturages de même nature que dans le Maranhô et sur les rives de l'Amazonie, qui nourrissent d'immenses troupeaux, comme on le sait.

Au moment actuel, le bœuf indigène que l'on mange à Cayenne n'offre pas une nourriture qui flatte le goût.

Il est vrai qu'à la table du Gouverneur j'en ai goûté qui était fort bon ; mais outre que c'était de la viande de choix , c'était, au dire même de M. Pariset, une heureuse exception. En revanche, les bœufs que nous embarquâmes à Cayenne, pour notre traversée de cette tribu à la Martinique, furent détestables, et ils ne satisfirent pas plus notre goût qu'ils n'avaient séduit nos regards lorsque nous les avons vu hisser, chétifs et maigres, sur le pont de la *Caravane*. Quelle différence avec les superbes bœufs de Portorico qui se consomment dans nos Antilles !

Pour donner une idée du peu de développement de l'industrie de l'éleveur du bétail et aussi du peu d'étendue des cultures de la Guyane, qu'il me soit permis de citer un état statistique de toutes les existences en animaux, relevées au 1<sup>er</sup> janvier 1849, dans toute l'étendue de notre colonie :

Les chevaux et les juments ne s'élevaient qu'à	127
Les baudets et étalons, à . . . . .	20
Les ânes et ânesses, à . . . . .	7
Les mulets et mules, à . . . . .	98

Voilà pour les animaux utiles employés aux travaux des habitations. Voici ceux sur lesquels roulait l'alimentation du pays.

Les cochons étaient au nombre de. . . .	2,496
Les béliers et moutons <i>id. id.</i>	395
Les taureaux et bœufs <i>id. id.</i>	1,044
Les vaches <i>id. id.</i>	3,491
Les veaux <i>id. id.</i>	637
Les genisses <i>id. id.</i>	762

Il est à remarquer que les animaux de race bovine, bien loin de s'accroître, tendent à diminuer. Ils n'arri-

vent pas à 6,000 aujourd'hui , et en 1836 , la statistique officielle constatait une existence de près de 10,000.

Nous avons dit que bien que les habitations se divisent en habitations vivrières et en habitations sucrières, il est cependant peu d'habitations sucrières qui ne cultivent autre chose. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 1849, sauf une vingtaine de sucreries, il n'était guère d'habitations qui fussent consacrées à une seule espèce de culture. Sans nous occuper des produits de la terre, qui se diversifiaient beaucoup dans ces habitations, il y avait toujours plus ou moins d'élève de bétail.

A cette date, du 1<sup>er</sup> janvier 1849, 1,302 hectares étaient affectées à la culture de la canne à sucre, dans vingt-quatre habitations. Trois espèces de cannes : la canne d'Otaïiti, la canne jaune de Batavia, la canne violette de Batavia, étaient les seules qui y eussent été introduites. Avant 1849, l'étendue des plantations sucrières était plus considérable, et si nous remontons jusqu'en 1836, nous trouverons qu'à cette date, 1,571 hectares étaient la surface de terrain occupée par les plantations, ce qui établit une différence, de 1836 à 1849, de 269 hectares en moins. Les chiffres postérieurs à 1849 nous manquent ; mais il est bien certain qu'ils doivent être descendus, et tout à l'heure, quand nous arriverons aux produits actuels, il nous sera facile de présumer, par leur extrême décroissance, de la progression descendante des terrains cultivés en sucre.

En 1849, la production sucrière s'élevait à 1,788,370 k.

Les sirops et mélasse donnaient. . . . 399,714 l.

Le tafia, *id.* . . . . . 200,829 l.

La moyenne annuelle, de 1832 à 1836, ayant été :

De 1832 à 1836, en sucre, de. . . .	2,120,119 k.
De 1832 à 1836, en mélasse, de. . .	600,000 lit.
De 1832 à 1836, en tafia, de. . . .	272,000 lit.

C'est une diminution d'un quart environ sur la production de l'ensemble ; mais cette diminution est loin de suffire pour mesurer le mal radical et profond que l'émancipation des Noirs a fait à la Guyane. Les chiffres que nous venons d'établir indiquent la récolte de 1848 ; et quand l'abolition de l'esclavage a été proclamée, cette récolte était presque achevée. Plus tard nous aurons l'occasion de revenir sur la production actuelle, et alors nous pourrons juger en véritable connaissance de cause de la profondeur de la plaie.

Toujours, à la même date du 1<sup>er</sup> janvier 1849, 391 hectares étaient réservés à la culture du café dans dix-neuf habitations. Le produit en était de 32,572 k.

Le café de la Montagne-d'Argent, qui est sans contredit le meilleur pour son arôme, est très-peu productif.

Le coton occupait 838 hectares, dans vingt-quatre habitations. — Son produit était de 27,863 k.

Le girofle embrassait une zone de cultures de 1,061 hectares, dans quarante habitations. — Son produit s'élevait à . . . . . 74,255 k.

Le cacao était cultivé sur 281 hectares, dans huit habitations, et il rendait. . . . . 50,381 k.

Le rocou, se prêtant plus facilement à la petite culture, se rencontrait dans quatre-vingt-sept habitations. Après la canne à sucre, c'était la production qui s'étendait sur la plus grande surface de terrains. Il em-

ployait 1,260 hectares , et son rendement était de . . . . . 308,085 k.

Le poivre, la canelle et la muscade étaient cultivés : le premier , sur 5 hectares et dans deux habitations ; la seconde, dans vingt-huit ; la troisième, dans une seule.

Leurs produits s'élevaient :

Pour le poivre, à. . . . . 991 k.

Pour la canelle , à. . . . . 634 k.

Pour la muscade , à. . . . . 125 k.

Telle était , en 1849 , la production de la Guyane , en ce qui touche cette nature de denrées que l'Europe demande à la zone tropicale. Il nous reste maintenant à parler de cette sorte de produits qui n'est pas destinée à traverser l'Atlantique , et qui se consomme sur les lieux-mêmes.

Il nous est impossible d'évaluer en poids les produits vivriers qui sont cultivés sur une surface de 3,099 hectares , nous pouvons seulement donner le chiffre de leur valeur , d'après les estimations du tableau officiel que nous avons sous les yeux.

Elle s'élève à la somme de. . . 1,376,985 fr. 39 c.

En 1836 , des treize quartiers de l'île , c'était Approuague qui offrait le chiffre le plus élevé en plantations sucrières. 587 hectares étaient consacrées à ces plantations. Cayenne venait immédiatement après, pour un chiffre de 471 hectares. Kaw et Approuague avaient le pas pour la culture en café ; elle occupait 33 et 30 hectares de terrain. Puis venaient Macoria et Kourou , pour le coton , 1,102 et 657 hectares ; Cayenne et Oyapoc , pour le cacao , 140 et 27 hectares ; Roura , Mont-Sincry et le tour de l'île , pour le girofle , 496 ,

85 et 80 hectares ; Roura et Kaw , pour le rocou , 391 et 341 hectares ; Tonnégrande , pour le poivre , 236 hectares ; Roura , pour la canelle , 5 hectares ; Roura , pour la muscade , 8 hectares ; enfin , Roura ; Cayenne et Approuague occupaient le haut de l'échelle pour les cultures vivrières , 634 , 485 et 464 hectares.

Les quartiers les plus cultivés étaient ceux de l'île de Cayenne , qui avait 1,655 hectares en cultures ; immédiatement après, venaient Roura , pour un chiffre de 1,649 hectares ; Macoria , pour 1,642 hectares ; Approuague , pour 1,117 hectares ; et Mont-Sinery , pour 1,040 hectares.

En tout , la mise en culture des terrains ne s'étendait guère que sur une surface de 11,826 hectares.

Le nombre indiqué par la statistique close au 1<sup>er</sup> janvier 1849 , comme étant celui des ouvriers employés sur les terres cultivées , était de 10,883. Ou ce chiffre était évidemment exagéré à cette époque , ou il se rapportait à une période antérieure. Il est probable qu'il a été relevé tel qu'il existait avant l'émancipation , et qu'on n'avait pu encore constater les ravages profonds que l'abolition de l'esclavage avait produits au sein des habitations , dans le cadre des travailleurs. Le mal s'est étendu depuis lors sans doute , et il est autrement grave aujourd'hui ; mais dès la fin de 1848 , néanmoins , il avait dû se manifester avec une certaine amplitude.

C'est en décembre 1849 que j'ai séjourné à la Guyane , et le Gouverneur me disait , avec une douleur véritable , qu'il avait à constater , depuis le jour où la nouvelle de l'émancipation était parvenue dans le pays , que la vie se retirait de plus en plus des ateliers. La facilité d'existence que présente une contrée si heu-

reusement dotée à des Noirs qui ont peu de besoins , et qui aiment le *far niente* par-dessus toute chose , aidait beaucoup à leur faire concevoir la liberté comme étant le privilège de vivre sans travailler. Les forêts , les terres incultes leur fournissent , bien plus encore qu'aux Antilles , mille ressources pour subsister dans la plénitude d'une indépendance sauvage , et ils en profitent largement. S'ils ont quelques instincts de vanité à l'aide desquels on pourrait espérer de les reconquérir au travail , ces instincts ne sont pas dès à présent assez développés pour qu'on puisse avoir raison de leur incurable paresse , qui est du reste pour eux un sujet d'orgueil , car elle semble les mettre au niveau des blancs , dont c'était autrefois le privilège de race , suivant eux , qui ne connaissent que le travail matériel , de vivre sans rien faire.

Aussi bien , dans aucune de nos colonies , la production n'a été ruinée comme elle l'a été à la Guyane.

En veut-on une preuve incontestable :

Cette production , de près de 1,800,000 kilogrammes de sucres que nous relevions en 1849 sur les états officiels , est descendue , en 1850 , à 401,000 kilog. ; et en 1851 , à 320,000 kilog. Et les autres produits ont subi , à leur tour , une marche également décroissante et dans des proportions aussi considérables.

Il n'y a donc plus à compter avec la race africaine , si elle ne parvient pas à comprendre la dignité et les avantages du travail libre , pour coloniser les immenses terrains que nous possédons dans l'Amérique équinoxiale , et il faut tourner d'un autre côté ses espérances et ses efforts , si l'on ne veut pas renoncer définitivement à l'idée de voir ce pays non-seulement se relever de l'état de déchéance où il est tombé , mais encore renaître d'une vie meilleure où vien-

draient à éclore toutes les richesses productives dont il recèle le germe précieux.

## 2. IV.

Les forêts de la Guyane Française abondent en bois de construction civile et maritime, et en bois d'ébénisterie ; ainsi que nous l'avons dit, elles commencent à 15 ou 20 lieues des côtes, et s'étendent jusqu'à des profondeurs inconnues.

Il résulte, du travail d'une commission instituée par le Ministre de la marine, sous la Restauration, et qui s'est livrée à des expériences suivies, que 23 espèces de bois ont été reconnues éminemment propres aux constructions navales. Le seul inconvénient qu'elles présentent, vient de ce qu'elles sont susceptibles de se fendre et de se gercer par la dessiccation ; mais il y a moyen d'y remédier, la densité paraissant être la cause qui s'oppose à l'évaporation de la sève, en facilitant cette évaporation immédiatement après l'abatage, soit en sciant les pièces qui doivent être débitées en bordages, de manière à mettre le cœur à découvert, soit en traversant le bois par des trous de tarière.

Les bois d'ébénisterie présentent à leur tour cet autre inconvénient, que la plupart n'ont qu'un petit diamètre et ne peuvent fournir que des planches un peu étroites.

Nous devons ajouter, d'ailleurs, qu'ils se prêtent peu au placage, parce qu'ils se fendent facilement et ne peuvent être divisés en feuilles minces. Toutefois, il est reconnu que les bois d'ébénisterie de la Guyane sont propres à faire de très-beau meubles massifs, et qu'ils sont susceptibles de recevoir un bien plus beau poli que toutes les autres provenances.

On peut diviser les bois de notre colonie en deux

classes : les bois durs et les bois mous , les premiers ayant une pesanteur spécifique plus grande que celle de l'eau , les autres ayant une pesanteur spécifique moindre.

Comme nous croyons l'avoir déjà remarqué , les terres hautes produisent les bois durs , tandis que les terres basses ne donnent que des bois mous.

Les arbres qui appartiennent à ces forêts primitives , où la végétation a une puissance inouïe , ne sont pas groupés par familles , mais éparpillés confusément dans tous les accidents du terrain : ici dans les lieux marécageux , là sur les flancs ou sommets des montagnes , ailleurs sur les bords des fleuves.

Les bois durs de première qualité offrent , suivant la notice officielle , plus de 50 espèces ou variétés connues , les bois mous en offrent plus de 60 ; mais il en est des espèces de ces bois comme il en est de l'étendue des forêts ; on ne les connaît que d'une manière imparfaite.

On peut diviser les bois durs en deux classes :

Le wacapou , le rose mâle , le balata , le cèdre noir , le pekcia taob , sont des arbres d'une hauteur de tronc considérable et d'un diamètre en proportion avec la hauteur , susceptibles , par conséquent , d'être débités en larges et grandes planches , et qui offrent d'ailleurs un tissu ligneux à peu près incorruptible à l'air et dans l'eau. Le wacapou a la dureté du chêne et occupe le premier rang pour la durée. Les autres ont plus de densité encore. Sans doute l'exploitation de ces derniers est plus difficile , s'il en est ainsi ; mais aussi , en revanche , le produit en est bien meilleur , quand une fois on a triomphé des difficultés de ce travail et qu'on l'a mis en œuvre. Il y a là des éléments précieux pour les constructions civiles et surtout pour les construc-

tions maritimes , où la dureté des bois et leur incorruptibilité est une qualité inestimable.

Le wacapou se trouve dans les grandes forêts , sur le bord des rivières et jusques dans l'île de Cayenne. Son tronc s'élève à plus de 20 mètres sur 1<sup>m</sup>50 de diamètre.

Le tronc du bois de rose a à peu près les mêmes dimensions. Sa couleur est jaune citron Il exhale une odeur de rose , et c'est de cette propriété aromatique que lui vient son nom.

Le balata rouge l'emporte sur tous les autres bois de construction , par la forme rectiligne de son tronc , par sa longueur et sa grosseur. Il s'équarrit parfaitement.

L'iciquier cèdre , avec ses variétés blanche , rouge , noire ou jaune , est commun dans les forêts de Kaw ; son tronc est très-droit et s'élève à 20 mètres sur 1<sup>m</sup>50 de diamètre. On prétend que le jaune est l'espèce préférable , parce qu'il se travaille bien , et qu'il est plus durable. Toutes les variétés du cèdre sont du reste inattaquables aux vers et pous de bois.

Le taob ou pekeia taob se rencontre dans les forêts qui s'étendent de Kaw à Roura. Son tronc a 25 mètres de hauteur sur 11 mètres de diamètre.

Les essences que nous venons de citer constituent la première classe des bois durs que renferment les forêts de la Guyane.

Aux essences qui forment la deuxième classe , appartiennent l'angélique et le parcourry , avec lesquels on peut faire des bordages et des quilles de navire , ainsi que des pièces pour les œuvres vides ; le grignon , le bagace , le bois rouge , qui peuvent être employés pour la mâture des bâtiments et pour bien d'autres usages encore. Le saweri , le couaye doivent aussi trouver leur place dans les constructions

maritimes, et, de plus, ils sont susceptibles d'être utilisés pour le charronage ; le bois violet , le cèdre gris , le jaune , le couratary , le st-martin , le gaïac , l'ébène noir, le pagelet blanc et rouge, le wouapa simira , l'ébène souffré , le cœur de dehors , l'acajou cèdre , le carapa ont des emplois variés , et l'art du charpentier , ainsi que la menuiserie peuvent y puiser de nombreuses ressources , non moins que la pratique plus délicate de l'ébénisterie. A son tour , le bois de lettre moucheté, le bois de lettre marbré ou le tapiré rouge , le satiné rubanné , le satiné rouge , le férole , le bagotte , le moutouchy , le courbaril , le panacoco , le baco , le bois d'amarante sont spécialement utilisés par l'ébénisterie , qui profite des nuances variées de leurs dessins et de leurs couleurs pour leur donner , par le poli , les plus ravissantes perspectives ; mais bien que les qualités riches de leur essence dussent les réserver pour les fines moulures de l'art du fabricant de meubles, tel est l'insuffisance d'emploi à cet égard , que sur les lieux on s'en sert parfois pour les constructions.

Le bois du parcourry est de couleur jaunâtre ; il est très-dur et très-compact ; son tronc s'élève à plus de 25 mètres sur 3 mètres de diamètre.

L'angélique est un grand arbre dont le bois est grisâtre , filandreux. Il a une graine analogue à celui du wacapou. N'étant jamais attaqué par les vers de mer, il est très-précieux pour les constructions maritimes.

Le grignon est un des arbres les plus hauts et les plus grands de diamètre. Il est rarement attaqué par les vers. On le préfère à tout autre pour faire des armoires ou garde-meubles.

Le bagasse se rencontre dans les forêts de Sinnamary, de Kaw et de Roura , son tronc atteint parfois jusqu'à

27 ou 28 mètres sur 1<sup>m</sup>50 de diamètre. Il existe deux variétés de cet arbre : le bagasse de montagne , le bagasse de marécage. Le premier est plus léger et flotte mieux , ce qui le rend éminemment propre aux constructions navales.

Le bois rouge est un très-grand arbre. Après le balata , c'est le meilleur pour bâtir. On l'a ainsi nommé, parce que le cœur du bois est très-rouge. Les Indiens se servent de la matière colorante de son écorce, qui rougit en séchant , pour teindre certains de leurs ouvrages , et ils emploient ses branches pour s'éclairer , comme on fait ailleurs de celles du pin. Le bois rouge est aussi nommé *houmiri beaumier*. Par l'entaille , on obtient une liqueur balsamique qui forme une résine en se figeant. Il est , avec le nagone , le seul arbre dont les branches peuvent fournir des courbes pour la marine.

Le saweri ou saouri croît dans les forêts de Kaw et de Sinnamary , etc., etc. Il a un tronc très-élevé dont le diamètre est des plus considérables. Ses racines offrent de très-belles courbes à la marine.

Le couaye , qui a un tronc non moins haut , offre un bois fort dur , mais qui ne se conserve pas s'il est mis dans la terre.

Le oupa simira passe pour être incorruptible dans la terre et dans l'eau , comme hors de l'eau. Il croît dans les grandes forêts de l'intérieur , notamment dans celles de Kourou. On le trouve aussi dans l'île de Cayenne. C'est une essence très-compacte.

Le bois violet croît au bord des marécages. Le ton de couleur de ce bois est d'un violet clair tirant sur le purpurin.

Le couratary se rencontre dans les forêts de Roura et Sinnamary , etc., etc. C'est un des arbres dont le

tronc n'est pas des plus élevés , bien qu'il atteigne cependant près de 20 mètres , mais de ceux qui présentent le plus fort diamètre. Il excède 1<sup>m</sup>50.

Le bois tapiré a le cœur mêlé de rouge et de jonquille. Il exhale une délicieuse odeur , qu'il communique au linge enfermé dans les armoires , à la fabrication desquels on l'emploie.

Le parive a le bois rougeâtre , très-solide , très-compact et très-durable. On le trouve abondamment sur le bord des rivières et des criques.

Le gaïac des créoles de la Guyane Française est le courmari des naturalistes. C'est un arbre qui a un tronc de plus de 25 mètres de haut sur 1<sup>m</sup> à 1<sup>m</sup>30 de diamètre. On l'a appelé de ce nom , parce que l'écorce et l'intérieur du bois ont les mêmes propriétés que celles du gaïac. On se sert de l'amande de son fruit , qui a un parfum prononcé , pour préserver des insectes le linge renfermé dans les armoires.

Le coupi , dont le tronc est un peu moins élevé que celui du précédent , a le bois dur , pesant , de couleur rougeâtre. Il appartient à la famille des rosacées , dans la division des pruniers. Il est plus durable que le chêne. On tire de ses racines d'excellentes courbes pour les bâtiments.

L'ébène verte et l'ébène noire sont des bois extrêmement durs , qui offrent de très-jolies nuances pour meubles. Ce sont des arbres gigantesques et qui fournissent à des emplois très-variés.

Le panacoco est un des plus grands et des plus gros arbres de la Guyane. Il est pourvu d'arcabas qui forment entr'eux des cavités de 2 à 3 mètres de profondeur , sur autant de largeur. C'est un des bois les plus durables , et son aubier est aussi dur que son cœur. On le trouve dans les forêts éloignées des habitations.

Le cœur de dehors n'a presque pas d'aubier, et c'est de là que lui vient son nom. Il est très-durable à l'eau; mais il craint d'être mis en terre.

L'acajou rouge s'élève très-haut. On en extrait des planches qui ont deux pieds de largeur. Celui des Antilles n'offre pas la finesse de son grain, ni les couleurs nuancées de ses fibres. Il a une odeur suave qu'il communique au linge enfermé dans les armoires, et qui le préserve de la pique des vers.

Le bois de lettres moucheté présente un tronc de 16 à 17 mètres sur moins de 1 mètre de diamètre. Son aubier est blanc, dur et compact. Son cœur est rouge foncé, moucheté de noir. On en fait des cannes et des petits meubles.

Le bois de férole est comme jaspé ou parsemé de taches qui ressemblent à celles d'un marbre veiné de rouge, de blanc et de jaune. C'est le bois le plus recherché pour la marquetterie et les meubles riches. Les planches qu'on retire de son tronc sont plus larges que celles du bois de lettres. On le trouve dans toutes les grandes forêts.

Le baco ou boco a un tronc de 20 mètres sur 1 mètre de diamètre. Il est très-dur, son grain est serré, et il peut recevoir un beau poli. Il a l'intérieur brun, mêlé de vert jaunâtre. On le rencontre dans les grandes forêts de Kaw. Son cœur est très-propre à faire des poulies de vaisseau.

Le courbaril parvient à des dimensions colossales. Il s'équarrit et se polit parfaitement. Les planches qu'on en retire ont plus de largeur que la plupart des autres bois d'ébénisterie.

Dans le cercle des terrains occupés par les Européens, des dévastations considérables ont eu lieu; et, chose assez singulière, ce sont d'autres espèces qui ont

remplacé celles qui ont été abattues ; mais à quelque distance des lieux habités , les forêts sont à l'état vierge ; et notamment , depuis l'Oyapoc jusqu'à l'Arourari , il y a d'immenses bois où aucun abattis n'a eu lieu, et où, par conséquent, les exploitations seraient très-profitables. Ce n'est pas , du reste , de ce côté que pourrait être la difficulté , et il y a là des ressources immenses , qu'une génération ne pourrait épuiser. Il faudrait , toutefois , les aménager , car il faut bien se souvenir de ce fait que nous avançons tout-à-l'heure , à savoir que leur reproduction n'offre plus les mêmes espèces.

Nous avons dit quels étaient les principaux bois que les arts peuvent emprunter aux forêts de la Guyane , et nous avons omis , à coup sûr , quelques variétés , car nous nous souvenons avoir vu , à Cayenne , une caisse d'échantillons fournie de beaucoup plus d'espèces que nous n'en avons nommé , mais cela suffit pour donner une idée suffisante des richesses forestières de la Guyane.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les bois de palétuviers et de mangliers , qui ne peuvent avoir qu'une utilité restreinte aux besoins du pays , bien que les mangliers s'élèvent parfois à une hauteur de 8 à 10 mètres. Ce sont des bois mous qui croissent dans les terres basses, avec bien d'autres encore.

Un seul de ces arbres n'est pas à dédaigner pour les constructions maritimes. C'est le carapa , qui appartient à la famille des palmiers. On en extrait d'excellentes mâtures. Les arbres propres à cet usage sont rares à la Guyane , dont les espèces manquent , en général , de l'élasticité nécessaire , qui est le propre des conifères. Le carapa , qui a un tronc de près de 30 mètres de hauteur sur près de 1<sup>m</sup>50 de diamètre , sert encore à d'au-

tres usages qu'au service de la mâturation. On l'emploie à fabriquer des bordages et de gros meubles. Son fruit donne une huile qui est très-bonne pour l'éclairage et la fabrication du savon. On retire quelque utilité du palétuvier blanc, qui est employé dans quelques constructions, et du palétuvier rouge, qui sert à faire des pilotis. L'écorce de ce dernier remplace avantageusement celui du chêne dans les tanneries.

Pour donner une idée des avantages que pourraient retirer nos constructions navales des forêts de la Guyanne, nous citerons un fait qui a bien son importance. On sait le peu de durée des bâtiments construits avec les bois du Nord; nous ne croyons pas qu'elle aille au-delà de 20 à 30 ans. Or, on trouve, dans notre colonie, des caboteurs qui naviguent le long de ces côtes et qui sont dans un excellent état de conservation, bien que quelques-uns aient été construits il y a 100 ans. Cela tient à ce que la qualité du bois qui a servi à leur construction résiste mieux à l'action des insectes et des vers qui font tant de ravages parmi nos navires d'Europe.

Il est assez curieux, du reste, de remarquer que les Anglais et les Hollandais retirent de leurs établissements de la Guyane de précieuses ressources en bois, tandis que chez nous on en est encore à se demander si l'exploitation pourrait en être profitable.

La difficulté grave que peut présenter l'exploitation des forêts de la Guyane Française, est dans le coût de l'opération et dans le petit nombre de bras qui peuvent y être appliqués.

Il est certain que si on en jugeait par les moyens mis actuellement en usage, et par le résultat qu'on en obtient, il n'y aurait pas grand avantage pour la France à faire venir des bois de si loin dans le but de

les employer aux arts utiles et aux arts de luxe. Mais , sans doute , tout n'est pas dit à cet égard ; et il y a bien des changements à opérer , qui réagiraient efficacement sur le montant des dépenses d'exploitation , comme aussi il y a bien à espérer que le nombre des travailleurs s'accroîtrait , si , une fois pour toutes , on était rassuré contre les craintes de la maladie , et contre les éventualités chanceuses de l'existence dans un pays aussi lointain.

Les *arcabas* dont nous avons parlé , qui forment autour de l'arbre une épaisse ceinture , joints à l'extrême dureté du bois , rendent l'abattage très-long et très-difficile , car il faut construire un échafaudage de huit à dix pieds au-dessus des *arcabas*. Cet échafaudage est surmonté d'un plancher qui reçoit les ouvriers bucherons. Si l'arbre est très-gros , il faut un certain nombre de bras et plusieurs jours pour en venir à bout. Et encore que de haches se brisent dans cette opération , sans compter que ce n'est pas sans péril que l'abattage s'exécute , car on peut être écrasé sous le poids des branches ! On comprend aussi , qu'avant d'en arriver là , il a fallu opérer autour de l'arbre le vide des feuilles des lianes qui l'embarrassent , couper les arbrisseaux qui l'environnent et en empêchent l'abord. Ce n'est que lorsque cette œuvre préliminaire a été accomplie , qu'on a pu faire jouer la hache. Les Nègres sont très-adroits à manier cet instrument ; et dans l'exploitation en grand à laquelle on se livrerait , il est impossible de songer à se passer d'eux.

Il est , en outre , un inconvénient contre lequel il faut se prémunir. La végétation étant très-active dans les régions équinoxiales , la sève y est toujours en mouvement et de là il arrive que les arbres éclatent ou se fendent quand on les travaille. Pour éviter cet in-

convénient, qui est grave, il faut choisir la saison la plus favorable à l'abattage : c'est la saison sèche, pendant laquelle la végétation paraît être arrêtée. Ce n'est pas tout encore ; et il faut avoir la précaution, en équarissant chaque pièce, de laisser aux extrémités un bourrelet qu'on abat plus tard.

Tels sont les procédés actuellement mis en usage pour exploiter les bois de la Guyane Française.

Mais des juges compétents dans la matière qui nous occupe pensent que, si l'on pouvait amener dans le pays des ouvriers français qui y'introduiraient les méthodes perfectionnées d'Europe, il serait possible de réaliser de grandes économies sur le prix de revient de l'exploitation. De là il serait possible de faire arriver en France les précieuses ressources forestières de la Guyane à des prix avantageux, c'est-à-dire, que les bois qu'on obtiendrait ainsi seraient moins chers que ceux que nous sommes obligés d'aller chercher ailleurs pour nos constructions civiles, maritimes et pour les meubles que travaille notre ébénisterie, avec une supériorité si marquée sur les autres peuples, car, on le sait, nous en exportons tous les ans pour une valeur considérable. Ce serait un résultat bien important, les forêts de la Guyane offrant des richesses inépuisables sous le rapport de la quantité non moins que sous celui de la qualité.

Il y a à se préoccuper d'une autre question qui a bien aussi son importance, car elle entre dans le prix de revient des produits forestiers, c'est celle qui naît des difficultés du transport des bois de l'intérieur des forêts aux points du littoral, où ils pourraient être embarqués, pour de là être expédiés au-dehors.

Il semble, au premier abord, que ce soit chose facile, en présence du développement du système hydro-

graphique de la contrée. Mais , dans l'aire occupée par les Européens , il est à remarquer que les terrains n'offrent pas de grandes ressources forestières ; ils sont couverts en partie de forêts marécageuses , dont les espèces sont peu propres aux constructions , et les forêts des terres hautes ont été inconsidérément dévastées.

Toujours est-il , néanmoins , que les forêts couvrant les rives des cours d'eau de la Guyane , et les cours d'eau offrant dès-lors un chemin qui marche aux bois équarris , qui n'auraient qu'à être jetés dans leur lit , on aurait un moyen aisé d'atteindre le but ; mais il ne faut pas oublier que la ligne de flottaison est interrompue par les nombreux accidens de terrains que nous avons signalés dans la description topographique. Ainsi , il est telles de ces cataractes qui ont une hauteur prodigieuse et qui se prolongent sur une étendue de plusieurs lieues. On conçoit que le lit des rivières étant barré par des bancs de roche , la navigation y devient dès-lors impraticable , et le système de portage ne peut pas évidemment y suppléer quand il s'agit d'un chargement de bois.

Il est certain qu'il faut rectifier le cours des rivières , redresser les défauts du plan naturel des lieux , faire disparaître les obstacles ; c'est un préalable nécessaire ; mais il est certain aussi que c'est surtout à mesure qu'on s'enfoncera davantage dans l'intérieur du pays , que cela sera nécessaire. Or , quand on en sera là , c'est qu'il y aura une population plus nombreuse qui pourra offrir le concours de ses bras pour corriger les imperfections du système hydrographique.

Cette population ne se contentera pas de cette œuvre première , elle perfectionnera les canaux déjà existants , elle en ouvrira d'autres pour mettre en com-

munication entr'elles les diverses artères fleuviales créées par la nature , et qui seront améliorées par la main des hommes. Elle achèvera le système de viabilité en ouvrant des routes de terre.

Il existe au dépôt géographique de Cayenne , une carte de la Guyane , qui présente un système complet de routes et de navigation intérieure. Elle est due à M. l'ingénieur Chapel , et doit servir de guide pour les travaux à exécuter. Le point de départ de ces travaux , c'est de continuer le canal Torci et d'étendre celui de la Gabrielle.

Nous l'avons dit , aucune autre contrée n'est sillonnée de cours d'eau comme la Guyane Française ; mais ils sont dans l'état où la nature les a créés. La main de l'homme n'y apparaît nulle part. Toutefois , les canaux destinés à les mettre en communication entr'eux ne peuvent occasionner grande dépense , en ce sens du moins qu'ils ne sauraient avoir un très-long développement.

Par un résultat naturel de la climature du pays , pendant que , dans le cours de l'hivernage , le lit des rivières s'emplit de manière à produire des débordements , et rend la navigation difficile et périlleuse , la sécheresse de l'étiage la rend impossible. C'est un inconvénient pour le transport des bois : mais il faudra remédier à cela en faisant , pendant l'été , des provisions de bois équarris , que l'on écoulera ensuite en profitant des premières pluies de l'hivernage , alors que les avalasses , n'ayant pas encore eu le temps de fondre sur le pays , la navigation peut s'opérer sans obstacle.

En calculant les choses dans l'état actuel et en composant un personnel d'ouvriers mi-partie européens et noirs , M. Noyer pense que , la dépense du fret à 60 fr. le stère comprise , le Gouvernement pourrait obtenir

le pied cube de bois pour la marine à raison de 2 fr. 77 c. Il lui revient, en s'approvisionnant à l'étranger, à 4 fr. et 4 fr. 50 c. : ce serait donc une économie à réaliser que de puiser des approvisionnements dans notre colonie. En supposant que le fret fut augmenté de 10 à 20 fr. par stère, il y aurait encore un bénéfice assuré.

M. de Castelnau exprime l'opinion, dans la relation de son voyage, que l'on pourrait même fournir Paris de combustible avec les bois de la Guyane. Il écrit qu'on pourrait les obtenir à raison de 120 fr. la tonne, ce qui ne serait pas, sans doute, un prix avantageux, s'il n'y avait dans le nombre une certaine quantité de bois précieux dont le départ couvrirait une partie de la dépense.

En l'état actuel des choses, il est certain que, soit à raison des frais d'extraction ou de transport, soit à raison du mauvais choix des lieux d'exploitation, les entreprises n'ont pas réussi jusqu'à présent.

En 1835, un chantier fut établi par le Gouvernement sur les bords de l'Acrouany, l'un des affluents de la Mana, pour l'extraction des bois propres aux constructions navales. Pendant plusieurs années, il a été retiré, pour le compte de la marine de l'État, des pièces de bois de grande dimension de ce chantier. Mais, depuis plusieurs années, il a été abandonné.

Depuis lors, plusieurs colons de la Guyane se sont rendus concessionnaires de diverses parties des forêts du pays, et ils y ont exploité des bois de construction et d'ébenisterie. La plus considérable de ces exploitations était située sur la rivière d'Oyac. Elle possédait, en 1836, une scierie à la vapeur, qui pouvait débiter 60 planches par jour.

La congrégation des Dames de St-Joseph de Cluuy,

sous la direction de M<sup>me</sup> Jayouhey, fondatrice et supérieure générale de l'ordre, avait aussi formé un établissement sur les bords de la Mana, et elle faisait couper, dans les forêts qui bordent cette rivière, des bois qu'elle plaçait ensuite aux Antilles et en France. Elle employa d'abord, à cette œuvre, un certain nombre de cultivateurs français, qui, à l'expiration de leur engagement, retournèrent dans la mère-patrie; puis des noirs de traite, qui avaient été libérés en vertu de la loi du 4 mars 1831.

Si ces entreprises n'ont pas eu grand succès en général, il faut, en grande partie, en attribuer l'échec au choix de l'exploitation sur les bords d'une rivière dont l'embouchure tend continuellement à s'ensaver, et qui n'offre d'ailleurs que des arbres de médiocre dimension.

Des hommes qui connaissent à fond la contrée dont nous nous occupons, pensent que cet insuccès n'eût pas frappé une entreprise qui eût établi son centre d'opérations sur les bords du Cachipour, qui, en outre de ses richesses forestières, offre une embouchure parfaitement libre.

A l'heure présente, on peut établir les exploitations en-deçà des premiers sauts dans toutes les rivières de la partie sud. Ce n'est qu'après qu'on y aura épuisé les forêts qu'on remontera au-delà de ces sauts. Là les difficultés sérieuses commenceront; et, s'il est quelques-unes de ces cataractes qui pourront être franchies sans avoir besoin de modifier l'état des lieux, toujours est-il qu'il en est qui, dans leur état naturel, présenteraient une barrière insurmontable, si on ne se mettait en mesure de rectifier les obstacles accidentés créés par la nature.

Mais la plus grave difficulté, il ne faut pas se le

dissimuler, est dans l'insuffisance des bras ; et c'est le vice principal de la situation de notre colonie que l'absence de la population.

A coup sûr, les moyens de la nourrir n'y manquent pas cependant. Nous avons signalé *suprà* toutes les substances alimentaires qu'offre la Guyane Française, et les améliorations dont les cultures pourraient être l'objet à ce point de vue. Mais à cela ne se bornent pas les ressources ; et les forêts, dont nous indiquions toutes les variétés de bois curieuses ou utiles, n'offrent pas un règne animal moins riche que le règne végétal.

Bien que nous n'ayons à nous en occuper qu'au point de vue de l'alimentation, signalons en passant quelques espèces d'animaux qui ne sont bonnes que pour les collections zoologiques, et surtout les collections ornithologiques, à raison desquelles la Guyane Française a depuis longtemps une renommée toute faite, ou qui, bonnes pour ces collections, peuvent encore venir en aide aux ressources alimentaires, mais en ligne toutefois secondaire. Mentionnons les jaguars, les serpens à sonnette, les diverses variétés de singes, le tamarou, le chien crabier, la sarigue, le coati, le tatou, le tapir, les perroquets, le toucan, le tangora, le colibri, l'oiseau mouche et bien d'autres encore.

Au temps de Préfontaine on mangeait, à la Guyane, toutes les espèces de singes, le macaque, le cornu, le sapajou, le tamarin, le singe de nuit, le singe rouge *couata*. Il ne parlait pas, toutefois, dans sa relation, en homme qui eût mangé de la chair de singe, mais il disait tenir de certains habitants que le singe rouge faisait une soupe excellente, et qu'il était parfait en civet. Il est possible qu'encore aujourd'hui, dans quelques habitations de l'intérieur, on mange du singe ;

mais nous croyons qu'on n'en mange plus guère aujourd'hui à Cayenne.

Le tatou et le coati s'y mangent au contraire assez généralement ; mais , néanmoins , ce ne sont pas des mets très-recherchés. Le tatou est couvert d'une écaille qui forme sur son corps comme une cuirasse flexible. Il vit en terrier. Le tatou *cabassou* est une variété plus grasse, mais il est moins bon que l'autre, sa chair est musquée.

Le coati a peut-être la chair meilleure que le tatou ; son museau est étroit et long comme un groin de cochon ; il a le pelage brun, la finesse du renard, et se défend bien contre les chiens, qu'il effraie parfois au point de les mettre en fuite.

Le tapir, qu'on appelle dans le pays maypouri, sert à l'alimentation, bien que sa chair ne soit pas très-bonne.

Les perroquets se mangent plus communément, bien qu'on ne puisse cependant les mettre au rang des mets que recherchent les palais délicats.

Ils sont nombreux à la Guyane Française, et on les apprête en potage ou à la daube. L'espèce ordinaire, appelée kri, dont le dos est jaunâtre, le tancha, le violet kianko, le meunier, l'amazone, dont le plumage est si resplendissant, l'arra rouge conorou, le bleu karouana, se mangent de cette double façon. Leur chair, bouillie, a quelque analogie avec celle du bœuf. La perruche perouane et les arras des savanes, qui sont très-abondantes au commencement de l'été, ont la chair plus fine que les autres espèces.

Bien qu'ainsi que nous venons de le dire, les divers animaux que nous avons nommés trouvent leur place dans les consommations alimentaires, il ne nous a pas paru, néanmoins, que nous dussions leur donner la

qualification de gibier. Mais, en revanche, il en est d'autres qui la méritent complètement et qui sont dignes d'attirer de plus près notre attention, à raison des ressources qu'ils fournissent dès à présent pour nourrir les habitants, et qu'ils pourraient fournir surtout dans le cas d'un accroissement de population.

Et, d'abord, nommons trois espèces de biches que l'on trouve à la Guyane Française, parmi lesquelles le cariacou se rapproche, pour la grandeur et la forme, du chevreuil d'Europe. J'en ai mangé, à Cayenne, des cotelettes d'un goût excellent. Les chasseurs, dont l'ardeur n'est pas stimulée par des demandes fréquentes, apportent néanmoins, de temps en temps, au chef-lieu du gouvernement, seul endroit où ils puissent le vendre avec avantage, l'agouti, qui est le lapin d'Amérique, le paca, espèce intermédiaire entre le lapin et le cochon, le cabiai, qui par ses soins et ses défenses ressemble tout-à-fait au cochon, le pecari, surnommé cochon des bois, bien qu'il diffère beaucoup de notre cochon; enfin, la perdrix, la caille, le ramier, la tourterelle, le faisan, les canards, et c'est faute de consommateurs si ces diverses pièces de venaison ne se montrent pas plus souvent au marché de Cayenne, car le gibier ne peut être que très-abondant dans un pays couvert de tant et de si épaisses forêts, où l'homme n'a presque pas étendu sa ligne d'occupation.

L'agouti est long de 20 pouces, sa hauteur au train de devant de 9 à 10, au train de derrière de 12; sa tête est assez semblable à celle du lapin, son poil est jaune avec 2 à 3 cercles noirs, ce qui lui donne un pelage verdâtre; il se nourrit de fruits, de graines de *maripa* et de graines d'un autre arbre qu'on a appelé de son nom l'arbre d'agouti.

Le paca a 2 pieds de long environ, sa hauteur est

de 1 pied ; il ressemble à un cochon de lait par son développement extérieur et par le goût de la chair , qui est un peu lourde , mais qui est délicieuse et fort recherchée. Cet animal se nourrit de fruits , de racines de toute espèce de végétaux en général , mais il est surtout friand des cannes à sucre.

Le cabiai a près de 3 pieds de longueur et plus de 18 pouces de hauteur ; il est gros , ramassé , trapu , et a la tête fort obtuse ; ses doigts sont réunis par des membranes , comme les pattes des oiseaux palmipides ; son pelage est noirâtre , et en certains endroits roussâtre ; il habite le bord des rivières et des criques , et se jette à l'eau s'il se croit menacé. Sa chair est très-bonne à manger.

Les cerfs et biches de la Guyane Française sont moins gros et moins agiles que ceux de l'Europe ; mais leur chair est très-délicate en général.

On connaît à Cayenne deux espèces de perdrix qui sont plus grosses que les nôtres. Ce sont les variétés connue , sous le nom de colin tocco et colin son-nini. Le plumage de la première qui a toutes les habitudes de la perdrix d'Europe et n'en diffère qu'en ce qu'elle niche sur les arbres , est roux mêlé de cendré et de plus il est sillonné de lignes noirâtres.

Le faisan dit dans le pays parraka ou parrakova est le yacou marail des naturalistes. Il a 2 pieds de longueur de la tête à la queue. Sa huppe et le plumage du corps sont d'un vert foncé , lamé de teintes cuivrées. Les faces orbitaires et temporales sont d'un rouge pâle. Le cou et la poitrine sont tachetés de blanc. La chair en est fort délicate et très-estimée. Il n'en est pas de même d'une autre espèce , le sasa ou hoazin qu'on ne mange pas à cause de l'odeur que sa chair exhale et

qui ne sert que pour la pêche du gros poisson où on l'emploie comme appât.

Il y a à la Guyane Française deux espèces de ramiers, le pâle et le doré, qui se mangent en tout temps, mais qui sont néanmoins un peu amers dans la saison où ils mangent la graine du balisier.

On rencontre la caille assez abondamment dans les savanes de Macoria.

Les canards sauvages avec leur différentes espèces se trouvent plus abondamment encore dans toutes les savanes.

Enfin, nous terminerons cette énumération des diverses espèces de gibiers de la Guyane Française en mentionnant encore les hoccos, espèce de dinde des bois, qui ont la tête surmontée d'une huppe, les toyceous appelés Flamands en Europe, l'espatule espèce de héron à plumes jaunes et rouges qui habite les prairies sur le bord de la mer, l'onouri oiseau des marécages, la grosse sarcelle appelée *Cavarici*, la petite sarcelle *sou-courourou* qui couvre les marres en temps de pluie, les alouettes qui vivent en grande abondance sur le bord de la mer, enfin, les aigrettes blanches qui sont bonnes à manger pendant la saison sèche. Nous nommerons encore l'agami qui est un oiseau qui s'apprivoise facilement et qui est plus délicat que le dindon.

Le gibier de la Guyane ressemble assez peu à notre gibier d'Europe, il faut en convenir, bien que le même nom se rencontre parfois; mais si ce nom qui est le plus souvent une indication trompeuse a été donné à certains animaux moins par raison d'identité ou même de similitude que par une raison de vague analogie, le goût très-différent qu'on leur trouve est un indice non moins certain de la différence des espèces équinoxiales comparées à celles d'Europe. Tout cela n'est pas moins

bon à manger, bien qu'il faille surmonter une première répugnance qui dépend, je le suppose d'un défaut d'habitude ou mieux encore d'une certaine prévention dont on ne peut se défendre, en présence de mets nouveaux et insolites, car j'ai vu des Européens fixés depuis quelque temps à Cayenne qui trouvaient délicieux ce que je ne goûtais qu'avec appréhension pour ne rien dire de plus.

On pêche sur les côtes de la Guyane Française du très-hon poisson de mer et dans les nombreuses rivières qui la sillonnent en tous les sens de l'excellent poisson d'eau douce.

Les poissons de mer les plus communs sont une espèce de silure nommée le maxoran ou machoiran qui appartient au genre dorade et dont on retire l'ichtiocolle, la grande et la petite gueule, les cocos blancs et jaunes qui sont des bagres, les lubines qui sont des loups, les vicilles qui sont de labres ponctués et qui sont de très-gros poissons, puisqu'il en est qui pèsent jusqu'à 250 à 300 kilogrammes, les gros yeux qui sont des anapleps et font partie du genre des loches ou cobites. Nous citerons encore le piraracuri qui a quelque analogie avec la morrue.

Parmi les poissons d'eau douce les plus estimés sont le pacou et l'aymarra; mais on trouve encore l'occaron qui est une espèce de perche, la barbe à la roche courant qui est une variété du barbeau. Celle-ci est le meilleur poisson que l'on rencontre dans les cours d'eau qui traversent les savanes. On rencontre encore dans les nombreuses rivières de la Guyane une multitude de poissons qu'il nous est impossible de désigner autrement que par leurs noms locaux, les patagais, les gorets, les attipas ou appas, les langues mortes, les danouagues, les aycyas blancs.

On fait aussi grand cas à Cayenne de la grosse tor-

tue et du gros crabe de terre qui atteint des proportions énormes et que l'on engraisse pour le servir sur les tables les plus recherchées.

Les tortues de terre sont très-communes dans toute l'étendue de la Guyane Française. Il y en a 10 à 12 espèces différentes. Celles qui viennent d'Oyapoc sont les plus recherchées. Les tortues de mer sont aussi très-abondantes et sont d'un goût excellent. Elles atteignent quelquefois des proportions énormes, car, suivant Préfontaine, celles qui montent sur le bord des anses, notamment sur le bord de l'anse de Sinnamary ont quatre pieds de développement de la tête à la queue. Je n'en ai pas vu de cette taille, mais j'en ai vu d'un mètre.

La tortue *caouane* qui se pêche aux anses de Kourou de Sinnamary n'est bonne que pour l'huile qu'on en retire.

Il y a 6 espèces de crabes que l'on mange communément : ceux des Palétuviers, de terre, d'eau douce, les blancs, les acalichats, ceux de mer. Le crabe de terre qui est gros comme une tête d'homme passe pour le meilleur. Ses pinces ne sont pas sans danger pour les imprudents qui se laisseraient appréhender par elles. Les crabes d'eau douce sont moins gros que ceux-ci, mais ils sont plus gros que ceux des Palétuviers.

La Guyane Française nourrit sur ses côtes deux espèces d'huîtres : celles des Palétuviers qui sont communes et ne sont mangeables que hors la saison des pluies, celles de roche plus rares et qui ont parfois 10 pouces de diamètre.

On pêche encore dans les lacs qui avoisinent le Brésil, le lamentein dont la chair ressemble à celle du porc et qui sont des phoques du poids de deux cent à deux cent cinquante kilogrammes.

Mais quel que soit le prix qu'attachent les créoles aux qualités variées du gibier, du poisson et des crustacés que nous venons de nommer, il n'est rien dont ils fassent autant de cas que du grand lézard connu sous le nom d'*iguana delicatissima*. L'iguane plus gros et plus long que nos lézards d'Europe, vit sur les arbres; et s'il faut en croire le palais des créoles sa chair est exquise. Je me suis contenté de les croire sur parole. On est venu bien des fois m'en offrir aux Antilles où on le trouve aussi; et on ne m'en a demandé jamais moins de 14 à 15 fr. l'individu, prix relativement très-élevé. J'avoue que je me suis jamais senti le courage de triompher de la répugnance que m'inspirait la qualité de reptile, de l'animal, et aussi sa physionomie nullement ragoûtante à cause de sa ressemblance si parfaite avec le gros lézard de nos pays qui a le dos parsemé de tâches annulaires bleues, et dont il ne diffère que par le volume. L'épithète qui accompagne son nom est une indication, du reste, de la renommée méritée de ce mets fort apprécié par les créoles qui aiment les plaisirs de la table et en connaissent toutes les délicates pratiques.

L'iguane a une taille de 4 à 5 pieds. Il a le dos bleu changeant en vert et violet, piqué de noir; il se tient dans les bois, près des rivières et des sources d'eaux vives. Il monte sur les arbres et se jette quelquefois à l'eau; il mange des fruits, des graines et des feuilles; sa morsure est douloureuse, sans être dangereuse ou vénimeuse; on le chasse au fusil et à l'arc; sa chair est blanche et, comme nous l'avons dit, très-délicate. Nous devons ajouter surtout qu'elle ne passe pas pour très-saine

On le voit assez d'après cette courte esquisse : la mer, les rivières, les savanes, les forêts présentent

d'immenses ressources alimentaires pour une population beaucoup plus considérable que celle qui vit aujourd'hui à la Guyane Française. De plus, les forêts ont des richesses inépuisables, tant pour les constructions civiles et maritimes que nécessiterait un accroissement de population, que pour alimenter un vaste commerce d'échange. Il ne faudrait pour cela qu'une initiative un peu résolue, qui ne peut être le fait des particuliers, qui ne peut venir que de la force impulsive du Gouvernement.

En l'état des choses, il faut reconnaître que tout est, pour ainsi dire, à créer, en ce qui touche l'exploitation des forêts et le mouvement commercial dont leurs produits pourraient être l'objet.

Il vient bien quelquefois à Cayenne des bâtiments américains qui apportent de la farine, et qui, pour le retour, chargent des bois propres aux constructions et à l'ébenisterie, mais ces chargements sont peu fréquents. Avec le petit nombre de bras qui peuvent s'employer à l'abattage et à l'équarrissage, il est évident qu'il ne peut y avoir là de quoi entretenir un mouvement d'échange considérable. Combien ces relations commerciales qui, à l'heure actuelle, sont si insignifiantes recevraient du développement si, les exploitations forestières ayant lieu sur une grande échelle par suite de l'accroissement des bras qui y seraient occupés, il y avait matière à des chargements plus fréquents et plus considérables. Il est des questions qu'il suffit de poser pour qu'elles soient résolues, et celle-là en est une.

Forcé de nous arrêter ici, nous reprendrons plus tard, dans le volume des Mémoires de l'Académie, qui paraîtra l'année prochaine, la suite de notre publication sur la Guyane Française. Renfermé dans les

bornes étroites de la statistique pure, nous avons élargué tout détail pittoresque; et cependant, que de riches tableaux pour la palette du peintre! Combien cette puissante et vigoureuse nature révèle, à l'observateur le moins susceptible d'être impressionné, de merveilleux aspects qui ravissent son imagination, émeuvent son âme. Et cette poésie grandiose de la nature, est-elle indifférente à l'œuvre de la colonisation? N'attache-t-elle pas à ces pays si généreusement traités par la main de la Providence, et n'aide-t-elle pas à supporter le poids de l'exil sur la terre étrangère?

Ce sentiment d'admiration que l'on éprouve à la vue de cette végétation luxuriante, de ces épaisses forêts qui dressent dans les airs leurs cimes gigantesques, n'est point une de ces illusions qui masquent les misères de la réalité.

Si la Guyane a été, jusqu'à présent, un leurre pour la mère patrie, ne l'accusons pas d'être elle-même la cause de ses propres déceptions; et terminons par où nous avons commencé, en citant le jugement porté par le voyageur illustre à qui nous avons déjà fait un emprunt. Elles indiquent parfaitement à qui en est la faute.

« Les quartiers au vent, dit-il, sont appelés à une grande prospérité, si la France comprend un jour le parti immense qu'elle peut retirer de cette belle colonie de la Guyane, qui ne doit son abandon, qu'au peu de fixité des divers systèmes auxquels on a voulu la soumettre, et je suis persuadé qu'elle eut moins souffert de la plus mauvaise administration, continuée avec suite, que des changements successifs dont elle a été victime. »

## LITTÉRATURE.

## NOTICE

SUR

FRÉDÉRIC BASTIAT ,

PAR M. DE LA FARELLE ,

Correspondant de l'Institut.

Il y a deux ans à peine j'appelais l'attention de l'Académie sur les travaux philosophiques , économiques et historiques de mon vénérable maître et ami J. Droz , qui venait d'être enlevé à la république des lettres. Je ne prévoyais point , alors , la bonne fortune réservée à la mémoire de cet homme éminent sans doute , mais encore plus modeste qu'éminent ; je ne prévoyais pas que son œuvre littéraire allait être étudiée et célébrée à des points de vue divers , par quatre de nos plus hautes illustrations contemporaines : MM. Guizot , de Montalembert , Mignet et de Sainte-Beuve. Si je l'avais prévu , je me serais tu.

Aujourd'hui je viens , sans avoir à craindre une aussi périlleuse comparaison , vous entretenir d'un autre écrivain dont la valeur intellectuelle est autre , mais nullement inférieure. Lui aussi m'honora de son amitié , et je dus à un hasard , dont je suis parfois tenté de me glorifier un peu , de voir nos noms associés en une

circonstance solennelle. Nous fûmes, l'un et l'autre, élus membres correspondants de l'Académie des sciences morales et politiques, par la même section et le même jour ; mais ce qui doit être mon bâton de maréchal, n'était pour lui que le premier pas dans la voie des honneurs littéraires, et une mort prématurée a pu seule empêcher Frédéric Bastiat d'en atteindre le faite.

## 2. 1<sup>er</sup>

### *Détails Biographiques.*

Frédéric Bastiat était né à Bayonne, avec le siècle, en 1801, et il est mort à Rome en décembre 1850 ; mais sa vie littéraire, aussi pleine que courte, et dont il a été la victime volontaire, n'a duré que cinq ans, n'ayant commencé qu'en 1845. Elevé à Sorèze, il s'était, au sortir du collège, associé aux opérations commerciales d'un oncle, négociant à Bayonne ; mais bientôt après, convaincu de son peu de goût et d'aptitude pour ce genre d'occupations, il se retira dans un domaine de famille situé au fond des Landes, et partagea son temps, comme l'emploi de son activité, entre l'exploitation rurale de son modeste patrimoine et de fortes études de philosophie, de langues étrangères et d'économie politique. Dans ce dernier département de l'intelligence humaine, ses maîtres de prédilection furent J. B. Say, Ch. Comte et le vénérable doyen des économistes vivants, l'excellent M. Dunoyer. Plus tard, il devint juge de paix de son canton, celui de Mugron, et membre du Conseil départemental des Landes.

Le général Lamarque, son voisin de campagne, qui avait apprécié, dans son seul entretien, toute la

portée de cet esprit si vigoureux , si lucide et si original , le proposa comme candidat à la députation, Bastiat fit même une profession de foi où se retrouvent en germe les principes économiques et politiques qu'il a si brillamment développés depuis ; mais il ne fut pas compris , et après un échec électoral dont il se montra très-médiocrement ému, il reprit son obscure existence de magistrat dévoué , de propriétaire intelligent et de penseur solitaire. Cette existence se continua jusques en 1844 , et aurait sûrement duré jusques à sa mort, qu'elle eut , selon toute apparence , beaucoup reculée sans un incident imprévu qui vint le ravir à sa paisible retraite et l'entraîner sur le terrain dévorant où il devait trouver une célébrité soudaine et une fin prématurée. Son père lui avait laissé , en Espagne , quelques créances importantes à recouvrer , Bastiat passa donc les Pyrénées et visita tour à tour Madrid , Séville , Cadix et Lisbonne. Là , sa fantaisie ou son étoile lui inspira le désir de rentrer chez lui par la Grande-Bretagne , et il s'embarqua sur le paquebot à vapeur de Southampton.

C'était le moment où la fameuse ligue contre les lois sur les céréales ( *anti corn law league* ), faisait sa mémorable et victorieuse campagne , sous la direction des Cobden , des Brigt , des Fox et des Thompson. Notre futur économiste assista aux nombreux et brillants meetings de la puissante association ; il entendit les discours passionnés de ses orateurs , les vit eux-mêmes de près , et s'en fit connaître et apprécier.

Leur contact , le spectacle de leurs efforts triomphants , l'action contagieuse de l'*agitation* qui en était la cause et l'effet , lui révélèrent tout à la fois et son talent et sa mission ; il se sentit appelé à transporter la lutte de la liberté commerciale contre le régime prohibitif

et restrictif, sur le sol de sa patrie. Il eut conscience que le rôle d'éclaireur, sinon de général en chef, dans cette lutte, lui était réservé; il se hâte donc de rentrer sous son humble toit, au fond des Landes, pour y fourbir ses armes, et ne tarde point à lancer, un peu au hasard, il est vrai, son premier manifeste. C'était un article intitulé : *De l'influence des tarifs Anglais et Français sur l'avenir des deux peuples*. Cet article est adressé par lui, sans recommandation aucune, au *Journal des Economistes*; mais le fond comme la forme révèlent à l'éditeur et au rédacteur en chef de cette publication périodique, la main d'un véritable maître. Cet article est donc publié et obtient un succès considérable dans le public restreint, mais choisi, qui constituait seul, à cette époque, le personnel de l'économie politique en France. MM. Horace Say, Michel Chevalier, Guillaumin et Dussart félicitent cet écrivain caché au fond de l'une de nos provinces les plus reculées, de ce brillant début, et les deux derniers lui demandent d'autres travaux pour leur intéressante revue.

C'est alors et c'est ainsi que commença la vie littéraire de Frédéric Bastiat. Ses premières productions portèrent le nom de *Sophismes Economiques*. Elles étincelaient de logique, de verve et de bonhomie railleuse : c'étaient le gros bon sens du bonhomme Richard et la forme piquante de Paul-Louis Courier. Il y avait là comme un reflet des immortelles petites lettres de Louis de Montalte : à vrai dire, l'économie politique n'avait pas encore parlé en France, ni peut-être ailleurs, un langage aussi propre à la populariser, à la faire sortir de ce sanctuaire scientifique où elle s'était presque jusqu'alors tenue renfermée. A ces rudes coups, les corvphées de la prohibition et du monopole

commercial se sentent frappés au cœur et poussent des cris de rage ; les partisans de la liberté des échanges entre les peuples , battent joyeusement des mains , le public lui-même commence, pour la première fois, de s'intéresser à une querelle demeurée jusques là l'objet de sa plus profonde indifférence. Encouragé, excité par ces premiers succès, notre auteur publia bientôt après son volume intitulé : *Cobden et la Ligue*, où il fit connaître à la France étonnée le grand événement économique et social qui s'accomplissait, à peu près à notre inçu, par-delà le détroit : cet événement destiné à faire révolution dans le système douanier , financier , politique de la grande Bretagne, et à ouvrir une nouvelle direction à son existence parlementaire.

Après avoir ainsi préparé les voies, Frédéric Bastiat voulut joindre à la controverse écrite, la parole et l'action. Il voulut introduire chez nous, une chose bien nouvelle encore, *l'agitation pacifique en faveur* d'un problème économique-social à résoudre : tous les hommes les plus éminens de la phalange économique, les Dunoyer, les Bianqui, les Léon Faucher, les Michel Chevalier, les d'Harcour, les Anisson Duperron, etc., etc., se hâtèrent d'accueillir et de placer à leur avant-garde ce hardi, cet infatigable champion. La ligue française, rivale de la ligue anglaise, essaya, dès-lors, de s'organiser à Paris et dans les départements, dans les départements du Midi surtout, les seuls où le libre échange obtint la sympathie des classes intelligentes et des masses, parce qu'il venait en aide à leurs intérêts réels les plus légitimes. On peut s'en souvenir : des associations furent formées, des meetings furent tenus, des discours furent prononcés à Bordeaux, à Lyon, à Marseille : Paris avait même déjà son *free trade hall* dans la vaste salle du passage Montesquieu. Mais Bas-

tiait qui, la plume à la main, laissait bien loin derrière lui son célèbre modèle Cobden, n'avait ni la puissance oratoire, ni l'organe sonore du grand agitateur de Covent Garden et de Manchester. Déjà atteint de l'affection du larynx, qui devait le ravir sitôt à ses destinées, son aspect était maladif ; son organe faible et sourd ; sa parole, sans retentissement et sans action physique sur un auditoire nombreux ; je l'ai entendu moi-même, à la tribune de la salle Montesquieu, payer néanmoins de sa personne : je dis payer de sa personne, et certes jamais expression ne fut plus exacte ; car c'était bien aux dépens de sa vie qu'il servait ainsi sa profonde et généreuse conviction en dépit de la nature : il parvenait à conquérir et captiver l'attention par des discours étincellants d'esprit, où, le plus souvent, il présentait les vérités économiques qu'il voulait populariser, sous la forme de piquants apologues. Mais le moment est venu de faire physiquement connaissance avec lui, et j'allais essayer d'esquisser son portrait, lorsque j'ai trouvé sous ma main, dans une excellente notice biographique publiée lors de sa mort par M. G. de Molinay, ce portrait dessiné avec une exactitude de trait et une couleur pittoresque qui ne me laissent point le courage de le refaire.

« Je crois encore le voir, dit-il, arrivant à Paris de sa chère solitude de Mugron, et faisant sa première tournée dans les bureaux des journaux qui s'étaient montrés sympathiques à la liberté du commerce. Il n'avait pas encore eu le temps de prendre un tailleur et un chapelier parisien. (En a-t-il jamais eu, j'en doute fort, excusez ma parenthèse, je reprends), d'ailleurs, il y songeait bien en vérité ; avec ses longs cheveux et son petit chapeau, son ample redingote et son parapluie de famille, on l'aurait pris

volontiers pour un bon paysan en train de visiter les merveilles de la capitale ; mais la physionomie de ce paysan , à peine dégrossi , était malicieuse et spirituelle ; son grand œil noir était vif et lumineux , et son front de grandeur moyenne , mais taillé carrément et comme en pleine étoffe , portait l'empreinte de sa pensée. Au premier coup-d'œil , on s'apercevait que ce paysan-là , était du pays de Montagne , et , en l'écoutant , on reconnaissait un disciple de Franklin. » Toute cette première phase de la vie littéraire de Bastiat ( de 1845 à 1848 ) fut employée , à peu près exclusivement , à combattre, *unguibus et rostro*, le protectionnisme qui s'était , à son tour , organisé sous le nom habile et pompeux d'association pour la défense du travail national. Notre infatigable athlète l'attaquait incessamment et de dessus les hustings de la salle Montesquieu , et du haut d'une chaire privée d'économie politique qu'il avait fondée rue Taranne , et dans les colonnes , toujours ouvertes pour lui , de la *Revue des Économistes*, et dans celles d'une nouvelle feuille , toute spéciale , le *Libre Echange*, qu'il avait créée et rédigeait presque à lui seul. C'était , en un mot , comme un duel à mort entre lui et le système prohibitif et restrictif en vigueur parmi nous.

Mais bientôt les événements qui s'accomplissaient en France , lui ouvrirent un nouveau champ de bataille , bien autrement vaste et glorieux , j'ose le dire. — Déchaîné par l'orgie révolutionnaire du 24 février , le socialisme venait de s'abattre sur la Société prise au dépourvu , démoralisée et se mourant de peur. — Louis Blanc professait , au Luxembourg , son organisation du travail , en lui donnant pour base la rémunération des travailleurs associés , non plus proportionnellement à leurs efforts ou services , mais dans la

mesure des besoins ou appétis de chacun : Proudhon flétrissait l'odieuse propriété et l'infâme capital, réclamant l'abolition de la rente et de l'intérêt : Considérant et sa phalange faisaient presque accepter, à l'opinion publique et à l'Assemblée nationale abusée, le *droit au travail*, cette doctrine anti-sociale qui, à elle seule, pouvait et devait, au dire de Proudhon, suppléer d'abord, et amener bientôt après, toutes les autres conquêtes du socialisme. Les démolisseurs, en un mot, sapaient et renversaient, à l'envi, tous les fondements et de l'ordre social et de l'économie politique. Ce fut celle-ci qui, la première, osa protester avec énergie et prendre une attitude défensive vigoureuse. Bastiat, entre autres, laissant un moment respirer, sans les perdre toutefois de vue, les champions si mal menés par lui du *travail national*, Bastiat se retourne vers ces nouveaux adversaires, bien autrement dangereux, et les attaque à leur tour, avec une verve, une persévérance et un talent au-dessus de tous les éloges. Et qui ne se rappelle, pour les avoir lus avec une satisfaction d'esprit et un soulagement de cœur vraiment inexprimables, ces brillants, ces admirables pamphlets qui tombaient, sur le socialisme, à demi victorieux, comme les bombes pleuvent dans une ville assiégée ; ces pamphlets intitulés : *Propriété et Loi*, *Justice et Fraternité*, *Capital et Rente*, *Paix et Liberté*, *Maudit Argent*, *Gratuité du Crédit*, *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. Minces brochures où les sophismes du jour sont écrasés et broyés sous les coups du bon sens le plus vigoureux, de la raillerie la plus amère et de l'ironie la plus poignante. — A cette occasion, je dirai (dussé-je encourir le reproche de prêcher un peu pour mon couvent), que la presse périodique du parti de l'ordre, ses orateurs et son

public lui-même, n'ont, peut-être, pas payé au petit mais intrépide bataillon des économistes, tout le tribut de reconnaissance qui lui revenait : on a un peu trop oublié, quand les jours de sécurité, où tout au moins de lutte plus heureuse sont arrivés, que non-seulement Frédéric Bastiat, mais encore MM. Michel Chevalier, Wolosky, Léon Faucher, et bien d'autres, s'étaient courageusement posés en face du socialisme quasi triomphant : on a un peu trop oublié qu'il fût, dans les premiers jours de la révolution, il y a quatre ans à peine, un moment assez court, il est vrai, *de sauve qui peut général*, où défendre la propriété, le capital, la rémunération proportionnelle au travail, la responsabilité individuelle, etc., c'était faire, au plus haut degré, preuve de bravoure et de dévouement patriotique. Je ne veux, certes, pas diminuer les droits à notre profonde gratitude, de ces hommes illustres, à la plume éloquente ou à la parole toute puissante qui accoururent bientôt après au secours de la Société et de la civilisation en péril ; mais je demande qu'ils n'aient pas le monopole de cette reconnaissance, et qu'une part légitime en soit faite aux *ouvriers de la première heure*. Sur ces entrefaites, Bastiat devint successivement membre des Assemblées constituante et législative. Son organisation, déjà fort affaiblie par la double lutte qui vient d'être racontée, ne lui permit guères d'affronter l'épreuve terrible de la tribune, et ne lui laissait aucune chance d'acquérir, comme orateur, une position parlementaire digne de lui. Il prit cependant la parole dans quelques circonstances, et non sans succès, mais il se rendit surtout utile en s'associant à tous les travaux de ce grand comité des finances, à qui la France doit tant, ne fut-ce que pour lui avoir épargné le fléau du papier-monnaie.

Bastiat était, en politique, libéral très-avancé, on pourrait même dire radical ; mais, en même temps et au point de vue social, c'était un conservateur pur sang. Son esprit logique, jusques à l'excès, déduisait son opinion politique tout entière d'un principe éminemment vrai et salubre en soi, mais dont il ne faut pas pousser trop loin les conséquences pratiques, si l'on ne veut pas compromettre le principe lui-même, savoir : un profond respect, une sorte de culte religieux pour la liberté, la responsabilité, et le plus large développement possible *du moi humain*. Il aurait voulu que tous les membres du corps social ne dussent à leur gouvernement qu'un seul et unique *service*, la *sécurité*, la protection strictement nécessaire pour pouvoir spontanément développer toutes leurs facultés natives jusques aux dernières limites du possible et du juste. L'exagération de cette théorie est, comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin, l'unique tribut de notre auteur à la grande épidémie de notre époque, l'*utopie*.

Mais c'était plus de labeur et d'efforts que ne pouvait en supporter le frêle organisme de l'infortuné Bastiat : ce qu'avait commencé le rôle d'agitateur, libre échangiste, la vie parlementaire ne pouvait manquer de l'achever : le germe fatal apporté par lui de sa retraite de Mugron, faisait chaque jour d'effrayants progrès ; le larynx était profondément altéré, et la voix se refusait, chez lui, à l'expression de sa pensée, toujours aussi nette, aussi vive et aussi puissante. Il fallut quitter à la hâte et la chambre et le champ clos de la presse périodique, pour aller chercher au-delà des Alpes le repos et un climat plus doux. Il partit accompagné d'un parent dévoué, M. l'abbé de Monclas, et d'un ami fidèle, M. Pailletot. Arrivé à Rome, il pensa, com-  
posa, écrivit, dicta jusques à ses derniers moments,

au milieu des douleurs les plus vives comme les plus continues, et s'éteignit enfin, le 24 décembre 1850, en véritable chrétien, comme il avait toujours vécu. L'abbé de Monclas, son confesseur et son garde-malade, reçut son dernier soupir; mais, avant de mourir, il avait eu le temps de laisser, outre ses nombreux écrits polémiques, qui suffiraient seuls pour faire vivre son nom, il avait laissé, dis-je, publié en partie et en partie à l'état de manuscrit incomplet, son principal monument littéraire: le beau livre des *Harmonies Economiques*, ouvrage où l'économie politique trouve, pour la première fois peut-être, des accents qui la peuvent faire arriver, non pas seulement à tous les esprits, mais à tous les cœurs, parce que cette science y dépouillant ses dehors toujours un peu arides, ses allures toujours un peu sévères, y revêt le coloris et l'attrait des productions les plus intéressantes de l'imagination et de la sensibilité.

Nous y retrouverons tous les principes, toutes les doctrines qui ont défrayé sa double lutte contre les adversaires du libre échange et les coryphées du socialisme, nous les y retrouvons admirablement exposées, résumées et systématisées; c'est donc là qu'il nous les faut chercher, étudier et juger avec la concision que comporte une simple étude académique.

## 2. II.

### *Economie politique rationnelle de Bastiat.*

La vérité fondamentale que l'auteur se propose d'établir dans ses ingénieuses investigations, et dont il veut faire la pierre angulaire de tout son édifice économique et politique, est celle-ci.

« Dans le monde social, tel que l'a constitué la Providence divine, tous les intérêts *légitimes* sont harmoniques; et la puissance publique n'a rien de mieux à faire que de leur permettre de se développer en liberté, son unique rôle, sa seule fonction, devant être d'en protéger le libre jeu contre la violence et la fraude, le monopole et la spoliation. » Mais toutes les sectes socialistes, et quelques économistes eux-mêmes, infidèles, sans le vouloir, à leur principe fondamental, la liberté, partent malheureusement de cette donnée : que *les intérêts dans le milieu social sont naturellement antagoniques*. Comment ne s'efforceraient-ils pas, dès-lors, dans tous leurs systèmes, d'en comprimer, contenir et déplacer, d'en contrarier, en un mot, le libre développement, ce qui ne peut jamais être obtenu qu'au moyen du principe ou mobile opposé à la liberté, c'est-à-dire, *la contrainte*. Voilà pourquoi nous les voyons toujours occupés à combattre, par leurs théories ou leurs plans réorganiseurs, l'antagonisme prétendu des propriétaires et des prolétaires, du capital et du travail, de l'agriculture et de la fabrique, des régnicoles et des étrangers, du producteur et du consommateur. Mais il y a cette différence capitale entre l'économie politique et le socialisme, que la première, lorsqu'elle s'égare de la sorte, ne le fait qu'accidentellement, par suite d'une observation inexacte des faits, observation qu'elle peut toujours rectifier, tandis que le second suit, de parti pris, et sans espoir de retour, une voie radicalement fautive : opérant sur une humanité imaginaire, pour atteindre un but impossible, force lui est bien de sacrifier impitoyablement l'organisation naturelle établie par la Providence, à une organisation toute artificielle, qu'il s'efforce d'agencer, à grands frais d'imagination, et qu'il ne pourrait imposer même mo-

mentanément, que par la violation incessante de la liberté, de la spontanéité et de la responsabilité humaines. Écoutons, du reste, l'auteur des *Harmonies Économiques* exposer lui-même l'idée mère, l'idée inspiratrice de tout son livre, dans un langage qui sera en même temps un brillant échantillon de sa manière. « Jeunes gens, » s'écrie-t-il en terminant son introduction, » dans ce temps où un douloureux scepticisme semble être l'effet et le châtiment de l'anarchie des idées, je m'estimerais heureux si la lecture de ce livre faisait arriver sur vos lèvres, dans l'ordre des idées qu'il agite, ce mot consolant, ce mot d'une saveur si parfumée, ce mot qui n'est pas seulement un refuge, mais une force, puisqu'on a pu dire de lui qu'il remue les montagnes, ce mot qui ouvre le symbole des chrétiens. *Je crois*. Je crois que celui qui a arrangé le monde matériel n'a pas voulu rester étranger aux arrangements du monde social; je crois qu'il a su combiner et faire mouvoir harmonieusement des agents libres, aussi bien que des molécules inertes: je crois que la Providence éclate au moins autant, si ce n'est plus, dans les lois auxquelles il a soumis les intérêts et les volontés, que dans celles qu'il a imposées aux pesanteurs et aux vitesses: je crois que tout, dans la société, est cause de perfectionnement et de progrès, même ce qui la blesse; je crois qu'il suffit au développement graduel et paisible de l'humanité que ses tendances ne soient pas troublées et qu'elles reconquièrent la liberté de leurs mouvements; je crois toutes ces choses, non parce que je les désire et qu'elles satisfont mon cœur, mais parce que mon intelligence leur donne un assentiment réfléchi. Ah! si jamais vous prononcez cette parole, *je crois*, vous serez ardents à la propager, et le problème social sera bientôt résolu, car il est, quoi-

qu'on dise, facile à résoudre ; les intérêts sont harmoniques, donc la solution est toute entière dans ce mot : *Liberté*. » Cela dit, Bastiat recherche d'abord les fondements psychologiques de l'économie politique.

L'homme, sujet de cette science, est tout à la fois un être passif et actif. Comme être passif ou sensible, il éprouve des sensations agréables ou pénibles ; comme être actif, il fait *effort* pour multiplier les unes et écarter les autres, de là ces trois termes que la Providence a liés entre-eux. *Besoins, efforts, satisfactions* ; mais l'effort nécessaire pour se procurer une jouissance ou pour échapper à une peine, est une peine lui-même, tant il est vrai qu'ici bas l'homme n'a guère que le choix des maux !

Cependant, l'effort humain ne vient pas se placer toujours et nécessairement entre la sensation ou besoin et la satisfaction : quelquefois la satisfaction se réalise d'elle-même : plus souvent, sur des matériaux donnés par la nature, au moyen de forces que cette même nature met *gratuitement* à la disposition des hommes. Si donc l'on désigne par le nom générique *d'utilités*, tout ce qui satisfait les besoins humains, il y aura deux sortes *d'utilités* : les unes *gratuites*, les autres *onéreuses*, et l'évolution entière embrassera ou pourra embrasser ces quatre idées.

Besoin	}	utilité gratuite ou utilité onéreuse	}	et finalement <i>satisfaction</i> .
--------	---	--	---	--

Eh bien ! le grand problème à résoudre, de la part de l'homme, pour progresser vers le bien-être, consiste précisément, on le conçoit tout d'abord, à remplacer l'utilité onéreuse qui lui coûte de l'effort, c'est-à-dire de la peine, par l'utilité gratuite qu'il obtient sans peine ni effort ; tel est le principe et le but de toutes

les conquêtes obtenues ou à obtenir dans le domaine économique, et c'est à quoi l'homme réussit, par exemple, lorsqu'il substitue à son travail ou effort musculaires, la force purement gratuite du vent, de l'eau courante, des fluides impondérables ou de la pesanteur.

Mais, entre les trois termes ci-dessus indiqués, et qui sont tous les trois des phénomènes personnels, le premier et le dernier, le besoin et la satisfaction, sont essentiellement subjectifs, et, qui plus est, *intransmissibles*; le second, au contraire, l'effort, est parfaitement *transmissible*; rien de plus facile et de plus commun que l'effort d'un homme servant à la satisfaction du besoin éprouvé par un autre; c'est précisément cette précieuse et admirable faculté donnée aux hommes, et à eux seuls, entre toutes les créatures, de travailler les uns pour les autres, c'est cette transmission des efforts, cet échange de services, avec toutes les combinaisons infinies auxquelles il se prête si merveilleusement, à travers le temps et l'espace, c'est là ce qui constitue le véritable objet de la science économique, ce qui en révèle l'origine et ce qui en détermine les limites. L'économie politique n'est donc autre chose, selon Bastiat, que la théorie générale de l'échange, c'est-à-dire la science, qui étudie tous les efforts humains susceptibles, à charge de retour, de satisfaire les besoins d'autrui, et qui étudie par suite les besoins et les satisfactions relatifs à cette nature d'efforts ou services. Mais quelle que soit pour l'une des parties contractantes la vivacité du besoin, pour l'autre l'intensité de l'effort, si l'échange est libre, les deux services échangés *se valent*: la valeur consiste donc dans l'appréciation comparative des services réciproques, et l'on pourrait encore définir l'économie politique, *la théorie générale de la valeur*.

Les besoins de l'homme sont aussi nombreux que variés ; ils diffèrent selon les individus , le temps , le climat , le milieu social où il vit ; il en est de fondamentaux , c'est-à-dire d'indispensables à sa conservation ; d'autres , qui n'ont trait qu'à l'agrément de son existence et que l'on pourrait appeler voluptuaires ; mais les moyens de les satisfaire que nous avons vus , se divisent en deux classes, sous les noms d'utilités gratuites et d'utilités onéreuses ; ces moyens sont toujours régis, d'après notre auteur , par ces deux lois économiques :

1° L'utilité est communiquée aux objets , quelquefois par la nature seule , quelquefois par l'effort humain ou travail seul ; presque toujours par la coopération de la nature et du travail.

2° Pour amener une chose à son état complet d'utilité , l'action du travail est constamment en raison inverse de l'action de la nature.

Or , c'est par malheur de la proposition directement contraire que sont partis bien des économistes et la plupart des législateurs. On a dit et répété : toute richesse vient du travail ; donc la richesse est proportionnelle au travail ; mais plus la nature se montre libérale et moins il faut de travail ; conséquence , la richesse est , en raison inverse , de la libéralité de la nature ; et de là tous ces systèmes , soit théoriques , soit pratiques , où l'on s'efforce de proscrire ou de diminuer la part de la nature dans la satisfaction des besoins humains , pour accroître d'autant celle du travail , seule source prétendue de la richesse. Cette étrange et si commune erreur provient de ce que l'on a pris pour synonymes les deux mots richesse et valeur : la richesse , c'est tout ce qui peut donner satisfaction aux besoins de l'homme individuel , comme de cette aggrégation d'individus qui s'appelle un peuple : la

valeur n'est que cette portion de l'utilité ou richesse qui est produite par le travail humain, et qui constitue un service échangeable ; mais plus la nature fournit à l'homme d'utilités gratuites, plus il lui reste évidemment de travail disponible pour produire de nouvelles richesses à son usage et satisfaire ses besoins fondamentaux ou voluptueux. En sorte que l'on pourrait dire, bien qu'un tel langage paraisse d'abord singulièrement paradoxal, *que l'humanité a d'autant plus de richesse, c'est-à-dire de moyens de satisfaction pour ses besoins, qu'elle a moins de valeur, c'est-à-dire d'utilités, qu'il lui faille acquérir au prix de son travail.* — Ce point de vue capital m'a paru tout à la fois si original et si vrai, il constitue d'ailleurs si bien le fond de tout le système économique-politique de Bastiat, que j'ai cru devoir le développer un peu plus amplement que tous les autres points de sa doctrine ; c'était là, à vrai dire, le fil conducteur qu'il fallait de toute nécessité choisir pour le suivre aisément dans la série de ses déductions, toujours si ingénieuses et si frappantes, alors même que l'on révoquerait en doute la parfaite évidence de quelques-unes d'entre elles.

De ce qui précède, et en l'appliquant à une observation attentive des faits, Frédéric Bastiat déduit deux nouvelles lois fondamentales qui l'ont toujours saisi, dit-il, de la plus profonde admiration pour le plan providentiel du monde social. Les voici :

« Dans l'isolement, nos besoins surpassent nos facultés ; dans l'état social, au contraire, nos facultés surpassent nos besoins ; et c'est parce qu'il en est ainsi, que l'humanité est essentiellement progressive ; elle progresse vers le bien-être ; parce qu'elle peut employer graduellement et successivement à l'amé-

» lioration de son sort la portion de nos facultés que  
 » l'état social rend disponible, après la satisfaction de  
 » nos besoins fondamentaux. »

De là ces deux axiomes économiques, qui garantissent notre perfectionnement, non pas infini, mais indéfini : — *Dans l'isolement, les prospérités se nuisent ; — par l'échange, les prospérités s'entr'aident.* — Conclusion : — L'homme a d'autant plus de chances de prospérer, qu'il est dans un milieu plus prospère ; ou, ce qui revient au même, le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun. — Formule bien douce et bien consolante, qui suffirait, sans doute, pour résoudre le problème social tout entier, si la vérité passait à l'état de foi dans toutes les intelligences, de manière à y devenir le mobile habituel de toutes les volontés.

Mais au lieu de cela, la science, comme l'opinion du vulgaire, n'admettent-elles pas, plus ou moins implicitement, cet adage funeste et anti-social, que *le profit de l'un est le dommage de l'autre?* Et cela étant tenu pour vrai, il faut bien que la *force*, sous le nom de loi, répare le mal, fruit de la *liberté*; et voilà pourquoi nous voyons partout, les gouvernements occupés à déplacer artificiellement le travail, les capitaux, les responsabilités : ce qui revient, en dernière analyse, et pour appeler les choses par leur vrai nom, à *prendre aux uns, pour donner aux autres.*

Il n'est pas de notion économique qui ait donné lieu à plus d'interprétations diverses et à de plus longs débats dans la théorie, à plus d'erreurs et de funestes conséquences dans la pratique, que celle de la *valeur* : aussi Bastiat la soumet-il à l'analyse la

plus rigoureuse, afin de la dégager nette, claire et précise, des nuages qui l'ont si longtemps obscurcie. Il rappelle d'abord que si, d'une part, les besoins et les satisfactions sont des phénomènes essentiellement subjectifs, intransmissibles, toujours variables d'homme à homme, et comme tels, radicalement *incommensurables* entre eux, il n'en est certes pas de même, d'autre part, de l'effort, ou du moins du service opéré par l'effort. Les services humains produisant de l'utilité onéreuse, sont des phénomènes *extérieurs* du moi humain, et peuvent fort bien, par conséquent, être mesurés entre eux, évalués, échangés : cela dit et compris, qu'est-ce que *la valeur*? Le rapport de deux services échangés. — Rien de plus, rien de moins.

« L'idée de la valeur, dit ingénieusement Bastiat, est entrée dans le monde la première fois qu'un homme ayant dit à son frère : *fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi*, ils sont tombés d'accord, car alors, pour la première fois, on a pu dire : *les deux services échangés se valent.* » Et peu importe laquelle des quatre célèbres formules du droit romain a trouvé son application : *Do ut des, do ut facias, facio ut des; facio ut facias*; ce sont toujours des services réciproques, mesurés, évalués et compensés.

Prise dans ce sens purement théorique, la valeur n'est pas dans les choses, ne s'incorpore pas dans les choses, est encore moins la chose même produisant un service échangeable. Mais c'est là du rigorisme scientifique dont l'usage habituel du monde et même des hommes spéciaux ne tient pas grand compte.

Eclaircissons ceci par un exemple : l'eau du Rhône est sans valeur quand on habite sur ses bords; mais lorsque la source de Nîmes est devenue, pendant un étiage très-exceptionnel, insuffisante aux besoins ali-

mentaires de ses habitants, si quelqu'un va chercher de cette eau au Rhône, il se peut qu'il trouve à l'échanger contre 10 ou 20 centimes par cent litres; est-ce à dire que l'eau du Rhône a changé de nature et pris de la valeur en soi? Non, certes, mais le service que rend aux habitants de Nîmes, celui qui a pris la peine de la transporter et qui a ainsi transformé son utilité *gratuite* à Beaucaire, en *utilité onéreuse* à Nîmes, ce service est évalué à raison de 10 ou 20 c. par cent litres. Il est dit les *valoir*. Scientifiquement parlant, la valeur n'est donc pas dans la chose utile. Est-elle dans le *travail humain* qui lui a donné cette qualité? Pas davantage. S'il en était ainsi, la valeur serait nécessairement proportionnelle au travail employé pour produire cette utilité; or, il n'en est rien. Une foule d'autres circonstances concourent avec le travail, pour créer la valeur, comme par exemple, la rareté de l'objet, l'intensité des besoins qu'il doit satisfaire, la mode du jour, etc., etc.

La valeur de l'eau, dans le cas ci-dessus, comme la valeur du pain, d'une étoffe, d'un diamant se mesure à l'ensemble de tous les services ou efforts personnels, *épargnés* à celui qui en a besoin. Ainsi, le diamant est chose très-rare dans la nature, qu'il faut aller chercher loin et à grands frais, qu'il est très-long et très-difficile de tailler. Il y a donc là beaucoup de services accumulés, à évaluer et rémunérer, c'est pourquoi le diamant a, pour parler le langage ordinaire, une très-grande valeur. On peut appliquer soi-même la formule à une foule de choses et particulièrement aux services si largement rémunérés des grands artistes, de l'avocat, du médecin, du professeur, du prêtre. Mais si la valeur n'est pas toujours proportionnelle à l'effort, au travail du producteur, et

qu'elle le soit bien plutôt à la somme des efforts, à la quantité de travail épargné au consommateur, il est très-vrai, et c'est même là l'une des plus belles harmonies de l'ordre social, *que par la libre concurrence, les valeurs tendent partout et toujours à se proportionner aux efforts* ; c'est, en d'autres termes, la formule économique si connue : le prix courant ou du marché tend toujours à se rapprocher du prix de revient.

La richesse était encore l'une de ces notions économiques qui avaient donné matière à beaucoup de controverses et de confusion ; les uns voulant lui donner pour base et pour mesure, l'utilité en soi, c'est-à-dire la propriété de satisfaire les besoins humains, ce qui faisait de l'air, de l'eau courante, de la pesanteur, de véritables éléments de la richesse ; les autres prétendant restreindre son domaine à celui de la valeur ou utilité onéreuse, fruit du travail humain ; ce qui amenait à cette absurde mais inévitable conclusion : toute transformation d'utilité onéreuse en utilité gratuite, est un appauvrissement et un malheur pour l'humanité. Mais Bastiat a fait, ce me semble, la lumière et l'a faite pour toujours, au moyen d'une distinction aussi simple que frappante. « Prenez-y garde, dit-il aux différentes écoles, » le mot richesse a et peut avoir en effet deux sens. Il y a la richesse *effective, vraie*, réalisant des satisfactions : c'est la somme des utilités que le travail humain, aidé du concours de la nature, met à la portée des sociétés.

Puis il y a la richesse *relative*, c'est-à-dire la quote-part proportionnelle de chacun à la richesse générale, quote-part qui se détermine par la valeur.

Voici donc la loi harmonique enveloppée dans ce mot :

» Par le travail, l'action de l'homme se combine avec  
 » celle de la nature : l'utilité résulte de cette coopéra-  
 » tion, et chacun prend à l'utilité générale une part  
 » proportionnelle à la valeur qu'il a créée, c'est-à-dire  
 » aux services qu'il rend, c'est-à-dire, en définitive, à  
 » *l'utilité* dont il est lui-même. »

Tel est en substance, et réduite à ses points les plus fondamentaux, ce que j'ai cru pouvoir appeler l'économie politique rationnelle de Frédéric Bastiat ; nous allons maintenant essayer de le suivre à vol d'oiseau en quelque sorte, sur le vaste domaine que l'on pourrait nommer, *son économie politique appliquée*. Mais pour ne pas sortir des limites que comporte notre analyse critique, force nous sera bien de la restreindre aux problèmes qui, par leur importance ou leur actualité, peuvent le plus obtenir l'intérêt de l'Académie : tel que ceux du capital et de l'intérêt, de la propriété foncière et de la rente, du libre échange et du régime protecteur, enfin, des fonctions et des bornes rationnelles de l'action gouvernementale. Dans le cours de cet examen, je serai heureux de pouvoir le plus souvent donner à mon excellent confrère et ami, un sincère assentiment ; mais j'aurai cependant, quelquefois, des réserves à stipuler, des objections à faire et des doutes à exprimer.

Bastiat est un esprit logique, à toute outrance, un dialecticien impitoyable, soit par une disposition naturelle et de tempérament, soit par une habitude contractée dans la lutte âpre et incessante qui a constitué toute sa vie littéraire. Aussi, ne recule-t-il jamais devant les conséquences d'un axiôme qui lui a paru évident, et ne fait-il jamais fléchir la rigueur de la théorie devant les exigences, même les plus palpables de la pratique : c'est, sous le rapport de la méthode, un esprit

à la Jean-Jacques Rousseau, et non pas à la Montesquieu. L'économie politique n'est point pour lui une branche de la science politique, *la politique appliquée aux choses de la société*, science contingente et dominée dans son application par toutes les circonstances de temps et de lieu. Non ! c'est une science rationnelle, absolue, *sui generis*, un instrument de la connaissance humaine de la même nature que les mathématiques ou la logique pure. Voilà ce qui égare assez souvent Bastiat quand il en vient à appliquer ses principes généralement vrais aux réalités de la vie sociale : mais ses erreurs dérivent toutes, ou d'une foi exagérée dans l'empire de la raison sur l'activité de l'homme, ou d'un amour exagéré pour l'humanité : ne peut-on pas croire, aussi, qu'il y a eu dans son optimisme extrême, en faveur du principe de liberté et de spontanéité, de la réaction, une bien légitime et excusable réaction contre le pessimisme fatal et liberticide de toutes les écoles socialistes ? Bastiat n'est pas, après tout, le rapporteur et le juge d'un grand procès débattu devant lui : non, c'est un avocat qui plaide sa cause ardemment, énergiquement, passionnément, mais *de bonne foi*.

## 2. III.

*Economie politique appliquée de Frédéric Bastiat ou solution donnée par lui à quelques-uns des principaux problèmes sociaux ou économiques.*

### 1. Du Capital.

Pour produire de la valeur, et surtout pour transformer la valeur en utilité gratuite ; en d'autres termes, pour mettre de plus en plus à la charge de la na-

ture l'effort productif d'utilité, l'homme ne tarde pas à s'apercevoir qu'il lui faut trois choses :

Des instruments qui accroissent sa puissance productive au moyen des forces que la nature lui fournit gratuitement ;

Des matériaux réunis sur lesquels il puisse agir avec ces instruments ;

Des provisions pour vivre lui-même et faire vivre ses coopérateurs pendant la durée de sa production.

Instruments, matériaux, provisions, voilà donc les éléments de ce que l'on appelle, en économie politique, *le capital*. — Mais comment se les procure-t-on ? Par un seul et unique moyen, savoir : des produits, c'est-à-dire des services épargnés, accumulés et mis en réserve. Ce qui caractérise le capital, ce n'est donc pas la nature de l'objet, c'est sa destination : un sac de blé, comme un sac d'argent monnoyé, n'est pas un capital, s'il est employé ou destiné à me procurer une satisfaction actuelle, immédiate, improductive. Il le devient, s'il est par moi destiné à être un instrument de production, une matière première ou une provision alimentaire. Pour les producteurs, le capital est donc de sa nature une accumulation de services humains, fruit du travail, de la prévoyance et de l'épargne. C'est assez dire qu'il est essentiellement légitime et moral dans son origine.

Ce qui est tout aussi légitime et tout aussi patent, c'est le droit de celui qui l'a créé ou qui le possède par héritage, de l'échanger contre d'autres services, c'est-à-dire contre d'autres utilités onéreuses ou valeurs. Ceci n'est pas contesté : tout le monde convient qu'un capital peut être vendu ou troqué ; mais le capital, sous forme de monnaie du moins, peut-il être légitimement loué ; on a soutenu la négative de nos jours, comme

en d'autres temps, et cette opinion vaut la peine d'être sérieusement discutée, par cela seul qu'elle s'appuie sur de bien graves autorités. Et, cependant, rien de moins logique, en vérité, que cette proscription du loyer du capital. Car celui qui prête son capital et accorde un délai pour sa restitution, rend évidemment *service* à son emprunteur. Or, tout service vaut un service corrélatif ; ici, ce service corrélatif, c'est précisément l'abandon des valeurs distribuées en annuités, qui ont reçu le nom d'*intérêt*. Il n'y a certes pas moyen de nier une vérité aussi claire sans nier auparavant l'une de ces deux incontestables propositions : *service pour service ; et celui qui prête un capital avec délai rend service.*

La légitimité de l'intérêt ainsi établie, l'auteur démontre aussi que le capital, alors qu'il fait exécuter par la nature ce qui s'exécutait auparavant par le travail, ne nuit pas, en définitive, à la classe ouvrière, à celle-là même qui vit de salaires ; et cela d'après la loi harmonique suivante : « Le capital, à mesure que son » action s'étend, ne met en disponibilité une certaine » quantité d'efforts humains qu'en mettant aussi en » disponibilité une quantité de *rémunération corres-* » *pondante.* » J'admets la vérité théorique et même la réalisation pratique de cette loi ; mais je crois qu'il y a là une transition à sauvegarder, s'agissant d'êtres vivants, obligés de gagner chaque jour le pain du lendemain. Bastiat proclame et établit une autre loi harmonique relative au capital, aussi consolante que certaine, bien qu'elle ait été longtemps et vivement contestée : — « À mesure que les capitaux s'accroissent, la part » *absolue* des capitalistes, dans les produits totaux, aug- » mente, et leur part relative diminue ; les travailleurs, » au contraire, voient augmenter leur part dans les deux

» sens, c'est-à-dire *absolument et relativement*. » Représentons-nous, par exemple, les produits totaux de la société à des époques différentes, voici comment se fera le partage :

	Produit total.	Part du Capital.	Part du Travail.
1 <sup>re</sup> Époque 1830 —	1,000 fr.	500 fr.	500 fr.
2 <sup>me</sup> Époque 1840 —	2,000	800	1,200
3 <sup>me</sup> Époque 1850 —	3,000	1,050	1,950

Je ne puis malheureusement pas suivre ici dans ses détails la démonstration de l'auteur, et je suis forcé de renvoyer mes auditeurs à l'ouvrage lui-même. Mais je n'hésite pas à leur prédire, qu'après l'avoir lu, ils ne refuseront pas à notre économiste le droit de s'écrier, en terminant :

« Ainsi, à quelque point de vue que l'on se place, que l'on considère le capital dans ses rapports avec nos besoins qu'il annoblit, avec nos efforts qu'il soulage, avec nos satisfactions qu'il épure, avec la nature qu'il dompte, avec la moralité qu'il change en habitude, avec la sociabilité qu'il développe, avec l'égalité qu'il provoque, avec la liberté dont il vit, avec l'équité qu'il réalise par les procédés les plus ingénieux, partout, toujours, et à la condition qu'il se forme et agisse dans un ordre social, qui ne soit pas détourné de ses voies naturelles, nous reconnaissons en lui, ce qui est le cachet de toutes les grandes lois providentielles, *l'harmonie*. »

## II. De la Propriété Foncière et de la Rente.

Après avoir réhabilité l'*infâme* capital, qui en avait bon besoin, Bastiat s'efforce de rendre le même service à la propriété en général et à la propriété foncière en particulier. Dissipant tous les nuages accu-

mulés autour de cette institution sainte, par les sophismes socialistes, il prouve, avec une force de logique et une verve de style sans égale :

1° Qu'elle est, au contraire, la réalisation d'une loi providentielle, ayant pour objet d'accroître de plus en plus le bien-être du plus grand nombre, en substituant de plus en plus l'utilité gratuite mise à la portée de tous, à l'utilité onéreuse ou valeur.

2° Que, loin d'être une spoliation pour qui que ce soit, elle est un avantage, un profit réel même pour le membre le moins favorisé du corps politique, à qui elle fait un sort infiniment supérieur à celui qui lui eût été réservé sans elle, et sous le régime de la communauté la plus absolue.

3° Quant à la rente, au revenu net de la terre appropriée, il soutient, contre l'opinion économique universellement admise jusques à lui, que ce n'est point une rémunération accordée au propriétaire pour le service ou pouvoir productif du sol lui-même, mais uniquement et exclusivement la rémunération de tous les services, c'est-à-dire de tous les efforts humains au moyen desquels le propriétaire ou ses auteurs ont rendu ce sol productif d'utilités.

En effet, quiconque achète ou prend à loyer, dans un état de civilisation tant soit peu avancé, une propriété foncière mise en rapport, est loin, bien loin d'acquitter, soit par son prix d'acquisition, soit par son prix de fermage, tous les travaux antérieurs et indispensables de défrichement, de clôture, d'amélioration graduelle et constante, etc., etc.; donc, l'acquéreur, le fermier ou le consommateur de denrées ne paie rien, absolument rien, en échange de la portion d'utilité due à la puissance productive ou fécondité naturelle du sol approprié, — pas plus que le

locataire d'une usine ne paie une rémunération quelconque à celui qui l'a construite et qui la lui livre, pour l'emploi de l'air, de la vapeur ou de la pesanteur, au moyen desquels cette usine fonctionne. A ce point de vue, un immeuble urbain ou rural n'est rien autre chose qu'une *espèce* du genre *capital*, c'est-à-dire une accumulation de services épargnés, formant un ensemble où l'utilité gratuite et l'utilité onéreuse se trouvent sans doute confondues et combinées, mais où la dernière *seule* reçoit par le fait et peut réclamer, *en droit*, une rémunération en services équivalents, sous les noms divers de prix d'achat, de fermage ou de rente. Ainsi se trouve appliqué et seul réalisé, même à l'égard de la propriété foncière, l'axiôme capital de Bastiat : *services pour services*.

Que les choses se passent réellement ainsi, sinon toujours absolument, d'ailleurs à peu près toujours, aucune personne de bonne foi ne saurait le contredire; mais, au point de vue théorique, au point de vue *du droit*, cette nouvelle théorie de la rente, proposée par Bastiat, lui a suscité de nombreux et puissants contradicteurs d'une part, comme de chauds partisans et de passionnés admirateurs de l'autre. Et, d'abord, M. Carey, un très-ingénieur et très-habile économiste américain, lui a disputé, lui dispute encore chaleureusement la *priorité* de cette doctrine; mais c'est là un débat qui ne peut intéresser que les amis personnels de Bastiat; je ne l'aborderai donc pas ici. Ensuite, la plupart des économistes ont cru devoir rester fidèles à la théorie de la rente, telle que l'avaient établie et successivement développée les maîtres de la science: Adam Smith, J. B. Say, mais surtout Ricardo et Rossi. L'énorme concession faite par notre auteur aux écoles socialistes, celle de la gratuité ou communauté du

service productif opéré par le sol , ne leur a paru ni commandée par la puissance du raisonnement, ni exempte de périlleuses conséquences. Le grand axiôme : *services pour services* , ne s'interprète pas nécessairement comme le veulent les socialistes , et Bastiat avec eux , par la formule ; les services ou efforts humains ont *seuls* droit à être rémunérés par d'autres services ; mais bien plutôt par cette autre formule moins absolue : les services ou efforts humains ont *tous* le droit d'être rémunérés par d'autres services. Ce qui est bien différent.

Quant aux périlleuses conséquences de la nouvelle théorie , elles ne sont pas moins évidentes , car elle fait dépendre , après tout , la légitimité de la rente d'une preuve historique , contingente, et , par conséquent , toujours contestable , savoir : la preuve que cette rente ne dépasse jamais la rémunération des services humains précédemment employés à rendre productive telle ou telle partie du sol approprié. Eh bien ! non , la rente repose , ce me semble , sur une base plus simple et découle d'une source moins contingente ; elle est la conséquence naturelle , nécessaire et , par conséquent , légitime de l'appropriation du sol et de sa mise en culture graduelle et progressive amenée par l'accroissement de la population et celui des besoins à satisfaire. Or , cette appropriation peut bien être qualifiée de spoliation par les socialistes , ou de monopole *regrettable* , mais nécessaire , par quelques économistes imprudents ( ces noms ne changent rien aux choses ) , elle n'en demeure pas moins l'une des formes universelles de la sociabilité ici-bas , l'une des grandes lois providentielles du drame humain , tout comme la famille avec ses conditions d'autorité chez les parents , et d'obéissance chez les enfants , tout comme l'exis-

tence du corps politique avec ses conditions de prééminence en haut et de soumission en bas, tout comme la division du travail avec son inévitable résultat, l'inégalité des conditions humaines dans cette vie d'épreuve et de passage ; tout cela c'est précisément dans ses éléments les plus fondamentaux, cette organisation *naturelle et providentielle*, que Bastiat absout, prône et glorifie si éloquemment par tout ailleurs, à l'encontre de l'organisation artificielle, c'est-à-dire fausse, c'est-à-dire impraticable de nos modernes utopistes. Pourquoi donc remettre, en quelque sorte, en question, dans son résultat économique, naturel et forcé, l'appropriation du sol, *ce fait* universel et constant que, dans tous les temps comme dans tous les lieux, la raison et la conscience publique ont proclamée un *droit*, parce qu'il est *utile* à tous. Vous-même, imprudent dialecticien, vous le prouvez sans doute mieux que personne, mais en faisant porter toute votre argumentation sur *un fait* qui peut, après tout, vous être toujours contesté, vous ébranlez, sans le vouloir, sur sa base même, l'inviolable principe de la propriété. Voilà mon premier et plus grave dissentiment avec mon très-regrettable confrère ; en voici un second qui a bien aussi sa gravité, sinon sur le terrain de la théorie, du moins sur celui de la pratique gouvernementale.

### **III. De la Concurrence, question du Libre Echange.**

Je suis partisan sincère, je le confesse tout haut, du principe du libre échange. Si je ne l'étais pas, je ne saurais prétendre au titre d'économiste, car, qui dit économiste, dit partisan d'un ordre de choses où toutes les forces productives du genre humain et de la nature peu-

vent se développer au plus grand avantage du premier , sous le rapport du bien-être réel. — Le principe rationnel du libre échange , c'est en dernière analyse l'avantage incontestable de la division du travail , appliquée soit aux activités et aptitudes spéciales de chaque peuple , soit à la fécondité particulière de chaque climat , à l'effet d'obtenir la plus grande somme comme la meilleure qualité de produits utiles , aux meilleures conditions possibles ; voilà ce que dit la théorie. Voici ce que prouvent à leur tour l'expérience et l'histoire : Plus s'agrandit le cercle dans lequel fonctionnent librement le travail et l'échange , plus ils deviennent fructueux ; s'il est vrai , par exemple , qu'il y ait profit et avantage pour l'accroissement de la richesse en France à ce que certaines de ses provinces , telles que la Guyenne , la Bourgogne , le Languedoc et le Roussillon produisent le vin dont elle a besoin ; à ce que le Languedoc , le Vivarais , le Dauphiné , soient chargés de la pourvoir de soie ; la Normandie de bestiaux d'engrais ; la Flandre , de sucre de betterave ; le Comtat , de garance ; la Provence , d'huile d'olive et d'oranges , comment n'y aurait-il pas également avantage et profit pour l'humanité , à ce que le marché général du monde fût principalement approvisionné de blé par l'Ukraine , la Silésie , l'Allemagne centrale , — de vin et d'huile par la France , l'Espagne et l'Italie , — de denrées coloniales par les pays intropicaux , — de fer et d'acier par la Suède , — de bois de construction et de pelleteries par la Russie , — de machines , d'étoffes de coton et de cuirs fabriqués par l'Angleterre ? Non , point de doutes possibles à cet égard ; la suppression de toutes les entraves qui s'opposent à l'échange des produits de nation à nation serait un progrès général du même ordre , et tout aussi désirable que l'a été dans le temps la

suppression des barrières fiscales, jadis subsistantes de province à province, dans le même Etat. Il fut une époque, où cette suppression paraissait aussi dangereuse, fatale et presque impossible; où elle effrayait toutes les imaginations et mettait tous les intérêts en émoi; où les défenseurs du travail provincial prédisaient la détresse des populations ouvrières, à qui l'on allait ravir leur *unique* moyen d'existence, comme la ruine de l'agriculture et du commerce forcés à suspendre leur production à défaut de prix rémunérateur. Et, cependant, cette suppression a été opérée, et personne, que je sache, ne s'avise aujourd'hui d'en manifester le moindre regret. Que dis-je, si la Belgique, la Savoie, la Suisse, la Hollande eussent continué comme l'Alsace, la Lorraine et le Roussillon, de faire partie du territoire français, ou si elles redevenaient provinces françaises, le libre échange entre elles et nous serait-il contesté par qui que ce fût? Il est donc réellement possible, après tout, et les vieux Français de l'Île-de-France, de l'Orléanais, de la Bourgogne, etc., s'arrangeraient bien de manière à soutenir, sur le marché national, la concurrence des Hollandais, des Suisses et des Belges, comme ils soutiennent celle des Roussillonnais, des Lorrains et des Alsaciens. Je le répète donc, le libre échange de peuple à peuple, considéré tout à la fois comme un événement possible, réalisable, et comme un fait humanitaire, avantageux, progressif, civilisateur, le libre échange admis, par conséquent, dans la double région de la science et de la politique, comme un but final, comme un idéal, si l'on veut, à poursuivre et à ne jamais perdre de vue; c'est là une vérité économique à laquelle je ne saurais refuser mon entier assentiment. Aussi n'aurai-je aucune divergence d'opinion à constater entre Bastiat et moi, s'il avait

présenté, soutenu, prouvé le libre échange au point de vue et dans les conditions que je viens d'exposer. Mais il a cru devoir placer la question sur un autre terrain et a voulu déduire sa solution d'un tout autre point de départ, ce qui l'a fait forcément aboutir à des conclusions outrées et inapplicables dans l'ordre des réalités actuelles. A ses yeux, le libre échange n'est pas seulement un grand et beau progrès économique et social à poursuivre sans cesse, mais avec tous les tempéraments et tous les délais commandés par les exigences souveraines de la politique et de l'humanité. Non, c'est un principe absolu, souverain lui-même, qui n'admet dans son application ni délai, ni tempérament. Echanger ses services ou produits avec ceux des autres hommes, quels que soient le lieu qu'ils habitent, le climat où ils vivent, le corps politique dont ils sont membres, de manière à obtenir d'eux au meilleur marché possible, toutes les utilités nécessaires à la conservation comme à l'agrément de son existence, constitue pour chaque individu de la grande famille humaine un *droit* aussi sacré, une *liberté* naturelle aussi inviolable, que de vivre sous l'empire d'une loi civile et criminelle, égale pour tous, que d'adorer Dieu selon sa conscience, etc., etc. D'après Bastiat, en un mot, le libre échange doit figurer dans toute proclamation *des droits de l'homme* et devenir l'une des bases fondamentales de l'ordre social lui-même; ainsi élevé à la hauteur d'un principe, d'un droit imprescriptible et aliénable, le libre échange conduit à des conséquences pratiques qu'il n'est certes pas difficile de tirer soi-même, et que notre auteur déduit avec sa rigueur logique et son habileté accoutumées.

Les voici en peu de mots :

Toute loi, tout règlement, tout impôt, tout droit d'importation qui met obstacle à la liberté commerciale la plus étendue, constitue un odieux monopole, une véritable spoliation, un vol légal, dans toute la portée du terme. Le régime protecteur et prohibitif dépouille l'un pour enrichir l'autre, prend dans la poche de celui-ci pour mettre dans la poche de celui-là, rançonne, pour ne pas dire détrouse, tous les consommateurs au profit de certaines classes de producteurs. Il est donc un *fait*, un pur fait, immoral et anti-social, un acte de violence et un abus de la force, qui doit exciter l'indignation de tout homme de bien, et qu'il faut abolir au plus vite, pour rentrer dans l'ordre naturel et providentiel, dans l'ordre seul légitime ; savoir : le marché général de l'univers entier, librement ouvert à tous les producteurs comme à tous les consommateurs de notre planète. — Eh bien, je le déclare franchement : alors même que la logique, ce que je nie, me commanderait d'accepter de pareilles conclusions, le sens commun et la conscience se révolteraient en moi, et je répéterais, après l'illustre et infortuné Rossi : « Prenez-garde, mon cher confrère, il y a deux économies politiques ; l'une théorique, rationnelle, abstraite et pure ; l'autre pratique, réelle, gouvernementale ; au nom du ciel, ne les confondez pas, vous me forceriez à mettre la première en question, car j'aimerais mieux, après tout, la renier que renier le bon sens et l'humanité : mais non ! l'économie politique ne me condamne pas à une pareille alternative : elle a pris soin de proclamer elle-même la nécessité où elle est de se concilier sur le terrain des faits avec la politique sa mère, et la morale sa sœur ; or, ces deux sciences sérieusement consultées, imposent, si je ne m'abuse, à la théorie du libre échange

absolu, les réserves ou exceptions, les tempéraments ou délais que voici :

1° Tant que la paix universelle et perpétuelle du bon abbé de Saint Pierre ne sera point autre chose qu'un rêve, et que l'espèce humaine ne formera pas une seule et grande famille, une famille patriarcale; tant quelle sera au contraire morcelée en un grand nombre d'aggrégations nationales, formant des êtres collectifs, distincts; que ces êtres moraux, appelés états, auront des intérêts distincts aussi, parfois même opposés, et que cette opposition d'intérêts pourra les engager dans des luttes où ils chercheront à se nuire par tous les moyens en leur pouvoir, tant que toutes ces circonstances constitueront encore le drame réel de l'humanité, force sera bien aux gouvernements d'en tenir compte et même un très-grand compte. Les corps politiques dont les destinées leur sont confiées ne sauraient, en effet, courir la chance de se trouver à la discrétion d'un état rival, et ne peuvent, par conséquent, pas laisser périr sur leur territoire, sous le coup de la libre concurrence, les industries vraiment indispensables, soit à l'alimentation, soit à la défense nationale. Mais ces exceptions, à la règle générale, imposées par une haute prévoyance politique, peuvent et doivent être renfermées dans de fort étroites limites; car il faut bien se garder, en général, de croire que, l'on ait à se prémunir contre les périls d'une coalition universelle des autres peuples: un semblable événement est d'une improbabilité telle, qu'elle équivaut à une impossibilité morale, et qu'il n'y a vraiment pas lieu de s'en préoccuper. Si donc, l'on me demandait de citer quelques exemples qui nous fussent applicables je ne croirais pas pouvoir choisir, ni la production des céréales, ni celle du fer, comme des industries indi-

gènes, ayant le droit d'être protégées pour sauvegarder, en cas de guerre, l'alimentation et la défense de notre patrie.

Mais il en serait peut-être autrement de notre navigation commerciale, considérée comme moyen de puissance, de prospérité, et surtout de sûreté publique.

Puisque la France veut rester, et avec raison, un Etat maritime du premier ordre, il lui faut absolument conserver une marine marchande, où sa marine militaire se recrute et s'alimente sans cesse. Si donc notre navigation commerciale, comme on l'affirme généralement, ne peut continuer à subsister, du moins encore, qu'à la condition de certains privilèges de pavillon, de commerce réservé, etc., etc., faudra-t-il que notre Gouvernement laisse périr son établissement maritime, parce que certains peuples étrangers opéreraient tous nos transports sur mer à des prix un peu moins élevés? Et s'il ne se résigne pas à courir un aussi grave danger, y aura-t-il lieu de prétendre, avec notre auteur, que tous les consommateurs des innombrables produits importés chez nous par cette voie, *sont victimes d'un odieux monopole et payent un tribut illégitime à nos armateurs!* Eh! mon Dieu non, c'est à un intérêt politique, majeur, capital de l'Etat dont ils sont membres, qu'ils payent un tribut beaucoup plus légitime, en vérité, que beaucoup d'autres impôts.

2° Ce n'est pas seulement à titre de nécessité politique et pour donner satisfaction à un grand intérêt, celui de l'indépendance nationale, que le libre échange peut être légitimement modifié et limité dans la pratique; il peut l'être aussi, temporairement du moins, dans le but d'obtenir un progrès agricole ou industriel considérable, c'est-à-dire, comme simple mesure de

bonne spéculation économique. Le raisonnement et l'expérience s'accordent à démontrer que sans le secours de la protection donnée par les lois douanières, à certaines productions indigènes, ces productions n'auraient jamais pu ni prendre naissance, ni surtout se développer, car elles eussent été écrasées et étouffées tout d'abord par la concurrence étrangère, favorisée soit par des grands capitaux déjà créés, soit par une habileté de main-d'œuvre plus exercée, soit par des circonstances accidentelles plus favorables. Or, ne serait-il pas déplorable qu'une sorte de fanatisme ou de puritanisme scientifique, un amour platonique pour un principe abstrait, eût privé le pays d'une nouvelle source de richesse et de vie ?

« A d'autres, répondent en chœur les économistes, à d'autres, Messieurs du monopole et de la protection, vous ne nous y prendrez plus : nous connaissons trop bien désormais vos constantes et secrètes rubriques. Toute industrie qui a goûté les douceurs du privilège ne consent jamais librement à s'en passer : elle le trouve toujours nécessaire, indispensable, et comme cet honnête et naïf industriel, entendu dans l'enquête : *Quiconque est né sous l'ombrage tutélaire de la protection ne manque jamais de vouloir y mourir en paix.* » — Oui, sans doute ; mais, ai-je dit que les parties intéressées doivent rester juges de la mesure et de la durée de cette protection qui leur est accordée dans un intérêt d'avenir ? C'est à la puissance publique seule à décréter le moment où la protection peut et doit cesser ; mais c'est précisément à vous, hommes du libre échange, qu'il appartient d'éclairer sa religion et de préparer ses décrets ; c'est même là une partie de votre mission que vous ne devriez jamais sacrifier au plaisir de poser

des principes trop absolus , et d'en déduire trop rigoureusement les conséquences logiques : que ne vous attachez-vous de plus en plus à démontrer au pays et au Gouvernement que telle ou telle industrie , protégée par des droits d'entrée si élevés , qu'ils deviennent prohibitifs , pourrait supporter , dès à présent , la libre concurrence du dehors , ou tout au moins subir , sans péril de mort , une diminution graduelle de ces droits ? Quels puissants arguments vous sont offerts par un fait industriel tout récent : celui de la fabrication du sucre indigène. Il y a quelques années à peine , sept à huit ans tout au plus , cette industrie se prétendait frappée de mort par la plus légère modification au tarif différentiel qui la protégeait contre la concurrence du sucre colonial , et aujourd'hui c'est ce dernier qui pousse à son tour des cris de détresse et réclame avec fureur le bénéfice de la protection douanière contre son heureux et prospère rival : *Ab uno disce omnes*.

3° Enfin , et pour faire reste de raison aux exigences de la prudence , de l'équité et de l'humanité , reconnaissons que les industries elles-mêmes qui ne peuvent , à bon droit , invoquer en leur faveur les titres exceptionnels qui viennent d'être déduits , que les industries dont l'existence purement factice constitue un véritable monopole au profit de certaines classes de producteurs et aux dépens du public consommateur tout entier , ont droit néanmoins à quelques tempéraments et à quelques délais , à cette fin d'amoindrir pour elles les inconvénients et les périls de la transition.

Les capitaux fixés sur le sol ou dans de grandes usines ne sauraient se déplacer brusquement sans risque de périr , du moins en partie. — Les populations ouvrières , surtout , qui vivent d'un salaire quotidien , obtenu dans ces usines ou ces cultures , ne peuvent ni

émigrer, ni transformer du jour au lendemain le mode de leur coopération habituelle. N'oublions jamais que l'économie politique appliquée n'opère pas seulement sur des choses, mais aussi sur des êtres sensibles et vivants que décime bien vite la souffrance, poussée à un certain degré d'intensité et de durée ; mais, d'un autre côté, que la France ne reste pas trop en arrière du mouvement libre échangeiste qui se manifeste en Europe ; ici, par des abaissements de tarifs, là, par des unions douanières ; enfin, chez la première des nations commerciales, par l'initiative d'une mesure aussi hardie qu'éclatante. Le système du libre échange : *Le Free Trade*, pour parler la langue de nos voisins d'outre-manche, est désormais sorti de la région purement scientifique où il a été jusqu'ici confiné ou relegué, il a fait son apparition (et quelle apparition) sur le terrain des réalités ; ce n'est plus une théorie, une utopie, une idée à discuter sur les bancs de l'école, c'est un fait, un fait vivant et triomphant avec lequel les hommes les plus positifs doivent se préparer à compter ; c'est un fait accompli chez le peuple le plus avancé en civilisation de l'ère moderne, et d'autant plus accompli, que l'y voilà désormais accepté de tous, même des éminents adversaires qui l'avaient le plus vigoureusement combattu.

Si donc notre pays ne se croit pas encore assez riche en capital fixe ou circulant, assez pourvu d'ouvriers consommés dans la pratique des arts mécaniques, pour se soumettre à une épreuve aussi décisive, que, du moins, il ne tarde pas davantage à se mettre en marche vers un but aussi désirable ; que la France revise sévèrement et courageusement ses tarifs, bien résolue à supprimer, dès à présent, le bénéfice de la protection à toute industrie qui peut soutenir la libre

concurrence , fût-ce au prix de quelques énergiques efforts , fût-ce à la condition d'un vigoureux coup de collier ; que sa marche soit prudente et réservée , si l'on veut , mais qu'elle soit persévérante et continue ; qu'elle cesse surtout d'être rétrograde , comme elle l'est encore parfois ; il y va , pour notre pays , de ses destinées futures et de son rang commercial dans le monde , car , d'ici à peu de temps , parmi les nations , celles-là seules pourront demeurer à la tête du progrès civilisateur , qui seront en mesure d'affronter l'épreuve de la libre concurrence sur le marché général du globe.

Quant à Frédéric Bastiat , en dépit du reproche encouru par lui , d'avoir frappé fort , bien plus que frappé juste , il n'en sera pas moins placé en première ligne parmi les plus hardis et les plus habiles promoteurs de ce grand mouvement , et , lorsque le triomphe de sa thèse chérie sera devenu une réalité , son nom demeurera , sans aucun doute , glorieusement attaché au souvenir de ce beau progrès économique et social dans notre patrie.

#### IV.

#### **Services publics et Services privés, Limites rationnelles de l'action gouvernementale.**

Passant par-dessus quelques autres dissentiments de détail , mais peu sérieux au fonds , j'ai hâte d'en venir à une dernière , mais assez grave querelle , que je dois , à mon cœur défendant , vider ici avec mon éminent et infortuné confrère. — Égaré par un libéralisme aussi sincère qu'avancé , et cédant d'ailleurs à un sentiment très-naturel de réaction contre le *gouvernementalisme* absolu des écoles socialistes , lui aussi , paye un regrettable tribut à des préjugés qui ont longtemps ,

beaucoup trop longtemps régné sur nous ; lui aussi colore et vivifie , de sa magique parole , la doctrine vermoulue du gouvernement *ulcère* , du pouvoir *ennemi* : lui aussi veut , à tout prix , circonscrire de plus en plus , le *cancer* , emprisonner , désarmer , garotter de plus en plus l'*ennemi* ; c'est là son *denda est Carthago*, poursuivi avec un talent et une persévérance digne , d'une meilleure cause. — Sans doute l'économie politique ne saurait approuver , en aucune façon , que l'État désertant son rôle légitime et dépassant ses limites naturelles , intervienne , à tort et à travers dans les services sociaux essentiellement privés ; qu'il se fasse industriel , négociant , agriculteur , etc. , etc. Mais est-ce dans des conclusions aussi raisonnables que se renferme notre auteur ?

Veiller à la sécurité publique.

Administrer le domaine commun.

Percevoir les impôts.

Voilà , selon lui , les trois seules fonctions qui appartiennent à l'État ; voilà le cercle de fer où doit se restreindre sévèrement l'action gouvernementale. — Ainsi , donner une impulsion générale et féconde aux lettres , aux arts , au commerce , à l'agriculture , à la navigation , aux idées morales et religieuses elles-mêmes , autant d'usurpations sur le domaine de l'activité et de la responsabilité individuelles. Donc , plus de cultes salariés et reconnus par l'autorité publique , plus d'instruction publique , même d'instruction primaire à l'usage des classes pauvres , et , qui plus est , plus de surveillance de l'État sur l'enseignement à ses divers degrés , lequel doit rester absolument livré à l'appréciation de tous les pères de famille ; plus d'institutions de crédit soumises à la sanction et aux investigations protectrices de l'administration supérieure :

le Gouvernement réduit, en un mot, au triple rôle, j'ai failli dire, au triple métier de juge, de gendarme et de percepteur; tel est son idéal en fait d'organisation politique, et je n'ai vraiment pas besoin de dire, que ce n'est pas là le mien. — Mais quoi! vais-je donc, reprenant d'anciennes armes, redescendre encore dans la lice pour y rompre quelques lances nouvelles en faveur de l'autorité publique menacée par une liberté de plus en plus envahissante? Non sans doute, mon intelligence ne saurait commettre un tel anacronisme, et mon cœur se sent incapable d'une pareille faiblesse. J'aime mieux, bien mieux, plaider moi-même, avant d'en finir la cause de mon digne ami, contre mes propres accusations.

Frédéric Bastiat fut un démocrate, un pur démocrate, c'est vrai, mais entendons-nous : il y a deux espèces de démocrates, même parmi ceux qui méritent que ce titre leur soit appliqué dans un sens honorable. Il y a ce que j'appellerai les démocrates libéraux qui poussent jusqu'au fanatisme leur amour pour le libre développement de toutes les facultés de l'homme, qui se préoccupent exclusivement de la satisfaction due à sa spontanéité et à sa responsabilité, et qui ont, selon nous, une foi beaucoup trop absolue dans l'empire de la raison, sur les passions et les instincts de l'égoïsme personnel. Ce sont les *enfants perdus* de l'humanité, dont ils se croient sincèrement *l'avant-garde*, car ils veulent conquérir aux peuples le périlleux honneur du *self government*, longtemps avant que ces peuples soient en état de le faire tourner à leur gloire et à leur profit. Ces démocrates là on peut les accuser d'erreur, d'imprudenc, d'utopie; mais les mépriser ou les haïr, c'est impossible. Quant à notre seconde espèce de démocrates, ce sont ceux

que je caractériserai par le nom d'*égalitaires*. Ils ne poursuivent qu'un but : niveler, niveler le genre humain, dût le niveau, à cette fin, s'abaisser de plus en plus au lieu de s'élever indéfiniment. Ces démocrates ne font, du reste, qu'un médiocre état des biens, qui sont les plus précieux aux yeux des premiers, la liberté et la dignité humaines. Aussi, l'organisation démocratique qui fleurit depuis trois siècles sur les bords enchantés du Bosphore, leur semblerait-elle, en dernière analyse, préférable à celle qui a fait de la nation anglaise l'un des premiers peuples du monde, car chez ce peuple (*horresco referens*) il y a des lords, des baronnets, de bourgeois incorporés, des *free holders*, etc., vice radical que ne sauraient racheter la liberté civile et religieuse la plus complète, la liberté de la presse et de la tribune, celle d'association, l'inviolabilité du domicile, le libre vote de l'impôt, toutes les libertés civiles, en un mot. Inutile de dire que c'est à la première catégorie de démocrates qu'appartenait Bastiat; que ce soit là son tort aux yeux de quelques-uns, aux miens ce sera, je l'avoue, son excuse, son honorable et glorieuse excuse.

---

---

**NOTICE**

SUR

L'INDUSTRIE DE LA VILLE DE NIMES ,

1853 ,

PAR M. H. RIVOIRE.

---

**MESSIEURS ,**

Les travaux qui ont été exécutés par les Commissions de statistique cantonales , d'après les prescriptions du Gouvernement , ont appelé l'attention et le concours de toutes les personnes qui s'occupent des intérêts et des besoins du pays. La Commission de statistique de la ville de Nimes s'est acquittée , avec un zèle et une persistance dignes d'éloges , de la mission qui lui a été confiée. Après avoir apporté ma modeste coopération à l'œuvre patiemment élaborée de cette Commission , dans la section de l'industrie , j'ai cru devoir mettre à profit , pour notre Compagnie , les résultats obtenus par les travaux récents de la Commission cantonale. J'ai essayé de tracer , dans une Notice particulière , le tableau sommaire de la situation de l'industrie de notre ville , en indiquant les causes qui ont facilité son développement sur quelques points , comme celles qui

ont arrêté son essor sur d'autres. Enfin, il m'a paru intéressant de faire précéder l'examen de la situation actuelle des principales branches de l'industrie Nimoise par quelques considérations retrospectives sur la situation ancienne établie dans la *Statistique du Gard*, publiée en 1843.

Pour donner plus de clarté à mon travail, je l'ai divisé en cinq paragraphes :

- 1° Aperçu historique sur l'industrie de Nîmes ;
- 2° Tissage des étoffes de soie , laine , châles , etc. ;
- 3° Bonneterie ;
- 4° Fabrication des tapis ;
- 5° Ouvriers employés au tissage.

## 2. 1<sup>er</sup>

### *Aperçu historique sur l'industrie de Nîmes.*

Les anciens titres existants dans les archives municipales, font remonter l'origine de l'industrie de Nîmes, à l'année 1278. Des lettres patentes de Philippe III, le Hardi, autorisent, dès cette année, l'établissement de marchands Lombards dans cette ville. Ces marchands étrangers étaient soumis à une juridiction particulière, sous le nom de *conventiones régie*. Leur fortune et leur crédit croissaient avec les relations qu'ils avaient établies entre les principales villes d'Italie, et notamment avec la République de Gènes ; on doit à ces étrangers l'introduction des lettres de change, qui, tout en facilitant les transactions, multiplie les opérations commerciales.

Mais une ère nouvelle allait s'ouvrir pour la prospérité de Nîmes ; Louis XII, en montant sur le trône, voulut signaler son avènement par deux concessions

importantes, dont il favorisa les habitants : la première, en date du 29 juin 1498, portait confirmation des privilèges que les Rois, ses prédécesseurs, avaient accordés à la ville ; la deuxième, en date du mois de juillet suivant, accordait aux habitants la permission d'établir une manufacture de toutes sortes de draps et d'étoffes de soie.

Malgré la protection accordée par les Rois de France à l'industrie Nimoise, les progrès ne s'accomplissaient toutefois qu'avec lenteur, et il ne fallut rien moins qu'une série de près de soixante années pour obtenir des résultats satisfaisants. Ce ne fut qu'en 1557, sous le règne de Henri II, et au moment où les guerres de religion prirent malheureusement naissance dans le pays, qu'on vit créer à Nîmes des manufactures et des fabriques de différents arts et métiers. Une fabrique de velours avait été fondée depuis peu à Nîmes, la direction en fut confiée à un habile ouvrier de Ferrare (nommé Bonfa). La ville accorda au chef de ce nouvel établissement une somme de 25 livres tournois, pour approprier la maison qu'il avait choisie et disposer convenablement ses ateliers et ses magasins.

Une femme, habile dans l'art du dévidage de la soie, fut appelée d'Avignon pour former les jeunes filles de l'Hôpital de Nîmes. Dans la même année, le Conseil de ville délibéra d'exempter d'impôt de l'industrie un maître tonnelier qui demanda à venir s'y établir. Enfin, le même Conseil accorda à Pierre Dupont, de Nîmes, qui travaillait aux étoffes de soie, une somme de cent écus, outre l'affranchissement de l'impôt, et la jouissance pendant cinq années d'une maison assez vaste pour dresser des métiers propres à la fabrication des velours, des satins, du damas, des tapisseries et autres ouvrages de soie.

Toutes ces mesures étaient évidemment inspirées aux Autorités consulaires, par le désir louable de favoriser le développement des arts et des métiers, si précieux au commerce et à l'industrie de la cité.

La soie et les manufactures qui l'emploient formaient donc, dès la fin du xv<sup>me</sup> siècle, une branche importante de l'industrie de Nîmes. Ces heureuses dispositions annonçaient le plus brillant avenir à l'antique cité romaine, déchue de sa splendeur après la chute de l'empire, et presque anéantie par la longue domination des barbares.

François Traucat, simple jardinier à Nîmes, devait illustrer son nom par une de ces conquêtes pacifiques qui font la gloire du pays, sans coûter une larme ni une goutte de sang. En 1564, il introduisit la culture du mûrier dans le territoire de Nîmes, et bientôt après dans tout le Languedoc. On ne doit donc point s'étonner de voir que l'art de mettre en œuvre le produit de cet arbre précieux ait été connu de bonne heure dans cette cité, et s'y soit perpétué. Aussi, dès le milieu du xvi<sup>me</sup> siècle, la ville de Nîmes avait-elle attiré, de divers points de l'Italie et de la France, des ouvriers habiles, par les privilèges et par les avantages qu'elle savait leur offrir. D'autre part, le peu de faveur qu'on accordait au commerce de la ville d'Avignon, qui jusqu'en 1792 fut soumise à la domination papale, et qui était considérée comme pays étranger, entraîna la ruine de son industrie. Les ouvriers qui peuplaient ses manufactures, furent trop heureux de trouver à Lyon et à Nîmes des ressources contre la misère qui les menaçait.

L'organisation des corps d'arts et métiers en corporations, jurandes et maîtrises, fut une des plus anciennes institutions de la ville de Nîmes. Créées en 1321 et

1530, par ordonnances royales, elles existèrent jusqu'en 1790. Enfin, un règlement de 1682, modifié par des lettres patentes de 1713 et de 1716, provoquées par M. de Bâville, intendant de la Province du Languedoc, établit une séparation entre *les marchands faisant fabriquer et les maîtres-ouvriers fabricants pour leur compte*. Depuis cette époque, il y eut deux corps distincts régis par des conditions particulières. Cependant cette mesure souleva des réclamations de la part des maîtres-ouvriers fabricant pour leur compte. Ils se plaignirent vivement du préjudice que leur causait la concurrence établie entre eux et les marchands faisant fabriquer. Les mémoires du temps font connaître les griefs que les maîtres-ouvriers reprochaient à leurs rivaux, auxquels ils contestaient les connaissances et les talents qui caractérisent la bonne fabrication.

La concurrence qui s'établit entre ces deux corps, pour l'exploitation de la même industrie, eut un résultat funeste pour la bonne fabrication. On tenta de faire de plus gros bénéfices en diminuant la qualité des produits, en étirant les soies, en retranchant un grand nombre de fils dans les portées, en donnant aux étoffes une moindre largeur; en un mot, en faisant tout ce qu'on put inventer pour produire, en apparence, les mêmes étoffes, tout en retranchant une assez grande partie de la matière première. Mais la lutte ne pouvait se prolonger plus longtemps entre ces deux corps rivaux, et l'on vit, peu après, les *marchands fabricants* ou *maîtres-ouvriers, travaillant pour leur propre compte*, se soumettre devant la fortune croissante des *chefs d'ateliers* ou *marchands faisant fabriquer*. Dès ce moment, les distinctions s'effacèrent entièrement, et il ne resta plus que de modestes ouvriers, travaillant pour le compte des négociants, dont le talent a été,

de tout temps , de savoir combiner l'emploi des matières avec la plus grande économie possible , et le principal mérite de leurs ouvrages, est *la légèreté, l'apparence et le bas prix.*

Ce caractère particulier de l'industrie de la ville de Nîmes , s'est maintenu dans les mêmes conditions jusqu'à l'époque actuelle. L'imitation des produits des fabriques de Paris et de Lyon, et la vente à bon marché de ces produits, connus dans le commerce sous le nom d'*articles de Nîmes*, est toujours le principal mobile et le guide suprême de l'esprit industriel de notre cité.

Constatons seulement un fait, qui a frappé l'attention de tous les hommes dont les études ont eu pour but, l'examen des questions d'économie industrielle dans cette ville. Je veux parler de la position faite à la fabrique, depuis quelques années, par la concurrence illimitée et souvent irréfléchie qui a donné naissance à quelques établissements dont les chefs, dépourvus d'expérience et de ressources suffisantes, ont cessé subitement leurs travaux lorsque l'argent leur a manqué, et ont été plutôt une cause d'embarras qu'un avantage pour notre industrie.

D'un autre côté, on comprendra facilement que l'ouvrier, placé dans les conditions d'un travail incertain et d'un salaire au rabais, souffre de ces regrettables écarts d'une concurrence inintelligente et aveugle, et tombe dans le découragement, triste précurseur de la misère.

Si quelques personnes pouvaient mettre en doute la vérité de cette situation, je ne peux que les engager à aller la recueillir de la bouche des ouvriers employés au tissage de la soie ou de la laine. Elle a laissé une trace douloureuse dans l'esprit des membres de la Com-

mission cantonale de statistique de Nîmes , et j'ai cru devoir consigner sommairement dans ces notes le résultat de ses impressions.

Mais à côté du tableau attristant des désordres occasionnés par une concurrence funeste qui permet à quelques enfants perdus de la grande famille industrielle de Nîmes , de jouer impunément sur un coup de hasard , le faible capital dont ils peuvent disposer , et l'existence de nombreux ouvriers, on voit avec une juste satisfaction , naître et grandir , de puissants établissements où l'intelligence et la haute capacité des chefs est appuyée sur une réputation d'honneur et de solvabilité à toute épreuve.

Si dans quelques circonstances la libre concurrence peut-être comparée à la lance d'Achille , qui guérissait les plaies qu'elle avait faites , on doit reconnaître que ses résultats ont été funeste à l'industrie de Nîmes , à raison même du caractère particulier de sa fabrication , qui n'est , comme chacun le sait , qu'une imitation à l'aide de matière légère , et à très-bas prix , des articles de Paris et de Lyon.

En résumé, il est permis d'espérer que la question présente assez d'importance pour fixer l'attention des hommes compétents; il me paraît superflu d'insister sur ce point. Ma confiance , dans l'avenir de l'industrie Nimoise et dans sa fortune , est trop solidement établie , pour que je redoute pour elle le retour des déplorables excès qui , dans le dernier siècle, ont signalé la concurrence qui existait entre les grandes corporations rivales. Mais, je le repète, il y a quelque chose à faire, et la sagesse du Gouvernement , gardienne des intérêts du pays, y pourvoira.

Je crois devoir à cette occasion faire mention des vœux que j'ai entendu émettre plusieurs fois par quel-

ques industriels de Nîmes et du département du Gard, tendant à ce que nos soies indigènes soient protégées contre la concurrence étrangère, au moyen d'un droit d'entrée dans nos ports. La réalisation de ce désir me paraît plus contraire que profitable à l'industrie française. Si d'un côté la mesure peut donner satisfaction à quelques intérêts privés et de localité, elle aurait pour résultat certain, de contrarier le développement de l'industrie sur d'autres points du territoire.

En effet, on ne peut mettre en doute aujourd'hui, que des droits de douane, équivalant à la prohibition, ont fait leur temps, et qu'au point de civilisation et de perfectionnement où nous sommes arrivés, ils doivent faire place à une sage liberté.

On comprendrait que des mesures protectrices puissent être prises à l'égard des soies étrangères à leur entrée en France, si notre production s'élevait au niveau de la consommation, mais chacun sait que nos fabriques sont alimentées, en grande partie, par les soies du Levant, de l'Italie, de l'Espagne, de la Suisse, etc. Dès-lors, une mesure qui frapperait les soies étrangères d'un droit d'entrée, aurait pour résultat d'entraver l'industrie, d'arrêter nos progrès et de nécessiter une augmentation du prix des soies indigènes, par suite de l'insuffisance de nos propres produits.

## 2. II.

*Tissage des étoffes de soie, de laine ou de coton, Foulards, Châles ordinaires, Châles riches, Cardage, Passementerie, Gants, Articles d'Afrique.*

Depuis l'origine des manufactures de soie en France, un peu avant le règne de François I<sup>er</sup>, on avait suc-

cessivement imaginé diverses méthodes pour arriver à une fabrication plus facile et plus appropriée aux besoins de cette industrie. Jusqu'en 1773, l'art et l'emploi du tissage, à Nîmes, étaient restés en dehors du domaine de la science, et les simples notions de l'expérience pratique servaient à transmettre d'une génération à l'autre, les procédés de ce genre d'industrie, de même que le mécanisme des instruments employés au tissage et à la fabrication.

Un fabricant de Nîmes, Jean Paulet, publia, en 1773, un ouvrage remarquable sur l'art du fabricant d'étoffes de soie, véritable monument élevé à l'industrie locale.

Vaucanson, Paulet et Jacquard ont attachés glorieusement leur nom à l'histoire de l'industrie française; qu'il me soit permis de rendre hommage à la mémoire de ces régénérateurs d'une des branches les plus importantes de notre richesse nationale.

Grâce à leurs efforts, les arts mécaniques se sont enrichis d'une machine bien simple et peu coûteuse, à la portée de la classe pauvre des tisseurs. Cette invention a fait accomplir un progrès immense à l'art des tissus, sous la main de Jacquard, qui a mis en œuvre en les perfectionnant, les intelligentes conceptions de Vaucanson et de Paulet; cet art a éprouvé une révolution complète. L'ouvrier n'est plus qu'une machine à mouvement, qui produit sans peine, promptement et à bon marché, des étoffes ornées des dessins les plus riches et les plus variés, que leur prix met à la portée de toutes les fortunes.

Le métier Jacquard est partout en usage aujourd'hui. Il s'applique aussi bien aux étoffes mélangées de soie et de laine ou de coton, qu'aux tissus de soie et particulièrement aux châles. Ce dernier genre de

fabrication est une des industries qui font le plus honneur à la France et doivent lui inspirer le plus d'orgueil.

Les châles fabriqués à Nîmes occupent après ceux de Lyon et ceux de Paris, où l'on confectionne le *cachemire français*, proprement dit, une place remarquable dans les fabriques françaises.

Dès l'année 1823, l'industrie Nîmoise qui sait tout populariser en imitant, à bas prix, l'éclat des tissus somptueux, s'empara de la fabrication des châles en bourre de soie. On ne saurait pousser plus loin l'art de produire des effets avec des moyens plus simples et moins coûteux. C'est comme je l'ai déjà dit, cet art ingénieux, qui rend les produits de Nîmes si propres à des exportations considérables. De plus, cette ville, rivalise avec Paris et Lyon, pour la consommation intérieure, tantôt par des genres simples et de bon goût, tantôt par des genres plus riches et à effets heureusement combinés.

La fabrique de Nîmes emploie pour la fabrication de ses châles ordinaires, dits châles *indous*, la bourre de soie pure, le thibet et le coton; pour les châles *tartans* et *kabiles*, la laine et le coton: quelques fabricants font des châles en laine pour l'étranger et pour quelques départements. Le châle, dit *châle riche*, se fait distinguer par la variété des dessins et l'éclat des nuances; le thibet et la soie entrent dans la fabrication de cet article qui rivalise avec les produits de Lyon et de Paris; la plupart de ces articles sont fabriqués pour le compte des maisons de la capitale et vendus comme produits de leurs ateliers.

Parmi les principales causes qui ont déterminé le mouvement progressif de perfectionnement de l'industrie locale, on doit placer au premier rang les nombreuses découvertes faites en chimie, et la connaissance

de leurs combinaisons dans la préparation de certains agents de teinture. Cet art, qui ajoute à la beauté des tissus et à leur solidité, est une des causes fécondes de nos progrès.

La bonne direction donnée aux études du dessin de fabrique, qui ont des relations immédiates avec les diverses parties de nos industries, a contribué au succès de notre fabrication.

Enfin, l'art et la science de l'apprêt, assez longtemps inconnus, sont exploités à Nîmes avec des connaissances pratiques positives.

L'industrie de l'impression sur étoffes se maintient dans de bonnes conditions. Les villes de Mulhouse, de Rouen, de Lyon, de Jouy, etc., possédaient exclusivement cet élément de prospérité. C'est à partir de 1833 que l'impression, sur différent tissus, a pris à Nîmes un essor remarquable. L'avantage offert par ce genre d'industrie, consiste à fabriquer des articles plus variés, plus apparents et par conséquent plus favorables au genre de produits de cette ville, par leur prix peu élevé.

Par ce moyen, la plupart des tissus sortant de nos fabriques reçoivent de belles impressions, offrant de l'éclat et de la solidité dans leurs couleurs, un goût parfait de dessin et de forme, et se mariant avec des effets déjà obtenus par le *lancé*, ou ajoutés par la broderie à la main. L'imprimerie fournit au commerce des châles et des étoffes remarquables, tant par la beauté, la variété des dessins, que par l'extrême modicité de leur prix.

Dans le nombre des tissus imprimés sortant des fabriques de Nîmes, l'article *foulards* occupe un rang distingué. Cet article présente dans tous ses détails, ainsi que dans son ensemble, un genre de fabrication

indigène local, non-seulement par rapport aux diverses mains-d'œuvre auquel il est soumis, mais encore en ce qu'il est confectionné en grande partie avec des soies récoltées dans nos contrées.

La fabrication des foulards date de 1830. Ces foulards sont de diverses sortes : 1<sup>o</sup> tout de soie ; 2<sup>o</sup> soie et coton ; 3<sup>o</sup> déchet de soie, connu sous le nom de fantaisie, obtenu au moyen du cardage des frisons, genre d'industrie qui a acquis à Nimes une assez grande importance.

Les matières qui servent spécialement à la fabrication des châles et des étoffes à Nimes, sont : la soie, le coton, la laine, la fantaisie et le thibet. Cependant, bien que la soie, en général, soit un produit indigène, les fabricants sont parfois obligés, à certaines époques, et pour certains articles, à se pourvoir de soie venant d'Italie ou du Levant. Les cotons sont tirés en grande partie de l'Amérique, et sont filés en France. Les laines, dont l'emploi n'est pas aussi étendu, sortent des filatures françaises. Le thibet uni, mélangé de laine et de bourre de soie, est fourni en trame seulement par les filatures de France, mais la plus grande partie des chaînes employées dans la fabrication nous arrivent d'Angleterre. Enfin, les fantaisies, provenant des déchets de soie, sont en faible partie filées en France, et connues sous le nom de sublime, de chrysantins, sciaque et galetami ; ces déchets nous viennent de la Suisse.

Il me paraît opportun de faire remarquer dans cet aperçu que, depuis quelques années, l'industrie du cardage des frisons, introduite dans les ateliers de la Maison centrale de détention de Nimes, a acquis un grand développement dans la ville. On compte aujourd'hui 16 établissements qui occupent 200 ouvriers

libres, environ. Le travail du cardage à la presse est très-pénible, il nécessite le concours d'hommes robustes et capables de résister à la fatigue.

Il en est de même :

1° De l'article *passementerie*, qui tend à se développer de jour en jour. Cette industrie, peu importante dans l'origine, compte aujourd'hui 138 métiers ;

2° De la fabrication des *lacets*, *cordonnets* et *soies à coudre*. Cette industrie est en voie de progrès ; elle promet à la ville de Nîmes une nouvelle chance de prospérité. Elle compte 12 établissements, occupant 70 métiers.

Enfin, un nouvel article de fabrication, dit *article d'Afrique*, est venu depuis quelques années enrichir notre industrie du tissage. Cette fabrication, dont l'importance s'accroît par suite des besoins de notre colonie, a pour résultat la production de riches étoffes de soie, mélangé d'argent et d'or, pour ceintures, écharpes et cravates, destinées à la toilette des femmes arabes et juives de l'Algérie.

Les principaux lieux de consommation des articles de nos manufactures sont : la France, l'Algérie, l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre. L'Italie et l'Espagne tirent peu de nos produits, à cause des prohibitions ou des droits énormes dont elles ont été de tout temps frappées. Le Levant, l'Égypte et la Syrie offrent des débouchés qui exigent une fabrication spéciale ; mais la concurrence des produits anglais diminue l'importance de nos relations avec ces pays. L'Amérique fait une consommation considérable des articles *bonneterie* de Nîmes, notamment des gants de soie.

Je ne terminerai pas cette revue de la situation de l'industrie du tissage à Nîmes, sans dire quelques mots sur une question qui occupe au plus haut point l'atten-

tion publique dans cette ville. Je veux parler de la question des eaux, qui intéresse si vivement tous les fabricants. Nos teintures, nos impressions, longtemps en souffrance par le manque de ce précieux agent, appellent la prompte réalisation des projets mis à l'étude par les soins de l'administration municipale. Tout fait espérer que, grâce aux mesures qui devront être prises prochainement, Nîmes, le centre de l'industrie manufacturière du département du Gard, n'aura plus rien à envier aux autres villes rivales.

D'après les relevés statistiques mentionnés dans l'ouvrage de J. Paulet, publié en 1773, on comptait à Nîmes 3,000 métiers pour les étoffes.

En 1790, époque de la publication de l'ouvrage sur la topographie de Nîmes, par Vincens et Baumes, on comptait 2,600 métiers dans cette ville.

Enfin, la *Statistique du Département du Gard* (1) attribue à l'année 1840 un chiffre de 3,600 métiers battants.

Aujourd'hui, par suite des événements politiques qui ont jeté une perturbation profonde dans l'industrie du tissage à Nîmes, on compte à peine 2,000 métiers battants. Si l'on ajoute à cette cause accidentelle, et à laquelle tout fait espérer que l'ordre et la stabilité porteront promptement remède, la désastreuse concurrence dont j'ai parlé dans la première partie de ce travail, on se rendra compte facilement de la souffrance de cette branche de la fortune publique à Nîmes.

## 2. III.

### *Bonneterie.*

La fabrication des bas, à Nîmes, médiocre dans

(1) Par H. Rivoire, publiée en 1843; tom. II, pag. 28 et 29.

les premières années du XVIII<sup>me</sup> siècle, parvint plus tard à se placer sur une ligne à peu près égale à celle de la fabrication des étoffes. Aussi, de même que pour la fabrication de ces articles, on vit s'organiser la corporation des marchands et fabricants de bas, qui fut régie par des réglemens et des statuts particuliers établis par arrêt du 12 octobre 1710.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1743 que cette industrie acquit une importance réelle, non-seulement à Nîmes, mais encore dans les Cévennes. Les mémoires du temps font connaître que, dans cette année, on comptait à Nîmes et dans sa banlieue, près de 6,000 métiers en activité. Le développement de cette industrie, à cette époque, prenait sa source dans la protection accordée par Louis XIV, qui, en dépit du règlement de 1710, rendit aux fabricants la liberté de produire selon le goût de leurs correspondants, soit du royaume, soit de l'étranger.

Un obstacle fâcheux vint malheureusement entraver la marche de cette industrie : ce fut le transport considérable de métiers et les émigrations d'ouvriers en Allemagne, en Russie et en Espagne. Ces émigrations furent occasionnées par les dispositions d'un arrêt du Conseil, du 25 mars 1754, qui autorisa l'exportation des métiers à bas dans les états voisins, et fit naître une concurrence funeste pour les produits de la fabrique de Nîmes.

Aussitôt après ces événemens, qui portèrent une atteinte grave à la consommation et qui précédèrent la prohibition de nos produits dans ces contrées, on vit nos ouvriers forcés de s'expatrier pour se procurer du travail et une existence assurée pour leur famille. En 1778, le gouvernement espagnol, après avoir préparé de

longue main les moyens suffisants pour assurer sa consommation intérieure et celle de ses colonies, prohiba l'entrée des Indes-Occidentales à un grand nombre d'articles des manufactures étrangères. Cette disposition fut plus particulièrement fatale à la fabrique de bas de Nîmes.

Dans le nombre de métiers que cette fabrique occupait antérieurement à la prohibition, plus de la moitié était employée à fabriquer les bas expédiés au Pérou, au Mexique, et dans les autres colonies espagnoles de l'Amérique.

La fabrique de bonneterie de Nîmes ne jouit pas longtemps de la liberté qui lui avait été donnée, de se soustraire aux règlements sur la fabrication. Aussi, lorsqu'en 1780 apparut la nouvelle mesure qui assujétissait les négociants de Nîmes à cette obligation, un cri d'alarme général s'éleva, et les syndics de la corporation adressèrent au Gouvernement un mémoire dans lequel ils établissaient : que la manufacture de bas de cette ville n'était point susceptible d'être soumise à un règlement qui n'avait réellement pour but que de constater et de faire respecter la supériorité ou la perfection des ouvrages livrés à la consommation intérieure, tandis que notre manufacture, au contraire, n'avait de débit que parce que ses produits étaient au-dessous des autres fabriques, et obtenaient un écoulement facile à l'étranger, à cause du bas prix auquel ils étaient vendus.

Tant que cette branche d'industrie fut assujétie à des règles communes, sa consommation, bornée aux provinces du royaume, et contrariée par la fabrique de Lyon et autres concurrents, ne lui procura qu'un travail médiocre et peu important. En vain, en 1746, les négociants de Nîmes, parvenus à supplanter les Gênois, qui leur faisaient plus particulièrement concurrence,

s'étaient procurés des commissions importantes pour la Vera-Cruz , le Mexique , la Havanne , Carthagène et toutes les parties de la domination espagnole en Amérique. Les peuples du Nouveau-Monde , accoutumés à l'usage des bas de laine ou de fleuret , ne voulaient adopter les bas de soie qu'on leur proposait qu'autant qu'on pourrait les leur livrer à un prix qui n'excédait pas celui des premiers.

Des mesures furent prises pour apporter quelque amélioration à cet état de choses. Le Gouvernement accorda au commerce de Nîmes l'autorisation de fabriquer des bas de soie au-dessous du poids fixé par les réglemens , mais à la condition que ces bas seraient portés dans un bureau , où il serait apposé sur chaque paire , moyennant l'impôt d'un sou , un plomb portant ces mots gravés : *Pour l'étranger*. Ces nouvelles obligations amenèrent de fâcheux résultats , soit par la négligence des commis chargés de la pose des plombs , ce qui retardait les expéditions , soit enfin par d'autres inconvénients que cette formalité faisait naître.

Aussi, pendant tout le temps que dura ce régime , la fabrique fut-elle désolée par une infinité de procès-verbaux , de saisies , d'amendes , de confiscations , qui arrêtèrent l'essor de l'industrie Nimoise et donnèrent lieu , aux manufactures rivales étrangères , de s'emparer de la fourniture importante du Mexique.

L'Espagne , comme je viens de le dire , se fournissait au moyen de ses manufactures ; le Portugal s'approvisionnait à Gènes ou en Angleterre ; l'Italie était pourvue par ses manufactures et par celles de la Suisse. Les nations du Nord faisaient une redoutable concurrence aux produits de la bonneterie de Nîmes ; la Suisse , l'Allemagne , la Russie même étaient remplies de manufactures de bas ; Hanau , Offembach , Heidel-

berg et Berlin en possédaient de très-florissantes. Cependant, le génie industriel des commerçants de Nîmes ne se laissa pas décourager dans cette lutte acharnée.

D'après les relevés statistiques publiés en 1773, dans l'ouvrage de J. Paulet, on comptait à Nîmes près de 8,000 métiers pour faire des bas de soie. Depuis cette époque jusqu'en 1790, on ne trouve aucun document nouveau sur l'industrie de cette ville. Mais à partir de cette année, on voit dans la topographie de Nîmes de Vincens et Baumes, au tableau présentant le produit moyen des manufactures, que la fabrique de bas occupait 4,000 métiers. Enfin, suivant l'*Exposé de la situation de la France*, ouvrage présenté au Corps Législatif en 1800, la bonneterie de Nîmes comptait à cette époque 1,200 métiers battants; en 1811, ce nombre s'élève à 4,910. Bien que ce chiffre me paraisse exagéré, je crois devoir le mentionner à titre de document historique.

Aujourd'hui, la bonneterie a subi à Nîmes de grandes modifications, et son importance a dû nécessairement se ressentir des atteintes portées à notre industrie locale. C'est à peine si l'on compte à Nîmes quelques centaines de métiers occupés à la fabrication des bas de soie et de coton, des tricots, des gants et des bretelles. Cette branche de fabrication s'est répandue hors des murs de Nîmes; concentrée jadis dans la ville où elle avait pris naissance, elle a dû, par suite des revers dont elle a subi pendant longtemps les funestes effets, chercher à créer à ses ouvriers une existence moins coûteuse et proportionnée à leur modique salaire.

La bonneterie a établi ses principaux sièges dans les Cévennes et dans quelques communes de la Vaunage, notamment à Uzès, Alais, Génolhac, St-Cômes,

Calvisson , Quissac , Sauve , St-Hippolyte , Sumène , St-Laurent , Anduze , St-Jean-du-Gard , le Vigan , etc. , etc.

Les villes et les communes que je viens de citer ont chacune un genre particulier de fabrication que je crois intéressant de faire connaître :

Uzès, fabrique des bas de bourre de soie ;

Alais , des bas , des gants , des rubans , etc. ;

Vigan , la bonneterie fine en soie , pour l'intérieur , en coton , dans les qualités légères et apparentes , pour l'exportation ;

St-Hippolyte , la bonneterie fine en soie , dans les belles qualités ;

Sumène , la bonneterie en coton de tous genres ;

St-Laurent , les bas blancs , forts , unis et brodés , en bonne qualité , pour l'intérieur ;

Sauve et Quissac , la bonneterie commune , en coton , pour les maisons de commerce de la localité ; la bonneterie fine en tout genre , à façon , pour les maisons de Nimes. Quissac fait particulièrement la bonneterie en soie , commune , et quelques articles en laine ,

Anduze fabrique les qualités fines en coton et en fil d'Ecosse , pour l'intérieur et pour l'exportation ;

St-Jean-du-Gard , les articles mêlés dans les qualités supérieures en soie , en coton et en fil d'Ecosse.

Calvisson , la bonneterie fine en soie , en coton et en fil d'Ecosse , à façon , pour Nimes.

Génolhac , les bas et les gants de bourre de soie , à façon , pour les maisons de Nimes et d'Uzès.

L'industrie de la bonneterie , en abandonnant l'enceinte de Nimes , s'est introduite dans les villages , dans les hameaux et même dans les habitations isolées. Sauf à Nimes , où l'on compte onze établissements , aucun fabricant n'a d'atelier à son compte ; les ouvriers travail-

lent chez eux , sur des métiers qui leur appartiennent ou qu'ils reçoivent du fabricant , sous une faible retenue mensuelle.

Mais si la ville de Nîmes a vu avec regret l'émigration presque complète des nombreux ouvriers occupés à la bonneterie , elle n'en est pas moins restée l'entrepôt général de cet article pour le Gard. Nîmes compte encore quelques maisons de commerce qui , par leur importance et par la variété de leurs produits , occupent non-seulement tous les ouvriers qui restent dans cette ville, mais assurent du travail aux ouvriers disséminés dans les communes voisines.

Depuis plus de quarante ans , la fabrique des bas de coton a lutté avec avantage contre celle des bas de soie. Ces bas se confectionnent sur le même métier , depuis le n° 27 jusqu'au n° 42, limite de la plus grande finesse. Ce changement imprévu doit être attribué à l'inconstance de la mode, qui soumet tout à son empire. Les femmes , tant en Europe qu'en Amérique, ont aussi préféré le coton à la soie : 1° parce qu'elles se trouvent beaucoup mieux chaussées avec des bas de coton ; 2° parce que la soie , après avoir passé plusieurs fois au blanchissage , perd tout son éclat , inconvénient que ne présente pas le coton qui , au contraire, acquiert plus de blancheur par cette opération.

Le métier ordinaire ou à *cuiller* est en usage dans quelques ateliers de bonneterie. Cependant l'adoption du métier à *chaîne* , dit maille fixe , est usité plus généralement.

Les matières premières employées dans cette fabrication sont : la soie , la bourre de soie , les frisons ( déchets de la filature) et le coton. On se sert, pour la fabrication des tulles, fichus, voiles , bas et gants qui se font sur le métier à chaîne , de soies fines montées à deux ou

plusieurs brins , depuis trois et quatre cocons jusqu'à huit ; pour la bonneterie fine, sur les métiers ordinaires, on emploie de belles trames basses du pays , et à leur défaut, les soies d'Espagne connues sous le nom de hollandères , quelquefois dans les moments de pénurie les trames de Pézénas, de Montauban et de Lavaur ; enfin , les soies du Levant et de Perse.

La deuxième classe de matière première pour la fabrication , se compose de bourres de soie filées à la main , dans les environs de Nîmes , dans le Vivarais et Vaucluse ; enfin , des matières suisses connues sous le nom de bourre de soie ou estrasse , chrysanthine , gallette et fantaisie.

Les cotons qui forment la troisième classe de matières employées à la fabrication de la bonneterie , sont les trames de divers numéros et qualités montées à plusieurs brins , de même que les cotons appelés, *fil d'Ecosse*.

L'industrie de la bonneterie, à Nîmes , se porte plus particulièrement sur les mitons et gants de soie fabriqués tant au chef-lieu que dans le département. Ces articles forment une des branches principales du commerce de cette ville , ils sont expédiés en grande quantité en Amérique et dans toutes les colonies. Quelques fabriques françaises peuvent lutter avec la nôtre pour l'article uni , mais aucune ne peut lui faire concurrence dans les qualités légères et pour les dessins brodés à jour. Sa supériorité , dans ce genre , est incontestable et nous assure le placement de nos produits avec des conditions avantageuses.

## 2. IV.

### *Fabrication de Tapis.*

La fabrication des tapis a acquis , à Nîmes , depuis

1834, un développement remarquable ; elle présente toutes les chances de succès appropriées au génie industriel de cette ville.

La France possédait depuis longtemps des établissements où la richesse, la perfection des formes, la pureté des couleurs ont élevé leurs produits au rang des beaux arts. La Savonnerie, à Chaillot, près de Paris, sous le règne de Henri IV ; l'établissement des Gobelins, encouragé par Colbert, érigé en manufacture royale par Louis XIV, préludaient avec éclat aux magnifiques produits modernes que l'étranger admire et qu'il s'efforce d'imiter. Mais il restait à travailler pour les modestes fortunes ; il fallait produire des tapis qui pussent contenter des goûts moins somptueux, tout en satisfaisant à ce luxe si confortable et si généralement répandu.

C'est le problème qui a été résolu, avec le plus grand succès, par les fabricants de Nîmes, en profitant de tous les progrès modernes du filage, du tissage et de la teinture.

On imite, à Nîmes, à un haut degré de perfection, les moquettes anglaises ; on fabrique, avec succès, les tapis d'étoffes à double tissu, les tentures pour portières et pour meubles. Aubusson n'a plus le principal privilège de fournir à la consommation de cette nature, et la concurrence que la fabrique de Nîmes peut soutenir en ce genre, sera avantageuse à cette nouvelle industrie.

On comptait, en 1843, au moment de la publication de l'*Ouvrage Statistique sur le Gard*, quatre fabricants de tapis, à Nîmes, occupant quatre cent-vingt-cinq ouvriers, hommes, femmes et enfants au-dessous de 16 ans, gagnant un salaire moyen de 3 fr.

pour les hommes, 1 fr. pour les femmes, et 60 c. pour les enfants.

Les relevés qui ont été faits, à Nîmes, récemment, accusent l'existence de onze grands établissements de ce genre, occupant près de huit cents ouvriers, gagnant un salaire moyen de 2 fr. pour les hommes, 1 fr. 50 c. pour les femmes, 50 c. pour les enfants des deux sexes, au-dessous de 15 ans.

Comme je l'ai dit, au commencement de cet article, la fabrication des tapis ouvre, à la fortune de Nîmes, une carrière nouvelle. C'est là le germe fécond d'où peut sortir, pour la population manufacturière de notre ville, un avenir brillant, et faciliter sa régénération industrielle. Les industries de luxe trouveront, dans les bienfaits de nos institutions nouvelles et dans la protection éclairée du Gouvernement, le concours nécessaire pour accomplir cette œuvre, surtout si une direction sage et bien entendue vient régler les écarts d'une concurrence aveugle et passionnée, plus particulièrement fatale à toute industrie naissante.

L'Angleterre se pose en rivale redoutable à l'égard de cette branche de commerce. Mais si, d'un côté, les fabricants de Nîmes sont exposés à éprouver, encore pendant quelque temps, des difficultés pour l'exportation de leurs produits, tout fait espérer, d'autre part, que la fabrication venant à l'appui du goût français, qui, pour les tapis, comme pour tous les autres produits, est le soutien le plus assuré contre la concurrence étrangère, les tapis de Nîmes occuperont une place distinguée dans l'industrie nationale, et seront toujours accueillis avec faveur dans les États voisins.

*Ouvriers employés au tissage.*

Après avoir parlé des industries du tissage de Nîmes, il me paraît nécessaire de dire quelques mots sur les ouvriers qui y sont employés.

Les ouvriers tisseurs, à Nîmes, se divisent en trois classes : la première comprend ceux qui fabriquent les grands châles, dits *châles riches* ; la seconde, ceux qui fabriquent les *châles ordinaires*, les tapis et les autres étoffes de soie ou de laine, pour lesquelles le métier Jacquard est en usage, comme dans la première ; la troisième classe, qui se sert de métiers à lisses désignés sous le nom vulgaire de *petits métiers*, se compose d'ouvriers qui n'emploient pas la grande mécanique. Les étoffes unies très-légères, les foulards et les divers tissus qu'on destine à l'impression, sont exclusivement confectionnés par ces derniers.

Les ouvriers bonnetiers sont en petit nombre, à Nîmes ; leur émigration dans quelques communes rurales et le déplacement de leur industrie ont été expliqués dans l'article spécial qui traite de cet objet.

Quelques industries en progrès, notamment la passementerie, l'impression sur étoffes, les tapis, la fabrication des lacets, les cordonnets, etc., le cardage des frisons, voient augmenter rapidement le nombre des ouvriers qu'elles emploient.

L'ouvrier tisseur, à Nîmes, est assisté généralement par une femme de la famille, un homme infirme ou un enfant qui dévide la soie, et, pour se servir du terme du pays, *fait les canettes*. Les tisseurs de la première et de la deuxième classe occupent de plus un enfant pour lancer la navette.

La journée de travail des ouvriers est de onze heures environ ; elle commence à six heures du matin, en été, et à sept heures, en hiver. La journée est coupée par deux repas, le déjeuner a lieu de huit à neuf heures du matin, le dîner de une à deux heures de l'après-midi. Le travail cesse à huit heures du soir, au moment du souper. Toutefois, les ouvriers qui travaillent chez eux prolongent la durée de la veillée jusqu'à neuf ou dix heures du soir.

Les logements des ouvriers employés au tissage sont situés dans les faubourgs de Nîmes. Dans quelques-uns de ces quartiers, de construction moderne, et dans lesquels les rues sont larges et bien aérées, les maisons semblent avoir été faites pour cet usage. Le logement d'un ouvrier consiste en une chambre bien éclairée, à parois élevées, lorsqu'il travaille sur un métier Jacquard. On trouve souvent deux ou trois métiers dans la même pièce ; ces métiers sont mis en œuvre, soit par un compagnon, soit par un membre de la famille.

Lorsque l'ouvrier est marié, ce local devient insuffisant ; il faut alors augmenter le logement, soit en louant une petite pièce contiguë, soit en faisant construire une sous-pente destinée à recevoir les enfants de 12 à 13 ans. Les logements les plus favorisés sont ceux du rez-de-chaussée, par la raison que, dans nos faubourgs, la plupart des maisons possèdent un petit jardin dont les produits viennent apporter un petit supplément au repas frugal de la famille. Enfin, lorsque les ouvriers les plus habiles et les plus laborieux sont parvenus à amasser quelques économies provenant de leur travail, ils les emploient de préférence à l'acquisition d'une petite pièce de terre, située sur les hauteurs qui environnent au nord et à l'ouest la ville de Nîmes. Ce lieu d'agrément de l'ouvrier est en général complanté

en vignes, amandiers ou oliviers ; on y trouve quelquefois une maisonnette composée d'une ou de deux petites pièces, vulgairement appelée *Mazet*, et qui sert de réunion les dimanches et jours de fêtes à sa famille et à ses amis. A l'époque des chômages, l'ouvrier consacre sa journée à la culture et à l'entretien de sa petite propriété, dont le prix d'achat varie de 50 à 300 fr., selon son étendue et selon qu'elle se trouve plus ou moins rapprochée de la ville.

Les bienfaits de l'instruction se sont répandus parmi les ouvriers de Nîmes, depuis plusieurs années. On doit attribuer cette amélioration à l'application de la loi du 28 juin 1833, et notamment au développement remarquable donné depuis cette époque au système de l'enseignement gratuit.

Les prescriptions de la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures, sont exactement observées dans les établissements industriels. La surveillance de l'administration exerce une salubre influence sur les chefs d'établissements ; elle fournit une garantie aux familles en protégeant les jeunes ouvriers contre les excès d'une spéculation avide, et pose de justes limites à leurs travaux.

Les classes ouvrières ont compris toute l'importance de cette loi ; elles ont vu, dans la mission d'inspection confiée à des hommes haut placés dans l'estime et la confiance de leurs concitoyens, une preuve de sollicitude dont elles se sont montrées reconnaissantes.

Les ouvriers de Nîmes employés aux travaux de la fabrication du tissage, sont beaucoup moins bien vêtus que ceux de Paris et de Lyon. Le luxe du costume ne s'est point encore introduit parmi eux ; ils portent, selon la saison, une veste et un pantalon de drap dont la forme est invariable. L'ouvrier nîmois est en général

intelligent, laborieux et sobre; le vice de l'ivrognerie est complètement inconnu au sein de cette population laborieuse, et lorsque le hasard vient lui en révéler quelque cas isolé, on la voit manifester naïvement la surprise et le dégoût qu'il lui inspire.

Nos ouvriers, comme ceux des grandes villes manufacturières, manquent souvent de prévoyance et sont peu portés à l'économie. Mais si dans les jours de prospérité ils se relâchent parfois de leurs habitudes de frugalité imposées par la modicité de leurs salaires, ils y reviennent sans peine et se contentent d'un modeste ordinaire dans lequel les légumes secs et, dans la saison, les légumes frais, les fruits, la salade notamment et les salaisons, forment la principale base. La viande de mouton et de chevreau paraît quelquefois sur leur table, mais une ou deux fois au plus par semaine. L'abondance du vin dans nos contrées n'est point pour l'ouvrier nimois, comme je l'ai déjà dit, un prétexte d'intempérance, il en fait usage dans ses repas, mais jamais avec excès.

Les ouvriers occupés au tissage se marient jeunes; l'homme de 22 à 25 ans, la femme de 16 à 21 ans. Cette union fournit au jeune ménage un moyen d'association où chacun apporte sa part de travail et d'utilité, selon que l'ouvrier est occupé au tissage de la soie ou de la laine.

L'établissement d'écoles dirigées par des congrégations religieuses catholiques et par les soins du consistoire protestant, a fait pénétrer l'enseignement primaire dans le sein de notre population. L'éducation des filles s'est déjà ressentie de cette heureuse et féconde institution. Les femmes qui ont atteint aujourd'hui l'âge de 18 à 25 ans, savent lire, écrire, et ont reçu, dans chacune de leur communion, une instruc-

tion religieuse suffisante. Les enfants des deux sexes qui fréquentent actuellement les écoles reçoivent tous de bonne heure l'instruction primaire élémentaire, et sortent ordinairement de ces écoles à l'âge de 12 ans, après leur première communion. Quelques enfants appartenant aux ouvriers les plus nécessiteux abandonnent les écoles de 9 à 12 ans pour seconder leurs parents dans leurs travaux d'atelier. D'autres, appartenant à des familles plus aisées, prolongent leur séjour dans les écoles et n'en sortent qu'à 14 ou 15 ans avec des notions élémentaires de géographie, d'histoire, de dessin linéaire et de géométrie.

Le salaire des ouvriers employés au tissage est établi selon l'importance des articles de fabrication auxquels ils sont employés. Les recherches de la commission de statistique cantonale de Nîmes ont eu pour résultat de constater la situation des salaires dans les premiers mois de l'année 1853. Je crois utile de donner dans le tableau suivant le prix de la journée de travail de ces ouvriers, comparé avec celui porté dans l'ouvrage : *Statistique du Gard*, publié en 1843.

NATURE de L'INDUSTRIE.	MOYENNE DU SALAIRE JOURNALIER DES OUVRIERS EMPLOYÉS AU TISSAGE.					
	ANNÉE 1843.			ANNÉE 1853.		
	Hommes.	Femmes	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
	fr. c.	fr. c.	cent.	fr. c.	fr. c.	cent.
Châles riches.....	2	50	50	2	50	50
Châles ordinaires...	2	50	50	1	25	50
Tissage de la soie, robes, foulards, etc...	2	1	60	1	1	50
Bonneterie.....	2	1	75	1	75	»
Lacets, Cordons, etc.	2	1	»	2	75	»
Passenterie.....	1	50	»	1	25	50
Cardage des frisons.	»	75 (1)	»	1	50	50
Tapis.....	3	1	60	2	25	50
Impressions sur étoffes	2	1	45	2	50	50
Filatures de soie.....	2	1	50	2	50	75

(1) En 1843, cette industrie n'existait que dans la Maison centrale de détention de Nîmes.

La différence des prix de journées portée sur ce tableau comprenant une période de dix années, est plus sensible pour quelques industries que pour d'autres. Ainsi, le salaire des ouvriers employés à la fabrication des étoffes de soie, foulards, etc., a subi une diminution de moitié par suite de la gêne et de la stagnation de notre industrie locale. Cette observation s'applique aussi aux ouvriers bonnetiers, mais la cause doit en être attribuée à l'émigration des ouvriers de cette industrie et à la concurrence des localités voisines, qu'aux circonstances qui ont déterminé le dépérissement de cette branche de fabrication, comme je me suis attaché à le démontrer, dans le courant de cette notice. Le salaire des ouvriers cardeurs de frisons, imprimeurs sur étoffes, filateurs de soie, s'est amélioré. Si celui des ouvriers occupés à la fabrication des Tapis présente une diminution peu considérable au fonds, il faut en attribuer la cause au développement de cette industrie qui a attiré à elle un grand nombre d'ouvriers tisseurs non-occupés; c'est ce qui explique suffisamment l'abaissement du prix de main-d'œuvre de cet article.

La durée du chômage qui frappe particulièrement quelques-unes de ces industries est en général de deux ou trois mois. Ce chômage a lieu à diverses époques de l'année, il est subordonné au plus ou moins d'activité de la fabrique et aux demandes de l'étranger.

La ville de Nîmes se ressent encore des événements qui ont si profondément ému le commerce et arrêté le mouvement industriel. Il est à désirer que cet état de souffrance ne se prolonge pas plus longtemps dans l'intérêt des ouvriers et de la prospérité de notre industrie. Si, en traçant le tableau sommaire de la situation de l'industrie du tissage à Nîmes, j'ai cru utile de faire connaître les causes qui ont arrêté momentanément

l'essor de la fabrique, je n'ai pas négligé de parler des espérances d'un retour de prospérité; espérances établies sur le développement de quelques-uns de nos produits qui, appropriés merveilleusement au génie industriel de nos fabricants, peuvent devenir pour notre cité une source féconde de prospérité.

Pour que la ville de Nîmes soit à présent une des plus florissantes cités industrielles de la France, que lui a-t-il manqué? Le génie de la fabrication, les bras, les capitaux. — Non! — Elle possède ces éléments de prospérité, et elle sait en tirer un parti avantageux dans les temps de calme et de stabilité. C'est vers cette situation que tendent tous ses vœux. L'examen de cette question n'entre point dans les limites de cet aperçu statistique, je me borne donc en terminant, à indiquer seulement la voie dans laquelle il faut marcher avec résolution pour assurer l'amélioration matérielle du sort de nos ouvriers et la prospérité de notre industrie.

DE LA

## RESPONSABILITÉ MORALE DES ÉCRIVAINS,

Dissertation présentée à l'Académie du Gard,

PAR ISIDORE BRUN, L'UN DE SES MEMBRES.

Qu'il y ait pour l'écrivain une responsabilité au point de vue moral, qui peut, à cet égard, élever le moindre doute? Devant la société et devant sa conscience, l'homme est responsable de ses actions; comment ne le serait-

il pas de sa parole écrite, de sa pensée livrée à la publicité, et qui souvent, bien qu'obscur, ne circule pas indifféremment dans le monde, en d'autres termes, qui peut y faire germer le bien ou y implanter les racines du mal ?

Horace a dit, avec beaucoup de raison et de sagesse, « qu'un mot lâché ne revient plus » (1). Cette parole du poète devrait être constamment présente à l'esprit de tout écrivain qui respecte le public et qui se respecte lui-même. Il est toujours obligé de se dire : ce mot, cette pensée que je vais lancer dans le monde et qui peut-être passeront devant le pudique regard et l'âme candide d'une jeune fille, ne recèlent-ils rien d'impur et d'immoral ? En les soumettant au sévère examen de ma conscience, suis-je parfaitement convaincu que l'œil le plus chaste n'a rien à redouter de leur apparition et de leur contact ?

Tels devraient être les scrupules et l'appréhension de celui qui veut répandre au milieu des hommes les produits de son éloquence ou les méditations de son génie. Remarquez en outre ceci : L'expression peut être chaste et pure, et la pensée qui s'y manifeste ne l'être pas. Je connais tel auteur de romans qui se croirait déshonoré peut-être si une expression déshonnête sortait de sa plume, et dont les œuvres peuvent pourtant être assimilées à un foyer de corruption. Car venez ici avec moi et faisons ensemble cette expérience : Analysons cette harmonieuse phraséologie où le vice s'enveloppe des formes les plus attrayantes, où le venin se cache dans la fleur, comme le serpent sous le gazon. Déroutons ces tableaux dont la fraîcheur et la grâce ne sont pas douteuses assurément, mais dont toutes les scènes,

(1) *Nescit vox missa reverti.* Art. poét.

toutes les couleurs s'adressent aux sens et ne tendent qu'à les allumer ou à les amollir. Mettons à nu ces sentiments et ces pensées qui ne réveillent dans l'ame que des idées de volupté et la plongent dans une atonie qui lui ravit toute disposition au bien, tout élan vers la vertu. Toutefois au milieu de ces peintures et de ces images, vous ne relevez aucune expression indécente ou grossière. La forme est délicate et pure; le fonds seul est corrompu. Mais, en définitive, l'auteur de cette œuvre n'a-t-il pas employé d'une manière dangereuse pour l'humanité les hauts talents qu'il a reçus de Dieu? N'a-t-il pas jeté dans l'esprit public un germe de démoralisation qui tôt ou tard portera ses fruits? Et si, dans ce cas, la loi n'atteint pas l'écrivain coupable de pareilles publications, n'a-t-il pas pour juge sa propre conscience et l'opinion des honnêtes gens qui le réprouve et l'accuse? Mais que parlé-je de conscience? Elle est silencieuse dans ces ames chez lesquelles la cupidité de la fortune et l'amour effréné de la vogue ont fait taire tout autre sentiment. Il me semble les entendre dire: « Eh! qu'importe l'immoralité de nos écrits, pourvu que nous ayons l'or, source de toutes nos jouissances? Qu'importe que nous corrompions le monde jusqu'à la base, pourvu que nous possédions cette popularité qui promène nos renommées depuis la taverne jusqu'au palais? Mais revenons, pour un instant, à cette parole du sage et ingénieux Horace: » Qu'un » mot lâché ne retourne plus à son auteur. » Suivons maintenant l'essor de ce mot à travers le monde: si vous êtes un écrivain médiocre et ignoré, sa course n'est pas de longue durée; il s'enfouit, il disparaît dans les limbes de l'oubli, il n'a causé ni bien ni mal. Toutefois pourtant dans son élan rapide, dans sa sphère d'activité si restreinte, il aura peut-être été saisi et

apprécié d'une manière quelconque par quelque ame solitaire qui , a son insu , en aura éprouvé quelque impression. Mais si vous êtes illustre et renommé dans l'art d'écrire , la destinée de ce mot sera toute autre ; il resplendira au grand jour , il sera connu de la foule , toutes les voix de la publicité le mettront en évidence , et loin d'être oublié , il se gravera en traits de feu dans la mémoire des hommes , parce qu'il aura reçu de vous la forme divine et l'éblouissant coloris. Hé bien , si sous sa riche enveloppe , ce mot renferme une pensée pure , sereine , élevée , morale , capable de faire fructifier dans les esprits les principes de l'honnête et du beau , soyez joyeux et satisfait , vous n'avez pas perdu votre temps ou faussé votre mission ; vous êtes un noble et consciencieux écrivain. Mais si ce mot sous sa rayonnante parure cache une pensée immorale , grossière , et pouvant entraîner les ames vers l'abyme du mal , comment voulez-vous dès-lors que l'on vous appelle , sinon un homme de haute imprudence et un esprit démoralisateur ?

Ce que nous disons ici d'un mot , nous pourrions l'appliquer à un livre ; et il n'y aurait alors de différence que dans l'importance plus considérable des résultats bons ou mauvais.

Croit-on , d'après ce que nous venons de dire , que par une prudence mal entendue , nous voulons enchaîner l'essor du poète ou du prosateur , et le parquer , pour ainsi parler , dans un cercle infranchissable d'austérité et de rigorisme ? Non , certes ; telle n'est point notre idée. Nous demandons avant toute chose à l'écrivain le respect des mœurs , respect sans lequel la littérature et les arts ne sont à nos yeux que de méprisables et dangereux instruments. Nous demandons que ce respect existe non-seulement dans les mots , mais dans les pen-

sées aussi et les sentiments ; mais Dieu nous préserve de nous scandaliser du vif essor d'une saillie franche et qui provoque chez nous une joie exhalante, sans qu'il en coûte rien à notre pudeur d'honnête homme ! On a beau faire : L'esprit qui se traîne au milieu d'impuretés, dissimulées même avec un art prodigieux, n'est pas le sincère et véritable esprit ; il n'en est que la débauche déplorable et l'abus coupable et monstrueux. Tel n'est pas l'esprit de Racine dans ses *Plaideurs*, et de Despréaux dans ses *Satires*. En éveillant dans notre ame ces charmantes émotions qui sont aussi un bienfait de Dieu, ceux-ci n'y laissent évidemment que des souvenirs agréables et des impressions sans péril et sans regret. Le cœur avec eux s'est ému joyeusement ; il ne s'est ni corrompu ni perverti.

Oui, il y a la gaité des honnêtes gens et celle des esprits immoraux et grossiers. L'une se permettra ces plaisanteries et ces épigrammes élégantes et délicates qui, sans blesser les mœurs, n'en ont pas moins de sel attique et de pénétrante vivacité pleine d'effusion et d'abondance, mais toujours attentive à surveiller son langage ; elle saura plaire et provoquer le rire, sans afféterie et sans fadeur, comme sans allusion impure et sans mot dévergondé. L'autre émanant d'une mauvaise source, lors même qu'elle n'aura pas des expressions obscènes, fera toutefois rougir la pudeur par des pensées pleines de liberté et d'audace qu'elle aura l'air pourtant de vouloir couvrir d'un voile dont la gaze, hélas ! trop éclaircie et trop frêle, ne dérobera qu'à peine à notre vue des pochades hardies et de licencieux tableaux.

Il existe donc pour tout écrivain une responsabilité qu'il ne saurait décliner, quoi qu'il fasse ; et cette responsabilité est en raison de son mérite et de son génie.

Vous avez un talent supérieur ; votre popularité est immense ; votre parole tombe de plus haut sur la foule et y produit des impressions plus profondes. Prenez donc garde à ce que vous jetez en pâture intellectuelle à cette multitude avide , habituée à fixer sur vous ses regards et qui adopte, d'enthousiasme ou d'entraînement , tout ce qui émane de votre esprit. Vous pouvez produire chez elle un mal énorme, une perturbation déplorable , que les natures superficielles et dépravées n'aperçoivent pas , mais dont la connaissance ne saurait échapper à votre génie élevé et à votre cœur d'honnête homme. Hé bien , réfléchissez-y non-seulement dans l'intérêt de la moralité sociale qui , ce me semble , doit être pour vous de quelque valeur et de quelque poids , mais dans l'intérêt même de votre propre renommée et de cette gloire que vous poursuivez. Un jour , quand les années auront attiédi les fougues de l'imagination ; quand la maturité de l'âge , ou plutôt , les rides de la vieillesse auront amené votre ame aux plus graves méditations , vous aurez regret alors , n'en doutez pas , à ce mot , à cette pensée , à cette page , à ce livre , entâchés de tableaux impurs , et que votre plume jeta au monde , sans en apprécier peut-être la portée et en calculer les résultats. Mais qu'importeront alors ce remords tardif et cet impuissant retour vers une imprudence irréparable ? Le mal sera fait et donnera ses fruits : vous en porterez la peine , malgré la célébrité de votre nom.

En lisant la vie de l'illustre Racine , j'ai toujours éprouvé une profonde émotion , lorsque j'ai vu que ce grand homme , dans ses derniers jours , se reprochait avec larmes d'avoir composé des tragédies. Cette ame délicate , ramenée à la religion par des réflexions sérieuses , par sa propre nature si expansive et si aimante ,

ou par ses malheurs, peut-être, croyait avoir mésusé de ses talents et de son génie. A notre point de vue, nous en jugeons quelque peu différemment, bien que nous comprenions les scrupules de cet esprit élevé que ses contemporains avaient abreuvé de dégoûts, et qui, fuyant cette gloire désormais attachée à son nom, s'était réfugié auprès de Dieu. Mais je le demande : où est l'immoralité dans les tragédies de Racine ? Peut-être qu'une censure austère pourrait y reprendre quelques peintures de l'amour trop passionnées ou trop énervantes ; mais, en somme, elles ne manquent pas au but prescrit et imposé au poète tragique par Aristote et le bon sens, but qui est de corriger en nous les passions par la terreur et la pitié (1).

En définitive, si l'auteur de *Britannicus* et de *Phèdre* se croyait consciencieusement obligé de renier presque des œuvres qui font encore nos délices, nous devons respecter ce sentiment chez un homme devenu un chrétien fidèle et qui ne faisait pas fi de cette responsabilité dont nous voudrions inculquer la conviction et le devoir à tous les écrivains. Mais qu'aurait pensé ce noble esprit qui savait si bien allier l'image pure et sereine à l'élocution élégante et lumineuse, s'il avait pu voir et connaître tant de productions qui, de nos jours, ont entrepris, pour ainsi dire, et dans un délire effréné, la corruption du cœur de l'homme ? Il se fut voilé la tête de dédain et de dégoût, et se serait enfoncé plus profondément dans la retraite où sa piété sincère ne demandait plus que l'oubli du monde et l'amour de Dieu.

J'ai parlé tout-à-l'heure des romans et j'y reviens

(1) C'est ainsi que le grand Corneille entend ce passage d'Aristote. Laharpe l'explique d'une manière toute différente dans son cours de littérature.

pour montrer plus fortement encore combien les auteurs de ces sortes d'ouvrages ont négligé, ou plutôt, méconnu la loi de la responsabilité morale. Toutefois, pour être justes, mentionnons à cet égard un petit nombre d'exceptions en faveur de quelques œuvres dont on ne peut mettre en doute l'élévation et la pureté.

Quant au talent de ces écrivains, je suis loin de le nier, je le répète. Chez quelques-uns, ce talent est des plus distingués et des plus merveilleux, osons le dire, par le style, la fécondité de l'imagination, la peinture pleine d'énergie et de vérité des passions et des caractères. Mais lorsque je m'enquiers dans ces ouvrages du résultat moral, je le trouve généralement dangereux; d'autant plus dangereux que le poison est préparé avec une habileté infinie, et que les bords du vase qui l'infiltré dans vos veines sont arrosés d'une suave liqueur (1). Si vous songez ensuite au nombre extraordinaire de ces livres, à leur dissémination immense, à la multitude prodigieuse de lecteurs de tout sexe qu'ils ont partout, vous jugerez avec juste raison que la responsabilité encourue par les producteurs de ces écrits en est d'autant plus considérable et plus grave. Ils ont en effet déplorablement réagi sur les mœurs publiques et causé à cet égard un mal dont l'énormité et l'étendue sont de la plus triste évidence. Cependant ces écrivains auraient pu trouver dans la littérature étrangère quelques modèles excellents qui, traçant devant eux le véritable et bon sentier, avaient péremptoirement démontré qu'il est possible, sans blesser les mœurs, d'empresindre le roman de tout l'intérêt et de tout le charme dont peut être susceptible ce genre de composition. J'entends par-

(1) Così all'egro Fanciul porgiamo aspersi,  
Di soave licor gli orli del vaso.

ler ici de Richardson et de Walter-Scott. Nous sommes forcé d'avouer que ceux-ci ont compris la responsabilité de l'homme qui, dans les produits de sa plume, sait toujours unir au désir de plaire et d'intéresser la chasteté de la pensée et la dignité des conceptions. Lisez, par exemple, l'auteur des *Puritains* et d'*Ivanhoé*, et de nos jours qui ne l'a pas lu ? Quelle scrupuleuse attention de sa part à respecter ce que toute ame d'honnête homme respecte et honore ! Mettez ses livres entre les mains de l'adolescent, de la jeune fille sans expérience ; certes, ils auront palpité d'émotion à cette lecture ; mais j'ai la conviction intime que l'innocence restera saine et sauve, et qu'aucune de ces pensées énevantes dont le roman moderne est infecté ne fera germer dans ces cœurs candides une précoce et fatale corruption. Voici des vers de M. de Lamartine qui reproduisent d'une manière admirable cette idée au sujet de Walter-Scott :

- « La main du tendre enfant peut t'ouvrir au hasard,
- » Sans qu'un mot corrupteur étonne son regard,
- » Sans que de tes tableaux la suave décence
- » Fasse rougir un front couronné d'innocence ;
- » Sur la table du soir, dans la veillée admis,
- » La famille te compte au nombre des amis,
- » Se fie à ton honneur, et laisse sans scrupule
- » Passer de main en main le livre qui circule ;
- » La vierge, en te lisant qui ralentit son pas,
- » Si sa mère survient, ne te dérobe pas,
- » Mais relit au grand jour le passage qu'elle aime,
- » Comme en face du ciel tu l'écrivis toi-même,
- » Et s'endort aussi pure après t'avoir fermé,
- » Mais de grâce et d'amour le cœur plus parfumé (1).

On peut en dire autant de Richardson qui, à cet égard, est parfaitement au niveau de l'auteur des *Puritains*.

(1) Lamartine, *Poésies Diverses*.

Toutes ses œuvres respirent l'amour de la vertu et pénètrent l'ame d'une juste horreur pour le vice. Dans les peintures les plus délicates et les plus scabreuses, jamais il n'offense les mœurs ; l'expression y est toujours pure comme la pensée ; et si dans ses récits le vice brillant opprime et écrase parfois la vertu séduite et trompée, la victoire, en définitive, reste à celle-ci. L'homme vicieux et méchant est puni comme il doit l'être ; et le lecteur, entraîné par le charme et la dignité d'un langage tour-à-tour spirituel et émouvant, ne refuse point son admiration à des œuvres où un puissant intérêt s'allie toujours à une moralité haute et persévérante.

En est-il ainsi de Jean-Jacques Rousseau, notre grand prosateur, qui dans son roman de la Nouvelle Héloïse s'est posé, dit-on, comme imitateur de Richardson. Non, ne craignons pas de le dire : Rousseau a failli à la responsabilité de l'écrivain ; de son œuvre ne ressort aucun bon résultat moral. J'admire et j'aime Clarisse Harlowe, parce qu'elle est toujours pure, et bien que séduite, toujours ferme et inébranlable dans la vertu ; mais Julie d'Étanges manque à toutes les lois de l'honneur conjugal, lorsque mariée, elle souffre que son ancien amant vienne habiter sous le toit de son époux. Je ne me laisse pas aveugler par un style éloquent, et je n'hésite pas à signaler le péril que présente aux jeunes ames un pareil livre. Rousseau l'a parfaitement senti lui-même, lorsque en tête de la Nouvelle Héloïse, il a écrit « que la jeune fille qui, malgré  
« ce titre, osera en lire une seule page, est une fille  
» perdue. » Il n'ignorait donc pas que son livre renfermait des principes dangereux ; et, en dépit de cette connaissance, il ne balançait pas à répandre dans le monde une œuvre dont il avouait lui-même l'évidente

immoralité. On doit conclure de là que Richardson et Walter Scott sont des romanciers qui méritent constamment d'être lus, et que Rousseau ne le peut être, d'après son propre aveu, qu'aux dépens de l'innocence et des mœurs.

Si maintenant du roman nous passons aux œuvres dramatiques, nous serons forcés de reconnaître qu'ici la responsabilité augmente et s'accroît, le drame agissant plus directement encore sur les masses, par la pompe prestigieuse de la représentation, et l'effet énergique et immédiat d'événements développés sous les yeux mêmes du spectateur. Si les écrivains dramatiques comprenaient bien leurs obligations, ils pourraient faire du Théâtre un lieu de leçon moralisante et de salutaire instruction. Je sais bien que généralement ce n'est pas cela qu'on y recherche : on vient y demander une récréation pour l'esprit, une diversion agréable à des occupations journalières et parfois fastidieuses, une entrevue, une causerie avec des amis qu'on retrouve régulièrement à ce charmant rendez-vous, et parfois peut-être aussi un étourdissement à des chagrins et à des peines que l'âme est impuissante à surmonter ; mais la leçon morale, on n'en tient compte, on s'en soucie peu ; et il arrive fort souvent qu'au lieu d'y voir une satire de nos mœurs et de nos ridicules, nous y rions et nous y applaudissons à la peinture de nos propres vices, sans nous reconnaître nous-mêmes dans l'expressive vérité du tableau : effet puissant de la vanité humaine ! C'est à ce sujet et à propos du théâtre que Despréaux a si bien dit :

L'avare des premiers rit du tableau fidèle  
 D'un avare souvent tracé sur son modèle,  
 Et mille fois un fat finement exprimé  
 Méconnut le portrait sur lui-même formé (1).

(1) *Art Poét.*, chant III.

Quoiqu'il en soit de ces méprises et de cette aberration de l'esprit de l'homme, il n'en est pas moins vrai que tout auteur d'œuvre dramatique doit toujours se proposer une moralité utile et applicable. Si la responsabilité n'est pas pour lui une chose illusoire, les résultats de l'action, des caractères, de la péripétie de son drame seront tels que le spectateur en rapportera de bonnes et agréables impressions dont l'effet ultérieur pourra n'être pas tout-à-fait perdu. Ainsi, dans la tragédie ou le drame sérieux et grave (si vous voulez l'appeler ainsi), l'auditeur remarquera le danger des passions qui, brisant toute espèce de frein, entraînent l'âme humaine dans un abîme de maux, et la poussent à des désordres dont elle s'épouvante elle-même. Il y verra le méchant recevant la peine due à ses crimes, et puni, au faite même de la puissance et de la grandeur, par une conscience assaillie de remords et par la haine et le mépris de l'humanité; la vertu livrée à des faiblesses, à des tempêtes intérieures sous lesquelles elle semble près de succomber, mais enfin victorieuse et triomphante même au sein des opprobres et de la douleur. Dans la comédie ou le drame familier et plaisant, il assistera à un spectacle tout aussi salutaire et moralisateur. En voyant le châtement infligé aux vices et aux ridicules, il rira évidemment, mais sans avoir jamais à rougir du cynisme des peintures ou de l'impureté des mots. S'il est venu chercher au théâtre autre chose qu'un amusement frivole ou une distraction de quelques instants, il pourra réfléchir sur lui-même, et corriger ou du moins modifier ses propres imperfections, si l'image lui en est offerte, et si l'amour-propre ne lui jette pas un bandeau sur les yeux.

Ainsi sera accomplie la double mission de l'auteur

dramatique, au point de vue de la morale et de l'art ; car toute œuvre littéraire est nécessairement incomplète, lorsqu'elle manque de l'une de ces deux bases ; quand, par exemple, avec une bonne moralité, elle pêche à l'endroit de l'art et du talent ; ou lorsqu'excellente du côté de l'arrangement des parties et des formes du style, elle ne tient aucun compte du respect des mœurs et des bienséances. Avouons que notre littérature dramatique possède certains talents de premier ordre qui ont su concilier avec les exigences du théâtre toutes les prescriptions de la morale et du goût. A ceux-ci on peut avec juste raison appliquer ces mots célèbres de l'aristarque romain : « Tous les suffrages » sont acquis au poète qui sait mêler l'agréable à l'utile, et qui plaît au lecteur en l'instruisant (1). » Le théâtre de Racine, dont nous avons déjà parlé, nous présente la leçon morale dans ce qu'elle a de plus élevé et de plus auguste. Parcourons rapidement ses tragédies et nous verrons à tout pas le péril et les fatales conséquences des passions. A cet égard, quel admirable enseignement dans *Andromaque* !... *Phèdre* et *Britannicus* nous montrent la jalousie, la haine, le remords, la rage, torturant sous leurs étreintes les âmes criminelles, les esprits pervers ; *Iphigénie*, l'orgueil de la puissance, la soif du commandement, capables de se porter aux plus terribles excès ; *Bajazet*, les intrigues des cours, les crimes que la vengeance et des passions effrénées peuvent y commettre ; *Bérénice*, les faiblesses des cœurs aimants ; *Mithridate*, les anxiétés cruelles, les dangers de l'amour dans des âmes endurcies au rude métier de la guerre, et vieilles dans l'exercice du pouvoir suprême, et les inquiétudes de l'ambi-

(1) Hér., *Art Poét.*

tion. Mais, à côté de ces entraînements fougueux et de ces dégradations morales, nous verrons des vertus éclatantes, de grands caractères, des cœurs généreux, pleins de sentiments héroïques ou d'une tendresse ineffable et chaste, des âmes luttant avec énergie contre l'adversité ou noblement résignées à toutes les éventualités du malheur. C'est dans *Athalie* surtout que nous reconnaitrons ce cachet de moralité haute et puissante que nous recherchons dans toute œuvre littéraire. Dans *Athalie* cette moralité a pour principe et pour appui celui même de qui émanent toute vertu et toute justice; c'est-à-dire, Dieu lui-même. Sa main auguste s'y fait sentir d'un bout à l'autre. Sa miséricorde et sa clémence y rassurent les bons; sa vengeance et son tonnerre y grondent sur les méchants. Une femme impie et sanguinaire, la fille d'Achab et de Jézabel, a cru avoir anéanti tout ce qui restait des rois de Juda; mais elle s'est trompée dans le calcul de ses crimes. Un dernier rejeton de cette race élue, Joas, a échappé à son poignard. Ce prince grandit à l'ombre des autels, protégé par sa mère d'adoption, un grand prêtre et une troupe de jeunes Lévites, c'est-à-dire, la timidité et la faiblesse, n'ayant à opposer à une reine furieuse et qui possède des armées, que leur confiance en l'Éternel et dans la justice de leur cause :

Mais si tu les soutiens qui peut les ébranler !

S'écrie Joad élevant son âme à Dieu. En effet, l'orgueil et le crime sont vaincus; le bon droit triomphe. La femme superbe qui méditait de nouveau la destruction et le meurtre, s'est prise à son propre piège; et le spectateur satisfait, bénit, en se retirant, l'immortel poète qui lui a fait éprouver de si délicieuses et si

pures émotions. Quel tableau ! et quelle exécution dans toutes les parties de cette œuvre souveraine ! Mais nous ne voulons pas nous écarter de notre sujet ; et ce n'est pas sur la beauté artistique d'*Athalie* que nous insistons, mais sur la beauté morale, la plus grande que le génie ait jamais imprimée à ses productions.

Dans l'art comique, nous trouverions, pour l'effet moral du théâtre, et en tête des écrivains de la France et de tous les écrivains, peut-être, l'auteur de l'*Avare* et du *Tartuffe*. Avouons cependant que dans quelques parties de son dialogue, dans quelques scènes trop hardies, il a blessé parfois les lois de la décence et de la pudeur ; et, à cet égard, il est réellement répréhensible. Disons-nous, pour l'excuser, que les expressions et les images qui chez lui offensent l'honnêteté, ne présentaient pas de son temps le même caractère de grossièreté et d'indécence, parce que le langage, bien que complètement formé, sans doute, n'était pourtant pas parvenu encore à ce degré de pureté parfaite où le portèrent un peu plus tard Racine et Despréaux ? Ou bien, est-ce que notre susceptibilité moderne qui parfois s'effarouche des mots et ne se choque point des idées, serait d'une pruderie par trop ridicule à l'endroit de quelques termes un peu trop libres ou de quelques images trop peu voilées de cet admirable observateur du cœur humain ? Ou bien est-ce que cet amour de la vérité familière qui lui était propre l'entraînait à exprimer crûment certains faits, certaines pensées, qu'on envelopperait, de nos jours, sous des périphrases hypocrites et aussi dangereuses, peut-être ? Ou bien enfin, est-ce que le temps de revoir ses œuvres lui manquait, ou qu'il n'avait aucun ami, aucun conseiller qui l'eût exhorté à faire disparaître ces ta-

ches qui sont plus qu'une offense au goût, puisqu'elles en sont une aux mœurs? Ces divers motifs que nous énonçons ici comme des hypothèses, nous paraissent, à travers tout, peu valables, et nous y attachons vraiment peu d'importance. Molière tout grand qu'il est, ou plutôt même parce qu'il est grand, a sa responsabilité, comme tous ceux qui par la plume ou par la lyre ont la prétention d'instruire les hommes; mais si nous voulons embrasser d'un coup-d'œil plus large la généralité de ses œuvres, sans nous appesantir sur quelques ombres que nous signalons toutefois, nous serons convaincus qu'aucun écrivain ne présente des résultats moraux aussi admirables et d'une aussi efficace application à l'instruction de l'humanité. Dites-moi si jamais les vices et les ridicules ont été atteints et flagellés d'une façon plus exemplaires; si jamais l'on a châtié d'une prose plus incisive, d'un vers plus mordant, l'ignoble manie des avarés (1); l'absurde folie de s'allier à plus haut que soi (2); la risible prétention des bourgeois voulant devenir nobles (3); la sottise, les transes cruelles de ces vieillards, malades imaginaires, véritablement plus malades d'esprit que de corps (4); le jargon alambiqué des précieuses; le langage boursofflé, le pathos sentimental des femmes savantes; la vanité et l'outréculance des petits rimeurs; la sacrilège et hideuse grimace des faux dévots.

Il nous serait aisé de parcourir ainsi toutes les productions de ce grand maître dans l'art comique, et la méditation de ses œuvres immortelles deviendrait (si

(1) Harpagon.

(2) Georges Dandin.

(3) M. Jourdain.

(4) Argan.

nous le désirions sincèrement) la plus utile et la meilleure des leçons pour le réglément de l'esprit et la conduite de la vie. Nous insisterons seulement sur l'ouvrage de Molière, où prédomine et triomphe, si l'on peut ainsi parler, ce caractère de moralité souveraine : *Le Misanthrope*. Gardons-nous de croire, comme l'a prétendu Rousseau, que Molière ait voulu ridiculiser la vertu dans le personnage d'Alceste. Jamais rien ne fut plus loin de sa pensée et de son ame. C'est à l'atrabilaire misanthropie qu'il s'est attaqué ; c'est le rigorisme d'une vertu outrée qu'il a voulu atteindre, en nous enseignant qu'il faut accepter le monde tel qu'il est, avec ses qualités et ses vices, vivre avec les hommes, les reprendre et les corriger, si l'on peut, mais non s'exiler de leur société, parce que la plupart sont des sots ou des méchants. La vertu elle-même peut donc avoir ses exagérations, ses excès justiciables de la haute comédie ; mais en touchant à quelques ridicules qui ne sont, pour ainsi dire, que la superfétation d'une chose excellente, soyons bien attentifs à ne pas la fronder elle-même ; car alors nous aurions faussé notre mandat, et nous ne serions plus que des écrivains méprisables digne d'être frappés par la loi. Vous vous rappelez ce discours où Cicéron attaque d'une manière si fine non pas la vertu de Caton (certes l'orateur n'eût osé le faire, ni l'auditoire devant lequel il parlait ne l'eût permis), mais la rigueur excessive des principes de cet illustre romain, qui poussait jusqu'aux dernières conséquences la philosophie du Portique (1) ; hé bien, c'est ainsi qu'a agi Molière à l'égard du misanthrope ; il a respecté sa vertu, mais il a mis au jour, pour notre instruction morale, les

(1) Harangue pour Muréna.

exagérations blâmables d'un cœur sincère et vertueux. Alceste est un homme plein de droiture et dont l'ame est noble et élevée ; mais lui , qui se gendarme tant contre les faiblesses de l'humanité , le voilà amoureux fou d'une coquette qui lui rit au nez et qui le trompe. A la vérité , c'est en pestant contre lui-même qu'il obéit à sa passion ; mais il est certain que cet amour qu'il réprouverait chez d'autres , le jette dans des situations tout-à-fait plaisantes et risibles. Combien , du reste , dans ce chef-d'œuvre de scènes admirables d'où l'enseignement découle à pleins bords ! Quelle peinture vive et originale dans ce caractère d'Alceste , caractère dont la fougue et le peu de circonspection lui font commettre bien des sottises ; jugez-en : Il perd son procès ; il se brouille mortellement avec un homme puissant à la cour , au sujet de quelques misérables vers ; il veut fuir la société qu'il appelle un coupe-gorge ; et plus tard il propose sérieusement à une jeune et jolie femme qui le dupe (il vient d'acquérir la preuve de sa perfidie) de le suivre dans quelque retraite ignorée pour y vivre solitairement avec lui. Une haute leçon ne ressort-elle pas encore des paroles , des méchancetés , du manège artificieux d'Arsinoé et de Célémène , la prude et la coquette , à la fin démasquées et punies toutes deux ? Et lorsque cette dernière , provoquée par de jeunes éventés , se livre à d'énormes médisances , décochées à des absents avec un entrain merveilleux , ne partageons-nous pas l'indignation d'Alceste qui , ayant gardé le silence jusqu'alors , et révolté enfin de cet amas d'injures et de noirceurs , soulage son ame par cette formidable apostrophe :

Allons , ferme ! poussez , mes bons amis de cour ;  
 Vous n'en épargnez point , et chacun a son tour ;

Cependant aucun d'eux à vos yeux ne se montre ,  
 Qu'on ne vous voie , en hâte , aller à sa rencontre ,  
 Lui présenter la main , et , d'un baiser flatteur ,  
 Appuyer le serment d'être son serviteur (1).

Oui , je le répète , *le Misanthrope* bien médité peut nous offrir certaines leçons d'une incontestable utilité. Les boutades d'Alceste nous égaient , sans doute , et ses excentricités nous font rire ; mais sa colère et sa haine contre les vicieux et les méchants , exprimées en traits éloquents et parfois sublimes , nous adressent par sa bouche la plus pure et la plus magnifique instruction. Ne voyons-nous pas s'y révéler la grandeur d'un esprit qui soulevé , poussé à bout , comme celui de Juvénal , par la corruption et les turpitudes du siècle , éclate en manifestations impétueuses et presque en imprécations terribles au sujet de tant de crimes déchainés et de vices impunis ? Et si , d'une part , nous y apprenons à détester cordialement la légèreté coupable des cœurs pervertis et la fausseté de ces ames prudes qui veulent commettre le mal à l'abri d'un masque ; si nous y atteignons de nos mépris la fatuité ridicule et le persifflage vaniteux de ces caractères dont la suffisance n'a d'autre appui que des blasons et des parchemins ; d'autre part , nous y admirons avec charme ces cœurs honnêtes et bienveillants , tels qu'Éliante et Philinte qui , acceptant l'humanité avec ses conditions de vertu et de faiblesse , resserrent , par l'aménité et un esprit éminemment conciliateur , ces liens du corps social que les fureurs de la haine et l'aigreur sauvage de la misanthropie tendent sans cesse à relâcher ou à rompre.

Si maintenant , cette rapide analyse accomplie sur Racine et sur Molière , nous désirions en pratiquer

(1) *Le Misanthrope*, act. II, scène VI.

une pareille sur tel de nos écrivains dramatiques modernes, obtiendrions-nous, au point de vue moral, des résultats aussi satisfaisants? Nous en doutons fort. Hé bien, pour montrer jusqu'où vont à cet égard la sincérité de notre opinion et la conviction de notre pensée, nous allons essayer sur un célèbre poète de nos jours qui s'est posé aussi en auteur dramatique, cette appréciation consciencieuse sévère, sans doute, mais qui chez nous n'est point l'effet d'un esprit de dénigrement et d'hostilité envers un homme de génie, mais bien d'un franc et loyal amour de l'art.

Lorsqu'un poète d'un talent supérieur s'égaré et manque à la moralité de sa mission, le mauvais effet qu'il produit est triple, pour ainsi dire: il porte atteinte à sa propre réputation, à l'art lui-même et aux mœurs publiques. Voilà, ce me semble, d'assez tristes résultats pour faire réfléchir profondément ces éminents esprits qui pourraient être la cause d'un bien immense, mais qui parfois entraînés par une nature ardente et la passion excessive de la renommée, épouvantent et corrompent le monde qu'ils étaient appelés à enchanter, à instruire, à épurer.

M. Victor Hugo, dont nous voulons parler actuellement, est un véritable poète. Personne assurément ne lui conteste ce titre; mais la gloire de l'un des premiers lyriques de notre époque ne lui a pas suffi: la scène française a tenté son ambition. Peut-on à cet égard le blâmer? Non, évidemment. Le talent qui sent sa force ne doit pas s'emprisonner dans d'infranchissables limites. Ce que nous lui reprochons c'est d'avoir trop oublié et méconnu la responsabilité du poète qui vient mettre en jeu devant des spectateurs les plus impétueuses et les plus formidables passions. Voici cependant ce que M. Hugo a écrit sur son propre compte et sur le caractère

de ses drames dans l'une des préfaces qui figurent en tête de chacune de ses compositions : « Il s'interroge, » dit-il, avec sévérité et recueillement sur la portée » philosophique de son œuvre ; car il se sait responsable, et il ne veut pas que cette foule puisse lui demander compte un jour de ce qu'il lui aura enseigné. » Le poète aussi a charge d'âmes ; il ne faut pas que » la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle » quelque moralité austère et profonde. Aussi espère-t-il bien, Dieu aidant, ne développer jamais sur la » scène, du moins tant que dureront les temps sérieux » où nous sommes, que des choses pleines de leçons et » de conseils (1). »

Certes, voilà un langage remarquable par la gravité et la noblesse ; et Fénelon, Bossuet, Rollin, traitant, je suppose, de la moralité du Théâtre, n'auraient pas parlé différemment. Tout est là : la responsabilité de l'écrivain, son appréciation consciencieuse des résultats moraux de l'œuvre, le respect pour la foule qui vient l'entendre, et le désir marqué de voir ce peuple retirer de ce spectacle les hautes leçons appropriées à ses besoins et à son repos, et secondant ses progrès dans la civilisation et les bonnes mœurs. N'oublions pas que ce mot sacramentel qui a fait fortune, *le poète a charge d'âmes*, est de M. Victor Hugo ; mais en l'inscrivant au frontispice de ses drames, en a-t-il bien compris et bien pesé toute la portée et la signification ? On pourrait en douter, ce me semble, en parcourant les œuvres dramatiques de notre poète ; et c'est une erreur bien étrange de sa part, de croire qu'il s'est conformé aux prescriptions de son axiôme.

Avoir charge d'âmes, c'est, je pense (si je com-

(1) Préface de *Lucrece Borgia*.

prends bien moi-même cette expression), reconnaître qu'on est dans l'évidente obligation devant Dieu et devant les hommes, non-seulement de ne pas énerver ou égarer les âmes, mais de les conduire et de les diriger, autant qu'on le peut, vers toutes les pensées et tous les sentiments de justice, de devoir et de vertu. Un pasteur ecclésiastique a charge d'âmes, et il serait la plus méprisable des créatures s'il mentait à son auguste mission, et si, rejetant la responsabilité qui pèse sur lui, il pervertissait les cœurs et les esprits dont la direction religieuse lui est confiée. Hé bien, nous prendrons au mot M. Victor Hugo lui-même; nous lui ferons l'application des paroles auxquelles son génie a donné de la célébrité. Oui, le poète a charge d'âmes, et non-seulement le poète, mais tout écrivain qui prétend plaire aux hommes ou les instruire. Posons-nous donc cette question : Est-ce que les drames de M. Victor Hugo révèlent dans leur composition cette préoccupation consciencieuse d'un esprit qui veut justifier par le fait les théories qui servent de base à son système? Est-ce que, par exemple, le drame de *Lucrèce Borgia* démontre que l'auteur s'est bien pénétré de sa responsabilité morale et du grand axiôme qu'il a posé lui-même? Mais comment ce spectacle d'une femme adultère, empoisonneuse, coupable d'inceste, qui a fait périr trois de ses maris, et épouvante Rome et l'Italie de ses débordements et de ses crimes, pourrait-il nous être moralement utile? Mais ne voyez-vous pas que c'est l'effet contraire que vous produisez, en nous offrant l'image incessante d'une aussi effroyable corruption? Ah! vous retirez de la fange où il fallait la laisser, vous voulez rendre intéressante à nos yeux cette Messaline éhontée, en faisant vibrer chez elle le plus pur et le plus vif sentiment de la nature humaine : l'amour d'une mère!

mais vous n'y parvenez pas, malgré tous les efforts de votre esprit. Vainement vous prétendez relever une nature aussi monstreuse, une créature aussi effrontément scélérate et cruelle. Votre génie y meurt à la peine.

J'en conviens : c'est une scène terrible et peinte de couleurs formidables que celle où des moines, revêtus de leurs cilices et chantant les psaumes que l'église entonne pour les morts, viennent chercher, pour les ensevelir, les corps des jeunes seigneurs empoisonnés par Lucrèce, tristes victimes auxquelles cette femme vindicative annonce elle-même leur fin prochaine ; oui, cette scène est terrible ; mais je vous le demande, à vous qui vous croyez le réformateur du peuple, où est, je le répète, la moralité d'un pareil spectacle ? Vous avez charge d'ames, dites-vous ; mais comment devant toutes les horreurs dont votre pièce est remplie, devant tout ce qui s'y fait ou s'y dit d'effroyable ou d'impur, ces ames dont vous paraissez avoir tant de souci, pourront-elles s'épurer et s'éprendre de ce beau moral et intellectuel, la plus céleste et la plus magnifique émanation de Dieu sur l'humanité ? Car remarquons encore que cet épouvantable coup de théâtre succède à une orgie où les convives, gorgés de vin, mêlent à des paroles des saints livres de révoltantes impiétés (1).

Quel est aussi, je le demande encore, l'effet moral d'un drame tel que *Ruy-Blas*, où je vois un valet élevé aux dignités les plus éminentes et devenu le favori et l'amant d'une reine qui manque ainsi à tous ses devoirs de princesse, de femme et d'épouse ? Il y a dans cette pièce des caractères ignobles et vils, tel qu'un Don Saluste qui se venge de sa souveraine de la manière la plus

(1) *Lucrèce Borgia*, acte III, scène 1.

abominable, parce que celle-ci l'a disgracié à cause de la conduite peu honorable et de quelques amours scandaleuses de ce gentilhomme éhonté ; mais ce que je trouve de plus odieux dans cette pièce de M. Hugo, c'est le personnage de Don César de Bazan, le plus effronté mauvais sujet et le plus effroyable garnement que jamais aucun poète se soit avisé d'exposer sur un théâtre, aux yeux du public. Comment M. Victor Hugo qui, dans l'art et dans la morale, veut être le précepteur populaire, a-t-il pu se décider à présenter à une nation renommée par son respect des bienséances, un être aussi avili que ce Don César, qui parle fort souvent comme les crocheteurs et les harengères de la halle ? Ce n'est qu'au point de vue de la morale que nous élevons cette critique, et nous ne voulons aucunement nous écarter du but que nous nous sommes proposé ; mais s'il nous était permis de juger et d'apprécier dans le sens de l'art et du goût, combien, dans cette circonstance, nous serait-il aisé de démontrer péremptoirement que lorsque la morale est à ce point violée et foulée aux pieds, l'art dégénère dans une proportion égale, et qu'alors ce qu'on appelle le drame est non-seulement indigne de figurer dans les classifications de l'esprit humain, mais mérite à peine l'attention de ces investigateurs qui veulent connaître d'une littérature jusqu'à ses plus déplorables et plus obscènes rapsodies. Appuyons nos raisonnements de plusieurs citations, et osons présenter même à un corps académique quelques échantillons du langage et de la grossière impertinence de Don César de Bazan :

Dialoguant avec un laquais, il lui donne ainsi le signalement de sa maîtresse :

- « ..... En haut loge une belle  
 » Facile à reconnaître, un bonnet de six sous

- » Avec de gros cheveux ébouriffés dessous ,
- » Un peu courte, un peu rousse. Une femme charmante !
- » Sois très-respectueux , mon cher , c'est mon amante.
- » Lucinda qui jadis , blonde à l'œil indigo ,
- » Chez le pape , le soir , dansait le fandango.
- » Compte-lui cent ducats en mon nom. Dans un bouge
- » A côté tu verras un gros diable au nez rouge ,
- » Coiffé jusqu'aux sourcils d'un vieux feutre fané
- » Où pend tragiquement un plumeau consterné ,
- » La rapière à l'échine et la loque à l'épaule (1). »

Et comme enfin le laquais insiste et lui demande ses derniers ordres , Don César lui répond par les gracieux vers suivants :

..... Va te soûler , bélière  
 Casse beaucoup de pots et fais beaucoup de bruit ,  
 Et ne rentre chez toi que demain , dans la nuit (2).

Quelques scènes ensuite , cette expression de *soûler* revient encore sur les lèvres de ce héros de tavernes et de mauvais lieux. En conversant avec Don Salluste , il lui parle d'une duègne :

- « ..... Affreuse compagne  
 » Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne (3). »

Il dit enfin à ce même Don Salluste :

..... Vous êtes un fier gueux (4).

Nous ne citons qu'une bien petite parcelle des aménités de ce rôle diabolique , dans la crainte de trop révolter l'esprit de nos auditeurs. Examinons encore rapidement et à ce point de vue deux autres drames de M. Victor Hugo.

(1) *Ruy-Blas* , acte IV , scène III.

(2) *Ibid.*

(3) *Ruy-Blas* , acte IV , scène VII.

(4) *Ibid.* , acte IV , scène VIII.

*Angelo* ne me paraît pas plus moral que *Ruy-Blas*. Je vois encore ici une femme mariée qui trompe son mari. Il y a plus : l'amant pénètre, la nuit, dans la chambre conjugale, et échange avec l'épouse coupable des paroles pleines de grâce, j'en conviens. On dirait le dialogue de Roméo et de Juliette dans Shakespeare. Mais, en définitive, l'épouse n'enfreint-elle pas la loi du devoir ? Vainement objecterait-on que le mari ne garde pas plus la fidélité, puisqu'il a lui-même une maîtresse. Je ne vois là, dans le drame, qu'un vice de plus. Et d'ailleurs, depuis quand dans la morale, peut-on s'autoriser d'un crime commis pour tomber soi-même dans le crime ? Quoiqu'il en soit, que dois-je penser, que doit penser le spectateur, lorsque dans l'alcôve nuptiale, une femme mariée dit à son amant introduit furtivement et de nuit :

« Hé bien oui, tu as raison de venir. Je te revois,  
 » qu'importe le reste ? Une heure avec toi, et ensuite  
 » que ce plafond croule, s'il veut..... Oh ! Dieu ! mais  
 » regarde moi donc ; que je te voie..... Oh ! ne pensons  
 » plus qu'à nous, toi à moi, moi à toi. Tu me trouves  
 » bien changée, n'est-ce pas ? Je vais t'en dire la raison,  
 » c'est que depuis cinq semaines je n'ai fait que pleu-  
 » rer.... Voyons, assieds-toi là, tu sais ? comme autre-  
 » fois. Parlons bas seulement. Dafné te fera sortir. Oh !  
 » quelles heures délicieuses ! Eh bien maintenant, je  
 » n'ai plus peur du tout, tu m'as pleinement rassurée.  
 » Oh ! je suis joyeuse de te voir. Toi ou le paradis, je  
 » choiserais toi (1). »

Le charme de ces paroles, loin de diminuer le danger moral, l'augmente, ce me semble. C'est une gracieuse verdure qui recouvre et cache un précipice.

(1) *Angelo*, acte II, scène IV.

Savez-vous, du reste, quelle est l'héroïne de cette pièce ? C'est une chanteuse de théâtre, une courtisane, une créature avilie, la Tisbé. Cette femme fait réellement une action très-généreuse, héroïque même, en sauvant la vie de sa rivale aux dépens de ses propres jours. On aperçoit le but de l'auteur et il l'avoue d'ailleurs lui-même. Il a voulu relever de son abjection cette nature dégradée et nous y intéresser, comme il a taché de le faire pour d'autres caractères analogues, tels que *Marion Délorme*, *Ruy-Blas*, *Lucrece Borgia* et le difforme *Triboulet*, que nous étudierons tout à l'heure. Eh bien ! évidemment, au point de vue moral du théâtre, un pareil système est mauvais et ne peut avoir que de fâcheuses conséquences. Eh quoi ! vous arrachez aux bouges les plus infects une créature que vous avilissez doublement par la manière même dont vous la nommez : La Tisbé !... Devenue entre vos mains une actrice célèbre et opulente, vous me la montrez comme un modèle de reconnaissance filiale et d'amour inaltérable et pur ; mais que m'importe cette unique vertu au milieu de tant d'infâmie et de corruption ? Je ne vois là qu'une prétention de votre part (prétention absurde et dangereuse.), celle d'ennoblir le vice et de le rendre respectable à mes yeux.

Des littérateurs éminents de nos jours ont critiqué sévèrement et avec juste raison cette triste disposition de nos dramaturges, à présenter sous un aspect séduisant les caractères les plus vicieux et les natures les plus méprisables. Narcisse et Néron, dans Racine, sont évidemment des personnages de ce genre ; mais ce n'est pas sur eux que le grand artiste a voulu porter notre affection et faire refluer l'intérêt. Il a voulu au contraire (et il a atteint son but) exciter notre indignation et notre haine contre ces êtres pervers et odieux.

Narcisse et Néron pourraient certainement, à notre époque, être des héros de drames et de romans; au moyen de quelques modifications pratiquées sur eux, on recouvrirait leurs vices d'un certain vernis. On leur donnerait une certaine générosité de sentiment, de la bravoure, l'énergie dans le caractère, le tout doublé d'orgueil, de moquerie, de susceptibilité, de scepticisme, de mépris pour la vertu, de passions furieuses et d'insatiable appétit pour toutes les sensualités de la vie. On en ferait des espèces de héros de Lord Byron. On les jetterait dans des situations terribles et d'où ils sortiraient à leur honneur. On s'efforcerait enfin de concentrer sur ces êtres corrompus, mais brillants, la plus forte somme d'intérêt et de sympathie; et si par hasard le spectateur ou le lecteur s'avisait de s'enquérir de l'utilité morale d'une pareille œuvre, on lui répondrait simplement que cela importe peu, et qu'on ne s'en est nullement préoccupé. Revenons à M. Victor Hugo. ~

Le 22 novembre 1832, l'illustre poète fit représenter sur le Théâtre-Français sa pièce du *Roi s'amuse*. Le lendemain de ce jour, un ordre, émané du ministère et communiqué à M. Hugo, vint suspendre les représentations de cet ouvrage. L'immoralité du drame était la cause et le motif de la suspension. Dans une très longue note qui sert de préface à cette œuvre, l'auteur nie cette immoralité en des termes qui indiquent, de sa part, un amour-propre froissé avec une violence inouïe, et une colère dont la manifestation est presque toujours une insulte et un outrage. Il dit, entr'autres choses, en parlant de l'acte de suspension, *qu'il ne pouvait croire à tant d'insolence et de folie*; vous comprenez: il y avait insolence et folie de la part du gouvernement à empêcher la représentation d'une œuvre

qu'il jugeait dangereuse pour les mœurs publiques. En définitive, M. Victor Hugo prétend et affirme que son drame n'est pas immoral ; mais on n'a qu'à le lire. Vous serez à tout moment révolté par des faits, des tableaux, des expressions, qui feraient rougir l'homme le plus tolérant et le moins capable de s'effaroucher. Et, d'abord, le titre même de la pièce est insultant pour la morale : *Le Roi s'amuse* ! Eh quoi ! vous appelez *amusement* le délire d'une débauche sans frein qui porte le désordre et le désespoir dans les familles ! N'interprétez pas mal, je vous prie, ma pensée et mes paroles. Je sais que vous entendez vous-même cette expression dans un sens moqueur et ironique ; je l'entends aussi comme vous ; mais un titre pareil, qui n'est qu'un trait de satire sanglante contre la royauté, ne saurait convenir à une œuvre d'art sérieux, comme vous dites avoir voulu la faire.

Le héros de ce drame est un être difforme, grotesque, méchant, vil, méprisable, le fou du roi, Triboulet enfin. Railleur et cruel, il lance de mordantes épigrammes contre tous les gentilshommes de la cour, il révèle les aventures scandaleuses, il n'épargne pas même des malheureux tombés dans la disgrâce du prince ; et le roi lui-même est en butte à ses coups de langue envenimés. Il pousse l'audace jusqu'à dire aux courtisans ces horribles mots :

- « ..... Au milieu des huées,
- » Vos mères aux laquais se sont prostituées.
- » Vous êtes des bâtards (1). »

Hé bien, c'est dans cette ame misérable et dégradée, dans cet être dont la laideur morale égale la difformité physique, que vit et se développe, avec une

(1) *Le Roi s'amuse*, acte III, scène III.

brûlante énergie, la pure et touchante affection d'un père. Nous avons vu que M. Victor Hugo avait doué *Lucrèce Borgia* d'un sentiment analogue. Mais ici, j'en fais l'aveu avec plaisir, l'amour du hideux Triboulet devient vraiment intéressant. Les dernières scènes surtout palpitent d'attendrissement et de passion : c'est la nature prise sur le fait. Ajoutez à cela le caractère de Blanche, la fille de Triboulet, qui est d'un charme et d'une pureté angéliques ; ajoutez encore l'apostrophe pleine de dignité et de vigueur du comte de Saint-Vallier à François I<sup>er</sup>, et vous pourrez alors peut-être supporter avec moins de dégoût tout ce qui, dans cette œuvre, blesse un cœur honnête et une oreille qui a quelque pudeur.

Voulez-vous maintenant des preuves de l'immoralité *du Roi s'amuse*? En voici : de jeunes seigneurs de la Cour de François I<sup>er</sup> ont enlevé une jeune fille qu'ils ont déposée dans une antichambre du Louvre. Le roi se présente ; la jeune fille effrayée et voulant le fuir, se précipite dans une pièce à côté et repousse la porte après elle. C'est la chambre à coucher de François I<sup>er</sup>. Le roi prend une petite clef dans sa poche, ouvre et entre dans la chambre qu'il referme sur lui. Tout cela se passe en présence des gentilshommes qui se regardent en souriant. L'un d'eux même se met à dire :

Le lion a trainé la brebis dans son antre (1).

Tirez maintenant la conséquence et appréciez la moralité de cette scène.

On trouve dans ce même drame un personnage qui exerce une industrie dont vous allez juger : Il tue les gens, moyennant salaire. Vous avez, par exemple, un ennemi dont vous voulez vous débarrasser le plus

(1) *Le Roi s'amuse*, acte III, scène III.

secrètement possible : vous vous adressez à cet honnête spadassin qui habite un des quartiers les plus déserts de Paris ; et le prix une fois fixé ( et ce prix augmente ou diminue en raison de l'importance ou de la médiocrité de la personne à tuer), le spadassin vous expédie, avec une promptitude étonnante, la victime désignée, sans que vous ayez , pour ce fait , le moindre démêlé avec la police ou les gens du roi ; et si , comme Triboulet , vous lui demandez quelques détails sur sa manière de mettre à exécution ces homicides payés , vous aurez , pour votre édification, le petit dialogue suivant :

TRIBOULET.

» Et comment t'y prends-tu ?

L'HOMME.

» Monsieur, je tue en ville,

» Ou chez moi , comme on veut.

TRIBOULET.

» Ta manière est civile.

L'HOMME.

» J'ai , pour aller en ville , un estoc bien pointu.

» J'attends l'homme le soir.

TRIBOULET.

» Chez toi , comment fais-tu ?

L'HOMME.

» J'ai ma sœur Maguelonne , une fort belle fille,

» Qui danse dans la rue et qu'on trouve gentille ;

» Elle attire chez nous le galant , une nuit.....

TRIBOULET.

» Je comprends (1).

Vous comprenez , aussi bien que Triboulet , les honnêtes ressources de cette fille qui aide , à sa manière , ce misérable dans son métier d'assassin ; et

(1) *Le roi s'amuse*, acte II, scène 1.

vous avouerez qu'un pareil spectacle présenté, sur un théâtre, à des pères de famille et à leurs enfants, ne doit pas être, à beaucoup près, un puissant stimulant vers les idées de bienséance et d'honnêteté.

Que dites-vous aussi du rôle que l'on fait jouer à François I<sup>er</sup>? Je sais les reproches que ce prince a mérités à l'endroit des mœurs. Mais pourquoi aller rechercher dans sa vie ce qu'il y a de plus impur, et nous montrer ce roi tenant les propos d'un libertin dans une hideuse taverne qui n'est, à travers tout, qu'un lieu de débauche? Ecoutez toutefois M. Victor Hugo dans sa préface : « Depuis quand, dit-il, n'est-il plus » permis à un roi de courtiser sur la scène une » vante d'auberge? Cela n'est même nouveau ni dans » l'histoire ni au théâtre. Il y a mieux : l'histoire nous » permettait de vous montrer François I<sup>er</sup> ivre dans » les bouges de la rue du Pélican. »

Ainsi, félicitons-nous : M. Victor Hugo aurait pu étaler devant nous des débauches énormes de ce prince ; il ne nous a montré qu'une partie de ses turpitudes. La morale y gagne, comme vous voyez. Mais quittons le style ironique ; revenons au ton sérieux. Vous dites que l'histoire vous autorisait à dérouler sous nos yeux des scènes de débauche monstrueuse et le tableau des plus révoltantes orgies. Hé bien, voilà ce que nous ne craignons pas de nier et de repousser de la façon la plus nette et la plus formelle. Eh quoi ! Il serait permis de transporter sur le théâtre tous les faits racontés par l'histoire ? Est-ce que la conscience des honnêtes gens, est-ce que la morale des nations admettront jamais que les faits les plus honteux de la vie humaine, extraits de quelques mémoires licencieux, peuvent être reproduits et représentés aux yeux d'un peuple, au grand jour de la scène dramatique ? Si quelques

hommes d'un haut talent ont poussé jusques-là le dévergondage de la pensée et le mépris des plus saintes lois, croyez-vous, pour cela, que la morale n'a pas protesté contre ces impudeurs délirantes, soit par la plume des écrivains qu'elle avoue, soit d'une manière orale, ou tacitement même par les secrètes réprobations de la conscience indignée? Racine auquel nous nous plaisons à revenir souvent, parce que ce grand homme est dans son théâtre le modèle parfait des bienséances, Racine aurait pu aussi, en s'appuyant sur l'histoire, nous présenter Néron dans toute sa vie de débauche et d'infamie. Il ne l'a point fait, non-seulement parce que son siècle n'eût point toléré de telles peintures, mais parce que lui-même respectait souverainement les mœurs publiques, et que l'idée de ces tableaux dégradants n'eut pas même effleuré de son contact sa noble et pure imagination.

M. Victor Hugo, pour justifier ses licences théâtrales, a l'air de vouloir s'autoriser de celles que se sont permises certains grands noms de la littérature dramatique. A ce sujet, voici ce qu'il dit : « L'auteur » accepte pour juges de la sévérité austère de son style, » les personnes mêmes qui s'effarouchent de la *Nourrice de Juliette* et du *Père d'Ophélie*, de Beaumarchais et de Regnard, de l'*Ecole des Femmes* et » d'*Amphitryon*, de Dandin et de Sganarelle, et de la » grande scène du *Tartufe*, du *Tartufe* accusé aussi » d'immortalité dans son temps! Seulement là où il faut » lait être franc, il a cru devoir l'être, à ses risques et » périls, mais toujours avec gravité et mesure. Il veut » l'art chaste et non l'art prude (1). »

Après ces paroles de M. Hugo, nous ne craignons

(1) Préface du *Roi s'amuse*.

pas de faire un aveu : Oui, nous sommes de ceux qui *s'effarouchent* des trop grandes libertés du théâtre, parce que nous en apercevons le danger; et si dans les œuvres des écrivains que l'auteur cite, quelques parties sont répréhensibles par rapport aux mœurs, nous n'hésitons pas à les blâmer sévèrement avec tous les esprits honnêtes et judicieux, bien que ces œuvres soient signées des noms les plus éminents. Et que nous importent ces noms mis en parallèle avec les divins intérêts et les inaliénables principes de la morale? Si Shakespeare, Beaumarchais, Regnard, l'illustre Molière lui-même, ont parfois blessé les mœurs, à eux la responsabilité, d'autant plus considérable, avons-nous dit antécédemment, que le talent est plus élevé; et qu'un esprit supérieur a à rendre devant l'opinion publique un compte plus difficile et plus rigoureux.

Toutefois, quant à la grande scène du Tartufe dont parle M. Hugo, et qu'on accusait aussi, dit-il, d'immoralité dans son temps, voici quelle est, à cet égard, notre manière de voir et de penser : la scène est, j'en conviens, très-scabreuse dans certaines parties; mais il faut avouer aussi qu'elle a été traitée par Molière avec toute la réserve et la bienséance possibles. Nous ne voulons pas arguer de ce qu'elle était nécessaire, ou plutôt, indispensable à l'auteur pour parvenir à démasquer un scélérat qui abuse si cruellement de la crédulité d'un père de famille; car dans notre opinion, et ce me semble aussi, dans l'opinion de tout homme raisonnable, il n'est pas permis de blesser les mœurs, même pour atteindre un but juste et honnête; mais quant à l'expression, du moins, Molière est irréprochable; et quant au fait en lui-même, s'il est périlleux pour la morale, en définitive nous sommes rassurés à ce sujet par la présence d'Orgon et

surtout par le bon sens, la décence et la vertu de sa femme. Il fallait tout le génie de Molière pour risquer sur le théâtre une scène de cette nature, et pour s'en tirer victorieusement, comme il l'a fait. Cependant, parlons franchement: voudriez-vous exposer votre jeune fils et encore moins votre jeune fille à la vue d'un pareil spectacle? Je crois que, sans être rigoriste, on peut répondre négativement.

Vous avez, sans doute, remarqué cette singulière phrase de M. Victor Hugo: « Là, dit-il, où il fallait » être franc, il a cru devoir l'être, à ses risques et » périls, mais toujours avec gravité et mesure; il » veut l'art chaste et non l'art prude. »

Je trouve, quant à moi, que dans le dialogue et l'action de ses drames, il a poussé la franchise un peu trop loin. Un peu plus de réserve, ou un peu moins d'audace n'aurait rien gâté. Remarquez aussi cette expression: *à ses risques et périls*. L'auteur croit évidemment moins dire que ce qu'il dit: oui, le péril était grand, et il ne l'a pas évité. Il s'est volontairement jeté dans un précipice, et malgré tout son génie, le voilà portant la peine de sa témérité. N'admirez-vous pas ces mots singuliers: *L'auteur a cru devoir être franc, mais toujours avec gravité et mesure*. Avec gravité et mesure!... Vous pouvez en juger d'après toutes les citations que nous avons faites; et il est bien difficile, ce me semble, de croire à cette mesure et à cette gravité, lorsqu'on a lu le *Roi s'amuse* et *Ruy-Blas*.

M. Victor Hugo nous assure enfin qu'il veut l'art chaste et non l'art prude; mais tous les hommes de bons sens et de goût ne le veulent pas différemment, je pense. Racine aussi voulait l'art chaste, et il le pratiquait avec pudeur et chasteté; mais avoir de pa-

reilles prétentions, nous les présenter même sous la forme d'un axiôme superbe, et puis offrir à notre vue et à notre esprit, et avec les coulours les plus crues, des êtres tels que la Tishé, Lucrèce Borgia, Don César de Bazan et Triboulet, c'est s'aveugler d'une manière étrange, ou plutôt, c'est se moquer de nous, si l'on s'imagine avoir été chaste dans ces déplorables conceptions.

M. Victor Hugo ne veut pas l'art prude. Expliquons ceci : La pruderie n'est que l'affectation de paraître sage et de bonnes mœurs. L'art prude est donc celui qui affecte avec une certaine ostentation de se montrer honnête et moral ; or, toute affectation est un vice. Voyez conséquemment si l'honnête homme, doué de quelque goût, peut aimer la pruderie dans l'art ; mais s'il repousse l'affectation de ce qui est honnête et bon, il rejette avec plus de force encore ce qui est immoral et corrupteur ; car si le plus souvent la pruderie est une hypocrisie du cœur, l'immoralité est toujours une bassesse de l'ame, et une flagrante violation des plus saintes lois de Dieu.

Je viens d'apprécier, au point de vue moral et avec toute sincérité, une grande partie de l'œuvre dramatique de M. Victor Hugo. Ai-je été sévère ? Je pense n'avoir été que juste ; mais en terminant cette analyse, ma pensée s'est arrêtée sur une réflexion pleine d'amertume et de tristesse. Qu'il est à regretter, ai-je dit en moi-même, que ce beau génie, si riche d'éclat et de vigueur, ait méconnu l'excellence de sa propre nature, au point de rabaisser l'art jusqu'à des turpitudes et des débauches d'esprit ? S'il y avait eu dans son ame quelque peu du caractère tendre et expansif de Racine, et surtout quelque peu de ses croyances pures et sincères, un esprit si fortement trempé eût évi-

demment , de nos jours , élevé le théâtre dans la plus haute région du beau moral et intellectuel ; mais la voix des flatteurs , la préoccupation de certaines idées , changées en systèmes inexorables , et pardessus tout , peut-être , l'orgueil d'une renommée devenue Européenne , ont fait d'un poète éminent le metteur en œuvre de tableaux , de pensées , d'actions , de récits , d'un spectacle enfin que , malgré la plus large tolérance , la morale et le goût n'avouèrent et n'accepteront jamais.

Il est aisé de comprendre la réaction que M. Victor Hugo a exercée sur tous ces littérateurs secondaires qui , alléchés par ses succès , ont tenté , sur ses pas , la fortune du théâtre , et sans avoir son génie , ont exagéré ses défauts et transformé la scène dramatique en une espèce d'arène où tous les vices et tous les crimes se sont donné rendez-vous , et sont venus , si l'on peut ainsi parler , lutter de dépravation et de fureur.

Mais devons-nous dans cette réprobation de l'opinion publique , ou plutôt , de la conscience révoltée , envelopper tous les écrivains et tous les poètes qui , de nos temps , ont travaillé pour le théâtre ? Loin de nous cette pensée : car il en est qui ont respecté les mœurs ; et à ceux-ci notre plus chaleureuse adhésion est depuis longtemps acquise ; et dès que l'occasion s'en présente , nous aimons à faire refluer vers eux un sentiment d'admiration dont la sincérité ne saurait être équivoque : ce sentiment est le résultat des convictions les plus intimes , et l'écho persistant des jugements et des appréciations des esprits les plus purs et les plus éclairés de nos jours.

En tête de ces écrivains et de ces poètes d'élite , nous en plaçons un surtout dont le talent a moins de vigueur , sans doute , que celui de M. Victor Hugo , mais qui

nous plaît et nous attire sans cesse vers lui par l'élégance soutenue, l'exquise transparence de sa phrase poétique, et ce qui nous charme tout autant, par la candeur d'une pensée bonne et honnête, et toute palpitante, si l'on peut s'exprimer ainsi, des plus généreuses aspirations.

A ces quelques indications, on a reconnu, je pense, Casimir Delavigne; et c'est de lui que je veux parler actuellement, mais sans m'écarter toutefois de l'idée et du but de cette dissertation, c'est-à-dire, du sens et du point de vue moral.

Hé bien, Casimir Delavigne, comme poète dramatique a compris sa responsabilité (1). Mon dessein n'est pas d'analyser tout son théâtre; je pourrais être entraîné trop loin par le plaisir même de cette appréciation. Occupons-nous, pour le moment, de l'étude morale de l'un de ses chefs-d'œuvre, l'*Ecole des Vieillards*, l'une des meilleures pièces de ce siècle; et voyons si ce noble esprit qui, dans cette œuvre, nous attache constamment par la pureté de sa diction et l'intérêt croissant du sujet, nous satisfait également à l'endroit de l'honnêteté et des mœurs. Je remarque d'abord dans cette composition la moralité générale qui quoique peut-être un peu commune, n'en est pas moins de la plus utile application. La voici: il y a danger pour les vieillards de contracter le lien conjugal avec une femme jeune et conséquemment amie des plaisirs du monde; de se montrer à son égard d'une faiblesse excessive; de la laisser dans le tumulte de Paris, à cinquante lieues de soi, et disposant pendant longtemps de toutes ses actions et même de la fortune de son mari. L'auteur nous

(1) Il l'a comprise aussi parfaitement comme poète lyrique, élégiaque, épistolaire, etc.

prouvera lui-même en beaux vers l'imminence de ce péril ; mais comme il veut nous instruire et donner au spectateur une leçon profitable et nullement le corrompre , il fait de la jeune femme non pas une de ces créatures sentimentales qui , pour justifier leur inconduite , prétextent je ne sais quelle fatalité qui les entraîne , mais une épouse honnête et attachée à son mari , et dont tout le défaut consiste dans une légèreté de caractère et cette coquetterie bien naturelle , sans doute , lorsqu'on a de la beauté , de la richesse et vingt ans.

Voyez maintenant les conséquences d'une donnée juste et morale. Cette jeune femme , égarée un moment par la vanité et les séductions du grand monde , s'arrête au bord du précipice où elle allait tomber , et avertie par sa conscience du danger qu'elle a couru , revient précipitamment près d'un mari qu'elle n'a pas cessé d'estimer et d'aimer. Sa faute n'est donc qu'une inconséquence pardonnable et dont sa vertu n'a aucunement à souffrir. Le spectateur applaudit de toute son ame à cette heureuse péripétie où il voit le lien conjugal honoré et le triomphe des bonnes mœurs. Que dites-vous aussi de Danville , cet époux sexagénaire , si vert encore , si franc , si indulgent et si bon pour sa femme , dont il est certainement trop épris ? Quel noble et aimable caractère , surtout lorsqu'il dépeint avec un entrain si chaleureux tout le charme et tout le bonheur de son mariage à son ami Bonnard , le bon et paisible caissier , qui lui répond par l'éloge le plus délicieux de l'indépendance et des plaisirs du célibat. Mais Danville nous intéresse bien plus encore , lorsque se croyant offensé dans son honneur de mari par le due d'Elmar , il provoque ce dernier en duel. Oui , la morale publique doit savoir gré à l'auteur de cette scène excellente où il n'a pas immolé au parterre un

vieillard qui n'accepte pas bénévolement la tache et l'affront que veut lui imprimer un jeune fat fier de sa naissance et de ses titres. Contrairement à ce qui se pratique en général dans la comédie, c'est le mari vieux et offensé qui joue le beau rôle, c'est le séducteur qui reste accablé et puni sous la parole vibrante d'un honnête homme indigné. Mais citons quelques fragments de cette noble poésie, quelques lambeaux de ce style admirable où tout respire l'élévation et la dignité. Nous nous trouverons ici dans une atmosphère bien différente de celle d'*Angélo* et de *Lucrece Borgia* :

LE DUC.

« Que votre sang plus froid se calme un seul moment.

DANVILLE.

» Ah ! ce peu que j'en ai, s'il est glacé par l'âge,  
 » Bouillonne et rajeunit aussitôt qu'on l'outrage.  
 » Vous m'aviez confondu parmi ces vils époux  
 » Qui, de tous méprisés et bien reçus de tous,  
 » Diffamés par l'affront moins que par le salaire,  
 » Vivent du déshonneur qu'ils souffrent sans colère.

LE DUC.

» Pourquoi le supposer, et qui vous le prouvait ?

DANVILLE.

» Avant de le nier, reprenez ce brevet.  
 » Tenez, prenez-le donc, tenez, je le déchire,  
 » Je ne vous dois plus rien, et je puis tout vous dire.

LE DUC.

» Du moins, si mon amour follement déclaré,  
 » Offense un titre en vous qui dût m'être sacré,  
 » Votre épouse innocente....

DANVILLE.

A quoi bon cette ruse ?

LE DUC.

» Ma voix doit la défendre.

DANVILLE.

Et votre aspect l'accuse.

LE DUC.

» Quand c'est moi qui l'atteste , osez-vous en douter ?

DANVILLE.

» Quand c'est une imposture , osez-vous l'attester ?

LE DUC.

» Cette lutte entre nous ne saurait être égale.

DANVILLE.

» Entre nous , votre injure a comblé l'intervalle.

» L'agresseur , quel qu'il soit , à combattre forcé ,

» Redescend par l'offense au rang de l'offensé.

LE DUC.

» De quel rang parlez-vous ? Si mon honneur balance ,

» C'est pour vos cheveux blancs qu'il se fait violence.

DANVILLE.

» Vous auriez dû les voir avant de m'outrager.

» Vous ne le pouvez plus , quand je veux les venger.

LE DUC.

» Je serais ridicule , et vous seriez victime.

DANVILLE.

» Le ridicule cesse où commence le crime ;

» Et vous le commettrez , c'est votre châtiement.

» Ah ! vous croyez , messieurs , qu'on peut impunément ,

» Masquant ses vils desseins d'un air de badinage ,

» Attenter à la paix , au bonheur d'un ménage.

» On se croyait léger , on devient criminel.

» La mort d'un honnête homme est un poids éternel.

» Ou vainqueur ou vaincu , moi , ce combat m'honore ;

» Il vous flétrit vaincu , mais vainqueur plus encore.

» Votre honneur y mourra. Je sais trop qu'à Paris

» Le monde est sans pitié pour le sort des maris.

» Mais , dès que leur sang coule , on ne rit plus , on blâme.

» Vous , ridicule ! non , non , vous serez infâme (1). »

Il n'est pas besoin d'insister sur l'excellence de ce langage. Tout le monde l'apprécie et le sent. Nous di-

(1) *L'École des Vieillards* , acte IV , scène VI.

rons seulement que c'est là le spectacle et le tableau que l'on présente aux hommes, c'est ainsi que l'on parle devant eux, lorsqu'on veut que l'art dramatique soit réellement une école de haute civilisation et de bonnes mœurs.

Il doit résulter maintenant de tout ce que nous avons dit que la responsabilité morale des écrivains, loin d'être une supposition gratuite et une assertion sans fondement, est le fait le plus irrécusable et la plus vivante des réalités. Nul ne peut se soustraire à cette loi universelle dont l'action quelquefois comprimée ou ralentie par le caractère d'une époque, finit tôt ou tard par surmonter tous les obstacles et apparaître à l'humanité comme la base la plus solide, comme la condition la plus vitale et la plus indispensable de la littérature et des arts.

Ce que nous avons dit en particulier des romans et des ouvrages dramatiques peut s'appliquer également à tout autre genre de composition littéraire depuis le plus élevé jusqu'au plus humble.

Qui oserait prétendre que la loi de la responsabilité n'existe pas, dans la plus large mesure, pour les écrivains qui traitent de l'éloquence ou de la philosophie? C'est ici principalement qu'elle doit dominer; et malheur à celui qui, dans ces hautes matières, oserait manquer à tout ce que lui imposent et sa conscience et le caractère élevé de l'œuvre elle-même. Voyez si Cicéron et Quintilien ont failli à cette grande loi, eux qui, dans des écrits immortels, ont analysé et approfondi ces nobles sciences; mais, vraiment, ils auraient souri, si on leur eût parlé de la responsabilité dont nous discoupons à cette heure; car, ces grands hommes, portant dans leur âme tous les principes et toutes les semences de la vertu, le beau moral découlait de leur génie, comme un fleuve de la source qui l'ali-

mente. Ils ne pouvaient être que ce qu'ils ont été, des écrivains de la moralité la plus austère et la plus admirable.

Qui pourrait nier que la responsabilité ne pèse aussi sur l'histoire, l'épopée, la satire et jusques sur les œuvres les plus légères. Béranger lui-même, qui n'a fait que des chansons, a encouru les plus graves reproches, lorsqu'il a osé publier (clandestinement, j'en conviens), un recueil de couplets tellement graveleux et obscènes qu'en y jetant les yeux on se prend vraiment à rougir de cette dégradation d'un grand talent. Que feront, je vous le demande, tous ces écrivains secondaires et sans croyance qui s'agitent dans les bas-fonds de la littérature, lorsque de si nobles esprits peuvent se méconnaître et s'oublier à ce point?

Quant aux historiens, qui ne serait pas indigné, si faussant leur mandat, et violant leur mission auguste, ils remplaçaient le style grave et sérieux qui leur convient par un ton de légèreté et de plaisanterie? Ou si, aux renseignements élevés des grands événements politique et sociaux, ils mêlaient cet esprit d'incrédulité moqueuse ou ces immoralités déplorables qui corrompent et perdent le cœur? Oui, la responsabilité de l'historien est sévère, à quelque point de vue qu'on l'examine et qu'on l'étudie; car, au poète et au romancier, nous demandons surtout l'honnête récréation et l'utile délassement du cœur et de l'esprit; mais l'historien nous est redevable d'une jouissance plus solide et plus sérieuse. En mettant sous nos yeux les révolutions des empires, l'ambition effrénée des conquérants, la guerre sanglante des nations, la dépravation et la fureur des despotes, ou bien le règne de ces princes qui ont fondé leur puissance sur la justice et sur la vertu, il doit, par de judicieuses réflexions,

nous montrer le peu de stabilité des choses humaines et la faiblesse de l'homme qui croyant tout vaincre par sa force et tout soumettre à son orgueil, est en définitive le misérable jouet des circonstances et des évènements que toute sa prudence est inhabile à prévoir. Le langage du véritable historien sera surtout impartial, et ne fléchira jamais au détriment de la vérité, même dans la plus imperceptible mesure, et quelque élevé et puissant que soit le personnage dont il raconte et expose la vie. L'histoire est un tribunal devant lequel sont traduits les morts célèbres à divers titres qui ont bien ou mal mérité de l'humanité. Quelle grave responsabilité pour l'écrivain qui s'est établi leur juge et s'est chargé de formuler leurs arrêts ! Quelle haute et profonde instruction pour nous, si le jugement est tel qu'il doit être ! Si les prévarications, les trahisons, la duplicité, l'injustice, le crime enfin, ont reçu dès ici-bas leur châtimement définitif, et si la clémence, le dévouement, la magnanimité, l'héroïsme, ont obtenu ces éloges éloquentes qui vont dans la postérité la plus reculée recommander à l'admiration des hommes la souveraine beauté des grandes ames et la sainte image de la vertu !

L'historien austère, digne de sa mission, loin de nier l'action providentielle de Dieu sur les évènements du monde, nous montrera cette puissance infinie présidant sans interruption au gouvernement des êtres et des choses, et préparant dans sa sagesse éternelle, ces révolutions extraordinaires, ces catastrophes inouïes, dont l'homme, sans qu'il s'en doute, est l'instrument et l'exécuteur. C'est là le magnifique tableau que déroule devant nos yeux, c'est le salutaire enseignement que présente à notre esprit et à notre cœur l'illustre Bossuet, dans son admirable discours sur l'histoire

universelle des peuples. On chercherait vainement ailleurs une leçon plus excellente et une plus sublime moralité.

N'est-ce pas aussi qu'il connaissait les obligations et les devoirs imposés à l'historien, cet homme éminent par la science et par toutes les qualités de l'ame, ce Rollin qui a si bien mérité ce titre de *bon* qu'on lui a donné, comme à Lafontaine? Quelle utile et agréable instruction ressort de la lecture de cette histoire ancienne du bon Recteur, où l'on respire sans cesse ce parfum de candeur et d'honnêteté que répand autour de lui la plume d'un homme de bien!

Ce sont aussi de grands historiens moralistes que Xénophon, Thucydide, Plutarque, Tite-Live, Tacite et Montesquieu. Appréciant de moins haut que Bossuet les hommes et les choses, ils sont cependant toujours sérieux et graves; et de leur point de vue humanitaire, ils nous inspirent l'amour du beau et du vrai et réveillent dans nos ames les instincts les plus nobles et les plus purs.

Est-il, par exemple, une étude plus profitable que celle des *hommes illustres* de Plutarque? Chacun de ces grands caractères qui passent successivement sous nos yeux ne nous donne-t-il pas par ses vertus et par ses faiblesses mêmes la plus haute et la plus salutaire des leçons? Laharpe a dit, dans son cours de littérature, que Plutarque était peut-être l'esprit le plus naturellement moral qui ait existé. Cette assertion est confirmée par la nature et le caractère même de ses œuvres.

Que dirons-nous de Tacite qui, écrivant dans un siècle d'universelle corruption, a exprimé en traits de feu et avec l'incisive éloquence d'un ame indignée, l'horreur qu'inspirait à ce cœur honnête l'aspect de

tant de crimes et de vices monstrueux ? Oh ! comme l'on sent sous sa plume vibrer la pensée et les sentiments d'un homme de bien qui nous instruit et nous moralise par la peinture des bassesses d'un peuple esclave et des atrocités des tyrans de Rome, atrocités tellement inouïes qu'elles nous sembleraient parfois des faits impossibles, si le caractère austère et véridique de l'historien n'était la plus solide garantie de leur exactitude et de leur authenticité. « On » ne peut pas dire de Tacite comme de Salluste, a dit » encore Laharpe, que ce n'est qu'un parleur de » vertu ; il la fait respecter à ses lecteurs, parce que » lui-même paraît la sentir..... Les tyrans nous » semblent punis quand il les peint. Il représente la » postérité et la vengeance, et je ne connais pas de » lecture plus terrible pour la conscience des mé- » chants (1). »

Montesquieu n'a publié que quelques pages d'histoire ; mais dans ce petit livre écrit avec la plume de Tacite et au sujet du plus grand de tous les peuples, il jette plus d'idées, plus de pensées, il renferme plus d'enseignement positif que d'autres historiens dans des ouvrages volumineux. Appréciateur sévère et puissant, il atteint en quelques pages aux plus intimes profondeurs de son sujet, assigne avec une raison souveraine les causes de cette grandeur sublime et de cette décadence effrayante, et dans sa marche rapide, sème çà et là quelque pensée forte et bonne, jet lumineux de cette ame généreuse et bien digne d'éclairer l'humanité.

A ces esprits supérieurs, à ces historiens de haute conscience, opposons un homme doué d'un grand génie

(1) *Cours de littérature*, tome IV.

aussi, mais qui, oubliant ou méconnaissant sa responsabilité, a trop souvent semé de raillerie et de scepticisme ses plus austères compositions. C'est de Voltaire que je veux parler. « Nous ne doutons pas, a dit M. » de Châteaubriant, que Voltaire, s'il avait été religieux, n'eût excellé en histoire; il ne lui manque » que de la gravité (1). »

A ce propos, l'auteur d'*Atala* rappelle ces paroles de Montesquieu, paroles si connues d'ailleurs :

« Voltaire, a dit le célèbre publiciste, n'écrira jamais une bonne histoire; il est comme les moines qui » n'écrivent pas pour le sujet qu'ils traitent, mais pour » la gloire de leur ordre. Voltaire écrit pour son cou- » vent (2). »

» Un mot échappé à Voltaire dans sa correspondance, » ajoute M. de Châteaubriant, montre avec quelle vé- » rité historique et dans quelle intention il écrivait son » *Essai sur les mœurs des nations*: j'ai pris, dit-il, » les deux hémisphères en ridicule; c'est un coup » sûr (3). »

Eh bien! ajouterons-nous à notre tour, dans quel sens et de quelle manière, après un tel aveu et avec de pareilles dispositions, un homme peut-il traiter l'histoire, c'est-à-dire la plus grave et la plus morale des compositions littéraires?

Si nous tournons maintenant nos regards vers l'épopée, nous reconnaitrons également que cette œuvre éminente doit s'empresdre d'une moralité en harmonie avec la grandeur des faits que raconte le poète et la puissance des conceptions qu'il met au jour. Celui qui a reçu de Dieu assez de génie, assez de vigueur et de richesse d'imagination pour entreprendre et mener

(1) *Génie du Christianisme*. (2) *Ibid.* (3) *Ibid.*

à fin, et avec toutes ses conditions d'art et de goût, ce labeur immense, celui-là, cet être privilégié doit austèrement et profondément réfléchir sur l'auguste mission dont il est investi au milieu des hommes; car son œuvre, souveraine émanation d'un génie supérieur, aura du retentissement jusqu'aux dernières limites des siècles: les innombrables voix de la renommée la populariseront dans l'un et l'autre hémisphère. Jugez donc de l'étendue de sa responsabilité. Conséquemment, si cette vaste composition unit à l'excellence de la forme extérieure une pensée toujours morale, honnête et ressortant de la nature des événements, du caractère des personnages et des entrailles même du sujet, elle deviendra et méritera de devenir dans tous les âges la grande voix inspiratrice du génie humain, la source abondante et pure où s'abreueront les nobles âmes, le foyer majestueux d'où rayonneront sur le monde des faisceaux d'une lumière divine et inépuisable. Telles sont les épopées de ces deux poètes dont le nom seul vaut tout un panégyrique, Homère et Virgile. Arrêtons-nous un instant devant ces immortelles renommées, et voyons, d'un coup-d'œil rapide, si ces éminents esprits ont bien observé cette loi de la responsabilité qui, à cause de leur supériorité même, pèse sur eux d'un poids plus considérable et plus lourd.

Je suis pleinement de l'avis d'Horace, lorsqu'il assure qu'Homère est un plus grand maître de morale que les philosophes (1). En effet, dans ses poèmes, toutes les passions humaines apparaissent, et dans leur lutte sanglante et acharnée, vont multipliant les guerres, semant les divisions et entassant les ruines, pour l'éternelle leçon des rois et des peuples.

(1) Liv. I, épit. II.

Mais c'est surtout par l'exemple qu'il nous instruit , en personnifiant à nos yeux ces mêmes passions dans quelques individualités brillantes et colossales. Ce souverain superbe , si fier de sa puissance et de ses droits , Agamemnon , n'est-ce pas l'orgueil lui-même ? L'indomptable et bouillant Achille ne nous présente-t-il pas le type formidable de la vengeance et de la colère ? Ajax , celui de l'emportement fougueux et sans frein ?... A ces susceptibilités farouches , à ces entraînements désordonnés , le poète oppose les plus divines beautés de l'ame , la prudence d'Ulysse , la sagesse de Nestor , la tendresse filiale de Télémaque , le cœur chaste de Pénélope , la fidélité du bon Eumée. C'est chez Homère que vous trouverez le respect pour les dieux et pour les rois , la recommandation de tous les devoirs sociaux , l'amour de la patrie , la piété envers les parents , la commisération pour les malheureux , les suppliants et les captifs , la sainteté du lien conjugal , l'hospitalité envers le pauvre et l'étranger , la soumission enfin et l'obéissance à tout ce qui est honorable , juste et bon. Est-ce que ses ouvrages ne renferment pas aussi tous les grands principes de la plus saine philosophie , tout ce qui sert de base aux universelles croyances de l'humanité , telles que la providence de Dieu , l'ame immortelle , la rémunération ou le châtement de l'homme dans un monde à venir ? Oui , l'aveugle de Chio est le plus excellent des poètes , et peut-être le premier des moralistes ; mais il nous impressionne , il agit plus sur nous que ne font les philosophes , parce que ceux-ci n'ont généralement dans l'énoncé de leurs axiomes et de leurs préceptes qu'une parole aride et décolorée , et qu'il a , lui , le langage sublime , la forme enchantée de la poésie.

Il s'est plu même à envelopper la morale dans des allégories charmantes qui nous frappent d'autant plus, qu'un répit ingénieux s'unit toujours à une expression pure et harmonieuse. Qui n'a lu et relu souvent son allégorie des Prières, et les Sirènes, et Circé, où l'excellence de la leçon philosophique est supérieure à la beauté du rythme, quelque admirable et merveilleux qu'il soit ?

Homère est donc un poète moral dans toute l'étendue et la vérité du mot. Cependant il a ses faiblesses, même à ce point de vue ; mais il est aisé de le justifier ; car s'il nous montre ses dieux soumis à toutes les passions des hommes, on ne saurait l'en rendre responsable ; il les a acceptés tels qu'ils étaient ; il s'est évidemment conformé aux croyances populaires. Il mériterait des reproches, si on le voyait sceptique et incrédule, même au milieu des lieux parfois si obscurcis du paganisme ; mais loin de là, le sentiment religieux éclate toujours chez lui ; et une recherche minutieuse dans ses œuvres ne servirait qu'à constater plus victorieusement la bonne foi et la sincérité de ses convictions.

Virgile, qui s'est modelé sur lui dans la forme de son poème, a été également, du côté de la morale, son constant imitateur. Le sujet de l'*Enéide* est déjà un sublime enseignement : un héros, d'un caractère pieux et d'une valeur éprouvée, a recueilli tout ce qui restait des débris de sa patrie, et suivi de ses dieux domestiques et du reste de ses concitoyens échappés au fer des Grecs, il va dans une terre lointaine fonder, par l'ordre de la destinée, un empire d'où doit sortir un jour le plus grand peuple de l'univers. Le héros aura bien des obstacles à vaincre, des guerres sanglantes à soutenir ; mais son courage, supérieur à l'adversité, surmontera tout. Junon, les éléments et

les revers de la fortune , n'abatront pas cette ame serene qui , semblable au juste d'Horace , accomplit avec une fermeté inébranlable tout ce que lui ont commandé les dieux. Exemple mémorable de tendresse filiale, il a sauvé son père des ruines de Troie embrasée. Il fait plus encore : errant et fugitif , mais toujours l'œil fixé vers la gloire qui l'attend aux campagnes de Lavinie , il s'est arraché aux étreintes de la volupté ; il a fait taire l'amour devant la voix austère du devoir.

Essentiellement honnête et pur , jamais dans son poème Virgile n'offense les mœurs. Rappelez-vous cet endroit du quatrième livre où la reine de Carthage et le héros Troyen , surpris au milieu des champs par un orage , et alors que Junon et Vénus ont résolu de les unir , se retirent dans une grotte où le mystérieux hyménée s'accomplit. Quatre vers suffisent au poète ; mais qu'elle modestie, qu'elle décence dans ce tableau !

Livrez une pareille description à un écrivain en vogue de nos jours. Sa prose ou ses vers , je le demande, auront-ils l'énergique concision et la charmante pureté du poète latin ? Eh bien ! l'*Enéide* entière est écrite dans ce sens.

Il en est de même d'Homère : Voyez au vingt-troisième chant de l'*Odyssée* , lorsque Ulysse , rentré dans ses foyers et reconnu de Pénélope se dirige avec elle vers la chambre nuptiale. C'est le tableau des mœurs chastes et patriarcales tracé par un grand génie, homme de bien.

A côté d'Énée , Virgile a placé quelques caractères pleins d'intérêt et de grâces , tels que Lausus , Pallas , Euryale et Nisus, si célèbres par leur amitié, et ce bon roi Evandre , habitant un toit de chaume et n'ayant pour garde que deux chiens , à l'endroit même où la reine du monde posera un jour les colonnes de ses tem-

ples et le marbre de ses palais. N'est-ce pas qu'il y a une touchante moralité dans ce contraste extraordinaire de pauvreté et d'opulence, de faiblesse et de force, d'humilité et de grandeur ?

Le poète de Mantoue possédait, dans leur charme le plus exquis, les tendresses d'une âme honnête et passionnée, mais passionnée pour tout ce qu'il existe de plus délicat et de plus divin dans la nature morale de l'homme. C'est lui qui a fait ce vers parti du cœur :

*Non ignora mali, miseris succurrere disco.*

Malheureuse, j'appris à plaindre le malheur. (DELILLE.)

Virgile sait faire couler nos larmes, larmes que l'on peut avouer, car la source en est pure et céleste. Veut-il exprimer la douleur d'une mère, de la mère d'Euryale pleurant la mort de son fils ? Oh ! comme il sait nous associer aux sanglots de cette pauvre créature ! On sent que ce sont là les plaintes d'un cœur vraiment maternel, les cris réels d'une âme profondément déchirée. Veut-il peindre l'héroïque dévouement de l'amitié ? Il n'a besoin que de quelques paroles vibrantes jetées par Nisus devant les Rutules vainqueurs :

*Me me adsum qui feci.....*

A-t-il à nous parler de l'amour de la patrie ? Il multiplie les images les plus touchantes : ici ce sont les Troyennes qui, sur une terre étrangère, songent, en contemplant la mer, aux douloureuses peines de l'exil :

*..... Cunctæque profundum.*

*Pontum aspectabant stentes.*

Là, c'est un jeune guerrier qui, frappé du coup mortel, reporte son dernier souvenir vers sa chère Argos qu'il ne reverra plus :

*..... Et dulces moriens reminiscitur Argos.*

Plus loin , et dans un autre ordre d'idées , c'est l'éloge de Marcellus , de ce jeune héros , plein de vertus , mort à la fleur de ses jours ; éloge enchanteur qui fit couler si abondamment les larmes de la malheureuse Octavie. Les âmes sensibles répètent encore ces attendrissants hémistiches :

..... *Si quæ fata aspera rumpas ,  
Tu Marcellus eris.*

Virgile se plaît sans cesse à honorer la magnanimité, le vrai courage, la justice, la pudeur, le dévouement à la patrie, la piété envers les dieux. S'il peint, d'une plume indignée, les crimes du farouche Mézence, il donne des pleurs à la mort du jeune Lausus, son fils, victime de l'amour filial. S'il ajoute les plus sombres teintes à ses couleurs pour exprimer les tourments de ces cœurs coupables qui expient dans les enfers la violation des lois divines et humaines, il aime aussi à nous montrer, dans des peintures ravissantes, cet Elysée où revivent, au-delà du tombeau, ces nobles âmes qui ont aimé et pratiqué la vertu. Qu'il nous soit permis d'extraire cinq ou six vers de ces pages immortelles que nous voudrions transcrire en entier :

« Hic manus, ob patriam pugnando vulnera passi,  
» Quique sacerdotes casti dum vita manebat,  
» Quique pii vates et Phæbo digna locuti,  
» Inventas aut qui vitam excoluere per artes,  
» Quique sui memores alios fecere merendo (1).

» Là règnent les vertus, là sont ces cœurs sublimes,  
» Héros de la patrie ou ses nobles victimes ;  
» Les prêtres qui n'ont point profané les autels ;  
» Ceux dont les chants divins instruisaient les mortels ;  
» Ceux dont l'humanité n'a point pleuré la gloire ;  
» Ceux qui par des bienfaits vivent dans la mémoire ;

(1) *Énéïde*, liv. vi.

- » Et ceux qui, de nos arts utiles inventeurs,
- » Ont défriché la vie et cultivé les mœurs (1).

Nous pouvons maintenant comprendre ce que c'est qu'un poète véritablement grand et qui veut faire servir le plus magnifique des arts à nos plus pures jouissances et au progrès moral de l'humanité. Cet homme éminent c'est Virgile, l'imitateur et l'émule d'Homère. Repor-tions actuellement nos regards vers ceux qui, avilissant la poésie, ont rabaissé des talents très-remarquables, soit à des peintures grossières, soit à l'apothéose des plus misérables passions; et dites-moi si la gloire de ces grands hommes de l'antiquité, consacrée par les siècles et appuyée sur la base éternelle du beau, n'est pas infiniment préférable ( en mettant même à part la supériorité du génie ) à l'éclat de certaines réputations modernes qui, à côté de très-belles pages, sans doute, ne lègueront à nos descendants que des œuvres tout entachées des aberrations d'un esprit et d'un cœur également dépravés.

En ce qui concerne les poètes satiriques, je pense qu'ils sont soumis à la loi de la responsabilité plus que tout autre écrivain, peut-être; car on en convien-dra; ce serait une bien étrange, ou plutôt, bien ridicule anomalie de se poser en réformateur de l'humanité, de fronder les vices qu'on y aperçoit, et d'être soi-même, dans ses productions, immoral et vicieux. Le poète satirique, dans le but qu'il se propose, ne peut suivre que l'une ou l'autre de ces deux voies: ou lancer la leçon en riant, ou la revêtir d'une forme austère et y mêler la colère et l'indignation. Eh bien! dans l'un et l'autre cas, il ne devra jamais oublier qu'en exposant aux yeux des hommes le tableau de leurs petites faiblesses

(1) *Traduction de Delille.*

ou de leurs mauvaises passions, il lui est imposé d'abord à lui-même de leur prêcher d'exemple par la réserve de son langage et la décence de ses écrits. Je suis parfaitement de l'avis de Despréaux, lorsqu'il a dit avec tant de sens, à propos du genre qu'il a lui-même traité et cultivé avec tant de convenance :

« Je veux dans la satire un esprit de candeur  
» Et fuis un effronté qui prêche la pudeur (1). »

Vous me faites rire de tel ou tel vice, ou vous excitez mon émotion en tonnant avec force contre tel ou tel dérèglement de l'ame; c'est très-bien, et je vous remercie de la double jouissance que vous me procurez; mais voilà que tout-à-coup l'homme qui se moquait ou qui s'indignait de la débauche et du libertinage, adopte le style et les expressions d'un libertin et d'un débauché. Que devient alors pour moi, honnête homme, je vous le demande, la leçon que vous avez prétendu me donner? Je pose aussitôt tristement votre livre, convaincu que je suis que je n'ai eu à faire qu'à un parleur de vertu, ou qu'à un esprit léger et incapable d'apprécier la dangeureuse portée de ses paroles. Mais, dira-t-on, vous voulez donc enlever toute liberté à l'art d'écrire, et enchaîner le poète de telle sorte qu'il ne puisse user d'une image ou d'une expression qui lui conviennent, mais dont l'énergie ou la hardiesse pourraient blesser la susceptibilité d'une pruderie par trop farouche. — Eh ! non du tout; je ne veux pas gêner la liberté des poètes ou de quelque écrivain que ce soit; je leur demande seulement d'éviter la licence, et de ne pas violer effrontément les saintes lois de la pudeur et de l'honnêteté; lois dont se raillent les libertins, je le

(1) *Art. poét.*, chant II.

sais, mais que l'homme de haute raison considère comme la sauvegarde de la saine littérature; car c'est une observation appuyée sur des faits, que les atteintes portées aux mœurs par les écrivains exercent une fâcheuse influence sur les lettres et peuvent même en amener la ruine.

Portons notre esprit vers des considérations plus générales et plus élevées. Reconnaissons que l'intérêt de la morale l'emporte de beaucoup sur l'intérêt plus secondaire de la littérature; et dussions-nous, par impossible, trouver une mesure plus abondante de jouissances intellectuelles dans tel ou tel ordre d'idées et d'images, mais où les mœurs seraient blessées, nous devrions sans hésiter renoncer à ces sources de nouvelles émotions. Heureusement qu'il n'en est pas ainsi: c'est-à-dire que, pour le véritable littérateur, les jouissances de l'esprit sont toujours en raison de la pureté de la pensée et de l'honnêteté des tableaux; et que lorsque, par l'obligation de connaître un ensemble d'œuvres littéraires, il porte sa vue et son attention sur des écrits licencieux, nous devons penser qu'il déplore amèrement cette triste dépravation, ou plutôt, ce monstrueux abus du talent. Peut-être qu'alors intérieurement il s'afflige et il gémit d'autant plus que le prosateur ou le poète a employé, ou plutôt, compromis dans des peintures immorales un esprit plus puissant et de plus hautes facultés.

Croyez-vous, par exemple, puisque nous parlons des poètes satiriques, que Juvénal puisse être excusé pour toutes les horreurs et les infamies qu'il énonce et qu'il décrit avec une hardiesse effrayante? Je connais la liberté inouïe de langage latin; mais si elle peut aller jusqu'où Juvénal l'a poussée, il faut alors se voiler la face, si l'on peut ainsi parler, et plaindre ce grand

peuple qui avait conquis le monde, mais devant lequel on pouvait étaler crûment et impunément toutes ces *affreuses vérités*, comme a dit Despréaux (1). Eh quoi ! Juvénal pose en principe qu'on doit le plus grand respect à l'enfance, soit dans les actions, soit dans les paroles, et lui-même expose aux yeux des jeunes gens des images qui amènent la rougeur sur le front des hommes d'un âge mûr ! déplorable inconséquence : reconnaissons toutefois qu'il éprouve lui-même de la colère et de l'indignation contre toutes les obscénités qu'il met au jour ; et sans cela la lecture de son livre ne serait vraiment pas supportable ; on le rejetterait avec dégoût. Juvénal n'a de prix, selon moi, que lorsque débarrassé de ces impuretés, il rentre dans le caractère du vrai poète qui, comme l'orateur, doit être *un homme de bien, habile dans l'état de bien dire* (2). Alors il atteint la beauté suprême dans l'art, parce qu'à une puissante moralité il joint une souveraine éloquence. C'est alors le penseur, le philosophe, le génie qui, comprenant sa responsabilité, jette l'âme ravie et enthousiasmée de grandes et généreuses paroles. Citons quelqu'un de ces admirables passages ; et souffrez que j'use, à cet effet, de l'énergique traduction qu'en a faite un confrère également aimé et respecté de nous tous :

- « Sois un brave soldat, sois un tuteur fidèle,
- » Un arbitre équitable, et puis si l'on t'appelle
- » A déposer d'un fait incertain et douteux,
- » Même quand Phalaris, ce tyran odieux,
- » De son brûlant taureau t'annonçant la torture,
- » Voudrait à ton effroi commander le parjure,
- » Regarde comme un crime indigne d'un grand cœur
- » De préférer jamais l'existence à l'honneur,

(1) *Art. poét.*

(2) *Vir bonus, dicendi peritus. Quint. Inst. orat., liv. XII.*

- Et d'aller, familier avec l'ignominie,
- Perdre le droit de vivre en aimant trop la vie (1). »

Voilà ce que j'appelle le grand caractère moral dans la poésie : Voilà ce qui est digne de l'éternelle admiration des hommes, et qui dans tous les siècles fera battre les cœurs d'une délicieuse émotion.

Horace, considéré comme satirique, ne mérite-t-il pas aussi quelques reproches ? La critique peut le blâmer au sujet de certaines obscénités, bien qu'il en ait infiniment moins que Juvénal ; et l'on voit avec peine cet esprit si délicat et qui a si souvent donné aux leçons de la philosophie une forme si exquise et si attrayante, rivaliser quelquefois avec le style ordurier des *Catulle* et des *Martial*. Horace serait vraiment trop parfait, s'il n'avait pas parfois offensé les mœurs. Aussi a-t-on été obligé de l'épurer sévèrement, lorsqu'on a voulu l'appliquer aux études classiques des collèges. Délivré de ces indignes souillures, l'ami de *Mécènes* est devenu un poète moral, un guide excellent et dont la philosophie pratique peut nous éclairer et nous conduire sans cesse dans toutes les situations et les éventualités de la vie. Beaucoup moins véhément que *Juvénal*, s'il n'atteint pas à sa haute éloquence, il ne tombe jamais dans les déclamations et les hyperboles reprochées à celui-ci. La sagesse a perdu chez lui ces formes sombres et austères qui, recherchées par les esprits sérieux, sont loin d'être du goût du commun des hommes. Il rit du vice, il le harcèle et le frappe, et nous en inspire réellement le dégoût et le mépris, en nous en exposant le ridicule et les fâcheuses conséquences. Il nous signale avec amour et avec le charme de cette diction dont il a le secret, les avantages d'une existence

(1) *Sat.* 8<sup>me</sup> de *Juv.* Traduction de M. Nicot, secrétaire-perpétuel de l'Académie du Gard.

bien réglée, où rien n'est déplacé, où tout a sa convenance et sa mesure, où l'œil n'aperçoit ni discordance ni excès, où l'ame est tout aussi loin des privations et des angoisses de la pauvreté et de la misère que des soucis et du faste de la richesse et de la grandeur. C'est lui qui le premier nous a parlé de cette *médiocrité dorée* à laquelle, dans l'intérêt bien entendu de son repos et de son génie, il resta toujours fidèle, malgré bien des offres séduisantes de ses puissants protecteurs, ou plutôt, généreux amis. Ouvrez au hasard les satires d'*Horace*, (nous ne voulons parler ici que de cette partie de ses œuvres) et vous vous convaincrez que ce sage esprit désire nous rendre heureux par l'application de divers préceptes, tous résumés à peu près dans cet axiome éternel : Ayez en tout de la modération. C'est par là qu'*Horace* est souverainement moral. Si, par exemple, il se rit des avarés, il est bien loin de louer les débauchés et les prodiges (1). Les parfums pénétrants de *Rufillus* le révoltent tout autant que la puanteur de bouc de *Gorgonius* : *Pastillos Rufillus olet, Gorgonius hircum* (2). Il voudrait que chacun fût content de son état (3); que l'on eût de l'indulgence envers ses amis (4); mais ce qui me fait surtout aimer *Horace*, ce qui lui donne à mes yeux une valeur morale supérieure, c'est ce qu'il raconte de son père dans la quatrième satire, alors que cet excellent homme, rempli d'expérience, voulait lui donner quelque enseignement profitable à sa jeunesse. Désirait-il lui inspirer l'horreur du vice ? Il lui citait l'exemple d'hommes vicieux et mal-famés dans Rome (5). Pour lui démontrer les avantages d'une existence sobre et

(1) Sat. I. (2) Liv. I, Sat. II. (3) Liv. I, Sat. I. (4) Liv. I, Sat. III. (5) Liv. I, Sat. IV.

frugale. « Remarque, lui disait-il, combien grande » a été la dissipation du fils d'Albius ; il ne lui reste » pas même de quoi vivre (1). » Voulait-il mettre sous ses yeux les tristes conséquences d'une vie de débauche ? « Garde-toi, de ressembler à celui-ci, et songe » à la mauvaise réputation de celui-là (2). » Pensait-il à lui présenter un modèle de probité et de vertu ? Il lui indiquait ce qu'il y avait de plus honnête et de plus distingué dans la magistrature romaine. C'était, convenons-en, un homme bien respectable qu'un tel père, Horace un excellent fils, et en cette circonstance, un poète de haute moralité.

Lisez encore dans la sixième satire du livre premier d'autres détails pleins d'intérêt et de la plus affectueuse tendresse sur ce père bien aimé. La reconnaissance du poète a porté ses fruits : Grâce à elle, les vertus et l'amour paternel du modeste huis-sier romain seront connus de la postérité ; et en fait d'immortalité, je l'avoue, je n'en connais pas de plus noble et de plus pure.

Méditons aussi pour notre instruction la satire d'Horace sur la frugalité (3) ; et reconnaissons-y une nouvelle preuve de ce grand principe qui sert de base à sa philosophie et que nous avons déjà énoncé : Être modéré en tout.

La morale d'Horace dans ses satires a quelque chose d'aimable et de piquant qui vous saisit et vous plaît tout d'abord. Penseur aussi juste qu'ingénieux, il nous attire à lui, parce que, sans excuser nos faiblesses, il les partage tout en les frondant, et y compatit en cherchant à nous rendre meilleurs. On peut

(1) Liv. 1. Sat. iv. (2) *Ibid.* (3) C'est la seconde du second livre.

beaucoup profiter à cette lecture ; car quelque irrépréhensible que vous vous imaginiez être , vous vous sentirez frappé tout-à-coup par le satirique dans quelque coin reculé de la conscience , dans quelque vice secret que peut-être vous vous cachiez à vous-même. Le trait était inattendu ; mais évidemment il a touché au point convenable et pénétré dans le vif ; et puisqu'il a mis à nu votre plaie , n'en rougissez pas et guérissez-vous. Oh ! le moraliste gracieux et charmant qu'Horace ! Oh ! le penseur délicat et fin !

Faut-il mentionner ici cette délicieuse fable si connue et qui termine une des satires du poète , *ces deux rats* , dont l'un représente si bien le calme et la sécurité d'une vie pauvre et modeste , et l'autre , les dangers et les soucis d'une position riche et fastueuse ; moralité excellente , souvent revêtue des formes de l'apologue , mais jamais avec autant de charme et de vérité que dans cet inimitable petit chef-d'œuvre.

Dois-je rappeler encore cette piquante satire où Horace prouve en plaisantant cette thèse des Stoïciens , que tous les hommes sont fous , à commencer par les Stoïciens eux-mêmes (1) ? Que de bonnes vérités , quelle solide morale jaillissent de ce fonds , postérieurement touché par d'autres versificateurs qui , malgré beaucoup d'esprit , n'ont point alors égalé le poète de Venouse ? Démontrer qu'il y a dans le vice et les mauvaises passions plus qu'une nature corrompue , mais même de la folie , c'est mettre au jour une idée aussi vraie qu'originale. Oui , certes , le vice est une aberration de l'ame , un défaut d'équilibre et d'harmonie dans les facultés intelligentes ; c'est l'égarement ; c'est quelquefois même la démence : Par conséquent , l'am-

(1) Liv. II , sat. III.

bitieux, l'avare, le prodigue, le débauché, le superstitieux, tout autant de fous. La folie, c'est la faiblesse capitale de l'humanité; c'est le mal incurable et universel et dont Horace ne s'est pas lui-même exempté (1).

Sous ces formes plaisantes et légères se cachent un grand sens et une haute philosophie; c'est la manière d'Horace; il mêle presque toujours le rire à la vérité. Ce n'est, à travers tout, pour celle-ci qu'un charme de plus.

Despréaux, étudié comme moraliste dans ses satires, se rapproche beaucoup plus d'Horace que de Juvénal; il rit comme le favori de Mécènes et d'un ton toujours convenable et décent; il n'a ni pensées immorales, ni paroles obscènes. Je n'ai vu dans toutes ses satires qu'un mot réellement déshonnête, et qui n'eût pas dû se rencontrer sous la plume de ce rigide censeur (2). J'avoue aussi que je trouve assez grossières et cruelles surtout ces expressions sur un pauvre poète du temps :

« Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,  
» S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine. »

À part ces quelques taches et quelques autres plus légères que je pourrais indiquer, Despréaux me paraît aussi pur au point de vue moral, qu'il est correct et élégant du côté du style. Sans doute aussi les sujets de quelques-unes de ses satires telles que *la Description d'un Repas ridicule*, *les Difficultés de la Rime*,

(1) Damassippe, l'interlocuteur d'Horace dans cette satire, reproche au poète ses vers, ses emportements, son luxe, ses amours multiples. « O le plus grand des fous, lui répond » Horace, épargnez un peu [celui] [qui est moins fou que » vous ».

(2) On peut lire ce mot au 34<sup>me</sup> vers de la quatrième satire.

*les Embarras de Paris* et même la satire sur *l'Équivoque*, ne touchent point à la morale et n'ont véritablement qu'un intérêt littéraire. Il faut même convenir que ce sont là les plus faibles et les moindres œuvres de Boileau. Faisons encore cet aveu que sa satire contre les femmes, imitée de Juvénal, ne nous a jamais paru qu'une déclamation, ainsi que celle du poète latin. Il y a, je le sais, dans cette pièce bien des portraits finement et spirituellement rendus ; mais envelopper tout un sexe dans une universelle réprobation, et ne reconnaître dans Paris que trois femmes fidèles à leurs devoirs (1), c'est abuser étrangement de l'hyperbole. Si Despréaux a parlé sérieusement, l'extravagance par trop évidente de son assertion saute aux yeux ; s'il a voulu plaisanter, sa plaisanterie porte à faux. Remarquez d'ailleurs combien il serait aisé au sexe satirisé de se défendre et d'attaquer à son tour les vices et les infidélités des maris ; et on avouera que le champ de l'observation et de la critique serait ici tout aussi vaste et tout aussi abondant en faits et en preuves de même nature. Cela seul démontre que deux grands poètes n'auraient pas dû consacrer leur temps et leur talent à un pareil sujet.

N'envisageant que le côté moral des œuvres littéraires, nous passons sous silence deux ou trois satires de Despréaux qui ne sont que de rudes repréailles de sa muse, ou plutôt, de terribles châtimens infligés par sa plume à quelques mauvais écrivains, ses ennemis personnels. Nous ferons observer seulement qu'une de ces pièces (celle qui est adressée à son esprit), vraiment par-

(2) « Sans doute dans Paris, si je sais bien compter,  
 • Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer. »

faite par le style, est regardée par les connaisseurs comme le chef-d'œuvre du genre (1).

Quant à ses autres satires, Boileau nous y enseigne une morale tantôt élevée, tantôt pleine d'agréments et animée d'ingénieuses saillies, et, en définitive, toujours remarquable par la vérité et le bon sens.

Soit qu'à l'exemple d'Horace, il veuille prouver que tous les hommes sont fous, et qu'au sein de sa folie chacun croit posséder la sagesse (2), soit qu'imitant Juvénal, il démontre péremptoirement que la noblesse qui n'a pour appuis et pour garants que des titres et des aïeux n'est absolument rien, et que la seule et réelle illustration nobiliaire ne peut consister que dans la vertu (3); soit que peignant en vers excellents le tableau de la société humaine, il commence par établir dans des prémisses et en vienne à conclusion logiquement que le plus sot animal de toute la création c'est l'homme (4), soit enfin qu'il marque la différence du vrai et du faux honneur, et montre combien à cet égard les hommes aveuglés par leur intérêt ou leur vanité sont sujets à prendre le faux pour le vrai (5); sur tous ces points, Boileau est de la moralité la plus haute et la plus pure, et mérite constamment d'être lu et médité, d'autant que sa pensée s'enchasse toujours, pour ainsi dire, dans une poésie harmonieuse qui s'imprime et se grave aisément dans l'esprit.

Je pourrais soumettre à la même analyse et à la même épreuve tous les autres poètes satiriques, et constater, de la même manière, s'ils ont accompli ou méconnu la grande loi de la responsabilité morale. Il me suffit d'avoir apprécié à cet égard les œuvres des trois plus célèbres d'entr'eux. Je pourrais également

(1) Sat. ix. (2) Sat. iv. (3) Sat. v. (4) Sat. viii. (5) Sat. xi.

parcourir et juger au même point de vue toute la série des compositions littéraires, en continuant par l'épître, l'ode, l'apologue, l'épigramme, et terminant par l'épigramme et le madrigal ; mais cet essai prendrait alors des dimensions et une étendue qui n'ont pas été dans ma pensée primitive. Je remarquerai, toutefois, relativement à tous ces petits poèmes que, malgré leur peu d'importance et toute la tolérance qu'on peut manifester à ce sujet, ils doivent être contenus dans certaines bornes que les bienséances posent et qu'elles défendent de franchir.

Soyons convaincus surtout qu'en composant quelque œuvre que nous avons mentionnées, soit qu'elle ait un vaste développement, soit qu'elle se circoncrive dans d'étroites limites, l'homme de lettres tel que je me le représente, celui qui élève sa noble profession jusqu'à la hauteur d'un sacerdoce, ne dédaignera jamais, ne foulera jamais aux pieds la moindre des obligations imposées par la morale. Obscur ou célèbre, renfermant sa sphère d'action dans un cercle restreint, ou l'étendant dans le champ immense d'une renommée populaire, il se sentira toujours responsable, comme a dit M. Victor Hugo ; mais cette parole ne sera pas dans sa bouche une vaine jaectance, ou un mot futile qu'on proclame dans une pompeuse théorie, et qu'on oublie ensuite dans la pratique. Toute pensée, toute expression qu'il livrera à la publicité sera pesée dans sa conscience, et soumise à cet examen sévère qui n'hésite pas à sacrifier à l'intérêt des mœurs le terme même le plus sonore et le plus brillant. Devant cette haute considération, que sont, je le demande, les métaphores les plus saisissantes, les tableaux les mieux colorés et les mieux finis ? Et qu'importe, après tout, que vous m'ayez bercé au bruit flatteur des périodes

les mieux cadencées , si vous avez blessé mon cœur et si en vous lisant j'ai rougi ? Non , la littérature n'est profitable , et , en définitive , le triomphe de l'art n'est complet que par l'alliance du talent et d'une ame honnête , que par l'indissoluble union d'un langage toujours élégant avec une pensée dont la pureté n'est pas équivoque , et qui ne saurait se concilier avec le mal. C'est là vraiment ce qui constitue le beau dans les arts. Hors de cette sphère lumineuse et sereine , vous pouvez rencontrer , sans doute , des expressions , des images , des figures , une phraséologie , qui parviendront à m'éblouir ; mais le charme durera peu. Fasciné un moment , j'aurai bientôt écarté cette brillante enveloppe qui cachait à ma vue un poison subtil et mortel. Le mal sera à l'instant mis à nu.

Sur le rivage désolé de la Mer-Morte on trouve , dit-on , des fruits dont l'apparence est belle et séduit le regard du voyageur ; mais ouvrez-les ; ils ne renferment à l'intérieur qu'une cendre amère et une pulpe pourrie.

## POÉSIE.



### LES LANGES DE JÉSUS,

PAR M. J. REBOUL.



Auprès de Bethléem , aux bords de la Piscine ,  
La Vierge vint laver les langes de Jésus ;

Or, une pauvre femme était là, sa voisine,  
Qui lui dit, reprenant ses travaux suspendus :

- » De ce ruisseau, ma sœur, connaissez-vous l'histoire ?
- » Ce n'était qu'un ravin, au temps de la moisson :
- » Le plus petit oiseau n'y trouvait pas à boire.
- » Les troupeaux maintenant y plongent leur toison.

- » Ses flots semblent créer des Édens dans leur course,
- » Et sous les feux du jour, redoubler de fraîcheur ;
- » On dirait que quelque ange a remué leur source...
- La Vierge répondit : Bénissez le Seigneur !

- » Sa vertu bienfaisante en tout se manifeste :
- » Les arbres qu'il arrose en ont plus de vigueur ;
- » Leurs fruits semblent mûrir dans le jardin céleste...
- La Vierge répondit : Bénissez le Seigneur !

- » Et, pour mettre le comble à ces choses étranges,
- » Mon enfant pâlisait, il reprend sa couleur
- » Depuis que dans ces eaux je viens laver ses langes...
- La Vierge répondit : Bénissez le Seigneur !

- » Toute la Gallilée en ressent l'alcéresse.
- » Savez-vous d'où nous vient une telle faveur ?
- » Les docteurs de nos lois y perdent leur sagesse.
- La Vierge répondit : Bénissez le Seigneur ! »

- Elle aurait pu tout dire à la pieuse femme :  
Marie à ce prodige avait longtemps rêvé ;  
Mais le bruit du dehors n'allait pas à son âme,  
• Et le temps de son fils n'était pas arrivé.
-

## SOUVENIRS DE LA VEILLE DE NOËL,

A M. ROUMANILLE,

*Pour le remercier de l'envoi de son recueil de NOËLS PROVENÇAUX (\*).*

PAR LE MÊME.

---

Je revis, mon bon Roumanille,  
 Au sein de mon humble famille,  
 A cette veille de Noël,  
 Où l'Église, ouvrant ses entrailles,  
 Pour ses plus coupables ouailles,  
 Met un sourire dans le ciel.

Je vois passer de ma fenêtre,  
 Aux accords du hautbois champêtre,  
 Des bergères et des pasteurs  
 Menant, dans leur joyeux cortège,  
 Un agneau plus blanc que la neige,  
 Couverts de rubans et de fleurs.

Au seuil des maîtres de leurs terres,  
 En ce jour-là leurs tributaires,  
 J'entends l'aubade retentir,  
 Puis, au sein du carrefour sombre,  
 S'éloigner et mourir dans l'ombre,  
 En ce temps si prompt à venir.

(\*) Chez Aubanel, éditeur, à Avignon. Ce volume renferme tous les noms déjà consacrés par le succès des *Provençales* : MM. Aubanel, Mystral, Camille Reybaud, A. Mathieu, Crousillat, Glaup, Bourelly, etc., etc., y ont apporté leur tribut. De nouveaux troubadours sont venus grossir cette liste, entr'autres M. Jules Canonge, qui fait ses débuts dans la langue provençale. On y trouvera de lui deux charmants noëls : *les Deux Larrons* et *l'Avare*.

Je me chauffe à la cheminée,  
 Du *Calendaou* (\*) illuminée,  
 A côté de mes jeunes sœurs,  
 Dont la figure virginale,  
 Du bois sacré par intervalle  
 Reflète les saintes lueurs.

Toujours soigneuse de ma mise,  
 Ma mère plisse ma chemise  
 Pour la fête du lendemain ;  
 Et j'entends sa voix encor fraîche,  
 Chanter la gloire de la crèche  
 Qui des cieux ouvre le chemin.

C'est l'histoire des trois Rois mages  
 Venant apporter leurs hommages,  
 Ou celle d'un berger perclus  
 Qui se dépite en sa disgrâce,  
 De ne pouvoir quitter la place  
 Pour aller voir l'Enfant-Jésus.

Pour faire honneur à nos agapes,  
 On sort la plus blanche des nappes  
 Que l'armoire peut renfermer.  
 Et, prodigalité plus rare,,  
 Au lieu d'une chandelle avare,  
 J'en vois trois de plus s'allumer.

Ce soir, plus tôt que de coutume  
 Les *compagnons* quittent l'enclume ;  
 La table appelle l'atelier ;  
 Tous y prennent place, et mon père  
 Semble voir d'un regard prospère  
 Un enfant dans chaque ouvrier.

Desserts de toutes les natures :  
 Olives, raisins, confitures,

(1) Ou bois de Noël — bûche consacrée autrefois par l'aïeul de la maison, en l'arrosant d'un verre de vin. — Nos contrées devenues chrétiennes conservèrent le nom de *Calendas* à la fête de Noël, jour le plus remarquable des huit jours avant les Calendes.

Nougat de toutes les couleurs,  
 Mes enfantines convoitises  
 Respirent vos odeurs exquises  
 Et jouissent de vos saveurs.

Sous le sommeil, avant la messe,  
 Pour que nul de nous ne s'affaisse,  
 Inspiré par ce temps pieux,  
 Mon père raconte une histoire  
 Qui tient suspendu l'auditoire,  
 Et me fait ouvrir de grands yeux.

Mais sous les voûtes étoilées  
 La cloche jette ses volées ;  
 Des lieux saints le vitrail reluit ;  
 On part, des mets laissant les restes,  
 Afin que les esprits célestes  
 Puissent en goûter dans la nuit.

Doux revenants de mes pensées,  
 Bénissez les voix cadencées  
 Qui vous rendent à mes amours !  
 Couverts de tristes bandelettes,  
 Vous dormiez sous tant de tempêtes,  
 Et sous le poids de tant de jours !

## ÉPIQUE A M. DE LAMARTINE,

PAR M. ISIDORE BRUN.

Cygne mélodieux dont la voix souveraine  
 Nous domine à son gré, nous charme et nous entraîne,  
 Chantre admirable et pur qui, dans ton noble essor,  
 Sembles des cœurs divins toucher les harpes d'or,  
 D'un visage indulgent daigne, oh ! daigne sourire  
 Au moindre de tous ceux que ton regard inspire,  
 A celui qui, du fond de son humble cité,  
 Contemple avec amour ton génie emporté

Vers ces mondes sans fin , ces régions sublimes ,  
 De l'espace éternel insondables abîmes.  
 Ton esprit du Dieu fort révélant les grandeurs ,  
 De l'éther enflammé perce les profondeurs.  
 On dirait que pour toi les cieux n'ont point de voiles :  
 Tu peins leurs nuits d'azur rayonnantes d'étoiles ,  
 L'immobile soleil et ces astres errants  
 De leurs feux dans le vide épanchant les torrents ,  
 Et l'Être dont la main , les paroles fécondes  
 Aux champs de l'infini font flotter tous ces mondes.  
 Mais lorsque abandonnant ce radieux séjour ,  
 Ton chant , tout imprégné de tristesse et d'amour ,  
 Vibre au milieu de nous en notes moins hardies ,  
 Oh ! que j'aime encor plus tes saintes mélodies !  
 Que la nature est belle alors que tes pinceaux  
 Retracent la pelouse où courent les ruisseaux ,  
 Les fleuves , les vallons , les moissons jaunissantes ,  
 Les vents tumultueux , les forêts mugissantes ,  
 Sur la pente des rocs les torrents déchainés ,  
 La mer vaste et sonore et ses flots mutinés ,  
 Sous les tièdes zéphirs sa surface aplanie ,  
 Les airs brillants et doux et leur vague harmonie ,  
 Et les feux du couchant à l'horizon lointain ,  
 Et la pompe du soir et l'éclat du matin !  
 Jamais dans tes tableaux , le mot qui se colore ,  
 La noble expression , la riche métaphore ,  
 Ne manquent à ta voix , à ton appel : Tu peux  
 Être splendide et fier , délicat et pompeux.  
 Ta volonté s'impose à la muse puissante ,  
 De ton moindre caprice , esclave obéissante.  
 Après toi haletant , le monde des rimeurs ,  
 Foule irritable et vaine , aux jalouses humeurs ,  
 Dans la hauteur suprême où se complait ta vie ,  
 Tour-à-tour te critique et t'admire et t'envie.  
 Ecoute leurs propos : Les uns ont prétendu  
 Que ton divin regard , dans le vague perdu ,  
 Cherchait trop l'idéal.... Prosaïques natures  
 Qui ne comprennent rien aux émotions pures ,  
 Aux lyriques élans de ces âmes de feu  
 Dont la voix retentit comme un écho de Dieu :  
 Quelques-uns , qui du ciel adorent la folie ,  
 Ont trouvé dans tes vers trop de mélancolie ,

Trop peu de positif. Leur superbe faveur  
 Te décerne le nom de . . . sublime rêveur.  
 Imbus de scepticisme, ils traitent de faiblesses  
 Les larmes du poète et ses saintes tendresses.  
 Aucun trait ne leur plait s'il n'est vif, amusant,  
 Et pour eux l'art des vers n'est que l'art d'un plaisant.  
 Tordant le sens des mots dont leur esprit abuse,  
 D'autres de panthéisme ont accusé ta muse.  
 Toi ! panthéiste ! . . . Eh ! quoi ! l'invisible moteur,  
 Le grand Demiourgos, suprême ordonnateur  
 De ces mondes divers qu'il créa sans mesure,  
 Pour toi se confondrait avec sa créature !  
 La terre deviendrait une divinité !  
 Tout serait Dieu : Le bois ! la pierre ! . . . Absurdité !  
 Ce système des fous, jamais, jamais, je pense,  
 N'altéra la candeur de ta pure croyance.  
 Je n'en veux pour témoin que tes vers à Byron,  
 A ce morne géant, *mortel, ange ou démon* (1),  
 Comme tu l'appelais, génie ardent et sombre,  
 Vigoureux et puissant, mais toujours voilé d'ombre.  
 Tu chantais Jéhova, ton maître et ton appui,  
 Et ton vers redisait : O Byron, gloire à lui !  
 Ce n'était pas ce dieu matériel et triste  
 Que proclame en nos jours la voix du panthéiste ;  
 C'était l'éternel roi, le Dieu, principe et fin,  
 Qu'adorent prosternés l'ange et le séraphin ;  
 Qu'en son réduit obscur pieusement implore  
 La candide beauté que sa vertu décore ;  
 L'appui de l'orphelin, l'espoir du malheureux,  
 L'être qu'not invoqué tant de cœurs généreux,  
 Que révérait Bacon, le front dans la poussière ;  
 Que Newton, cet esprit éclatant de lumière,  
 Dans son intérieur honorait chaque jour  
 Par l'élan de sa foi, par un culte d'amour (2).  
 Mais qu'importe, après tout, l'envieuse colère  
 De quelques froids censeurs ? Leur tourbe atrabilaire

(1) Voyez l'épître à lord Byron, dans les premières *Méditations Poétiques* de M. de Lamartine.

(2) L'illustre Newton, l'une des plus hautes intelligences qui aient jamais éclairé le monde, se découvrait, dit-on, chaque fois que l'on prononçait devant lui le nom de Dieu.

Vainement sur tes jours veut épandre son fiel.  
 Parmi les hauts penseurs éclos sous son beau ciel,  
 La France t'applaudit, orateur et poète,  
 Et d'une double gloire a couronné ta tête.  
 Tout révèle en tes traits et sur ton front serein,  
 Le poète puissant, l'orateur souverain ;  
 Soit que ta noble voix pleure dans l'élogie,  
 Ou palpite dans l'ode en vers pleins de magie,  
 Et jette dans les sens, verse dans les esprits,  
 L'enthousiasme saint dont ton cœur est épris ;  
 Soit qu'aux rostres français ta brillante parole,  
 En jets éblouissants s'élançe, éclate et vole,  
 Et, charmant à son gré, l'auditeur éperdu,  
 A tes lèvres de feu le tienne suspendu.  
 Ami du beau, du vrai, libre de tout système,  
 Moi, toujours je t'aimai... Voici pourquoi je t'aime :  
 C'est que, glorifiant l'immortelle beauté,  
 Tu rends à l'art divin sa haute dignité ;  
 Que ta muse n'a point, dans sa pudeur austère,  
 Sali son pied d'albâtre aux fanges de la terre,  
 C'est qu'élevant son front dans le limpide azur,  
 Sa voix est toujours grave et son chant toujours pur.  
 De ce sentier suprême où s'illustra ta vie,  
 Poète, que jamais ton cœur ne se dévie.  
 Songe à tous ces esprits ardents à t'imiter,  
 Qui, par tes doux accords se laissant emporter,  
 Soumis à ton génie et pleins de ton audace,  
 Se sont à ton appel élancés sur ta trace.  
 Oh ! si comme Byron tu t'oubliais un jour,  
 Tu les verrais bientôt s'égarant à leur tour,  
 Destitués de foi, de candeur, d'espérance,  
 Pour ton noble idéal n'avoir qu'indifférence ;  
 Rongés de scepticisme et le front abattu,  
 Prostituer leur ame à des chants sans vertu.  
 Mais qu'ai-je dit ? Pardonne à mon triste délire.  
 Toi ! par des chants impurs déshonorer ta lyre !  
 Toi, profaner ton vers ! Puis-je le croire ? . . . Non !  
 Si sublime et si grand, voudrais-tu voir ton nom  
 Devenir le drapeau, la bannière fatale  
 De ceux qui dans les arts promenant le scandale,  
 Plus cruels mille fois que la flamme et le fer,  
 Ont poussé vers les cieux comme un cri de l'enfer ?

Non ! Bien loin qu'à ce point jamais ton cœur s'égare,  
 Ton nom, toujours béni, sera pour nous ce phare,  
 Ce flambeau dont l'éclat sur les mers épanda  
 Guide à travers les flots le nautonnier perdu.

Sans la vertu, dis-moi, qu'est-ce donc que la gloire ?  
 Qu'importe de léguer au monde sa mémoire,  
 Si quelque tâche sombre en ternit la splendeur ?  
 L'éloquent Mirabeau rayonnait de grandeur ;  
 Il maîtrisait la foule et vaincue et charmée ;  
 Il avait tout. . . l'élan, la parole enflammée ;  
 Il n'eut point la vertu (1). Mais l'illustre Romain,  
 Le glorieux consul dont la puissante main  
 Du fier Catilina déjoua la furie,  
 Par de hautes vertus honora sa patrie.

Romain des anciens jours et suprême orateur,  
 Son cœur fut grand et pur, son génie enchanteur.

Certains esprits du siècle, il faut bien qu'on l'avoue,  
 Ont jeté contre l'art et l'insulte et la boue.  
 Chancelant sur sa base, à leur assaut fatal,  
 Le Dieu saint est tombé du sacré piédestal.  
 Ce n'est plus maintenant qu'une idole brisée  
 Du plus mince grimaud la fable et la risée.  
 Les temps sont-ils venus ? Son sort est-il rempli ?  
 Ses autels renversés et son culte aboli ?  
 Laissons la métaphore et parlons sans figure :  
 Je ne suis point ici le prophète ou l'augure  
 Dont la voix, lamentant la publique douleur,  
 Va s'écriant partout : Malheur à vous ! malheur !  
 Mais réponds ; quand le drame en sa rude énergie,  
 Hurlé à mon cœur blessé l'adultère ou l'orgie ;  
 Lorsque ses vers tronqués, son rythme furieux  
 Offensent tour-à-tour mon oreille et mes yeux,  
 Comment ne pas pleurer l'art du tendre Racine,  
 L'art avili, perdu, monstrueuse ruine,  
 Effrayante Babel dont les débris épars  
 Sur le sol dévasté gisent de toutes parts ?  
 Des poètes pourtant que le siècle révère  
 Ont honoré la muse élégante et sévère.  
 Son culte trop longtemps dans les cœurs affaibli

(1) Casimir Delavigne a dit au sujet de Mirabeau :

« Rien en lui n'a manqué, rien.... hormis la vertu. »

Par eux enfin s'épure et l'art s'est ennobli.  
 Leur nom est populaire et leur gloire est insigne,  
 Noms admirés et beaux... Soumet, Ponsard, Lavigne,  
 Augier... (1) Oh ! voilà ceux que le cœur peut louer,  
 Et que l'art théâtral doit en France avouer.  
 Leur esprit tour-à-tour délicat, énergique,  
 Fait luire à nos regards ou le poignard tragique,  
 Ou ce masque moqueur d'où la muse en ses vers  
 Gourmande la sottise et fronde nos travers.  
 Il est parmi les fils de notre France aimée,  
 Un poète puissant, ton frère en renommée,  
 Nerveux et bouillonnant de lyrique transport,  
 Et que sur ce portrait tu vas nommer d'abord.  
 Soit qu'en rythmes brûlants sa voix éclate et gronde,  
 Soit qu'il chante au désert sa tristesse profonde,  
 Il captive mes sens, il ébranle mon cœur.  
 Mais pourquoi ce génie, à la mâle vigueur,  
 Qui marche à tes côtés dans sa splendeur rivale,  
 A-t-il tant ravalé la muse théâtrale ?  
 A quoi bon ce Ruy-Blas et ce vil Triboulet,  
 Misérable bouffon, si grotesque et si laid,  
 Et cette Borgia, débordée et traitresse,  
 Souillant comme à plaisir ce grand nom de Lucrèce ?  
 Tu vois ce qu'a cherché ce merveilleux esprit,  
 Le problème étonnant que sa muse entreprit ;  
 Il dit un jour : « Je veux sur ces âmes impures,  
 Ces êtres dégradés, difformes créatures,  
 Attacher l'intérêt, faire surgir en eux  
 Un élan de vertu, quelque trait lumineux  
 Qui, jetant son éclat dans leur sombre nature,  
 Soit comme un doux rayon dans une nuit obscure. »  
 Mais hélas ! ce rayon, cette vive clarté,  
 Ce sentiment d'amour et de maternité  
 Dans ces cœurs où jamais nul bon ange ne lutte,  
 Ne sont (tranchons le mot) que l'instinct de la brute.  
 Ce mot peut-être est dur ; daigne le pardonner.  
 Lorsqu'à sa passion se laissant entraîner,  
 L'ardente Clytemnestre, en sa douleur de mère,  
 Contre un barbare époux exhale sa colère,

(1) M. Emile Augier s'est placé au premier rang de nos auteurs dramatiques par sa charmante comédie de la *Ciguë*.

Mon ame s'intéresse à ses maux , et je sens  
 Vibrer dans cette voix de maternels accents ;  
 Quand Mérope gémit ; lorsque tremblante et triste  
 A la nature , aux Dieux , elle demande Egysthe ;  
 Lorsque Andromaque en pleurs embrasse cet enfant  
 Que contre l'étranger sa tendresse défend ,  
 Touché de leurs destins , je me mêle à leurs plaintes ,  
 Et de ces cœurs brisés je partage les craintes ;  
 Mais lorsque Borgia , la femme au front d'airain ,  
 L'horrible messaline , aux débauches sans frein ,  
 A Gennaro , son fils , caressante s'adresse ,  
 Du rivage indien je crois voir la tigresse  
 Jusque dans son amour montrant sa cruauté.  
 Je ne suis pas ému , je suis . . . épouvanté (1).  
 Tu m'étales en vain tes farouches alarmes ,  
 O Lucrece , et pour toi mon œil n'a point de larmes.  
 Ah ! c'est que tu n'as point d'émouvantes douleurs ;  
 Sur tes traits endurcis je cherche en vain des pleurs ;  
 Dans ton ame de fer tout est stérile et morne.  
 Ainsi devant nos yeux quand du désert sans borne  
 S'allonge à l'infini la sombre nudité ,  
 Ce sol âpre et pierreux , sa triste immensité ,  
 Tout nous glace d'effroi dans cette lande aride  
 Où le ciel est brûlant et la terre homicide.  
 Plaignons ce noble esprit dans sa course égare  
 Qui pense à sa lumière avoir régénéré  
 L'art puissant , l'art divin de la tragique muse.  
 Avouons toutefois , lors même qu'il s'abuse ,  
 Que ce génie ardent dont parfois la fierté  
 Nous rappelle Corneille et sa mâle beauté ,  
 Aurait pu , repoussant et flatteurs et systèmes ,  
 Rayonner à son tour dans les hauteurs suprêmes.  
 Sous sa robuste main l'art se fût agrandi ,  
 Et nous-même à jamais nous l'eussions applaudi.  
 Il ne l'a pas voulu ; s'il l'eût voulu ! . . . peut-être  
 Le moderne théâtre eût en lui vu son maître.  
 De ses imitateurs le flot obéissant  
 N'aurait point circulé dans la boue et le sang ,  
 Et le crime effronté , les meurtriers infâmes ,

(1) C'est l'impression qui m'est restée chaque fois que j'ai lu le drame de *Lucrece Borgia*.

Sur la scène avilie épouvanté nos ames.

Il est pour le poète un rayon vif et pur ,  
 Une chaste clarté qui de la nuit d'azur  
 Devant lui doit sans cesse illuminer les ombres.  
 Telle jadis la nue au sein des déserts sombres ,  
 Loin des rochers d'Horeb et des chants d'Ismaël ,  
 Conduisait vers Sion l'indocile Israël.  
 Ce rayon , c'est le beau , l'éclatante lumière  
 Qui de l'hôte d'Eden éclairait la paupière ,  
 Avant que par sa chute il fût déshérité  
 Et de son innocence et de sa majesté.  
 Mais de ce bien perdu , de cette gloire éteinte  
 Dans le fonds de son cœur l'homme a gardé l'empreinte.  
 Il peut en ressaisir les trésors ravissants ;  
 Loin de la boue infecte où bouillonnent les sens ,  
 Dans l'azur , comme un ange , il peut mouvoir ses ailes  
 Et s'abreuver encore aux sources immortelles.

Poètes , vers le beau dirigez votre essor ;  
 Vers cet astre éclatant montez , montez encor.  
 A son noble foyer , à ses célestes flammes ,  
 Epurez vos talents , vivifiez vos ames.  
 Ecoutez cette harpe où David autrefois  
 Célébrait de Sion les merveilleuses lois ;  
 Soit qu'aux plaines d'Hébron son hymne prophétique  
 S'élève ; soit qu'aux bords de la Babel antique  
 Il suspende sa lyre au saule échevelé ,  
 Et chante la douleur d'Israel exilé ;  
 Soit qu'il pleure attristé sous les murs de Solyme ,  
 Toujours sa voix frémit magnifique et sublime.  
 Homère , s'éclairant d'un radieux flambeau ,  
 Marche d'un pas hardi dans les sentiers du beau ,  
 Son vers mélodieux enchante notre oreille ,  
 Promène nos esprits de merveille en merveille ,  
 Et peignant à grands traits ses héros et ses dieux ,  
 Porte en haut nos regards et nous montre les cieus.  
 Deux poètes encor , tendres et purs génies ,  
 Admirables , doués de graces infinies ,  
 Ont adoré le beau. Leurs fronts resplendissants  
 S'élancent vers la nue et dominant les sens.  
 La gloire les contemple , et , dans son vol agile ,  
 La muse au loin proclame et Racine et Virgile.  
 Près de ces noms , du monde éternel entretien ,

Les voix de l'avenir feront vibrer le tien ;  
 Et les siècles fameux et que l'art illumine ,  
 Émus , palpiteront aux vers de Lamartine.  
 Brave donc les clameurs des lâches envieux ,  
 Et plane au haut des airs , aigle victorieux .  
 Le poète divin , c'est l'esprit grand et juste ,  
 Ici-bas investi d'un ministère auguste .  
 Ce n'est pas seulement pour charmer les humains  
 Qu'un luth harmonieux résonne entre ses mains ;  
 Il chante , il chante aussi pour enseigner la terre ,  
 Pour faire éclore au jour tout germe salubre ,  
 Et graver dans les cœurs la foi , la probité ,  
 Les instincts généreux , la sainte vérité .

---

## UN PAYSAGE ,

ÉPIQUE A M. JULES CANONGE ,

Membre de l'Académie du Gard ,

PAR LE MÊME.

---

Vous aimez la nature et vous savez la peindre.  
 A ce divin talent si je pouvais atteindre ,  
 Si j'avais comme vous un pinceau frais et pur ,  
 Je voudrais vous montrer , dans nos climats d'azur ,  
 Sous ces aspects divers , quelque doux paysage ,  
 Tout embaumé de fleurs , tout couronné d'ombrage .  
 Voyez , c'est un vallon tourné vers l'Orient .  
 Dès l'aube , le soleil paisible et souriant  
 Le regarde , et plus tard , de ses rayons superbes  
 Y brise sur les eaux les lumineuses gerbes .  
 Vers le Nord , un rocher dressant ses pieds hardis .  
 Le protège , et des vents les souffles attiédís  
 Y balancent sans fin , près des flots diaphanes ,  
 Des saules chevelus , de pendantes lianes .  
 Le sol reluit de fleurs , doux tributs des saisons .  
 Sur le velours des prés , sur les épais gazons ,

Foisonnent les bluets, les marguerites blanches.  
 L'or des soucis se mêle à l'azur des pervenches.  
 La violette pâle et les verts églantiers.  
 Des bois et des coteaux parfument les sentiers.  
 Oh ! que de doux abris ! que de bocages sombres !  
 De fraîches oasis qui projettent leurs ombres !  
 Que de pins élancés et de larges ormeaux  
 Où la vigne grimpante enlace ses rameaux !  
 Salut, terre bénie, opulente nature,  
 Que de ses dons le ciel couronna sans mesure.  
 Lorsque mai renaissant reprend son jeune essor,  
 Combien de tes vallons l'attiret redouble encor !  
 Déjà tout respandit d'une beauté nouvelle.  
 Le papillon de feu sur la rose étincelle ;  
 Le regard fasciné par sa riche couleur,  
 En extase l'admire et le croit une fleur.  
 Le beau printemps s'égaie et la terre féconde  
 Sourit à l'astre-roi qui de ses feux l'inonde.  
 La pluie à flots pressés, du haut des cieux ouverts,  
 Jaillit, et s'infiltrant dans les germes divers,  
 Les pénètre, les gonfle, au jour, les fait éclore ;  
 De cept épanouis le coteau se colore.  
 Des blés la verte cime ondule au gré des vents,  
 Et l'on voit s'agiter les lours seigles mouvants,  
 Comme une vaste mer où la tempête ailée  
 Tantôt soulève un mont ou creuse une vallée.  
 Tout s'émeut, tout renaît. Trompette du matin,  
 Le coq jette sa voix au village lointain.  
 Sur les pavés pierreux l'essieu robuste crie ;  
 Et les bœufs désertant la chaude métairie,  
 Sous le soc vigoureux vont fendre un sol durci,  
 Où bientôt flottera le fourrage épaissi.  
 Plus tard, les noirs guérets jauniront sous le chaume :  
 La plaine cependant de beaux sainfoins s'embaume ;  
 Leurs panaches de feu reluisants et pressés  
 S'inclinent mollement par la brise bercés.  
 Plus loin, notre œil contemple, à travers les prairies,  
 Les trèfles odorants, les luzernes fleuries.  
 Du rustique grenier c'est le plus doux trésor.  
 Etalant au soleil leurs fleurs de pourpre et d'or,  
 Dans ce lointain d'azur de grands vergers s'étendent.  
 Près de nous, dans les foins, les faneurs se répandent.

Sous les coups arrondis de la tranchante faux ,  
 Du gazon nourricier se renversent les flots.  
 L'homme courbe son front d'où la sucir ruisselle ,  
 Le lourd râteau chemine et l'herbe s'amoncelle.  
 Là-bas voyez sauter , à l'ombre des buissons ,  
 Au bruit perçant et vif des agrestes chansons ,  
 Ces groupes animés dont la joyeuse danse  
 N'est pas toujours conforme à l'exacte cadence ;  
 Mais que leurs yeux sont gais ! que leurs fronts sont sercins !  
 Loin de ces cœurs naïfs s'envolent les chagrins ,  
 Cependant que Mondor , ce Crésus dont la lèvres  
 S'abreuve à des nectars pétillant dans le Sèvre ,  
 Sent un souci rongeur ramper sous ses lambris ,  
 Baille au sein du tumulte et s'ennuie à Paris.  
 Vallon délicieux , qu'une active culture  
 Enrichit de moissons et pare de verdure ,  
 Que ne puis-je , en tes bois cherchant de doux loisirs ,  
 D'un repos studieux y goûter les plaisirs !  
 Au pied de tes côteaues , j'ai souvent fait un rêve :  
 Sur le versant paisible où leur pente s'élève ,  
 Je voudrais posséder une agreste maison ,  
 Petite et solitaire , où la chaude saison ,  
 Près du seuil égayé par le flot qui murmure ,  
 Me verrait contemplant cette fraîche nature.  
 Du mur , beau de blancheur , le volet serait vert.  
 Au soleil de midi l'humble gîte entr'ouvert  
 Braverait l'aquillon et ses rudes haleines.  
 Là , du regard , au loin , je suivrais dans les plaines  
 Le tranquille bouvier penché sur les sillons ,  
 Et des oiseaux volants les légers bataillons.  
 Quel plaisir d'admirer la splendeur des campagnes ,  
 De voir la chèvre pendre aux ravins des montagnes  
 Et bondir les troupeaux , et dans l'ombre du soir  
 Fumer le toit jauni de quelque vieux manoir !  
 Là , j'aurais un verger de très-mince étendue ,  
 Où la poire onctueuse aux branches suspendue  
 Réjouirait les yeux. J'y voudrais voir encor  
 La pomme rougissante et les alberges d'or.  
 Sur des carrés étroits arrosés d'une eau vive  
 Qui court joyeusement en un canal captive ,  
 Mûriraient , réchauffés par le tiède midi ,  
 Le melon savoureux , le concombre arrondi.

J'y mêlerais le thym à la fraise pourprée ;  
 La rose y cotoirait la pâle chicorée,  
 Et dans ce doux hymen de forme et de couleur,  
 L'œil toujours près d'un fruit verrait naître une fleur.  
 J'aurais près des coteaux un antre frais et sombre,  
 Un paisible réduit enseveli dans l'ombre,  
 Où je viendrais rêver, lire, rimer parfois,  
 Entendre les soupirs de l'autan dans les bois,  
 Le bruit de l'eau roulant sur une pente douce,  
 Ou quelque oiseau jaseur qui chante dans la mousse.  
 Parfois un vieux ami, joyeux, inattendu,  
 Me surprendrait ici poursuivant, éperdu,  
 L'expression sonore ou la rime rebelle  
 Qui, railleuse, vous nargue et fuit quand on l'appelle.  
 Pour lui plaire aussitôt le couvert serait mis,  
 Simple et tel qu'il doit être entre des cœurs amis,  
 Libre et charmant repas où le front se déride,  
 Mais où le sans-façon ne serait point perfide (1).  
 Puis, la faim satisfaite et le babil tari,  
 Nous irions visiter sous son toit assombri  
 Quelque indigent voisin que l'appétit talonne,  
 Et qui peut-être, hélas ! attendait notre aumône.  
 Oh ! surtout je voudrais, dans mon gîte enchanté,  
 Avoir un coin choisi, solitaire, abrité,  
 Pour l'hôte voyageur qui, surpris par l'orage,  
 Le soir, viendrait heurter à mon frais ermitage.  
 Un accueil bienveillant, rassurant l'inconnu,  
 Lui dirait tout d'abord : soyez le bienvenu.  
 L'âtre étincellerait sous des feux de bourrée.  
 De son blanc vêtement ma table décorée  
 A l'errant étranger, attardé dans la nuit,  
 Présenterait le pain et le lait et le fruit.  
 Une couche rustique et du bruit retirée  
 Serait aussi pour lui sous mon toit préparée ;  
 Après la table agreste il aurait le repos,  
 Jusqu'à l'aube naissante où, s'éveillant dispos,

(1) C'est l'auteur de la *Gastronomie* qui a dit, je crois, dans son joli poème, qu'*un dîner sans façon est une perfidie*. Ce mot, plaisamment posé par l'auteur comme un axiome, ne me paraît pas d'une vérité incontestable, et peut souffrir, ce me semble, de nombreuses exceptions.

Il entendrait chanter quelque jeune hirondelle,  
 Ou près de l'humble seuil gronder mon chien fidèle.  
 Réjoui, souriant et me serrant la main,  
 Bientôt le voyageur reprendrait son chemin,  
 Me salûrait encor du regard, et peut-être  
 Se souviendrait longtemps du logis et du maître.

## FRAGMENTS DE TRADUCTION

DE LA

### 15<sup>me</sup> SATIRE DE JUVÉNAL,

PAR M. NICOT.

Tu sais Volusius, et nul mortel n'ignore  
 Quels êtres monstrueux la folle Egypte adore :  
 L'un pour le crocodile y fait fumer l'encens,  
 Un autre pour l'ibis engraisé de serpents.  
 Dans ces lieux où Memnon, vain tronçon de statue,  
 Rend de magiques sons qui vont frapper la nue ;  
 Sur ces rives où sont péle-mêle enfouis  
 Les cent portes de Thèbe et ses vastes débris,  
 On voit briller encore une guenon dorée  
 Qui, sur l'autel, déploie une queue admirée.  
 Là l'on révère un chat, ici c'est le poisson ;  
 Des cités ont le chien en vénération.  
 Personne ne connaît le culte de Diane.  
 Mais celui-là serait sacrilège et profane,  
 Qui broirait sous sa dent l'oignon ou les porreaux.  
 O saintes nations qui de dieux végétaux  
 Font croire en leurs jardins la famille aérienne !  
 Mais servir l'animal qui nous donne la laine,  
 Ou l'enfant de la chèvre, est un très-grand forfait.  
 On ne mange que l'homme et la loi le permet.  
 Quand chez Alcinoüs, qui refusait d'y croire,  
 Ulysse après souper comait semblable histoire,  
 Plus d'un convive put en rire ou s'indigner,

Quelles bourdes, dit-on, vient-il donc nous donner !  
 Qu'on jette dans la mer cet inventeur de fables.  
 Comme il mériterait des monstres véritables,  
 Une Scylla réelle, après ses fictions  
 Sur l'atroce Cyclope et sur les Lestrigons!  
 J'admettrais sa Charybde et les rocs Cyanées  
 L'un vers l'autre avançant leurs cimes inclinées,  
 Et ses outres, de vents et d'orages remplis ;  
 Passe pour Elpénor et ses rameurs meurtris  
 Du bâton de Circé, qui d'une main hardie  
 Les envoie en pourceaux grogner dans l'écurie.  
 Croit-il les Phaéciens si dépourvus de sens ?

.....  
 Cependant, renforcés de bataillons dispos  
 L'un des partis s'apprête à de plus durs assauts ;  
 Il prend en main le glaive et la flèche mortelle ;  
 Pour un nouveau combat l'ardeur se renouvelle.  
 Dans la mêlée on voit s'élanter le premier  
 Le peuple plus voisin des bosquets de palmier.  
 L'ennemi cède ; on court, on vole à sa poursuite. .  
 Un Coptien, dont la peur précipitait la fuite,  
 Glisse et tombe ; on le prend, on le coupe en morceaux.  
 Un seul suffit pour tous : on ronge jusqu'aux os.  
 Pour un pareil festin la troupe triomphante  
 N'a nullement besoin de broche ou d'eau bouillante ;  
 En allumant le feu l'on eût trop attendu :  
 Elle se contenta d'un cadavre tout cru.  
 Il faut bien s'applaudir que cette horde infâme  
 Ait respecté le feu, n'ait point souillé la flamme  
 Que ravit Prométhée à la voûte des cieux  
 Et dont il fit à l'homme un don miraculeux.  
 Ainsi tu restas pur, élément de la vie ;  
 Ah ! je t'en félicite . . .

.....  
 En créant les mortels la nature infailible  
 Qui ramollit leur cœur et le rendit sensible,  
 Révéla ses bontés en nous donnant les pleurs ;  
 Ce sont là ses bienfaits, ce sont là nos grandeurs.  
 Elle veut que l'on pleure en voyant la souffrance  
 D'un ami qui, réduit à sa propre défense,  
 Montre au juge irrité l'habit de suppliant ;

Elle veut que l'on pleure à l'aspect d'un enfant  
 Trainant au tribunal celui qui le spolie ;  
 Un enfant qui présente à la foule attendrie  
 Sa virginalc joue et ses flottants cheveux ,  
 Qu'embellissent les pleurs qui coulent de ses yeux.  
 De la nature encor nous subissons l'empire ,  
 Quand ravie en sa fleur la jeune fille expire ;  
 Lorsqu'émus nous voyons s'éteindre et se sécher  
 Un enfant trop petit encore pour le bûcher.  
 Eh ! quel homme de bien contemple sans tristesse  
 Les angoisses d'autrui , si la bonne déesse  
 L'a choisi pour l'armer de ses flambeaux secrets ,  
 S'il est tel que le veut le culte de Cérés ?  
 Des animaux muets et penchés vers la terre  
 La pitié nous sépare ; et son saint caractère ,  
 S'associant en nous au génie inspiré ,  
 Au commerce des dieux élève par degré ;  
 Elle alimente l'art , en fait briller la flamme ,  
 Et des hauteurs du ciel descendit en notre ame.  
 Le commun créateur en formant l'univers  
 Ne donna que la vie aux animaux divers  
 Il mit de plus en nous une ame intelligente ,  
 Une ardeur mutuelle , active et bienveillante ,  
 Qui nous porte à chercher comme à prêter secours.  
 C'est elle qui , trouvant l'homme des premiers jours  
 Errant et dispersé dans la forêt antique ,  
 L'unit pour n'en former qu'une famille unique ;  
 Qui bâtit les maisons et qui joignit les mains  
 Des lares de nos toits aux pénates voisins.  
 Rapprochés , réunis dans un commun asile ,  
 Les humains jouiront d'un sommeil plus tranquille.  
 S'il tombe un citoyen qui , d'un pas chancelant ,  
 Traîne son corps blessé d'où s'échappe le sang ,  
 Soudain un protecteur le couvre de ses armes ;  
 Et quand vient le moment des combats , des alarmes ,  
 Ce sont encor ces lois , c'est ce commun instinct  
 Qui pousse les guerriers au bruit du même airain ,  
 Qui confond les drapeaux , rassemble les cohortes ,  
 Et d'une seule clé ferme toutes les portes.  
 Mais , hélas ! nous voyons les mortels en nos temps  
 S'accorder moins entr'eux que ne font les serpents .  
 Ah ! la brute du moins épargne son espèce ;

Le lion le plus fort, lorsque la fin le presse,  
 Ne va pas égorger un débile lion.  
 Et dans quelles forêts, et dans quels temps vit-on  
 Le jeune sanglier redouter, faible encore,  
 Qu'un sanglier plus fort l'attaque et le dévore ?  
 Le tigre sur l'Indus sait toujours vivre en paix,  
 Près du tigre en courroux qui ne l'atteint jamais ;  
 L'ours respecte les ours (1) ; mais l'homme est sanguinaire.  
 C'était peu de forger de sa main meurtrière  
 Sur l'enclume maudite un homicide acier,  
 Que dans les premiers temps un pacifique ouvrier  
 Façonnait en râtaux, en faucilles, en pelles ;  
 Il nous faut voir encor des nations cruelles  
 Tentant plus que le meurtre et dont l'atroce faim,  
 Faisant de l'homme même un barbare festin,  
 Mord des nez et des bras, des seins et les dévore,  
 Témoin de ces horreurs, que dirait Pythagore ?  
 Où ne fuirait-il pas ? Lui qui des animaux  
 Sut respecter la chair, content des végétaux,  
 Et sans compter encor que, saintement crédule,  
 Il en était plus d'un qu'épargnait son scrupule.

## SCIENCE.

### RAPPORT DE M. JOUVIN

SUR UN MÉMOIRE DE M. RODIER DE LA BRUGUIÈRE,

INTITULÉ :

DÉVELOPPEMENT NOUVEAU DES FONCTIONS D'UNE SEULE VARIABLE.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Vous m'avez remis, pour vous en rendre compte,  
 un mémoire adressé à l'Académie du Gard par M. Rodier

(1) Voir la satire huitième de Boileau, v. 130.

de La Bruguière , sur un développement nouveau des fonctions d'une seule variable.

Je vais tâcher , autant que les souvenirs de mes anciennes études de mathématiques pourront me le permettre, de suivre les raisonnements et les démonstrations de l'auteur , qui paraît très-familier avec les procédés et les ressources de la haute analyse.

Les formules les plus communes , pour le développement des fonctions d'une seule variable , sont : la formule généralement attribuée à Maclaurin , célèbre mathématicien écossais , et qui est due , dit-on , à Stirling , son compatriote et son prédécesseur. Cette formule , qui se déduit de celle de Taylor , sert à développer toute fonction d'une seule variable , suivant les puissances ascendantes , entières et positives de cette variable : puis , la formule de Paoli , qui permet de développer toute fonction de cette espèce , suivant les puissances ascendantes , entières et positives , non plus de la variable , mais d'une fonction arbitraire de cette variable , fonction qui doit rester la même dans toute l'étendue du développement. Cette formule est , comme on le voit , beaucoup plus générale que celle de Maclaurin.

M. Rodier de La Bruguière , inspiré peut-être par ce premier degré de généralité , s'est proposé la recherche d'une formule encore plus générale , et il est parvenu à établir une série qui donne le développement de toute fonction d'une seule variable , dans laquelle il entre dans chaque terme autant de fonctions arbitraires de cette variable qu'il y a de termes qui le précèdent ; ainsi , le second terme contient une fonction arbitraire ; le troisième , en contient deux ; le quatrième , trois : ainsi de suite.

Les produits de ces diverses fonctions sont affectés

de coefficients qui peuvent se déduire de la fonction primitive et des fonctions arbitraires comprises dans les termes précédents.

Il suffit de ce simple énoncé pour juger du haut degré de généralité de cette formule, qui doit reproduire toutes les autres à mesure que l'on restreint le nombre des fonctions arbitraires, ou qu'on les particularise, ainsi que l'auteur le démontre par quelques exemples.

Avant de procéder à sa recherche, M. Rodier de La Bruguière commence par fixer les notations et les dénominations dont il doit se servir, pour arriver à démontrer que toute fonction, même la plus indirecte et la plus compliquée, peut toujours être ramenée (théoriquement parlant) à n'être qu'une fonction directe et simple, mais *infinitinôme*, de la même variable; fonction qu'on pourra, par les procédés ordinaires, développer suivant les puissances de la variable et ramener à une fonction simple de la forme de  $fx$ .

C'est donc pour une fonction de cette forme qu'il suffit de trouver le développement le plus général, objet que l'auteur se propose.

Après ces préliminaires, dont la lecture attentive est indispensable pour admettre cette conclusion, M. Rodier commence, dans le cinquième paragraphe du mémoire, l'exposé de sa méthode.

Soit, dit-il :

$$f_1x, f_2x, f_3x, \dots f_4x;$$

une suite de fonctions de  $x$  toutes indépendantes les unes des autres, et complètement arbitraires, mais que l'on suppose algébriques, et suivant lesquelles on se propose de développer une fonction donnée  $Fx$  (algébrique ou transcendante), de manière à introduire

dans chaque terme du développement une fonction arbitraire de plus.

L'énoncé de la question ainsi posé, sans vouloir s'appuyer sur le théorème de Paoli, mais suivant une marche analogue à celle de Lagrange, dans sa théorie des fonctions analytiques, l'auteur démontre que l'on peut toujours admettre l'équation suivante :

$$Fx = A + F_1x \cdot f_1x \quad (1),$$

dans laquelle  $A$  représente le terme du développement indépendant de la variable, et  $F_1x$  une fonction qu'il est possible de déterminer au moyen de la fonction primitive  $Fx$  et de la fonction arbitraire  $f_1x$ .

En désignant par  $\xi$ , une valeur particulière de  $x$  que rend nulle cette dernière fonction, on obtient, en substituant cette valeur dans l'équation ci-dessus :

$$F\xi = A.$$

puisque le second terme  $F_1\xi \cdot f_1\xi$  devient nul à cause de  $f_1\xi=0$ .

Cette valeur de  $A$ , mise dans l'équation (1), donne :

$$Fx = F\xi + F_1x \cdot f_1x, \quad (2)$$

Ce qui permet de trouver la valeur de  $F_1x$ .

Maintenant raisonnant pour trouver le développement de  $F_1x$ , comme nous l'avons fait pour  $Fx$ , nous poserons :

$$F_1x = A_1 + F_2x \cdot f_2x. \quad (3)$$

en admettant une seconde fonction arbitraire  $f_2x$ .

Prenant pour déterminer  $A_1$  une valeur de  $x$  qui rend  $f_2x=0$ , représentée par  $\xi_1$  on obtiendra :

$$A_1 = F_1 \xi_1,$$

et par suite

$$F_1 x = F_1 \xi_1 + F_2 x \cdot f_1 x. \quad (3)$$

équation qui peut servir à son tour à déterminer  $F_2 x$ .

En procédant de la même manière, on obtient successivement les équations suivantes ;

$$F_2 x = F_2 \xi_2 + F_3 x \cdot f_2 x.$$

$$F_3 x = F_3 \xi_3 + F_4 x f_3 x.$$

$$F_4 x = F_4 \xi_4 + F_5 x \cdot f_4 x$$

.....

$$F_m x = F_m \xi_m + F_{m+1} x f_{m+1} x$$

+ .....

Ce qui donne pour le développement général, en substituant dans les équations ci-dessus, les valeurs de  $F_1 x$ ,  $F_2 x$ ,  $F_3 x$  et  $F_m x$ ,

$$F x = F \xi + F_1 \xi_1 \cdot f_1 x + F_2 \xi_2 \cdot f_1 x f_2 x + F_3 \xi_3 \cdot f_1 x f_2 x f_3 x \\ \dots \dots \dots + F_m \xi_m \cdot f_1 x \cdot f_2 x \cdot f_3 x \cdot f_4 x \dots \dots \dots f_m x +, \text{etc.}$$

Dans lequel  $\xi$ ,  $\xi_1$ ,  $\xi_2$ ,  $\xi_3$ ,  $\xi_4$  .....  $\xi_m$  sont les valeurs de  $x$ , qui rendent égales à zéro les diverses fonctions arbitraires qui entrent dans la série.

Après avoir trouvé la forme de ce développement très-remarquable, l'auteur s'occupe dans les paragraphes qui suivent, de la détermination des coefficients

$$F_1 \xi_1, F_2 \xi_2, F_3 \xi_3, \dots \dots$$

qui se déduisent de tous ceux qui les précèdent, et il arrive pour l'expression générale de la valeur du coefficient, à

$$F_m \xi_m = \frac{F_{m-1} \xi_m - F_{m-1} \xi_{m-1}}{f_m \xi_m} .$$

Par un autre procédé, en partant du développement général et substituant à la place de la variable les valeurs  $\xi$ ,  $\xi_1$ ,  $\xi_2$ ,  $\xi_3$ , etc., qui rendent nulles les fonctions arbitraires, l'auteur obtient pour déterminer les coefficients; suivant qu'il s'arrête, au premier, au second, au troisième ou à l'un quelconque des termes de la série, les valeurs ci-après :

$$F \xi = F \xi$$

$$F_1 \xi_1 = \frac{F \xi_1 - F \xi}{f_1 \xi_1}$$

$$F_2 \xi_2 = \frac{F \xi_2 - F \xi - F_1 \xi_1 f_1 \xi_1}{f_1 \xi_1 \cdot f_2 \xi_2}$$

$$F_3 \xi_3 = \frac{F \xi_3 - F \xi - F_1 \xi_1 \cdot f_1 \xi_1 - F_2 \xi_2 \cdot f_2 \xi_2}{f_1 \xi_1 \cdot f_2 \xi_2 \cdot f_3 \xi_3}$$

.....

Formules dont il est facile de saisir la loi, et qui contiennent implicitement les valeurs trouvées par le premier procédé.

M. Rodier de La Bruguère s'occupe ensuite du degré de généralité de sa série, de son utilité et de sa convergence.

Il fait voir d'abord qu'elle est plus générale que celle de Maclaurin, puisqu'on la retrouve en égalant toutes les fonctions arbitraires et prenant  $x$  pour l'une d'elles,

ce qui réduit à zéro les valeurs  $\xi$ ,  $\xi_1$ ,  $\xi_2$ ,  $\xi_3$ , etc., et l'on arrive au moyen des différentiations successives, pour déterminer les coefficients qui se présentent sous la forme  $\frac{\circ}{\circ}$  à la formule

$$Fx = F_0 + F'_0 \frac{x}{1} + \frac{F''_0 x^2}{1.2} + \frac{F'''_0 x^3}{1.2.3} + \dots$$

qui est bien celle de Maclaurin.

Pour retrouver la formule de Paoli, il suffirait d'égaliser à la première toutes les fonctions arbitraires ainsi que les valeurs de  $\xi$ , et de déterminer par des différentiations les coefficients qui se présenteraient encore sous la forme de  $\frac{\circ}{\circ}$ .

La série de M. Rodier est donc plus générale que celle de Paoli, et paraît avoir atteint un degré de généralité qu'il serait je crois difficile de surpasser.

Quant à l'utilité pratique de la formule, c'est peut-être là son côté faible. Mais l'auteur ne se l'est pas dissimulé, car il a dit en terminant le quatrième paragraphe de son mémoire :

« Dans cette recherche (celle d'une formule plus générale que toutes celles connues), nous agissons moins en vue de l'utilité pratique dont peut être un développement aussi général, qu'en considération de la lumière nouvelle qu'il jettera nécessairement sur l'entière théorie des séries. »

L'auteur fait encore observer, après avoir donné sa formule, que la grande complication de son terme général paraît la rendre peu propre à la pratique journalière : Il annonce pourtant en avoir retiré avec succès quelques séries particulières, et entre autres celles du sinus en fonction de l'arc. Mais comme les calculs n'ont pas été donnés, on ne peut apprécier le

plus ou moins de facilité que cette formule présente relativement à celles généralement employées.

En ce qui concerne la convergence de la série , l'auteur fait remarquer , avec juste raison , qu'elle dépendra du choix des fonctions arbitraires , et qu'elle pourra devenir convergente ou cesser de l'être presque à volonté , mais que si l'on soumettait le choix des fonctions à de certaines lois , les conditions de convergence ou de divergence pourraient être connues , ainsi que les limites de l'erreur.

C'est surtout sous ce dernier point de vue ( celui de faire dépendre le choix des fonctions introduites dans la série , de certaines lois données ) que la formule de M. Rodier de La Bruguière me paraît digne de fixer l'attention de l'Académie , car il peut y avoir là , si je ne m'abuse , un champ vaste et fécond , ouvert à de nouvelles études analytiques qui conduiraient très-probablement à des résultats d'un très-grand intérêt.

J'ai donc l'honneur de vous proposer , Messieurs et chers Confrères , non-seulement d'accueillir favorablement le mémoire de M. Rodier de La Bruguière , mais encore , pour profiter des lumières de ce savant mathématicien , je demande que l'Académie veuille bien se l'attacher en le nommant membre non résidant.

L'Académie , après avoir écouté avec l'attention la plus soutenue le rapport de M. l'ingénieur en chef Jouvin , délibère et vote sur les conclusions qui le terminent. Il résulte , du dépouillement des suffrages , que le titre de membre non résidant est accordé à l'unanimité , et de plus M. le Secrétaire perpétuel est chargé , en transmettant le diplôme , de témoigner à l'auteur du Mémoire le désir et l'espérance de le voir communiquer encore le fruit de toutes ses recherches scientifiques.

terminent. Il résulte du dépouillement des suffrages que le titre de membre non résidant est accordé, à l'unanimité, et de plus, M le Secrétaire perpétuel est chargé, en transmettant le diplôme, de témoigner à l'auteur du mémoire le désir et l'espérance de le voir communiquer encore le fruit de toutes ses recherches scientifiques.



DÉVELOPPEMENT NOUVEAU  
DES  
**FONCTIONS D'UNE SEULE VARIABLE,**  
PAR M. RODIER DE LA BRUGUIÈRE.

## AVERTISSEMENT.

---

Je crois devoir rapporter ici les formules dites de Maclaurin et de Paoli dont il est souvent parlé dans ce petit ouvrage.

**FORMULE DE MACLAURIN.**—(La notation  $F0$  indique ce que devient  $Fx$ , pour le cas particulier où l'on aurait  $x=0$ . Pareillement  $dF0$ , indique ce que devient  $dFx$ , lorsqu'on fait  $x=0$  après la différentiation. Toutes les différentiations doivent être exécutées dans l'hypothèse de  $x$  indéterminée. Ce n'est qu'à-près coup que  $x$  doit être fait  $=0$  dans les divers coefficients différentiels).

$$Fx = F0 + \frac{dF0}{dx} \cdot \frac{x}{1} + \frac{d^2F0}{dx^2} \cdot \frac{x^2}{1.2} + \frac{d^3F0}{dx^3} \cdot \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{d^4F0}{dx^4} \cdot \frac{x^4}{1.2.3.4} + \text{etc.}$$


---

**FORMULE DE PAOLI.** — (La notation  $\xi$  indique la valeur de  $x$  qui rend  $fx=0$ .  $F\xi$  et  $f\xi$  indiquent ce que deviennent la fonction donnée  $Fx$  et la fonction arbitraire  $fx$  lorsqu'on y met  $\xi$  à la place de  $x$ . De même  $dF\xi$  et  $df\xi$  indiquent ce que deviennent  $dFx$  et  $dfx$  lorsqu'on y met  $\xi$  à la place de  $x$  après la différentiation. (Cette substitution de  $\xi$  à la place de  $x$  ne doit être faite dans les divers coefficients différentiels qu'après toutes les différentiations opérées).

$$Fx = F\xi + \left( \frac{dF\xi}{df\xi} \right) \frac{fx}{1} + \left[ \frac{1}{df\xi} \cdot d \left( \frac{dF\xi}{df\xi} \right) \right] \frac{(fx)^2}{1.2} + \left\{ \frac{1}{df\xi} \cdot d \left[ \frac{1}{df\xi} \cdot d \left( \frac{dF\xi}{df\xi} \right) \right] \right\} \frac{(fx)^3}{1.2.3} + \left[ \frac{1}{df\xi} \cdot d \left\{ \frac{1}{df\xi} \cdot d \left[ \frac{1}{df\xi} \cdot d \left( \frac{dF\xi}{df\xi} \right) \right] \right\} \right] \frac{(fx)^4}{1.2.3.4} + \text{etc.}$$

---

 DÉVELOPPEMENT NOUVEAU

DES

 FONCTIONS D'UNE SEULE VARIABLE.
 

---

§ 1<sup>er</sup>

J'appellerai fonctions monomes, binomes, polynomes, infinitinomes, de la variable  $x$ , les fonctions de la forme qui suit :

$$F x;$$

$$F(a + x);$$

$$F(a + a_1x + a_2x^2);$$

$$F(a + a_1x + a_2x^2 + a_3x^3);$$

.....

$$F(a + a_1x + a_2x^2 + a_3x^3 + \dots + a_mx^m);$$

.....

$$F(a + a_1x + a_2x^2 + a_3x^3 + \dots + a_mx^m + \dots + a_\infty x^\infty);$$

Il est bon de remarquer que la fonction monome  $Fx$  peut être un polynome, ou même un infinitinome en  $x$ . Mais cette expression polynomiale ne devra point cesser d'être regardée comme une fonction monome de la va-

riable, pourvu qu'elle soit elle-même indépendante de toute caractéristique de fonction. De plus, nous conviendrons d'appeler fonctions simples, doubles, triples, multiples, infinimultiples de  $x$ , les fonctions de fonctions, fonctions de fonctions de fonctions, etc., de  $x$ , enchevêtrées les unes dans les autres de la manière suivante :

$$\varphi x :$$

$$\psi \varphi x ;$$

$$\varpi \psi \varphi x ;$$

$$\dots \dots \dots$$

$$Fff\dots\dots \varpi \psi \varphi x ;$$

expressions où les lettres  $F, f, f, \varpi, \psi, \varphi$ , désignent, non des quantités, mais des caractéristiques de fonctions.

Par où l'on voit qu'une fonction simple d'une variable monome est la même chose qu'une fonction monome de la même variable; mais qu'une fonction simple d'un polynome ou d'un infinitinome, déjà fonction lui-même d'une variable monome, doit être regardée comme une fonction double de cette dernière variable. Pareillement, une fonction double n'est en aucune façon la même chose qu'une fonction binome; employer ces deux dénominations l'une pour l'autre serait commettre une grave erreur. Cette expression de fonction double désigne toute fonction résultante de l'état de dépendance et d'enchevêtrement de deux fonctions quelconques, dont chacune peut être même infinitinome. Ainsi des fonctions triples, etc.

Ces dénominations acceptées, soit une fonction ir-

rationnelle, transcendante, ou même simplement fractionnaire de  $x$ , et désignons la par  $\varphi x$ . Quelle qu'elle soit, en vertu des théorèmes connus, nous pourrons toujours la développer suivant les puissances entières et positives de  $x$ . En général, nous le savons, ce développement ne s'arrêtera point, mais se prolongera au contraire à l'infini. Toute fonction de  $\varphi x$ , ou, si nous l'aimons mieux, toute fonction double de  $x$ , que nous désignerons par  $f(\varphi x)$ , peut donc être transformée en une fonction simple d'un infinitinome en  $x$ ; ce que nous sommes convenus d'appeler fonction infinitinome de  $x$ . Si nous avions à développer la fonction triple  $F(f[\varphi x])$ , nous développerions d'abord  $\varphi x$ , puis  $f(\varphi x)$ ; et quand nous en viendrions en troisième lieu au développement de la fonction  $F$  elle-même, nous la trouverions déjà transformée en une fonction infinitinome de  $x$ .

Nous transformerions pareillement, par ce procédé de développement intérieur et de proche en proche, toute fonction, même infinimultiple, de  $x$ , en une fonction simple d'un infinitinome en  $x$ . Pour y parvenir, il peut exister des procédés plus expéditifs, mais ils ne sont pas de notre sujet.

Des observations précédentes nous pouvons conclure ceci: toute fonction, même la plus indirecte et la plus compliquée, d'une seule variable, peut toujours être ramenée à n'être qu'une fonction directe et simple d'un infinitinome, fonction lui-même de la même variable.

## § 2.

Ceci posé, il est à peine nécessaire de faire remarquer que quiconque, par la formule de Maclaurin ou par tout autre moyen, sait développer les fonctions

simples et monomes d'une seule variable  $x$ , suivant les puissances entières et ascendantes de  $x$ , arrivera, quand il le voudra et de la même manière, au développement des fonctions polynomes et même infinitinomes de  $x$ , suivant les mêmes puissances de la même variable.

Ce résultat obtenu, il est évident que nous savons développer sur les mêmes bases quelque fonction de fonction que ce soit; car nous savons déjà les réduire à n'être plus que des fonctions simples, bien qu'infinitinomes, de la même variable, c'est-à-dire, des fonctions d'une de ses fonctions monomes. L'exemple suivant nous servira à mieux fixer les idées.

Nous poserons d'abord :

$$a + a_1x + a_2x^2 + a_3x^3 + \dots + a_mx^m + \text{etc.} = z.$$

D'où nous déduirons identiquement :

$$F(a + a_1x + a_2x^2 + a_3x^3 + \dots + a_mx^m + \text{etc.}) = Fz.$$

La fonction  $Fz$  est monome en  $z$ . Rien, par conséquent, de plus aisé que de la développer suivant les puissances de  $z$ , en nous aidant du théorème de Maclaurin. Ce premier résultat obtenu nous substituerons dans chaque terme, à la place de  $z$ , son expression développée en  $x$ . Il se présentera de nouveaux calculs que nous ferons; nous effectuerons les réductions, s'il y en a, et nous ordonnerons ensuite le tout, suivant les puissances ascendantes de  $x$ . Nous obtiendrons ainsi la formule cherchée.

Une fois en possession d'un moyen sûr pour le développement des fonctions monomes, nous pourrons donc en déduire le développement de toute espèce de fonctions. Dans certains cas, il est vrai, pour dévelop-

per les fonctions polynomes, nous trouverions des moyens plus expéditifs, entr'autres quelques-uns de ceux qui sont consignés dans le traité des dérivations d'Arbogast. Mais je ne saurais m'arrêter sur ce qui n'est pas de mon sujet.

Il est bon de prévenir que, toutes les fois que nous parlons d'un développement comme actuellement existant, ou même comme simplement possible, nous y mettons la condition d'y considérer la variable  $x$  comme entièrement indéterminée. Sont exceptés de nos calculs et de nos raisonnements tous les cas de *défaut*, auxquels peuvent donner lieu certaines valeurs particulières attribuées à la variable. On sait que cette réserve se fait toujours, comme en effet elle doit toujours se faire, toutes les fois qu'on ne considère les séries qu'indépendamment de toute application, c'est-à-dire au point de vue de la théorie pure, et sous leurs caractères les plus généraux.

### § 3.

Plus général que celui de Maclaurin, le théorème de Paoli nous enseigne à développer les fonctions monomes, suivant les puissances entières et ascendantes, non plus seulement de la variable, mais de telle fonction arbitraire de cette même variable qu'il nous plaira de choisir. Néanmoins, cette dernière fonction, une fois acceptée au début, devra rester constamment la même pendant toute l'étendue de la série. Il nous importe ici de faire remarquer que, par le procédé ci-dessus exposé du développement de proche en proche et de l'intérieur à l'extérieur, la formule de Paoli, non moins que celle de Maclaurin, peut servir au développement des fonctions polynomes, et, par conséquent des fonctions multiples ou fonction de fonctions. Désignons en

effet par  $\varphi x$  un polynome en  $x$  indépendant d'ailleurs de tout signe de fonctions. Ce polynome, quel qu'il soit, est nécessairement une fonction simple et monome de  $x$ . Nous pourrions donc, par le procédé de Paoli, le développer suivant les puissances d'une fonction arbitraire que nous désignerons par  $f x$ , ce procédé s'appliquant au développement de toutes les fonctions monomes. Soit maintenant à développer, suivant les mêmes puissances de la même fonction arbitraire  $f x$ , une fonction quelconque du polynome  $\varphi x$ , que nous désignerons par  $F(\varphi x)$ . Quelle que soit en  $x$  et en  $f x$  cette dernière fonction, elle est nécessairement monome en  $\varphi x$ . Nous pouvons donc, en désignant  $\varphi x$  par  $z$ , la développer suivant les puissances de  $z$  par le procédé de Maclaurin. Ce développement obtenu, nous remplacerons dans tous les termes  $z$  par son équivalent  $\varphi x$ , et  $\varphi x$  lui-même par son expression déjà développée en  $f x$ , telle que nous l'avons obtenue suivant le procédé de Paoli. Nous effectuerons les calculs, nous réduirons et ordonnerons suivant  $f x$ . Cela fait, nous nous trouverons avoir développé  $F(\varphi x)$  suivant les puissances de la fonction arbitraire  $f x$ . Cet exemple montre suffisamment comment nous obtiendrions le développement de fonctions encore plus compliquées. Ce développement peut donc se ramener toujours à celui des fonctions monomes. Il s'effectuera en commençant par développer la plus intérieure, et en continuant à marcher, toujours de proche en proche et de développement en développement, vers la plus extérieure, ainsi qu'il a été dit. Le procédé ci-dessus, nous le voyons, subsiste toujours le même, quelle que soit la forme de développement choisie, ainsi que la base que nous jugerons à propos de lui donner. Il sera utile de nous en souvenir.

Il est maintenant facile de voir de quelle grande importance est pour nous une bonne théorie du développement des fonctions monomes ; car il est maintenant démontré que ce développement est la pierre angulaire de la théorie du développement de toutes les autres fonctions. Cette théorie est trop vaste pour qu'aujourd'hui nous puissions l'embrasser tout entière. Nous nous bornerons à ce qui concerne les fonctions d'une seule variable , et même , nous renfermant dans de plus étroites limites , nous ne nous occuperons pour le moment que d'une seule question , laquelle est celle-ci : Sommes-nous en possession de la formule la plus générale possible pour le développement des fonctions monomes ? Il est évident que de la connaissance de cette formule dépend toute la théorie de cette sorte de développements.

La série de Maclaurin est très-générale, sans doute ; mais elle ne saurait être la plus générale de toutes , puisqu'elle n'est déjà qu'un cas particulier de celle de Paoli. On la regarde fréquemment aussi comme un cas particulier de celle de Taylor , mais sous un autre point de vue. La formule de Taylor et celle si connue de Newton , cas particulier de la première , ont toutes les deux pour but le développement direct des fonctions binomes ; on ne saurait en conclure comment cette théorie , et à *fortiori* celle des fonctions polynomes , peuvent se déduire de celles des fonctions monomes : elles ne sont donc point de notre sujet.

A l'heure qu'il est , et en nous bornant toujours au développement des fonctions monomes , je ne connais point encore de série plus générale que celle de Paoli. Cependant , un examen plus attentif nous y fera voir

l'existence d'une restriction qui n'est pas nécessaire. Paoli affirme, mais sans le démontrer, qu'il est indispensable de conserver, comme base de la totalité de la série, la même fonction arbitraire prise pour base au début. Dans le cours de cet essai, j'espère faire toucher au doigt et démontrer à l'œil la possibilité d'une autre forme de développement, dont le mérite est précisément d'admettre plusieurs changements de base dans les diverses portions de son cours. De chaque changement résultera l'introduction d'une nouvelle fonction arbitraire. Nous serons les maîtres, si nous le voulons, de faire à chaque terme un changement nouveau et d'introduire ainsi, comme bases partielles de la série, autant de fonctions arbitraires que nous le jugerons à propos. Maintenant, la formule ainsi obtenue, toujours pour le cas d'une seule variable, sera-t-elle la plus large de toutes? Je l'ignore; mais ne possédât-elle qu'un seul degré de généralité de plus que les formules connues, l'avoir obtenue serait toujours un pas de fait. Nous allons montrer comment on peut le faire.

Dans cette recherche, nous agirons moins en vue de l'utilité pratique et journalière dont peut être un développement aussi général, qu'en considération de la lumière nouvelle qu'il jettera nécessairement sur l'entière théorie des séries.

### § 5.

Soient donc  $f_1 x, f_2 x, f_3 x, \dots, f_m x$  ( $m$  pouvant être  $=\infty$ ) une suite de fonctions de  $x$ , algébriques ou transcendantes, toutes indépendantes les unes des autres et complètement arbitraires, mais qu'il convient mieux de choisir algébriques pour notre objet;

Suivant lesquelles nous nous proposons de dévelop-

per une fonction donnée  $Fx$ , (laquelle également peut être algébrique ou transcendante), de manière à introduire dans chacun des termes du développement une fonction arbitraire de plus.

Au premier coup d'œil, cette question se présente comme une question unique. Cependant un examen plus attentif nous fera voir qu'elle se partage en deux. Nous avons d'abord à nous assurer si une pareille forme de développement est possible, et, en admettant qu'elle le soit, sous quelles conditions et restrictions. Nous aurons ensuite à effectuer ce développement lui-même; c'est-à-dire à trouver la loi de succession des fonctions arbitraires dans la série cherchée, et de plus la loi de déduction de ses coefficients.

Nous ne pouvons évidemment penser à introduire nos fonctions arbitraires que les unes après les autres; c'est pourquoi nous n'en introduirons qu'une seule au début. Ce début est donc possible d'après même le théorème de Paoli, puisque jusque-là nous sommes dans les mêmes conditions que lui. Nous pouvons donc déjà nous regarder comme autorisé à écrire.

$$Fx = A + F_1 x . f_1 x .$$

$A$  représentant le terme indépendant de  $x$ , terme pouvant à la vérité être  $= 0$ , ou nul, pour certaines fonctions et valeurs particulières de  $x$ . Mais nous devons évidemment en tenir compte dans la recherche de la formule générale d'un développement général, où nous n'assignons aucune valeur particulière ni à la variable, ni à la fonction à développer.

L'esprit conçoit parfaitement la possibilité d'un pareil partage de la fonction  $Fx$ . C'est sur lui que repose toute notre argumentation future, et que se fonde le

développement que nous cherchons. Nous croyons donc devoir ne pas nous en tenir à l'argument tiré du théorème de Paoli, et donner de cette proposition une démonstration directe. Nous allons d'abord montrer que tant que  $x$  reste indéterminée, il est toujours possible de déterminer convenablement  $A$  et  $F_1 x$ .

Nous désignerons par  $\xi$  une valeur particulière de la variable  $x$  telle que, substituée dans  $f_1 x$  à la place de  $x$ , on ait  $f_1 x = 0$ , et, par suite,  $F_1 x \cdot f_1 x = 0$ . Nous désignerons ensuite par  $F\xi$  ce qui devient  $Fx$  par cette substitution.

Nous aurons évidemment tout de suite :

$$F\xi = A.$$

La valeur de  $A$  se trouvera ainsi déterminée.  $A$  ou  $F\xi$  aura généralement une valeur finie, et cela suffit pour établir la légitimité de notre développement, dans le cas général, c'est-à-dire dans le seul qui nous intéresse. Nous pourrions donc nous regarder comme autorisés à passer sous silence les rares cas particuliers, provenant de certaines valeurs singulières attribuées à  $x$  dans la fonction primitive  $Fx$ , par l'influence desquelles  $A$  (ou  $F\xi$ ) pourrait devenir nul ou infini. Nous pourrions d'autant mieux ne nous occuper aucunement de ces cas exceptionnels, qu'ils sont communs à toutes les séries. Mais nous fixerons mieux les idées, et dissiperons plus promptement tous les nuages, en en disant quelques mots.

Premièrement, si  $A$  (ou  $F\xi$ ) devenait nul, il n'y aurait pas à s'en préoccuper autrement. Cela prouverait seulement que, dans ce cas particulier, la série est privée du terme sans  $x$ . Or, il y a beaucoup de séries qui sont ainsi privées de ce premier terme, et

nous en donnerons vers la fin un exemple. L'esprit conçoit fort bien, en effet, que certaines fonctions ne le comportent point. Mais il doit toujours subsister dans la forme la plus générale du développement des fonctions. Dans les cas particuliers, (et c'est ici un avantage réel que notre série possède sur beaucoup d'autres), nous pourrions même, par un heureux choix de la fonction arbitraire  $f_1x$ , éviter que ce premier coefficient devienne jamais nul. Nous indiquerons par la suite ce qu'il y a à faire pour cela.

Dans les cas rares où  $A$  deviendrait infini, tout le reste du développement disparaîtrait devant ce premier terme, et, à proprement parler, il n'y aurait plus de série. Ici, pour nous servir du langage reçu, notre série serait *en défaut*, accident qu'on sait se reproduire dans un grand nombre de séries connues, toutes les fois que, voulant déterminer la variable, on lui donne une de ces valeurs spéciales qui ne sauraient comporter cette forme de développement. Ces exceptions, communes à toutes les séries, ne sauraient donc infirmer la légitimité de la nôtre. Mais il y a plus : mieux partagée que beaucoup d'autres séries dont la base est une fonction donnée, la nôtre a reçu pour base, et cela dès le début, une fonction  $f_1x$ , totalement arbitraire. Nous pouvons donc la choisir toujours de manière à ce que la valeur de  $\xi$ , qui en résulte lorsqu'on fait  $f_1x = 0$ , ne rende pas infini  $A$  ou son équivalent  $F\xi$  : nous pourrions même au besoin, mais ceci est moins nécessaire, apporter à ce choix la prudence convenable pour que  $A$  ne soit jamais nul.

Cette double restriction, ou même la première des deux, est, en l'étendant aux autres fonctions arbitraires que nous introduirons plus tard, la seule dont nous ayons besoin. Non-seulement donc notre série est lé-

gitime, prise au point de vue général; mais, ceci est très-remarquable, nous pouvons même éviter les cas de défaut provenant des valeurs particulières qui peuvent être attribuées, soit à la fonction primitive, soit à la variable dont elle dépend.

Ceci entendu, nous allons passer à la détermination de  $F_1 x$  et, pour en obtenir la valeur, nous substituons, dans l'expression de  $F x$ , à la place de  $A$  son équivalent  $F \xi$ , il viendra :

$$F x = F \xi + F_1 x \cdot f_1 x;$$

Et en tirant de là la valeur de  $F_1 x$ ,

$$F_1 x = \frac{F x - F \xi}{f_1 x} .$$

Cette valeur de  $F_1 x$  ne sera généralement ni nulle ni infinie. D'abord pour qu'elle pût être nulle, il faudrait qu'on eût :

$$F x - F \xi = 0;$$

ce qui ne saurait avoir lieu tant que  $x$  reste indéterminée. Elle ne peut devenir infinie que dans deux cas : 1<sup>o</sup> celui où  $F \xi$  le serait, ce que nous avons vu n'avoir pas lieu généralement, et même, dans les cas rares d'exception, être toujours en notre pouvoir d'éviter; 2<sup>o</sup> le cas où  $f_1 x$  serait nul. Or,  $f_1 x$  étant la fonction arbitraire que nous prenons pour base de notre développement, et que nous sommes les maîtres de prendre comme il nous plaît, nous ne l'avons pas choisie nulle.  $F_1 x$  a donc une valeur finie; et, pour continuer notre développement, nous avons maintenant à effectuer celui de  $F_1 x$ .

## § 6.

Deux routes s'ouvrent devant nous pour développer  $F_1x$ . Ou nous prendrons pour base de son développement la même fonction arbitraire  $f_1x$ , dont nous nous sommes déjà servis, (et alors nous retombons sur le développement de Paoli); ou bien, considérant  $F_1x$  comme une nouvelle fonction à développer sur une nouvelle base, fonction dont le développement nous importe, mais dont l'origine nous est indifférente, nous prendrons pour base de son développement une nouvelle fonction arbitraire  $f_2x$ , et nous jetterons ainsi pour  $F_1x$  les bases d'un développement nouveau. Admettre ici, pour base du développement de  $F_1x$ , une fonction arbitraire nouvelle est une chose très-faisable et qui se légitime aisément.  $F_1x$  étant considérée par nous uniquement comme une nouvelle fonction à développer, rien ne nous empêche de la traiter comme entièrement indépendante de tout ce qui précède. Nous pouvons donc donner pour base à son développement ou du moins à son premier terme, une fonction arbitraire  $f_2x$  à notre choix. Cela se démontrerait par un tour de raisonnement, absolument identique à celui que nous avons déjà employé pour trouver le premier terme du développement de  $F_1x$ . Que maintenant, entre le développement par nous commencé d'une première fonction  $F_1x$ , et celui que nous proposons pour  $F_2x$ , il existe une liaison telle, que celui-ci puisse être considéré comme la continuation de l'autre, et, que de leur ensemble résulte pour la première fonction un développement entièrement nouveau, cela peut-être très-vrai; mais cela n'influe évidemment en rien sur la forme que, considéré isolément, peut affecter le développement de  $F_1x$ .

Pour développer  $F_1 x$  en  $f_2 x$ , nous allons donc suivre la même voie que nous avons déjà prise pour développer  $Fx$  en  $f_1 x$  et nous écrirons :

$$F_1 x = A_1 + F_2 x \cdot f_1 x.$$

Ce développement, qui nous servira à continuer le premier, sera possible de la même manière et par les mêmes raisons. Nous déterminerons les deux coefficients  $A_1$  et  $F_2 x$  en procédant comme nous avons déjà fait pour déterminer  $A$  et  $F_1 x$ . Nous désignerons donc par  $\xi_1$ , (lequel sera généralement différent de  $\xi$ ), la valeur de  $x$  qui rend  $f_2 x = 0$ , et par conséquent  $F_2 x \cdot f_2 x = 0$ . Désignons de plus par  $F_1 \xi_1$  ce qui devient  $F_1 x$ , lorsqu'on écrit  $\xi_1$  à la place de  $x$ , nous aurons :

$$F_1 \xi_1 = A_1.$$

D'où nous concluons, en procédant toujours comme ci-dessus,

$$F_1 x = F_1 \xi_1 + F_2 x \cdot f_2 x;$$

Et enfin :

$$F_2 x = \frac{F_1 x - F_1 \xi_1}{f_2 x}.$$

Les mêmes observations que nous avons faites au précédent paragraphe, sur les valeurs singulières que pouvaient prendre  $A$  (ou  $F\xi$ ) et  $F_1 x$ , dans quelques cas rares provenant de valeurs particulières attribuées à la variable, et par suite à la fonction primitive, s'appliquent en entier et par les mêmes raisons aux valeurs que, dans des cas analogues, peuvent prendre  $A_1$  (ou  $F_1 \xi_1$ ) et  $F_2 x$ . Nous les éviterons de même, en choisissant la seconde fonction arbitraire  $f_2 x$ , de manière

que la valeur de  $\xi_1$  qui en résulte ne puisse jamais rendre le coefficient  $F_1 \xi_1$  ni infini, ni même nul, quoique ce dernier cas présentât moins d'inconvénients. Nous avons déjà remarqué que le danger de voir certains coefficients devenir infinis par certaines valeurs particulières de la variable est commun à tous les développements très-généraux ; mais, plus heureux pour celui-ci qu'on ne l'est généralement pour beaucoup d'autres, nous parviendrons à l'éviter, moyennant un choix convenable de fonctions arbitraires à la caractéristique  $f$ . Nous ne procéderons à l'avenir que sous réserve de cette restriction nécessaire, la seule dont nous ayons besoin.

Nous remarquerons en passant que les deux fonctions  $F\xi$  et  $F_1\xi_1$  ont entr'elles des liens très-étroits, et dérivent immédiatement l'une de l'autre par des procédés que nous indiquerons plus tard. Il en est de même de leurs analogues que nous rencontrerons ci-après.

## § 7.

La question est ramenée maintenant à développer  $F_2 x$ , suivant une base arbitraire nouvelle que nous désignerons par  $f_3 x$ .

Ce développement nous conduira plus tard à ceux de  $F_3 x$ ,  $F_4 x$ , etc. à chacun desquels nous devons donner pour base une fonction arbitraire nouvelle. Nous pourrions obtenir ces divers développements de la même manière que les deux précédents. Mais nous trouverons plus expéditif de nous y prendre comme il est dit ci-après :

Sur le modèle des valeurs de  $F_1 x$  et de  $F_2 x$ , nous formerons la suite des équations suivantes, dans lesquelles nous désignerons par  $\xi_2, \xi_3, \dots, \xi_m$ , les

différentes valeurs de  $x$  qui annulent chacune l'une des fonctions à la caractéristique  $f$ ; de plus nous désignerons généralement par  $F_m \xi_m$  ce que devient dans ce cas la fonction  $F_m x$ . Nous aurons :

$$Fx = F\xi + F_1 x \cdot f_1 x,$$

$$F_1 x = \frac{Fx - F\xi}{f_1 x};$$

$$F_2 x = \frac{F_1 x - F_1 \xi_1}{f_1 x};$$

$$F_3 x = \frac{F_2 x - F_2 \xi_2}{f_1 x};$$

$$F_4 x = \frac{F_3 x - F_3 \xi_3}{f_4 x};$$

$$F_5 x = \frac{F_4 x - F_4 \xi_4}{f_1 x};$$

.....

$$F_m x = \frac{F_{m-1} x - F_{m-1} \xi_{m-1}}{f_m x};$$

.....

Il peut être expédient de répéter que les fonctions  $F\xi, F_1 \xi_1, F_2 \xi_2, \dots, F_m \xi_m$  peuvent se déduire les unes des autres, et de la fonction primitive, par un procédé qui sera exposé ci-après :

Pour le moment, nous nous bornerons à chasser les dénominateurs et nous réduirons. Il viendra :

$$(1) \quad Fx = F\xi + F_1 x \cdot f_1 x;$$

$$(2) \quad F_1 x = F_1 \xi_1 + F_2 x \cdot f_2 x;$$

$$(3) \quad F_2 x = F_2 \xi_2 + F_3 x \cdot f_3 x;$$

$$(4) \quad F_3 x = F_3 \xi_3 + F_4 x \cdot f_4 x;$$

$$(5) \quad F_4 x = F_4 \xi_4 + F_5 x \cdot f_5 x;$$

$$(6) \quad F_5 x = F_5 \xi_5 + F_6 x \cdot f_6 x;$$

.....

$$(m+1) \quad F_m x = F_m \xi_m + F_{m+1} x \cdot f_{m+1} x;$$

.....

Maintenant, dans la valeur de  $F x$ , transcrivons celle de  $F, x$  en  $F_2 x, F_3 x$ , etc.; nous obtiendrons sur le champ ce développement très-remarquable:

$$\begin{aligned} F x = & \\ = & F \xi + F_1 \xi_1 \cdot f_1 x + F_2 \xi_2 \cdot f_1 x f_2 x + F_3 \xi_3 \cdot f_1 x f_2 x f_3 x + \\ & + F_4 \xi_4 \cdot f_1 x f_2 x f_3 x f_4 x + \dots \dots \dots \\ & \dots \dots \dots + F_m \xi_m \cdot f_1 x \cdot f_2 x \cdot f_3 x \cdot f_4 x \dots \dots \dots f_m x + \text{etc.} \end{aligned}$$

Développement très-général, dont non-seulement la possibilité, mais l'existence et la forme se trouvent actuellement démontrées. Nous avons maintenant à donner la loi de ses coefficients.

## § 8.

Comme dans tous les développements généraux, le premier coefficient  $F \xi$  constitue à lui seul le premier terme, autrement dit le terme sans  $x$ . Nous avons à le considérer sous le double rapport de sa forme et de sa valeur. Il dérive quant à la forme uniquement de  $F x$ ; et quant à sa valeur de  $F x$  et de  $f_1 x$ ; c'est-à-dire de la fonction primitive, et de la première fonction arbitraire, introduite elle-même pour la première fois dans le terme suivant. Cette double génération n'est pas un fait isolé. Elle s'applique à tous les coefficients de la série; chacun d'eux dépendant pour sa forme du coefficient

qui précède, et, pour sa valeur, de la fonction arbitraire introduite pour la première fois dans le terme qui suit. Par là nous voyons déjà que la convergence, ou la divergence, de notre nouvelle série dépend uniquement du choix plus ou moins convenable des fonctions arbitraires servant de base à son développement. Nous nous réservons de dire plus tard quelques mots de cette question si importante de la convergence.

Revenons à la génération du coefficient  $F\xi$ . Il se déduit immédiatement de la fonction primitive  $Fx$ , car il est ce que devient  $Fx$  lorsqu'on y met  $\xi$  à la place de  $x$ . Sa forme dépend donc de  $Fx$  et sa valeur de  $Fx$  et de  $\xi$ . Mais  $\xi$  dépend de  $f_1x$ . En effet, pour peu que nous ayons saisi l'esprit des notations ci-dessus, nous nous souviendrons que  $\xi$  représente la valeur de  $x$  qui rend égale à zéro la fonction arbitraire  $f_1x$ . Autant de fonctions différentes choisirons-nous pour représenter  $f_1x$ , autant de valeurs différentes nous obtiendrons pour  $\xi$ . D'un autre côté, la valeur de  $\xi$ , et par conséquent le choix de  $f_1x$ , ne peut directement annuler ou rendre infini que le seul coefficient  $F\xi$ ; car ni  $\xi$  ni  $f_1x$  n'entrent directement, nous le verrons bientôt, dans l'expression développée des autres coefficients. Ils n'y entrent qu'indirectement et par l'intermédiaire de  $F\xi$ . Qu'avons-nous donc à faire pour choisir convenablement la fonction  $f_1x$ ? Laissons encore pour un moment de côté la question de la convergence, et occupons-nous seulement du moyen d'éviter des coefficients infinis : alors nous serons sûrs que cette fonction arbitraire  $f_1x$  sera convenablement choisie, toutes les fois qu'elle le sera de manière à ne pas risquer de rendre le premier coefficient  $F\xi$  nul ou infini. Par conséquent, (et cela ne saurait borner beaucoup notre choix), nous n'aurons à essayer que contre le premier coefficient.

$F\xi$ , les diverses fonctions qui nous paraîtront pouvoir le mieux nous donner une valeur convenable pour  $f_1x$ . En effet, toutes les fois que le coefficient  $F\xi$  restera fini, il ne saurait risquer de rendre nulle ou infinie la valeur des autres coefficients, dans l'expression desquels, comme nous le verrons, il entre au numérateur seul. Or, nous venons de le dire, dans l'expression développée des autres coefficients, n'entrent directement ni  $\xi$  ni  $f_1x$ , mais seulement  $F\xi$ .

En général, et toujours convergence à part, pour que les fonctions  $f_1x, f_2x, f_3x$ , etc. soient bien choisies, il faut, et il suffit que, par les valeurs de  $\xi, \xi_1, \xi_2$ , etc., qui en résultent, elles ne rendent ni nul ni infini le coefficient du terme précédent. Un seul coefficient infini, nous ne saurions trop le répéter, suffirait pour faire disparaître toute la série. Certaines séries particulières et très-régulières subsistent au contraire très-bien ( nous en donnerons plus bas un exemple ), quoiqu'elles soient privées de plusieurs de leurs termes, pour cause de coefficients nuls. Mais, dans tout développement général, il ne doit manquer aucun terme.

Nous savons donc déjà que le premier coefficient  $F\xi$  se déduit immédiatement de la fonction primitive, par la simple substitution de  $\xi$  à la place de  $x$ . De plus, nous savons trouver une valeur de  $\xi$  convenable; car nous avons vu qu'il suffit pour cela de choisir convenablement  $f_1x$ . Nous venons d'indiquer les moyens de bien faire ce dernier choix, et même d'en faire autant pour toutes les fonctions arbitraires à la caractéristique  $f$ . Ce premier coefficient ne deviendra donc ni nul ni infini, même dans les cas particuliers ( il est inutile de répéter qu'il ne saurait l'être dans le cas général ). Nous allons voir qu'il en est de même pour les autres coefficients.

Avant d'aller plus loin, nous substituerons tour à tour, dans la fonction primitive,  $Fx$ ,  $\xi_1$ ,  $\xi_2$ ,  $\xi_3$ , etc., à la place de  $x$ . Nous obtiendrons ainsi les fonctions  $F\xi_1$ ,  $F\xi_2$ ,  $F\xi_3$ , etc., fonctions qui par eela même nous sont connues, et qui entrent dans l'expression développée des autres coefficients.

### § 9.

Le second coefficient  $F_1\xi_1$  se déduit du précédent, et par suite de la fonction primitive, de la manière suivante :

Reprenons l'équation (1) ou

$$F x = F\xi + F_1 x \cdot f_1 x.$$

Cette équation, devant subsister quelle que soit la valeur de  $x$ , ne cessera pas d'être exacte, si nous substituons  $\xi_1$  à la place de  $x$ . Nous allons opérer cette substitution, et il viendra :

$$F\xi_1 = F\xi + F_1 \xi_1 \cdot f_1 \xi_1.$$

D'où nous tirerons pour la valeur du second coefficient de notre série.

$$(a) \quad F_1 \xi_1 = \frac{F\xi_1 - F\xi}{f_1 \xi_1}$$

Nous voyons maintenant très-bien comment ce second coefficient dérive de la fonction primitive. Les deux fonctions du numérateur de son expression développée sont ce qui devient  $Fx$ , lorsqu'on substitue  $\xi$  et  $\xi_1$  à la place de  $x$ . La seconde,  $F\xi$ , n'est pas autre chose que le coefficient du terme précédent que nous savons déjà

n'être ni nul ni infini. La première,  $F\xi_1$ , dépend pour sa forme de  $Fx$ , et pour sa valeur de celle de  $\xi_1$ . Cette dernière quantité est celle qui d'après les notations convenues annulerait la fonction  $f_2 x$ , c'est-à-dire celle de nos fonctions arbitraires qui apparaîtra pour la première fois dans le terme suivant. Nous aurons donc à choisir  $f_2 x$  de manière à ce que  $F\xi_1$  ne devienne pas infini, et, par là, nous obtiendrons pour le numérateur de notre second coefficient une quantité finie.

Quant au dénominateur  $f_1 \xi_1$  il est ce que devient  $f_1 x$  lorsqu'on substitue  $\xi_1$  à la place de  $x$ . Ce dénominateur n'est pas généralement nul : d'après l'esprit de nos notations précédentes, c'est la substitution de  $\xi$  et nullement celle de  $\xi_1$  qui annule  $f_1 x$ . De plus, la valeur de  $\xi_1$  ne dépendant que de  $f_2 x$ , fonction arbitraire que nous pouvons choisir comme il nous plaît, il nous sera facile, même dans les cas particuliers, les plus défavorables en apparence, de choisir celle-ci, de manière que  $f_1 \xi_1$  ne devienne pas infini, ce qui annulerait ce second coefficient.

Lorsque nous nous bornerons à vouloir déduire de celui qui le précède immédiatement n'importe quel coefficient que ce soit, nous verrons qu'ils prennent tous la forme que vient de revêtir le second. Les remarques faites ci-dessus s'appliquent donc à tous en même temps et de la même manière. Nous nous dispenserons de les reproduire à l'avenir.

Les coefficients suivants contiendront, dans leurs expressions développées, des quantités de la forme  $F_1 \xi_2, F_1 \xi_3$ , etc. En écrivant dans la formule  $(a)\xi_2, \xi_3$ , etc. à la place de  $\xi_1$ , nous en obtiendrons la valeur en fonction de  $F\xi, F\xi_1, F\xi_2, F\xi_3$ , etc. Ces dernières fonctions, nous l'avons vu, se déduisent à leur tour immédiatement de la fonction primitive, par la simple substitu-

tion de  $\xi, \xi_1, \xi_2, \xi_3$ , à la place de  $x$ . Elles nous sont donc connues, le mode de leur déduction nous étant connu.

### § 10.

Le troisième coefficient  $F_2 \xi_2$  dérive du second, comme le second du premier; et, pour les cas particuliers, sous la même restriction quant au choix de la fonction arbitraire; restriction que nous avons dit, une fois pour toutes, devoir s'appliquer à toute cette sorte de fonctions.

Pour trouver la dérivation de  $F_2 \xi_1$ , nous reprendrons l'équation (2)

$$F_1 x = F_1 \xi_1 + F_2 x \cdot f_2 x .$$

Nous substituerons  $\xi_2$  à la place de  $x$ , ce qui nous donnera :

$$F_1 \xi_2 = F_1 \xi_1 + F_2 \xi_2 \cdot f_2 \xi_1 .$$

D'où nous tirerons pour la valeur du troisième coefficient

$$(b) \quad F_2 \xi_2 = \frac{F_1 \xi_2 - F_1 \xi_1}{f_2 \xi_1} .$$

Par où nous voyons que ce coefficient se déduit du précédent, au moyen d'une formule (b) de même forme que la formule (a). Or, les valeurs des fonctions  $F_1 \xi_2$  et  $F_1 \xi_1$  qui forment le numérateur de la formule (b) nous sont données immédiatement par la formule (a) en  $F\xi$ ,  $F\xi_1$ ,  $F\xi_2$ . De plus ces dernières fonctions dérivent directement, et par un mode à nous connu, de la fonction primitive. Nous pouvons donc à volonté déduire ce coefficient, soit simplement du précédent,

soit médiatement ou même immédiatement de la fonction primitive ; nous formerons sur son modèle les expressions de  $F_2\xi_3$ ,  $F_3\xi_4$ , etc., quantités qui entrent dans les expressions développées des coefficients suivants.

Le quatrième coefficient,  $F_3\xi_3$ , dérive du troisième, comme le troisième du second, comme le second du premier. Pour le prouver, il suffirait de reprendre l'équation (3)  $F_2x = F_2\xi_3 + F_1x \cdot f_1x$ , en y écrivant partout  $\xi_3$  à la place de  $x$ . Nous ne reproduirons pas les calculs, ce qui serait fastidieux. Ce coefficient se déduit soit immédiatement du précédent, soit en remontant de coefficient en coefficient, de fonctions en  $\xi$ ,  $\xi_1$ ,  $\xi_2$ , etc., tirées immédiatement de la fonction primitive ; et cela au moyen de raisonnements et de calculs, parfaitement identiques à ceux qui nous ont donné les coefficients antérieurs.

Il en est de même pour les coefficients postérieurs, pour celui du terme général comme pour tous les autres. Nous allons déduire ce dernier de celui qui le précède immédiatement, et cela suffira ; car nous avons vu déjà comment nous remonterions de là jusqu'à la fonction primitive.

Reprenons donc l'équation ( $m+1$ ) ou

$$F_mx = F_m\xi_m + F_{m+1}x \cdot f_{m+1}x.$$

Donnons lui la forme suivante, qui revient au même, et qui va plus droit au but :

$$F_{m-1}x = F_{m-1}\xi_{m-1} + F_mx \cdot f_mx.$$

Substituons partout  $\xi_m$  à la place de  $x$ , il viendra

$$F_{m-1}\xi_m = F_{m-1}\xi_{m-1} + F_m\xi_m \cdot f_m\xi_m.$$

Nous en tirerons pour le coefficient du terme général

$$F_m \xi_m = \frac{F_{m-1} \xi_m - F_{m-1} \xi_{m-1}}{f_m \xi_m};$$

formule de même forme que les formules (a) et (b). Cette loi est générale pour les termes de la série.

Je ne crois pas nécessaire de rapporter ici l'expression développée de chacun des coefficients, en fonctions tirées de la fonction primitive. Ces expressions prolixes me paraissent inutiles pour notre objet, lequel est uniquement la démonstration : 1° de l'existence et de la régularité de notre nouvelle série, ce dont nous sommes sûrs maintenant ; 2° de son degré de généralité que nous allons examiner tout à l'heure. Mais avant de passer à cet autre objet, il nous reste encore un dernier mot à dire sur la déduction de nos coefficients. Nous avons appris à les obtenir, par la seule considération de celui qui précède immédiatement le coefficient cherché, et par celle de la fonction primitive; nous avons maintenant à montrer comment nous déduirons chacun d'eux de l'ensemble de tous ceux qui le précèdent. Ils nous apparaîtront ainsi sous une nouvelle forme, qui nous aidera à en bien comprendre la loi.

#### § 44.

Comme toutes les séries, notre nouvelle série aura généralement un nombre illimité de termes ; cependant, comme pour quelques-unes d'entr'elles, il est des cas où elle s'arrêtera. Donnons par exemple à la fonction à développer  $Fx$  une valeur particulière, telle que celle de  $x$  qui en résulterait dût annuler l'une

quelconque des fonctions à la caractéristique  $f$ . Alors notre série se terminera nécessairement au terme qui précède celui où cette fonction devenue nulle apparaîtra pour la première fois : car ce terme se trouve ainsi annulé lui-même ; et, de plus, la fonction maintenant faite nulle entre comme facteur dans tous les termes suivants. Cette remarque va nous servir à l'instant pour la nouvelle déduction annoncée des coefficients de notre série. Le procédé qui nous y conduira a quelque analogie avec la méthode dite des coefficients indéterminés.

Reprenons le développement

$$\begin{aligned}
 Fx = & \\
 = & F\xi + F_1\xi_1 \cdot f_1x + F_2\xi_2 \cdot f_1x \cdot f_2x + F_3\xi_3 \cdot f_1x \cdot f_2x \cdot f_3x \\
 & + F_4\xi_4 \cdot f_1x \cdot f_2x \cdot f_3x \cdot f_4x + \dots \\
 & \dots\dots\dots + F_m\xi_m \cdot f_1x \cdot f_2x \cdot f_3x \cdot f_4x \dots \cdot f_mx + \text{etc.}
 \end{aligned}$$

Et, à la place de  $x$ , substituons successivement  $\xi$ ,  $\xi_1$ ,  $\xi_2$ ,  $\xi_3$ ,  $\xi_4$ , etc. Suivant la quantité substituée, nous annulerons par là l'une où l'autre des fonctions  $f_1x$ ,  $f_2x$ ,  $f_3x$ ,  $f_4x$ , etc. ; et la série s'arrêtera ( toujours suivant la substitution opérée ), à son premier, second, troisième, etc., terme. Il en résultera :

$$F\xi = F\xi;$$

$$F\xi_1 = F\xi + F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_1;$$

$$F\xi_2 = F\xi + F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_1 + F_2\xi_2 \cdot f_1\xi_1 \cdot f_2\xi_2;$$

$$F\xi_3 = F\xi + F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_1 + F_2\xi_2 \cdot f_1\xi_1 \cdot f_2\xi_2 + F_3\xi_3 \cdot f_1\xi_1 \cdot f_2\xi_2 \cdot f_3\xi_3;$$

$$F\xi_4 = F\xi + F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_4 + F_2\xi_2 \cdot f_1\xi_4 \cdot f_2\xi_4 + F_3\xi_3 \cdot f_1\xi_4 \cdot f_2\xi_4 \cdot f_3\xi_4 + \\ F_4\xi_4 \cdot f_1\xi_4 \cdot f_2\xi_4 \cdot f_3\xi_4 \cdot f_4\xi_4 ;$$

$$F_m\xi = \left\{ \begin{array}{l} F\xi + F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_m + F_2\xi_2 \cdot f_1\xi_m f_2\xi_m + F_3\xi_3 \cdot f_1\xi_m \cdot f_2\xi_m \cdot f_3\xi_m + \\ F_4\xi_4 \cdot f_1\xi_m \cdot f_2\xi_m \cdot f_3\xi_m \cdot f_4\xi_m + \\ + \dots \dots \dots + F_m\xi_m f_1\xi_m f_2\xi_m f_3\xi_m f_4\xi_m \dots \dots \dots f_m\xi_m . \end{array} \right.$$

D'où nous tirerons pour chacun de nos coefficients une expression dont la loi est évidente, et qui donne la valeur de chacun d'eux en fonction de tous les précédents : il n'y a plus ensuite que quelques calculs à effectuer pour les obtenir, si l'on veut, en fonctions immédiates de la fonction primitive.

Voici ces nouvelles valeurs de nos coefficients sous leur nouvelle forme :

$$F\xi = F\xi ;$$

$$F_1\xi_1 = \frac{F\xi_1 - F\xi}{f_1\xi_1} ;$$

$$F_2\xi_2 = \frac{F\xi_2 - F\xi_1 - F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_2}{f_1\xi_2 \cdot f_2\xi_2} ,$$

$$F_3\xi_3 = \frac{F\xi_3 - F\xi_2 - F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_3 - F_2\xi_2 \cdot f_2\xi_3 \cdot f_1\xi_3}{f_1\xi_3 \cdot f_2\xi_3 \cdot f_3\xi_3} ,$$

$$F_4\xi_4 = \frac{F\xi_4 - F\xi_3 - F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_4 - F_2\xi_2 \cdot f_1\xi_4 \cdot f_2\xi_4 - F_3\xi_3 \cdot f_1\xi_4 \cdot f_2\xi_4 \cdot f_3\xi_4}{f_1\xi_4 \cdot f_2\xi_4 \cdot f_3\xi_4 \cdot f_4\xi_4}$$

$$F_m\xi_m = \left\{ \begin{array}{l} \frac{F\xi_m - F\xi - F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_m - F_2\xi_2 \cdot f_1\xi_m f_2\xi_m - \\ f_1\xi_m \cdot f_2\xi_m \cdot f_3\xi_m \cdot f_4\xi_m \dots \dots \dots f_m\xi_m}{-F_1\xi_1 \cdot f_1\xi_m \cdot f_2\xi_m \cdot f_3\xi_m \dots \dots \dots - F_{m-1}\xi_{m-1} f_1\xi_m \cdot f_2\xi_m \dots \dots \dots f_{m-1}\xi_m} \\ f_1\xi_m \cdot f_2\xi_m \cdot f_3\xi_m \cdot f_4\xi_m \dots \dots \dots f_m\xi_m \end{array} \right. .$$

Dans ces formules sont implicitement contenues celles du paragraphe précédent, comme il est aisé de le vérifier. Nous avons cru inutile d'en rapporter ici les calculs qui n'offrent aucune difficulté, et sont par eux-mêmes dépourvus d'intérêt. Chacun se fait d'ailleurs sa méthode à sa guise pour de pareilles vérifications.

### §. 12.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à dire un mot du degré de généralité de notre série, de son utilité et de sa convergence.

D'abord elle est plus générale que celle de Maclaurin ; car, pour retrouver celle-ci au moyen de la nôtre, nous sommes obligés de la particulariser de la manière suivante :

Nous ferons  $f_1x = f_2x, = f_3x, = f_4x, = \dots, = f_mx, = x$ .

Nous aurons par conséquent  $\left\{ \begin{array}{l} \xi = \xi_1, = \xi_2, = \dots, = \xi_m = 0; \\ f_1x \cdot f_2x \cdot f_3x \cdot \dots \cdot f_mx = x^m. \end{array} \right.$

Tous les coefficients se présenteront d'abord sous la forme  $\frac{0}{0}$ , mais, en les différentiant, nous aurons leur valeur. Nous désignerons, à la manière de Lagrange, les dérivées différentielles, en affectant la caractéristique de la fonction primitive d'un nombre d'accents égal à l'ordre et au rang de la dérivée.

Ainsi nous trouverons :

$F\xi = F'0$ , en vertu de l'hypothèse ;

$F_1\xi_1 = F''0$ , après une différentiation ;

$F_2\xi_2 = \frac{F'''0}{2}$ , après deux différentiations ;

$F, \xi_1 = \frac{F''0}{2.3}$ , après trois différentiations ;

et ainsi de suite. D'où nous tirerons nécessairement

$$Fx = F0 + F'0 \cdot x + \frac{F''0}{2} \cdot x^2 + \frac{F'''0}{2.3} \cdot x^3 + \frac{F^{IV}0 \cdot x^4}{2.3.4} + \text{etc.},$$

ce qui, comme on sait, est la formule de Maclaurin.

Par le même procédé, nous retrouverons presque toutes les séries connues. Par exemple, continuons à supposer comme nous venons de le faire, toutes les autres fonctions arbitraires égales à  $f_1x$ , ce qui suppose aussi  $\xi_1 = \xi_2 = \xi_3 = \dots = \xi$ ; mais laissons  $f_1x$ , et par conséquent  $\xi$ , complètement indéterminés; nous chercherons ensuite la forme que prennent les coefficients dans cette nouvelle hypothèse; et, en faisant les différentiations nécessaires, nous arriverons à la valeur vraie de ceux qui se présenteront sous la forme  $\frac{0}{0}$ .

Nous retomberons par là sur la série de Paoli, que nous savons déjà être plus générale que celle de Maclaurin. Nous en obtiendrons les coefficients sous une forme, très-complexe sans doute, mais meilleure que celle sous laquelle les a présentés Paoli. En effet, en voilant en quelque sorte chacun d'eux sous un enchevêtrement de différentiations à effectuer, Paoli les présente sous forme d'opérations commencées, et nullement, ainsi qu'il aurait dû le faire, sous la forme qui convient au résultat d'opérations achevées.

Comme nous devons nous y attendre, nous avons, pour retrouver la formule de Paoli, particularisé notre série à un degré de moins que nous n'avons fait pour retrouver celle de Maclaurin. Néanmoins, il nous a fallu la particulariser encore. Notre série est donc plus générale même que celle de Paoli.

C'est dans cette généralité que son utilité réside, utilité très-réelle, quoique purement théorique; car la grande complication du coefficient de son terme général paraît devoir la rendre peu propre à la pratique journalière.

Néanmoins j'en ai tiré avec succès quelques séries particulières, et entr'autres le développement du sinus suivant les puissances impaires de l'arc, en cette forme:

$$\text{Sin. } x = x - \frac{1}{2.3} x^3 + \frac{1}{2.3.4.5} x^5 - \frac{1}{2.3.4.5.6.7} x^7 + \text{etc.}$$

développement très-connu et très-régulier, où manquent le terme sans  $x$ , et de plus tous les termes affectés des puissances paires, qui ont tous zéro pour coefficient.

C'est l'exemple que nous avons promis, comme preuve frappante que l'absence d'un ou de plusieurs termes ne nuit pas toujours à la régularité d'une série. Pour base du développement du sinus, nous aurions pu faire choix d'une autre fonction que l'arc. Il eût dépendu de ce choix de nous faire rencontrer des séries auxquelles il n'eût manqué aucun terme. Cela est si clair qu'il devient presque inutile de le faire remarquer.

### § 43.

Maintenant notre série est-elle la plus générale possible, toujours bien entendu pour le développement des fonctions d'une seule variable? Cela nous paraît ainsi. Mais quand même cela ne serait point, nous croyons n'avoir pas démérité de la science en présentant une formule plus large que les plus larges connues; notre nouvelle série n'eût-elle aucun autre mérite, elle aura toujours celui-là.

Quant à la convergence de notre nouvelle série, considérée maintenant sous sa forme la plus générale, il résulte de l'influence des fonctions arbitraires sur la valeur des coefficients, que la convergence ou la divergence de chacun des termes dépend à peu près totalement du choix plus ou moins heureux de ces dernières fonctions. En outre, plus nous prenons de termes de la série, plus ces fonctions arbitraires se multiplient entre elles; or, la valeur de chaque terme dépend beaucoup de leurs produits. Il pourrait donc arriver, et cela dépendrait du plus ou moins grand degré d'habileté qui aurait présidé au choix des fonctions arbitraires, que, convergente d'abord, notre série divergeât ensuite et *vice versa*, pour diverger ou converger plus tard, et, plus tard encore, converger ou diverger de nouveau. Bien plus, *tant que nous ne particulariserons pas notre série, en soumettant le choix des fonctions arbitraires à de certaines lois*, nous pourrions opérer ces changements de direction à volonté, et, si nous voulons, à chaque terme. Nous obtiendrions ainsi une série oscillante. Dans le cas général, il est donc très-difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer *à priori* les cas et le degré de convergence. Cependant nous présumons que dans le cas de  $x$  très-petite, il conviendra de prendre pour fonctions arbitraires des polynômes entiers et rationnels en  $x$ , où cette variable se trouve à des puissances très-élevées. Dans le cas, au contraire, où  $x$  dépasserait l'unité, et *à fortiori*, dans le cas de  $x$  très-grande, il conviendra de choisir pour le même objet de très-petites fractions, mais sans jamais leur donner pour numérateur l'unité, ce qui rendrait tous les  $\xi$  infinis. Nous formerons ces fractions en leur donnant pour numérateur des polynômes du premier degré en  $x$ , et, au contraire, pour dénominateur des polynômes d'un degré très-élevé.

Maintenant restreignons un peu la généralité du problème ; supposons avoir déjà obtenu par notre formule le développement d'un certain nombre de termes d'une fonction particulière donnée , d'après une suite d'autres fonctions prises au hasard et sans choix. Réduisons de plus la question à ne nous occuper que de la partie du développement déjà obtenue, de laquelle portion seule il s'agira d'évaluer la convergence ou la divergence et de reconnaître en quelque sorte la direction. Le problème dans ces proportions réduites pourra toujours être résolu, quelque bizarre qu'eût été le choix des fonctions arbitraires à la caractéristique  $f$ .

En effet , toutes les fois que nous nous bornerons à vouloir apprécier la direction d'un nombre fini de termes , quelqu'arbitrairement qu'aient été prises chacune des fonctions qui servent de base à chacun d'eux , ces fonctions pourront être regardées comme les ordonnées équidistantes d'une même courbe. Cette courbe sera naturellement la plus simple de toutes celles qu'on peut assujétir à passer par leurs sommets. Son équation , toujours possible à trouver , sera le lieu qui unit toutes ces ordonnées et qui constitue à vrai dire la loi de leur succession. Or, une fois cette loi de succession connue, les fonctions  $f$ , s'y trouvant en fait assujéties, cessent dès-lors de pouvoir être considérées comme arbitraires. En outre, cette même portion déjà connue de notre série ( de laquelle portion seule nous avons pris à tâche d'évaluer la convergence ou la divergence ), peut à son tour être considérée comme faisant partie d'une nouvelle série, dépendant tout entière de l'équation de notre courbe. Cette dernière série admettrait à la vérité pour base de chaque terme une fonction nouvelle , mais non plus arbitraire ; car elles seraient toutes assujéties à une même loi. La succession de ces fonctions

étant ainsi devenue régulière, leur influence sur les divers coefficients s'exercera toujours dans le même sens. Dès-lors, plus ou moins aisément, elle devient déterminable; en d'autres termes, la convergence ou la divergence de la partie du développement ainsi obtenu, peut, dès ce moment, être complètement appréciée. Nous calculerions également celle de la série totale, si nous continuions à la développer jusqu'à l'infini d'après la même loi, c'est-à-dire en subordonnant toujours le choix des fonctions arbitraires, en nombre maintenant indéfini, à la même équation de la même courbe. Par là, en effet, nous particulariserons notre série d'après un mode spécial, mode duquel dépendront sa convergence ou sa divergence, ainsi que la forme du reste, et les limites de l'erreur que nous commettrions en le négligeant.

Nous aurions évidemment pu faire en commençant ce que nous n'avons fait qu'après coup. Jusqu'ici, nous avons pris arbitrairement les fonctions qui servent de base aux différents termes de notre série. Mais, par cela même que nous pouvons les choisir complètement au hasard, rien ne nous empêche d'astreindre notre choix à des règles, et de développer la fonction primitive suivant une quantité indéfinie de fonctions, choisies d'avance d'après une certaine loi. Cette loi particularisera notre série, dont la convergence ou la divergence, la forme du reste et les limites de l'erreur pourront alors être calculées. Il ne tiendrait qu'à nous d'en donner des exemples. Mais il y aurait à faire sur cette matière un mémoire étendu, que nous écrirons peut-être plus tard, si toutefois l'Académie, sur ce premier exposé, juge notre série digne d'attirer son attention.

Au reste, au point de vue pratique, il y a peu à

s'occuper de la convergence ou de la divergence de notre série ; car, dans la pratique, on choisira naturellement la forme de développement la plus simple et non la plus générale. Celle-ci n'en est pas moins bonne à connaître, ne fût-ce que pour la satisfaction de l'esprit. De plus, nous sommes fermement persuadé que de tout ce qui précède peut résulter, pour les séries, le germe d'une théorie nouvelle. C'est pourquoi nous avons cru devoir faire la présente communication à l'Académie, dont nous sollicitons l'assentiment sans trop oser l'espérer.

## OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A SAINT-HIPPOLYTE-DE-CATON ( GARD ).

PAR M. D'HOMBRES FILS.

« Les résultats de nos observations météorologiques s'écartent, cette année, d'une manière sensible, de nos moyennes ; et cependant, la marche de nos instruments a été régulière. Les oscillations de la colonne barométrique se sont accomplies presque graduellement, sans secousses, sans écarts brusques qui méritent d'être notés.

Le mouvement diurne est conforme au principe reconnu par les météorologistes et que nous avons presque toujours constaté nous-mêmes dans nos diverses

récapitulations. Ainsi, prenant  $m$  pour la hauteur du baromètre à midi, nous trouvons :

$$\begin{aligned} \text{Pour le matin} &= m + 0,39, & ' \\ \text{— midi} &= m \\ \text{Après-midi} &= m - 0,52 & . \\ \text{— Le soir} &= m + 0,32 \end{aligned}$$

Ce qui nous donne :

$$\text{Abaissement du jour} = 0,91$$

$$\text{Ascension du soir} = 0,84$$

Ajoutons que la moyenne de midi est égale à notre moyenne de l'année (747,75).

Mais celle-ci se trouve inférieure à celles que nous donnent nos observations depuis 1835, et, en compulsant les registres de mon père depuis 1802, nous ne trouvons que 6 années où cette moyenne ait été un peu au-dessous de celle que nous notons ici.

M. de Ramond a avancé que la moyenne des deux saisons, qui s'écarte le plus et le moins de la moyenne annuelle, est à peu près semblable à cette dernière.

Prenant pour les quatre saisons la moyenne de midi, comme plus comparable suivant quelques auteurs, nous aurons :

$$\text{Moyenne} \left\{ \begin{array}{l} \text{du printemps, } 747,17 \\ \text{de l'été, } 747,59 \\ \text{de l'automne, } 746,40 \\ \text{de l'hiver, } 739,74 \end{array} \right. \begin{array}{l} \text{de l'année :} \\ 747,75 \end{array}$$

Prenant 749,74, moyenne de l'hiver, et 747,17 moyenne du printemps, nous trouvons 748,45 pour

moyenne de ces deux saisons, qui diffère de 0,70 de la moyenne annuelle, ce qui n'est pas précisément conforme au principe précité.

Les variations accidentelles s'écartent aussi de notre moyenne.

Ainsi, la plus grande hauteur du baromètre = ... 760,73

Le plus grand abaissement de sa colonne = ..... 730,68

La différence entre ces deux extrêmes = ..... 30,05

D'après la moyenne de nos observations, elle est = ..... 38,41

Le thermomètre, dont la marche a éprouvé de fréquentes variations, nous donne, pour les points extrêmes de son échelle + 33° et — 2°, nous avons souvent noté un maximum plus élevé; mais il est bien rare de trouver des hivers où le thermomètre ne descende pas au-dessous de — 2°. La différence entre ces deux extrêmes est moindre que celle qui résulte de notre récapitulation générale.

Le printemps, l'automne, l'hiver, ont été plus chauds qu'ils ne le sont ordinairement; l'été seul a offert une température au-dessous de la moyenne. Nous devons, sans contredit, l'attribuer aux pluies fréquentes survenues en juin et juillet, époque où la température atteint son maximum.

Août a été sec et chaud; mais nous avons eu peu à souffrir de cette chaleur, que tempérerait l'humidité du sol.

On a regardé cette année comme pluvieuse, et nous pouvons la qualifier ainsi. Cependant la quantité d'eau tombée est inférieure à notre moyenne. Mais le nombre des jours pluvieux dépasse celui qu'elle nous donne.

Nous nous sommes plaints de la persistance de la pluie, de sa durée; on s'ennuie vite des mauvais jours :

on a exagéré la quantité d'eau tombée. Mais disons-le, il est bien difficile de juger d'une chose, d'établir une comparaison, lorsqu'on s'en rapporte à ses souvenirs, aux sensations que l'on éprouve : 1850 et 1851 avaient été remarquables pour leur sécheresse ; il n'est pas étonnant que, succédant à ces deux années, 1852 nous ait paru une année très-pluvieuse.

Les vents septentrionaux dominent ordinairement dans nos contrées. Cette année, le Sud a été le vent dominant.

Nous avons observé de fréquents changements dans la direction des vents, et, par suite, avec l'état du ciel. Ces variations coïncidaient avec les mouvements de la colonne barométrique, et c'est à l'influence de la direction des vents que nous rapportons les fréquentes oscillations dont nous avons parlé au commencement de cet article. Rarement le vent du Nord a persisté plus de quatre à cinq jours de suite. Il était remplacé par le N.-E. ou le N.-O., et plusieurs fois nous avons vu ceux-ci remplacés, avant la fin de la journée, par le vent du Sud.

Ce dernier nous amène presque toujours de la pluie, il a dominé pendant les quatre mois d'avril, mai, juin, juillet ; et l'eau tombée dans ce laps de temps est bien supérieure à la moyenne fournie par ces mêmes mois.

Juin, à lui seul, a donné 124,25 millimètres de pluie. C'est 81,44 millimètres de plus qu'il n'en fournit ordinairement, et le 7 juin nous avons vu la pluie commencer à 9 heures du soir, continuer sans interruption jusqu'au lendemain 5 heures après midi, et nous donner 104 millimètres : 43 millimètres pluie de jour, 61 pluie de nuit, ce qui est sans exemple.

Examinons l'influence des variations atmosphériques sur nos récoltes.

Les mois de janvier et de février ne furent pas très-rigoureux, quoique notre tableau présente 34 jours de gelée ou gelées blanches; mais elle n'avaient pas été très-intenses. Les soirées, les matinées étaient fraîches; il gela un peu pendant la nuit; mais, avec le soleil, la température s'élevait. Nous n'avons pas eu, à proprement parler, une journée de froid.

Mars, qui présente aussi quelques jours de gelée, fut chaud et sec. Ces trois mois favorisèrent les travaux. Les défoncements de terrains, les plantations, les semailles tardives se firent à propos; mais, disons-le, nous eûmes à souffrir de la sécheresse. Février avait été sans pluie; mars n'en avait donné que 15,65 millimètres; celle de janvier, insuffisante à cause de la sécheresse qui l'avait précédée, fut vite évaporée par les gros vent qui lui succédèrent. On manquait d'eau, tout languissait.

Enfin, le 17 avril, nous eûmes mesurer, à la suite d'un orage, 35 millimètres de pluie. Cette humidité et l'élévation de la température nous permettaient d'espérer que rien n'était perdu. Les fourrages, les blés, les vignes, les arbres, tout enfin devait en profiter; mais l'hiver ne nous avait pas dit son dernier mot.

Après la pluie, ce qui est assez ordinaire, le vent tourna au nord, passant sur les montagnes de la Lozère, encore couvertes de neige; il nous amena des froids vifs, piquants, et d'autant plus fâcheux que le sol était plus humide. Les 18, 20, 21, nous eûmes des gelées. Dans les endroits bas, plus exposés, la feuille fut trouée, les vignes maltraitées; les blés, les fourrages, les prairies artificielles surtout furent frappés par ces froids et arrêtés au moment où la végétation commençait à se réveiller.

Ces mauvais jours se sont fait sentir dans plusieurs

contrées ; les journaux ont rapporté les dégats qu'ils avaient causés aux vignes, aux mûriers, aux arbres fruitiers.

Les sainfoins ont été rares, les foins peu abondants et détruits ou limonés par le débordement de nos rivières ; mais les secondes coupes, les luzernes, ont beaucoup rendu.

« La principale récolte pour nous, est celle des cocons ; généralement, elle a été mauvaise. Cette raison et la pénurie des soies ont fait porter le prix des cocons plus haut que nous ne l'avions jamais vu depuis longtemps. Mais quelle est la cause de ce manque de récolte ? Le problème a été bientôt résolu, et tout le monde a accusé la mauvaise qualité de la *graine*. On a prétendu qu'elle avait dégénéré, qu'il fallait faire venir d'Italie, d'Espagne, de la Chine une nouvelle variété, afin de renouveler nos vers abâtardis.

Au lieu de crier contre la *graine*, criez contre ceux qui en surveillent la confection ; ce ne sont point nos vers qui ont dégénéré, c'est nous qui, poussés par une cupidité coupable, insensée, demandons que le bien sorte du mal.

Tout le monde, aujourd'hui, *fait de la graine*, comme tout le monde se fait éducateur. On perfectionne les races, et où arrive-t-on ? Au lieu de choisir pour *graine* les plus beaux cocons, les plus riches en couleur, ceux dont la trame était la plus fine, ceux enfin qui, bien étoffés, bien fermes, annonçaient qu'ils avaient été confectionnés par des vers sains et robustes ; ce sont les mauvais cocons, les faibles, ceux que des vers malades ont à peine échauffés et que l'on ne peut vendre, qui sont destinés à la reproduction de la *graine*. Le plus souvent encore, on épuise le papillon

mâle, en le faisant servir outre mesure. Et l'on se plaint que les œufs n'éclosent pas, que les vers sont malingres, qu'ils périssent en grande partie aux premières mues !....

Toutefois, nous ne prétendons pas que la qualité de la graine n'ait point été, surtout cette année, une des premières causes de notre échec ; mais nous sommes convaincus que c'est notre faute à nous si elle est mauvaise. Ne cherchons pas tant à *gagner* ; qu'il y ait moins de *faiseurs* et nous n'aurons pas besoin d'aller demander à nos voisins ce qui jusqu'à présent a fait la richesse de notre pays.

Les blés, arrêtés dans leur croissance, par la sécheresse et les froids tardifs, reverdirent promptement après les pluies d'avril, grandirent vite et présentèrent de beaux et nombreux épis ; mais au moment de la floraison les pluies survinrent encore, une partie des grains avorta et la récolte fut compromise. Elle a été mauvaise.

Le dépiquage a duré longtemps. Contrariés par les pluies survenues en juillet, les blés germaient sur nos aires ; beaucoup ont été avariés, beaucoup même ont été perdus.

» Les vignes, qui avaient souffert des gelées d'avril, réparèrent bientôt leurs pertes sous l'influence de la constitution atmosphérique du printemps et de l'été. Elles étaient très-feuillées et les ceps étaient chargés de raisins. Malheureusement, la maladie, dont l'année dernière nous n'avions été, pour ainsi dire, que menacés, se déclara et prit, dans certains quartiers, des proportions effrayantes. Des plantations entières furent attaquées et détruites ; quelques vignes furent épargnées ; d'autres ne furent que médiocrement frappées ; celles-ci ont donné une abondante récolte ; mais les

Résultats des Observations météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard) en 1852.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENT dominant.	ANÉMOMÈTRE.								NOMBRE DE JOURS.							
	MAXIM.	MINIM.	MÉDIA.		MAXIM.	MINIM.	MÉDIA.	PLUIE.				N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.	HAUTE.	MILIBEX.	OUVERT.	PLUIE.	VENT.	BROUILLARD.	GRÊLE.	GRAND BLANCIS.
			de ROUS.	de MID.				de JOUR.	de NUIT.	de ROUS.																	
Janvier.....	757 52	744 67	751 31	754 28	44	2	8 45	50 15	84	114 15	S.	6	9			15			1	10	9	12	10		5	5	5
Février.....	759 36	753 59	748 27	748 24	46	0	7 98				N.	18	5			1		7	17	11	4		20		15	5	
Mars.....	760 75	754 25	748 21	748 25	46 45	0	10 51	4 15	11 59	45 65	N.	16	6			5		4	17	11	5	4	11		11	6	
Avril.....	762 85	756 39	746 49	746 48	42 50	4	15 50	48	90	158	S.	11	4			14		1	10	15	5	8	15	4	12	5	
Mai.....	762 54	741	746 87	746 85	42		19 17		26 50	25 50	S.	9	8			14			10	14	7	16	15	4			
Juin.....	749 95	759 07	746 10	746 15	42		21 59	45 95	80 50	124 25	S.	7	1			12		9	14	9	7	9	15	6			
Juillet.....	752 56	741 79	748 08	748 07	45		27 77	52	8	60	S.	8	8			10		5	18	11	5	6	11	6			
Août.....	755 54	747 72	748 56	748 55	46		25 56	0 50	2 50	5	N.	14	8			5		4	17	11	5	8	8				
Septembre.....	754 51	740 22	747 42	747 57	41 05		21 62	9 65	80 25	89 90	N.	15	6			5		6	14	11	5	7	9	4			
Octobre.....	754 42	740 60	747 07	747 09	39 50	1	14 84	56 50	72 40	128 70	S.	5	5			8		5	12	7	12	11	11	7			
Novembre.....	758 75	750 68	744 86	744 79	49 80	5	14 45	29	67	96	S.	6	9			14		1	12	5	15	12	15	7		4	
Décembre.....	757 86	758 21	749 82	749 82	46 50	4	9 86	55 80	47 60	101 40	N-E.	5	12			11		5	11	8	12	10	9	9		7	
ANNÉE.	8 mars, 760 75 9 h. matin.	21 novem. 750 68 9 h. soir.	mil. 747 75	mil. 747 75	16 juillet 53° 2 heures.	1 <sup>er</sup> janvier 2° matin.	45 18	527 50	570 05	897 55	S.	116	79			125	1		46	162	122	82	96	151	62	55	54

raisins qu'on a essayé de conserver se sont vite gâtés.

Une remarque qu'il nous a été permis de faire, c'est que, dans les localités où la vigne a le plus souffert de la maladie, les oliviers ont peu donné. Une grande partie de leurs fruits était tombée avant la maturité. En général, cette récolte a été médiocre; mais l'huile paraît de bonne qualité.

Comme nos autres récoltes, celle des châtaignes a été mauvaise. L'influence des pluies au moment de la floraison des arbres peut en être considérée comme la première cause. Les châtaigniers étaient bien feuillés, couverts de fleurs et plus tard de hérissons; mais ceux-ci, soit qu'ils n'eussent pas été fécondés, soit que le manque de chaleur eût empêché le fruit de se développer, sont tombés de bonne heure, n'offrant, pour ainsi dire, qu'un rudiment de châtaigne.

Les légumes, les pommes de terre, les maïs font exception cette année; ils ont été très-abondants.

Nous devons mentionner ici un produit que nous n'avions jamais cité dans nos précédentes récapitulations parce qu'il était réellement trop peu important: nous voulons parler des glands; il y en a eu cette année une abondance extraordinaire. C'est une excellente nourriture pour les bestiaux. »



---

## PROGRAMME DU CONCOURS.

---

L'Académie du Gard décernera, *s'il y a lieu*, dans une de ses séances de l'année 1855, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur RAPPORT HISTORIQUE sur les intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux du département du Gard, pendant la Restauration, sous le gouvernement de Louis-Philippe et depuis la Révolution de Février, jusques et y compris l'année 1853.

Ce rapport devra présenter, surtout, pour chacune de ces trois époques :

1<sup>o</sup> Les causes politiques ou administratives, les causes physiques, les découvertes et les applications qui ont plus particulièrement contribué au développement et au progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce du département du Gard ;

2<sup>o</sup> Les crises qu'ont pu éprouver ces divers éléments de la richesse publique, et les causes qui les auraient provoquées ;

3<sup>o</sup> L'état des classes ouvrières pendant ces diverses périodes de prospérité ou de décadence, les chiffres successifs de ces populations travailleuses ainsi que les divers taux des salaires ;

4<sup>o</sup> La valeur des produits agricoles et manufacturiers, les dépenses que ces produits ont nécessitées, les consommations locales dont ils ont été l'objet ; de plus, les chiffres du commerce d'exportation et d'importation, ainsi que ceux du budget, afin de pouvoir déterminer périodiquement, de 1815 à 1853, par la

comparaison de ces recettes et de ces dépenses, la véritable richesse productive du département du Gard.

L'Académie du Gard croit que la solution complète d'une telle question serait éminemment utile à la science, au pays, et même au gouvernement, attendu qu'elle présenterait ainsi :

A l'homme d'État ; l'unité départementale dans un tel degré de clarté, qu'à l'instant même, sans travail préalable, on pourrait connaître tous ses besoins et tous ses produits ;

A l'administrateur, l'étude du passé, méthode parfaite, moyen facile pour bien apprécier le présent, pour mieux prévoir l'avenir ;

Au savant économiste, des résultats précieux, sans exiger des recherches ;

Aux agronomes et aux industriels, le tableau de leurs efforts et de leurs progrès ;

Enfin, aux hommes d'étude aussi bien qu'aux hommes de loisirs, les sources fécondes de la richesse du département, richesse trop peu méditée et, en général, trop peu connue de ceux-là même qui concourent à la former.

Un tel rapport, d'une lecture facile et prompte, renfermerait, en effet, sous la forme la plus méthodique et la plus substantielle, non-seulement tous les renseignements utiles, enfouis maintenant dans les statistiques et dans les mémoires, tous ceux qui ont été recueillis ailleurs, afin de constituer dans toutes leurs parties les trois principaux éléments de la fortune du pays, mais encore l'histoire économique de ces divers intérêts pendant le cours de deux grandes périodes,

dans lesquelles l'agriculture, l'industrie et le commerce ont été presque toujours en progrès.

C'est ainsi qu'on aurait obtenu l'histoire contemporaine et complète des intérêts matériels du Gard, d'un département bien digne d'attention, si l'on considère localement le développement successif des facultés humaines et leurs heureuses applications, pour tout ce qui a pu concourir, surtout depuis près de quarante années, à l'accroissement, à la création, au perfectionnement de tous ces produits industriels qui, modestes ou riches, vont étaler leurs variétés sur tous les marchés du monde.

C'est ainsi qu'en mettant au grand jour les prospérités passées, en les comparant avec le mouvement actuel des affaires, on aura déterminé d'une manière précise le véritable état de la fortune du pays, état qui redevient prospère et qui, après de longs jours d'épreuves, prend enfin une marche progressive sous la main puissante du gouvernement.

---

#### CONDITIONS DU CONCOURS :

Les Mémoires doivent être adressés, *franco*, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1855, et avec les formalités d'usage, à M. Nicor, secrétaire perpétuel de l'Académie du Gard, à Nîmes.



# TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

BUREAU — 1855.

*Président* : M. le Colonel PAGEZY ( O ☉ ).

*Vice-Président* : M. FONTAINES ( ☉ ) médecin.

*Secrétaire perpétuel* : M. NICOT ( O ☉ ) ( O. U. ), recteur honoraire d'Académie.

*Secrétaire adjoint* : M. Jules SALLES.

*Trésorier* : M. PELET ☉, inspecteur des monuments historiques.

*Bibliothécaire* : M. LIOTARD, bibliothécaire de la ville. —

**Président honoraire.**

LE PRÉFET DU GARD.

Date de la Réception.		Doyen de l'Académie.
AN XI.		M. Gergonne, correspondant de l'Institut, recteur honoraire.
		Académiciens vétérans.
25 Mars 1818.		M. SIMIL, chanoine à Agen.
AN XIII.		M. Le Baron d'HOMBRES-FIRMAS, correspondant de l'Institut, à Alais.
17 Janv. 1816.		M. Simon DURANT ☉, ancien Directeur des Quinze-Vingts.
DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE		
correspondant	non-résidant.	résidant.
		25 mars 1818
		13 fév. 1827.
	17 octob. 1820.	Secrétaire. 23 Janv. 1830
		Secrétaire perpétuel. 23 Janv. 1831
<b>Membres résidants.</b>		
		M. NICOT ( O. ☉ ) ( O. U. ), recteur honoraire.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES <b>Membres résidents.</b>
correspondant	non-résident.	résident.	
		25 mars 1818.	M. Liotard , professeur de mathématiques , bibliothécaire de la ville.
		25 mars 1818.	M. Charles Rey , propriétaire.
		28 février 1821.	M. Teulon , premier président à la Cour impériale.
	1er nov. 1849.	13 mars 1822.	M. Plagniol ❶, inspecteur honoraire d'Académie.
		16 mai 1829.	M. Auguste Pelet ❶, inspecteur des monuments historiques.
		6 février 1830.	M. Coirand de Labaume ❶, président de chambre à la Cour impériale.
		22 janvier 1831.	M. J. Reboul.
		28 janv. 1832.	M. Maurin, ❷ conseiller à la Cour impériale.
		28 janv. 1832.	M. Fontaines ❶, docteur médecin.
		29 décem. 1832.	M. Abric , négociant.
		7 janvier 1837.	M. Fontanès , pasteur.
		28 avril 1838.	M. Ferdinand Girard (O. ❶), ancien pair de France.
		13 avril 1839.	M. Numa Boucoiran , directeur de l'école de dessin.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES <b>Membres résidents.</b>
correspondant	non-résident.	résident.	
		13 avril 1839.	M. Pleindoux ☼, docteur médecin.
		7décemb. 1839.	M. de Lafarelle, ancien député.
		14 mars 1840.	M. l'abbé Privat ☼, chanoine.
		24décem. 1842.	M. De Daunant (C. ☼), ancien premier président.
		24décem. 1842.	M. Rivoire, chef de division à la Préfecture.
10 avril 1835.		7 juillet 1849.	M. Ph. Hedde, ancien conservateur du Musée de St-Etienne.
7 mars 1846.		21 juillet 1849.	M. B. de Castelnaud ☼, doct-médecin.
1er déc. 1828.		15décem. 1849.	M. Pagézy (O. ☼), colonel d'état-major.
5 avril 1845.		13 juillet 1850.	M. Causse, avocat.
24 janv. 1846.		13 juillet 1850.	M. Alphonse Dumas, propriétaire, secrétaire de la Société d'agricul <sup>re</sup>
23 janv. 1847.		13 juillet 1850.	M. Ignon ☼, conseiller à la Cour impériale.
12 juin 1847.		13 juillet 1850.	Jules Salles, peintre.
		26 nov. 1852.	Aurès ☼, ingénieur en chef.

DATE DE LA RECEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES <b>Membres résidents.</b>
correspondant	non-résident.	résident.	
		26 nov. 1852.	M. Jouvin ✱, ingénieur en chef en retraite.
		26 nov. 1852.	Germer Durand.
		26 nov. 1852.	Walsin-d'Esterhazy, général de brigade.
			<b>Membres non-résidents.</b>
	1809.	27 sept. 1807.	M. Guizot (G. C. ✱), anc. ministre.
	1 <sup>er</sup> janv. 1809.		M. Blaud, médecin à Beaucaire.
	1 <sup>er</sup> janv. 1809.		M. d'Aramon ✱, ancien pair de France.
	5 décem. 1810.		M. de Gasparin (G. ✱), ancien pair de France.
	1831.	7 janvier 1816.	M. Enjalric aîné ✱, président honoraire de la Cour impériale de Nîmes, à Aix.
	16 avril 1818.		M. Jules Teissier, docteur médecin, à Anduze.
	23 avril 1818.		M. Barbaroux ✱, procureur-général, premier président, à l'Île de la Réunion.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES Membres non-résidants.
correspondant	non-résidant.	résidant.	
	24 janv. 1831.		M. Serres ☼, doct <sup>r</sup> médecin, à Alais.
	1832.	25 mai 1818.	M. Benjamin Valz ☼, directeur de l'Observatoire, à Marseille.
	20 mars 1833.		M. Dumas (Emilien), naturaliste, à Sommières.
	20 mars 1833.		M. de Poujols ☼, naturaliste à Manduel.
	1834.	5 mars 1831.	M. Ferdinand Béchard, ancien député du Gard.
	1836.	28 janv. 1832.	M. Roux-Ferrand ☼, sous-préfet à Epernay.
	1838.	7 janvier 1837.	M. Sibour (O. ☼), archevêque de Paris.
	21 mars 1838.		M. d'Hombres fils, maire de Saint-Hippolyte-de-Caton.
	23 juin 1838.		M. Isidore Brun, homme de lettres, à St-Gilles.
	8 janvier 1843.		M. Thomas, de St-Laurent ☼, capitaine d'état-major à la Bastide-d'Engras.



DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			
correspondant	non-résidant	résidant.	
			<b>Associés correspondants.</b>
2 therm. an XIII.			M. Guérin, membre de l'Athénée de Vaucluse, à Avignon.
2 novem. 1810.			M. Le Chevalier, à Paris.
27 déc. 1810.			M. le baron de Chaudruc de Crazannes ✱, sous-préfet à Castel-Sarrazin.
20 août 1803.		7 janvier 1816.	M. Maillet-Lacoste ✱, professeur émérite de faculté.
7 novem. 1820.			M. Mignet (C. ✱), anc. cons <sup>er</sup> d'Etat.
20 avril 1825.			Di Piéto, directeur des Douanes, à Alger.
1 <sup>er</sup> déc. 1828.			M. Marcel de Serres ✱, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
15 février 1829.			M. J. Bard ✱, de la Côte-d'Or.
28 janv. 1830.			M. Michaud ✱, officier au 10 <sup>e</sup> régiment de ligne.
2 novem. 1830.			M. Arthur Beugnot ✱, membre de l'Institut, à Paris.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES <b>Associés correspondants.</b>
correspondant	non-résidant.	résidant. 1	
28 nov. 1830.			M. Sausse-Villiers, receveur des domaines à Avignon.
15 avril 1832.			M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle, à Clermont.
19 mai 1832.			M. Colladon, physicien à Paris.
19 mai 1832.			M. Lopez, docteur médecin, à Montpellier.
10 nov. 1832.			M. Tabarié, chimiste, à Montpellier.
15 déc. 1832.			M. Alix, professeur à Bourges.
15 déc. 1832.			M. Richon des Brus *, docteur médecin, au Puy.
12 mars 1836.			M. Collard-Descherres *, capitaine en retraite, naturaliste, à Brest.
12 mars 1836.			De Quatrefage *, ancien professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse, membre de l'Institut.
20 août 1853.		7 juin 1837.	M. Remacle, député, à Arles.
24 juin. 1837.			M. Duvivier, homme de lettres, à Paris.
24 juin 1837.			M. Moreau de Jonnés *, officier supérieur d'état-major, chef de bureau au ministère du commerce.
20 août 1863.		20 mars 1833.	M. Frossard *, past <sup>r</sup> à Bagnères-de-Bigorre.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUAILLE DE			SUIVE DES <b>Associés correspondants.</b>
correspondant	non-résidant.	résidant	
20 août 1853.		20 mars 1833.	M. Vinard ☼, ingénieur en chef en retraite, à Orange.
20 août 1853.		20 mars 1833.	M. Roustan ☼, recteur de l'Académie, à Aix.
28 avril 1838.			M. de Sauriac ☼, président de la Société d'agriculture de l'Ariège, à Foix.
28 avril 1838.			M. Giraud (O. ☼), membre du conseil supérieur de l'instruction publique, et membre de l'Institut, à Paris.
4 août 1838.			M. Désiré Nisard ☼, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, à Paris.
20 août 1853.		23 juin 1838.	M. Collin, peintre, à Paris.
10 nov. 1838.			M. Matter (O. ☼), inspecteur-général des bibliothèques, à Paris.
10 nov. 1838.			M. de Malbosc, naturaliste, à Berrias.
9 nov. 1839.			M. Doublet de Boisthibault, avocat, à Chartres.
7 décem. 1839.			M. Germain ☼, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
7 décem. 1839.			M. Chevalier, chimiste, à Orléans.
15 février 1840.			M. Quenin ☼, juge de paix, à Orgon.
15 février 1840.			M. Albert Lenoir ☼, membre du Comité historique au ministère de l'instruction publique, à Paris.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUIITE DES <b>Associés correspondants.</b>
correspondant	non-résidant.	résidant.	
4 juillet 1840.			M. Magen, homme de lettres, à Agen.
4 juillet 1840.			M. Christol, professeur à la Faculté des sciences, à Dijon.
4 juillet 1840.			M. Olry, secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
26 décem. 1840.			M. Lecerf, professeur à la Faculté de droit de Caen.
26 décem. 1840.			M. Hardouin, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
6 février 1841.			M. Ragut, secrétaire-général de la Société académique de Mâcon.
6 février 1841.			M. de Saive, médecin, ancien directeur de l'école de médecine, à Liège.
23 août 1841.			M <sup>me</sup> Félicie d'Escudier, à Beaucaire.
2 mai 1842.			M. de Payan-Dumoulin, avocat, secrétaire de la Société de statistique de la Drôme, à Valence.
6 août 1842.			M. Cambessèdes ☼, botaniste, à Pradines.
6 août 1842.			M. Jules Renouvier, inspecteur des monuments historiques à Montpellier.
2 décem. 1843.			M. le chanoine Stancovich, à Istria.
16 nov. 1844.			M. le vicomte de Santarem ☼, à Paris.
16 nov. 1844.			M. Alexis Perret, professeur à la faculté de Dijon.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES <b>Associés correspondants.</b>
correspondant	non-résidant.	résidant.	
11 janv. 1845.			M. Barbier , peintre à Paris.
22 février 1845.			M. Ricard ( Adolphe ), secrétaire-archiviste de la Société archéologique , à Montpellier.
20 août 1853.		22 mars 1845.	Alexandre Rolland , à Montpellier.
6 avril 1845.			M. Payan, docteur médecin, à Aix.
15 nov. 1845.			M. de Robernier *, président du tribunal de première instance, à Alais.
13 déc. 1845.			M. Jaquemin , homme de lettres , à Arles.
24 janv. 1846.			M. Magalon , homme de lettres , à Bagnols.
7 mars 1846.			M. de Guibert, botaniste, à Beaucaire.
9 janvier 1847.			M. Ovide de Valgorge, avocat, inspecteur des monuments historiques de l'Ardèche.
12 juin 1847.			M. de Félice, professeur d'éloquence à la Faculté de Montauban.
26 juin 1847.			M. Isidore Hedde, membre de la commission envoyée en Chine, à Saint-Etienne.
26 juin 1847.			M. l'abbé Gareizo , supérieur du Grand Séminaire , à Nîmes.
20 août 1853.		15 janv. 1831.	M. Vassas , ancien élève de l'école polytechnique.
20 août 1853.		13 avril 1839.	M. Cazeing, ancien Président du tribunal de commerce.

DATE DE LA RECEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES <b>Associés correspondants.</b>
correspondant	non-résident.	résident.	
26 juin 1847.			M. Vingtrinier, médecin en chef des prisons, à Rouen.
17 mars 1849.			M. Eugène de Kerckhove-Varent, docteur en droit, anc. chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
17 mars 1849.			M. le vicomte de Kerckhove, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
14 avril 1849.			M. Alexandre Schaepekens, peintre, à Maestricht.
9 août 1850.		7 janvier 1837.	M. Deloche *, recteur de l'Académie départementale de Vaucluse.
18 janv. 1851.			M. le chevalier de Thumaide, secrétaire-général de l'Académie, à Liège.
18 janv. 1851.			M. Colson, capitaine au 67 <sup>e</sup> de ligne.
24 mai 1851.			M. Barry, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.
19 juin 1851.			M. Armand de Pontmartin, à Avignon.
15 nov. 1851.		20 avril 1838.	M. Jules Canonge, à Nîmes.
29 nov. 1851.			M. Chabanon, doct <sup>r</sup> médecin à Uzès.
20 août 1853.		24 déc. 1842.	M. Bernard-Brisse **, capitaine d'état-major.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES <b>Associés correspondants.</b>
correspondant	non-résident.	résident.	
20 mars 1852.			M. Hébrard, médecin, à Bourg (Ain).
15 mai 1852.		9 avril 1836.	Ph. Eyssette, juge, à Largentière.
4 déc. 1852.			Onesime Seurre, homme de lettres à Paris.
14 déc. 1852.			Magloire Giraud, chanoine, curé à St-Cyr (Var).
8 janv. 1853.			M. Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rovigo.



---

**ERRATA.**

---

C'est à tort que nous avons indiqué comme n'ayant qu'un mètre de hauteur la colonne milliaire d'Auguste qui existe à Teillan. Elle a 2<sup>m</sup>75.

La colonne n° 16, de Claude, dans la même localité, est composée de deux parties liées par un boulon en métal.

Le n° 17, du même Empereur, est tout à fait intact, malgré sa grande hauteur de 2<sup>m</sup>87, il mérite, par l'élégance de sa forme et par sa parfaite conservation de toutes les parties de sa surface, d'être rangé dans la catégorie des milliaires de Tibère qui se trouve aussi dans le parc de Teillan.

---